

CW100

Musée Neuchâtelois

Revue d'histoire régionale fondée en 1864

Sommaire

1964

janvier / mars

N° 1

	<i>Pages</i>
1. Alfred SCHNEGG. <i>Rajeunissement</i>	3
2. Jacques PETITPIERRE. « <i>Descente au lac de Neuchâtel en Suisse</i> », avec planche	6
3. Sir GAVIN DE BEER. <i>Neuchâtel, refuge d'Anglais sous Napoléon</i>	13
4. Léon MONTANDON. <i>Les deux premières églises catholiques de la Chaux-de-Fonds</i>	21
5. Cécile DELHORBE. <i>Journal de Frédéric Jacottet (extraits)</i>	30
6. Paul VUILLE. <i>L'avènement de Rodolphe 1^{er}</i>	40
7. Léon MONTANDON. <i>Les attaques de l'évêque de Bâle et de ses alliés contre le Landeron</i>	43
8. Eddy BAUER. <i>Bibliographie : Synthèse de notre histoire</i>	46

Le *Musée neuchâtelois* est publié en collaboration avec la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel.

Comité de rédaction :

M. Alfred SCHNEGG, président, 22, rue Matile, Neuchâtel.

M. Léon MONTANDON, secrétaire de rédaction, 2, rue des Brévards, Neuchâtel.

M. Jean-Pierre MICHAUD, trésorier, 4, rue de la Poste, Colombier.

M^{lle} Gabrielle BERTHOUD, MM. Eddy BAUER, Eric BERTHOUD, Jean COURVOISIER, François FAESSLER, Maurice FAVRE, Charly GUYOT, Paul DE PURY, Louis-Edouard ROULET.

Président de la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel (Suisse) :

M. Jean COURVOISIER, 3, rue de la Main, Neuchâtel.

Administration et abonnements : M. Jean-Pierre MICHAUD, 4, rue de la Poste, Colombier, tél. (038) 6 33 02.

Prix de l'abonnement :

Suisse : Fr. 15.—

Etranger : Fr. 17.50

Pour les membres de la Société d'histoire :

Suisse : Fr. 12.50

Etranger : Fr. 15.—

Compte de chèque postal : MUSÉE NEUCHATELOIS 20 - 1622.

TROISIÈME SÉRIE. PREMIÈRE ANNÉE

MUSÉE
NEUCHATELOIS

Revue d'histoire régionale fondée en 1864

1964

NEUCHATEL
IMPRIMERIE CENTRALE

Tous droits réservés

RAJEUNISSEMENT

Au début de juillet 1864 paraissait la première livraison du *Musée neuchâtelois*. Une équipe entreprenante de rédacteurs, à la tête de laquelle se plaçait un jeune professeur au Collège de Neuchâtel, Louis Favre, tentait de ranimer dans notre canton l'intérêt pour les études historiques. La revue fondée alors, parallèlement à la Société d'histoire et d'archéologie, a témoigné dans la suite d'une singulière vitalité. En dépit de ressources modestes, conditionnées par le nombre restreint des abonnés, le *Musée* a bravé jusqu'ici les périls de la désaffection et de l'indifférence. Ses collaborateurs se sont efforcés d'offrir au lecteur des études solides sur tel ou tel sujet de notre histoire cantonale, des documents inédits, des comptes rendus bibliographiques, une chronique régulière des manifestations de la Société d'histoire, à laquelle le *Musée* sert d'organe. Une illustration abondante, améliorée au cours des années au fur et à mesure des progrès des arts graphiques, confère à notre revue un intérêt qu'il n'est pas outreuidant de souligner ici. La *Table* générale des cent premières années du *Musée*, que nos abonnés recevront au cours de l'été prochain, nous l'espérons, témoignera au reste de la diversité et de la richesse de cet effort séculaire.

Il est cependant des nécessités pratiques inéluctables. Si une revue veut vivre et survivre, elle doit savoir s'adapter aux conditions de son temps. Le lecteur attentif n'aura pas manqué d'observer, en reprenant les livraisons anciennes, certaines modifications apparues dans la présentation extérieure des pages du *Musée*, comme dans le choix des articles. De mensuelle qu'elle était à l'origine, la revue est devenue bi-mensuelle dès 1901. Une sélection plus sévère a présidé dès lors à l'établissement de son sommaire, les articles à sujet purement littéraire et les œuvres d'imagination, qu'une tolérance abusive y avaient admis jusque là, étant progressivement éliminés. En 1914, célébrant son cinquantième anniversaire, le *Musée* inaugure une nouvelle série et modifie la page de sa couverture en y introduisant en vignette le château de Valangin. En dépit de deux guerres mondiales encadrant une crise économique sévère, le *Musée* a poursuivi sa paisible existence pendant un nouveau demi-siècle, ne réduisant son rythme de parution que pressé par d'impérieuses nécessités (en 1915 et 1916, et de 1940 à 1946, on ne publia que quatre fascicules annuels).

Aujourd'hui il fait peau neuve. Ce n'est pas sans motifs sérieux que ses rédacteurs en ont pris la décision. Le format inusité du *Musée* lui imposait

depuis quelque temps des surtaxes de port onéreuses ; voulant éviter d'en faire retomber le poids sur les abonnés, le comité fut contraint de réduire la dimension des cahiers qui sont désormais de 24, 5 sur 17, 5 centimètres : les normes postales sont ainsi respectées. Cette modification de format entraîne une autre. Le filet encadrant les pages sacrifiait une surface devenue précieuse. Nous le supprimons désormais, de sorte que nos lecteurs retrouvent un texte d'importance équivalente, sous une présentation rajeunie. Le choix des caractères d'impression vise à adapter la typographie au format nouveau, sans compromettre la lisibilité. Cette dernière, au contraire, est améliorée par la qualité mate du papier, substituée au type satiné en usage jusqu'ici. Quant à la couverture, qu'a dessinée un graphiste, elle reflète le goût de notre temps. Le titre même de la revue est désormais bien en vedette, les informations administratives figurant dans leur détail au revers de la couverture. Cette dernière est maintenant libérée des annonces publicitaires qu'on trouvera dans quatre pages intérieures : non paginées, ces dernières pourront tomber à la reliure.

Ces principes admis, une question se posait, que nous n'avons résolue qu'après mûres délibérations et une tentative de prendre l'avis de nos lecteurs : devions-nous maintenir le rythme traditionnel de parution, soit six numéros à l'année ? Le nouveau format, plus proche que l'ancien de celui de l'édition courante, semble appeler des cahiers plus « étoffés », compensant en quelque manière par leur épaisseur même la légère perte du format. D'autre part, nous avons constaté à maintes reprises combien il était regrettable de couper en deux parties, faute de place, des études d'une certaine envergure qui, par leur longueur même, débordaient le cadre d'un seul fascicule. Passant de 32 à 48 pages, les cahiers du *Musée* absorberont en général les articles de ce genre, et le lecteur ne sera plus obligé de patienter deux longs mois pour lire la suite qu'il attendait. Le supplément de pages permettra aussi, nous l'espérons du moins, de mieux ordonner la composition des fascicules.

Cette décision n'a été prise pourtant qu'une fois connue l'opinion des abonnés. Un « papillon » avait été glissé dans le numéro III de l'an dernier, sollicitant l'avis des intéressés. Il est utile qu'un contact puisse s'établir entre les responsables d'une revue et ses lecteurs, car si les premiers sont aux prises avec les problèmes pratiques de l'administration et de la rédaction, ils ne sont pas toujours en mesure de juger comment sont appréciées leurs initiatives. Les réponses reçues furent hélas peu nombreuses : 14 sur 430 abonnés ! Doit-on conclure que la masse des lecteurs du *Musée neuchâtelois* fait pleine confiance à ses rédacteurs ? En tout état de cause, nous préférons cette interprétation à celle d'indifférence, car nous savons qu'on

lit le *Musée* avec plaisir et intérêt, quand bien même tous ses articles ne sont pas également goûtés, ce qui est parfaitement normal ! Il n'empêche que les réponses reçues ont été pour nous un précieux encouragement. Plusieurs d'entre elles se bornaient à approuver les changements envisagés, sans émettre aucune réserve. D'autres déploraient la réduction de format, tout en admettant en général que ce sacrifice est dicté par d'impérieuses nécessités. Sur la question particulière de la périodicité, les avis dans leur majorité se ralliaient à la solution des quatre fascicules annuels. Certains abonnés ont donné à leur réponse une ampleur que nous étions loin d'attendre ; dépassant les problèmes matériels qui étaient essentiellement en cause ici, ils ont tenu à nous donner très ouvertement leur avis sur la direction intellectuelle du *Musée*, le choix des articles et des collaborateurs, les comptes rendus bibliographiques, les notes explicatives, l'illustration, d'autres sujets encore. Ces avis nous sont précieux. Même si telle suggestion particulière se révèle, compte tenu de l'expérience, peu opportune, l'ensemble de ces conseils contribue à éclairer les rédacteurs : le *Musée* en bénéficiera sans aucun doute. Que les auteurs de ces lettres, restées jusqu'ici sans réponse, trouvent ici exprimée la gratitude des responsables de notre revue !

*Au nom du comité de rédaction
du Musée neuchâtelois.*

*Le président,
Alfred SCHNEGG.*

« DESCENTE AU LAC DE NEUFCHATEL EN SUISSE »

Curty fecit

Le titre de cet article correspond à la mention que l'on trouve au dos de la sépia, inconnue, montrant un ancien quartier de Neuchâtel. Elle mesure 33 sur 23 centimètres.

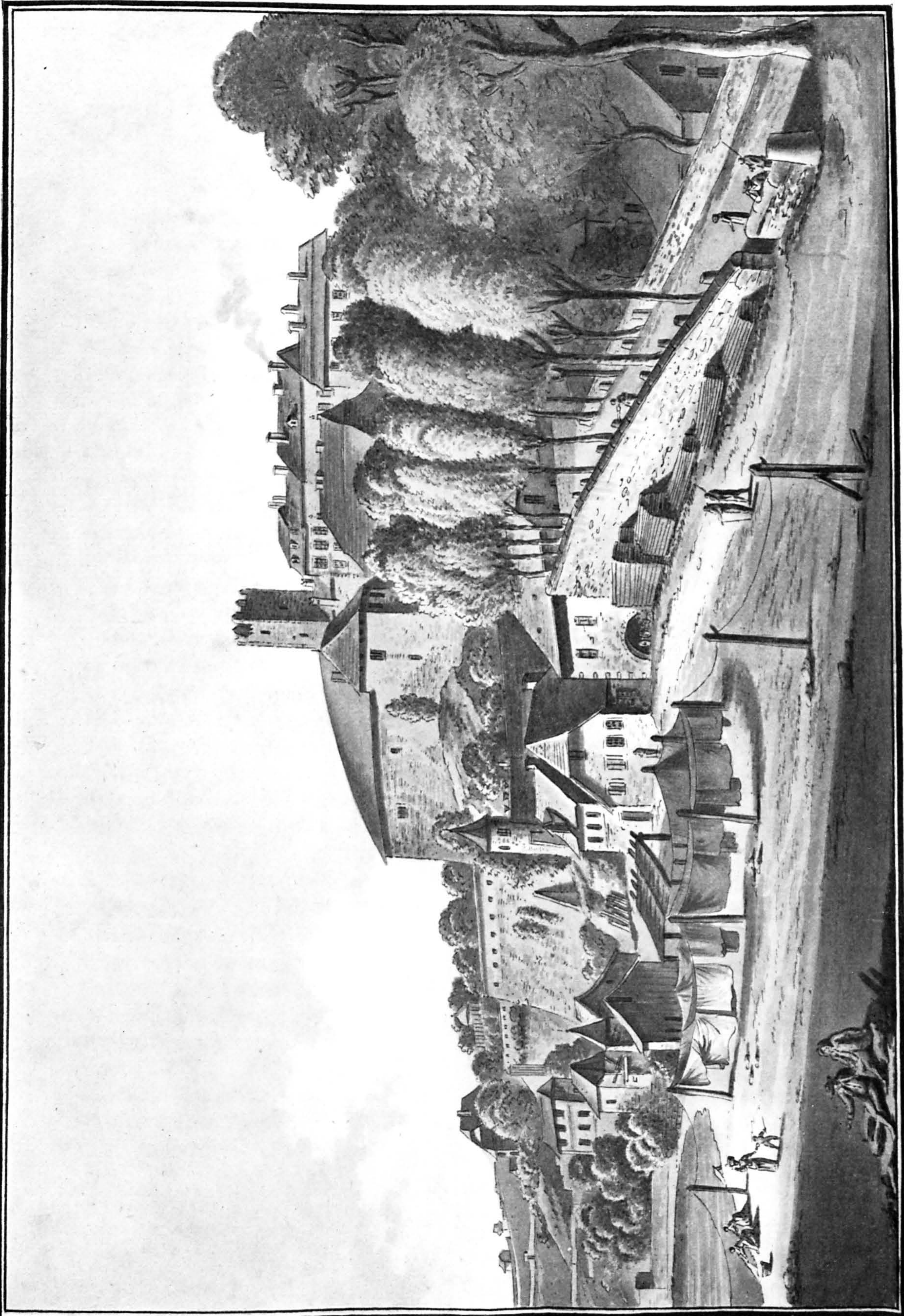
S'il existe quelques gravures ou vues originales de ce rivage, aucune ne reproduit aussi fidèlement cette plage. On peut pourtant rapprocher ce document de deux autres sépias de dimensions analogues que Philippe Godet publia dans le *Musée neuchâtelois* de 1904, accompagnées d'un commentaire, sans désignation de leurs auteurs, mais postérieures en date — vers 1827 — puisque la route de l'Évole, construite en 1822, y figure déjà, alors qu'elle n'est même pas amorcée sur mon document. On verra pourquoi cette curieuse sépia d'Emmanuel Curty paraît avoir été exécutée entre 1780 et 1790.

Plus que tout autre procédé, celui de la sépia — liqueur de mollusque fournissant aussi matière à l'encre de Chine, — rend malaisée l'authentification d'un tableau, faute de signature. Mais, ici, pas d'hésitation. Joseph-Emmanuel Curty, fils de Joseph Curty et de Marie née Hayot, naquit à Fribourg le 13 février 1750, son père appartenant à une famille bourgeoise de cette ville depuis 1577. Dès son enfance, passionné d'art, mais formé en dehors de toute académie, il devait laisser une œuvre assez considérable, jusqu'à sa mort survenue à 62 ans, le 9 janvier 1813¹.

Avant de noter quelques précisions d'ordre descriptif ou monographique concernant le détail de cette planche exceptionnellement neuchâteloise due à un Fribourgeois, signalons la variété des travaux de Curty que M. Romain de Schaller n'hésite point à qualifier de « petits chefs-d'œuvre dont le charme réside surtout dans la sérénité de leur inspiration, dans la pose gracieuse des personnages qui les animent, dans l'amour de la nature qui en déborde ». M. de Schaller ajoutait : « Parmi les anciens maîtres fribourgeois, Curty est certainement celui dont le nom est resté le plus populaire². »

Si Curty devint si populaire en terre fribourgeoise, c'est que la consécration de son talent fut due à l'élite du pays désireuse de posséder ses dessins, sépias et gouaches³.

Curiosité que cette sépia puisqu'il ne s'agit plus de vues de Fribourg, de paysages gruériens, du Gotteron, ou d'Avenches ! Car, il faut ajouter



DESCENTE AU LAC DE NEUFCHATEL EN SUISSE

qu'un archéologue anglais, lord Northampton, engagea Curty aux fins de relever et restituer en couleurs les vestiges mis au jour d'Aventicum. C'était en 1786, époque où de nombreux savants commençaient à s'intéresser à ces ruines. Les héritiers de Northampton détiennent encore aujourd'hui, en Angleterre, les plus beaux spécimens coloriés de l'artiste.

Le succès de cet aquarelliste — auteur également de hardis croquis au crayon — était dû d'autre part aux touristes étrangers parcourant nos régions, friands déjà de paysages alpestres, friands de ce style consciencieux, suisse si l'on peut dire, dans lequel excella plus tard Maximilien de Meuron, suivi de son fils Albert. Emmanuel Curty, de façon timide, annonçait déjà ce genre vers 1785, année de la naissance de Maximilien de Meuron ⁴.

C'est probablement à ce moment-là que Curty exécuta la sépia que nous avons sous les yeux. L'état des lieux révélé par le document — qu'il vaut la peine d'examiner à la loupe — paraît le confirmer pour diverses raisons. Quelques observations s'imposent. De nombreuses personnes ignorent que d'autres vues, outre celles publiées par Philippe Godet, représentent à diverses époques ce secteur ou celui plus élargi à l'ouest, du Neuchâtel d'autrefois ⁵.

La perspective qui séduisit Curty permet, en revanche, de nouvelles remarques originales. Sur la hauteur, à main droite, se dressent quelques immeubles rajeunis depuis, existant encore, avec accès de la rue du Château. Le premier avait été transformé en hôtellerie en 1652. Il passait, en 1738, au capitaine Charles d'Ivernois ; ce sera le logis bien connu de la *Couronne* où Rousseau et Mirabeau séjournèrent. Le trésorier d'Ivernois va le reconstruire en 1777. Mais, cette vaste maison agrandie abritera, en 1783 — précisément à l'époque de cette sépia — la pension de jeunes gens du pasteur Henri de Meuron, recteur du collège. L'immeuble passera plus tard aux familles Sandoz et James de Chambrier pour être acquise par l'Etat en 1921 ⁶.

Entre l'ancienne *Couronne* et l'entrée des prisons, divers corps de maisons d'où l'on voit s'échapper une fumée — d'abord Merveilleux, puis Thellung de Courtelary — furent acquis partiellement par les d'Ivernois et par Abram Matthey, receveur, propriétaire à l'époque qui nous intéresse. En 1799, ils entrèrent dans la famille Tribolet par Charles-Samuel, major de ville, allié Meuron (1747-1817) ; après un intermède Meuron, de 1849 à 1855, ils revinrent aux Tribolet qui les remanièrent en 1856 et les possèdent encore ⁷.

On a beaucoup écrit sur la Tour des Prisons, repérée déjà en 1466. La gravure de Mérian, de 1642 — panorama de la ville vue du lac — ferait croire qu'une flèche pointue surmontait la Tour des Prisons ; le toit

pointu qu'on y voit est celui de la primitive tour du donjon qui se confond, derrière, dans la même perspective.

Le prétendu ancien château de nos comtes, adjacent, en surplomb de la falaise, est un édifice au passé obscur, aux rares fenêtres, d'allure peu accueillante ; ayant sans doute plutôt servi de maréchaussée que d'habitation de maître, on s'explique aisément que les éléments du nouveau château datent du XII^e siècle. Deux terrasses apparemment fortifiées (?) sur lesquelles on ne possède aucune donnée archéologique se développent à l'ouest, face au lac. Curty — pourtant coutumier du dessin précis — aurait-il, après coup, de mémoire, en sacrifiant un peu à l'imagination, complété chez lui une esquisse aux simples ouvertures moins régulières destinées à l'écoulement de l'eau ? Ou s'agirait-il de serres bordant déjà divers jardins de plaisance ? dont celui des Tribolet qu'ils possédaient depuis 1782 ?

A l'ouest, sur la hauteur, s'aperçoit une maison partiellement masquée par des arbres, en bordure des « parchets » de vigne de Trois-Portes, parsemés de maisonnettes sur la crête. Cette assez grande maison, bouleversée et reconstruite en 1857 par la famille Bruand, changea si complètement de physionomie cette année-là qu'au premier abord on hésite à la reconnaître. C'est l'actuel N^o 15 de la rue Jehanne-de-Hochberg, propriété de M. Maurice Leiser, entrepreneur. Son identification certaine est corroborée par une aquarelle de 1796, de Sophie Petitpierre, qui lui attribue une façade et un toit rouge d'aspects identiques au dessin de Curty⁸.

Au moment de l'exécution de cette sépia, cette maison appartenait à la famille Montmollin qui ne l'habita pas. Jean-Frédéric, conseiller d'Etat, 1740-1812, époux à 28 ans de Marianne de Luze, fille du célèbre fabricant d'indiennes, n'eût guère élu domicile dans cette maison. C'est du reste plutôt son fils, Frédéric-Auguste, allié à Rosette de Meuron, 1776-1836, également conseiller d'Etat, puis secrétaire d'Etat, habitant le Château, qui exploita là un atelier de fonderie d'outils mécaniques en relation avec la forge de la Borcarderie⁹.

A son tour, François Bruand exploite là, sous son toit, un atelier de fonderie et de coutellerie. Au vu du *Registre de la Chambre d'assurances*, après la radicale transformation de 1857, de nouvelles améliorations sont apportées à cette bâtisse. L'atelier de fondeur disparaîtra pour faire place à un atelier d'horlogerie Huguenin.

Le grand toit de Bellevaux se reconnaît à l'est de sa jolie terrasse avec, à l'extrémité de celle-ci, une tourelle pacifique à bonnet pointu disparue depuis. L'histoire du fief de Bellevaux, qui appartient à huit familles, est connue ; les d'Ivernois, qui l'avaient hérité des Baillods, créèrent plus tard la Promenade-Noire qui allait singulièrement modifier les lieux¹⁰.

Un des objectifs de Curty fut le Chemin-Neuf construit en 1776, remplaçant un unique petit escalier coudé, à angle droit, reliant la grève à la rue de la Pommière fermée en cul-de-sac par Bellevaux. Les bornes latérales et les ombrages du Chemin-Neuf existent encore aujourd'hui.

Si cette nouvelle artère allait favoriser le développement de la ville basse, il convient de jeter un coup d'œil sur ses premiers éléments élevés sur la grève. Derrière le Chemin-Neuf, se trouvaient quelques constructions. Au fond, à peine distincte, la maison dite du bourreau. Une autre, plus visible, est mentionnée dans l'inventaire de partage du 13 mars 1815, des biens de Jean-Frédéric Petitpierre, maître charpentier, 1745-1815 ; formant auparavant deux maisons avec « issue sur le Coq-d'Inde », elle échut pour 10 000 livres à Jean-Henri Petitpierre, instituteur en mathématiques, fils du précédent. Cet acte de partage entre trois cohéritiers a trait aussi à plusieurs autres maisons qu'indique la sépia, maisons que l'on supposa appartenir à la ville, ainsi qu'une buanderie banale.

En effet, des trois lots en question, composés d'immeubles, vergers, vignes, bonnes créances — et même billets réputés mauvais tirés au sort — il appert qu'alors figuraient parmi les biens partagés : « les anciens bains avec le pressoir situés au-dessous de Bellevaux, y compris la partie de la possession acquise de Madame la M^{re} Bourgeoise de Chaillet et la petite maison près de la lavanderie ; cette petite maison étant grevée d'un cens foncier de huitante pots de vin à la vente de la Seigneurie, et le logement occupé par Abram Lachaux lui ayant été assuré gratuitement pendant sa vie par feu notre dit père, le tout estimé 14 000 livres ¹¹. »

Cette pinte, propriété particulière, avec « caveau derrière, pressoir, gerles et dépendances au pied du mur de Bellevaux » était une adjonction de la maison susdite que l'on voit à côté de l'entrepôt de bois débordant le long du mur du Chemin-Neuf.

Sur le rivage, au-delà de linges suspendus à des cordes, au milieu de bicoques, anciens bains, atelier et séchoir, se devine la Tour de l'Oriette à toit pointu, jadis dépôt de poudre, qu'un dessin anonyme, de 1680, montre dans l'eau, reliée à l'ancien château par un mur crénelé barrant l'accès de la ville. Cette tour fut démolie en 1823 par décision du Conseil du 13 octobre ¹².

La dernière maison, à l'ouest, à six fenêtres de façade, surplombant une petite falaise, figure déjà, unique corps de bâtiment, sur une gravure de 1620. Construite hors les murs, elle ne porte pas de date et passe pour avoir été une des « folies » de la région, ce qui n'est pas prouvé. Le mur sud de ce secteur comprenant bâtisse, jardins, terrasses superposées, treilles, vigne, espaliers, petit verger, selon plan et limites d'Auguste

Matthey, arpenteur, était baigné par le lac dont les vagues, à l'origine, battaient les falaises jusqu'au territoire d'Auvernier.

Dans ce quartier, dominé par le Clos rouge, au sud du Clos blanc (actuel Jardin du prince), quartier aux subdivisions variant parfois, se succédèrent de nombreux détenteurs plutôt malaisés à relier entre eux. Le terrain où s'élève la maison appartient — selon collection de *Reconnaisances* ou actes notariés — vers 1530, à Jacques Jean-Guillaume, d'une famille à Neuchâtel dès 1500 environ, florissante au XVI^e siècle, probablement venue de la Sagne. Vers 1600, cette terre est détenue par le conseiller François Malva, puis par les Fabry, en 1637. Par testament de 1640, Christophe Fabry, ministre de l'Eglise de Neuchâtel, lègue à ses fils Samuel et Thomas, notamment son Clos rouge et la bastie au bas qu'il tient de Malva ; ceux-ci, la même année, vendent à Olivier Perrot, pasteur, « le Clos rouge, la bastie proche le lac, la maison comme aussy l'acquisition faite de chez Bredin ». La propriété passe vers 1650, à Jean-Frédéric Brun, seigneur d'Oleyres, conseiller d'Etat et procureur général ; vers 1710, aux hoirs Mouchet, puis à Béat-Jacob Perroud, 1723-1786, allié Brun, maître bourgeois en chef.

Dès 1758, elle est à Jean-Henry de Chaillet, seigneur d'Arnex, anobli cette année-là, membre des Conseils de Ville, à son tour maître bourgeois en chef. Il vécut de 1735 à 1807. L'année suivante, en 1808, sa veuve, Charlotte-Marguerite, née Bosset (dont le portrait, au Bied, a paru dans *Patrie Neuchâteloise* t. II, p. 61) agissant au nom de son fils, Henry, juge au Tribunal de Morat, allié Herrenschwand, décédé à Moscou en 1825, vend cette propriété à Jean-Frédéric Petitpierre.

Petitpierre, qui possède déjà plusieurs maisons en ville et précisément sur le rivage dessiné par Emmanuel Curty, traite en faisant garantir ses droits par une caution du colonel des milices du Val-de-Ruz, Frédéric de Chaillet d'Arnex, et de sa fille, Rose, veuve de François de Montmollin.

Cette maison (où je rédige cette notice) est restée dans la famille Petitpierre depuis 1808. L'acquéreur l'agrandit en y ajoutant à l'ouest une annexe devenue le centre de la construction quand, en 1858, fut ajoutée sur le roc une aile symétrique à celle primitive du dessin de Curty. Avec ses deux petites fontaines sur ses terrasses et jardins, cette double demeure conserve encore, à deux pas du centre de la cité, et malgré le retrait du rivage, son aspect vieillot et son cadran solaire¹³.

On peut juger par cette sépia des innombrables transformations que subit le quartier de l'Évole jadis plein de charme. Un certain caractère citadin lui fut conféré depuis lors, non point en vertu d'une systématique manie de gagner du terrain sur le lac, mais surtout en raison de l'abaissement

du niveau des trois lacs jurassiens, qui dura de 1868 à 1890 en libérant toutes les grèves au détriment du pittoresque.

Dernière observation. Que signifie le mot *Evole*? ce paysage hors de ville qui séduisit Emmanuel Curty? Deux interprétations apparemment valables peuvent être retenues. *Evolo* (*evolare*) signifiait s'envoler, s'échapper; *rus ex urbe evolare*, pour Cicéron, voulait dire: fuir la ville pour voler à la campagne. — *Evolvo* (*evolere*), pour Catulle, Ovide, Virgile et Pline, signifiait rouler de haut en bas, déraciner, rouler des arbustes, se précipiter, mais aussi déloger, *faire dégringoler*. On peut opter pour la seconde origine mieux appropriée aux lieux que la première, puisque plusieurs *éboulements* se produisirent à l'Evole à travers temps. Le plus récent est connu; on doit rappeler celui, plus grave, du printemps 1835, où la carrière de l'Evole s'effondra soudain avec fracas, démolissant une maison et obstruant la route de Serrières, accident qui permit d'aménager, en 1838, le sentier des Zigzags¹⁴.

Il est probable que des éboulements antérieurs, fort lointains, se produisirent dans ce secteur rongé à l'époque romaine par les vagues de hautes eaux. Qui donnerait au nom *évole* une autre origine?

Jacques PETITPIERRE.

¹ *Nouvelles Etrences fribourgeoises*, 1878, p. 41 à 43 et 190. Voir aussi D. H. B. S., t. II, p. 621.

² *Annales fribourgeoises*, 1915. Un de ses numéros est consacré à une exposition des œuvres de Curty ouverte à Fribourg du 12 au 26 juillet 1914, pour marquer le centenaire de la mort de l'artiste.

³ Le *Catalogue* de la susdite Exposition indique 130 sujets et reproduit 6 petits chefs-d'œuvre de Curty: le *Moulin de Bonn* près de Guin, le *Pont de bois*, couvert, dit de Berne, à Fribourg, le *Pont du Milieu* et d'anciennes fermes de la Singine.

La *Revue des familles de Fribourg*, et le *Volkskalender für Freiburg* ont aussi publié divers paysages de Curty et de Reichlen.

Le *Dictionnaire des artistes suisses*, t. I, p. 334, signale l'activité peu commune de ce paysagiste dont la famille Göldlin possède, quant à elle, une riche collection de dessins, en marge d'œuvres conservées en outre par les Musées de Berne et d'Avenches. — Voir aussi LUTZ, *Mod. Biogr.*, p. 42, Eugène Secrétan, *Aventicum*, pl. VI et *Etr. aux fonctionn. frib.*, 1810, p. 181.

⁴ *L'Emulation, Nouvelle revue fribourgeoise*, t. II, p. 276.

⁵ QUARTIER-LA-TENTE, *Le Canton de Neuchâtel, District de Neuchâtel*, t. I, p. 251 à 264, a publié une intéressante série d'anciennes vues de l'Evole.

⁶ Jean COURVOISIER, *Les Monuments d'art et d'histoire de la Suisse. Le Canton de Neuchâtel*, t. I, p. 238-239.

⁷ QUARTIER-LA-TENTE, *ibid.*, *op. cit.*, t. I, p. 293, donne une vue des façades nord de ces immeubles.

Jean COURVOISIER, *Ibid.*

Maurice de TRIBOLET, *La Famille de Tribolet*, avec tableaux généalogiques et portraits, Neuchâtel, 1899, et *Notes complémentaires*, 1927; Bibliothèque de la Ville: Q 193.

⁸ Cette aquarelle de 1796 (que je possède) fut reproduite et éditée en noir, à deux reprises, par la Maison Attinger; publiée aussi par le *Musée neuchâtelois*, 1872, p. 17, on la retrouve, également en noir dans QUARTIER-LA-TENTE, *ibid.*, t. I, p. 252.

⁹ *La famille de Montmollin*, Neuchâtel, 1949. Renseignements de M. Guillaume de Montmollin, à la Borcarderie.

¹⁰ *Patrie Neuchâteloise*, t. II, p. 102 : « Vue sur un des anciens fiefs du pays. — Bellevaux. »

¹¹ Cette désignation fit partie du lot échu à la fille du défunt : Rose-Marguerite Petitpierre, alliée à Jean-Frédéric Steiner, du Petit Conseil. Elle céda cette maison, onze ans plus tard, aux d'Ivernois contre extinction d'un billet de 7560 livres (*Papiers J. Petitpierre*). C'était la sœur de Jacques-François Petitpierre-Droz, doyen de la Vénérable Classe, 1774-1819, parrain de Cécile Mendelssohn Bartholdy, ministre distingué du Saint-Evangile dont le monument funéraire est encastré dans la façade extérieure sud du temple de Serrières, personnage de marque, décoré de l'Ordre du Lys par Louis XVIII. Il officia, le 13 juillet 1814, au Temple du Haut, à la cérémonie d'accueil de Frédéric-Guillaume III et de son second fils, le prince Guillaume de Prusse, devant les corps de l'Etat et toute l'assemblée. Le roi, ému, lui donna l'accolade à sa descente de chaire. (Archives de la ville, *Livre des cérémonies*, t. III, fol. 8 et s.) Ce fut de nouveau le doyen Petitpierre qui, à la tête de la première délégation de l'Etat, reçut au château de Neuchâtel le prince royal Frédéric-Guillaume de Prusse et son cousin Frédéric d'Orange en juillet 1819. (*Ibidem*, fol. 27 à 46.)

¹² Il est plaisant de constater que le maître-charpentier J.-Fréd. Petitpierre fut sérieusement mêlé à l'histoire de cette tour, en 1781. Selon instructions de M. Wavre « maisonneur, de refaire la charpente du toit de la petite Tour Poudrière dite l'Orietta, et s'étant émancipé de demolir et de baisser le haut de la dite Tour » il reçut l'ordre du Conseil de la rétablir « telle a peu près qu'elle existoit cy-devant ». (Arch. de la Ville, *Manuel du Conseil*, N° 26, p. 194.) Après visite sur les lieux, de la Commission des bâtiments ayant constaté que « le restant des murs de la dite Tour est des plus caducs, ayant diverses concentures », Petitpierre ayant comparu, s'engagea à reconstruire à ses frais le mur et le toit. (*Plumitif des Quatre Ministraux* : 24 avril 1781, vol. VI, p. 205. Voir aussi *Verbaux des Travaux publics*, 28 avril 1781.) Ces verbaux indiquent que cette « tournelle » est la limite de la concession faite à la ville, des graviers du lac. L'aspect de 1680 signalé par mon contexte — pour cette tour — révélé par Samuel de CHAMBRIER, dans la *Mairie*, p. 47, par QUARTIER-LA-TENTE, t. I, p. 33, et par le *D. H. B. S.*, t. V, p. 98, est fort séduisant, mais ne serait-il pas un peu fantaisiste ? La Tour de l'Orietta qu'indique la sépia de Curty, même avec décalage d'un siècle, paraît plus vraisemblable.

¹³ Archives de l'Etat, *Reconnaissances* : Lando, vol. II, f° 382, vol., 24 mars 1512, 1539 (Jacques Jean-Guillaume). — G. Carrel, not., vol. III, f° I ; 14 septembre 1637 (Malva, Fabry). — *Ibid.*, vol. III, 23 avril 1640 (Fabry, Perrot). — Reconnaissances Marquis et Martenet, f° 273, 1666 (Perrot). — *Rentier*, vol. I, f° 167 (Perrot, Mouchet). *Ibidem*, vol. II, f° 532, 1758 (Brun, Chaillet d'Arnex). — *Ibidem*, vol. I, f° 295 (Petitpierre-Niqueler). — A. T. Lambelet, not., vol. I, p. 441, 14 avril 1758 (Perroud, Brun, l'Harce, Chaillet d'Arnex). *Ibidem*, p. 146, 1^{er} août 1758. Voir aussi Lambelet, vol. I, p. 385, du 6 décembre 1759, jardin et batue « chez la Tante, derrière la Tournelle », Archives Bosset et Petitpierre : acte original de transfert du 21 mars 1808 (Chaillet d'Arnex-Petitpierre).

¹⁴ Alfred Godet a publié dans le *Musée neuchâtelois* de 1895, p. 228, une vue de Moritz père montrant cette carrière.

NEUCHÂTEL : REFUGE D'ANGLAIS SOUS NAPOLÉON

Après la mainmise des Français sur les Treize Cantons de l'ancienne Confédération helvétique en 1798, le fait que la principauté de Neuchâtel resta pendant huit ans encore indépendante de la France joua un rôle important et méconnu pour les Anglais qui se trouvaient alors en Suisse. Il est vrai qu'au début de la période d'invasion et sous la constitution de la République helvétique instituée par les Français le 12 avril 1798, les Anglais n'y furent pas trop inquiétés. On relève les noms d'au moins une douzaine d'entre eux, la plupart à Lausanne et à Genève. Les lettres de Bracy Clark¹, fondateur du collège vétérinaire à Londres, alors en visite chez sa sœur Mary alliée à Jean-Jacques Secrétan, donnent de précieux renseignements sur les mesures de surveillance en vigueur, les permis de voyage et de séjour, et les conditions de vie que menèrent sur le sol suisse ces ennemis de la République française.

Après neuf ans de guerre, la paix d'Amiens, signée le 25 mars 1802, amena une trêve dans les hostilités entre la France et la Grande-Bretagne, mais les Britanniques ne l'avaient pas attendue pour se rendre en grand nombre sur le continent, en France et en Suisse, car la tolérance était encore large et la guerre n'était qu'une lutte engagée entre les gouvernements et les armées. Elle ne gênait pas beaucoup la vie des civils², mais lorsque les choses se gâtèrent, la reprise des hostilités devint inévitable, et quand le Consul Bonaparte eut rendu son décret du 22 mai 1803 qui constituait prisonniers de guerre tous les Anglais civils, entre 18 et 60 ans, appréhendés sur les terres soumises à la puissance de la France, nombreux furent ceux qui se virent obligés de prendre le chemin de Verdun, de Valenciennes, ou d'autres villes désignées comme lieux de détention³. Entretemps, l'Acte de Médiation avait été accordé, ou plutôt imposé, par Bonaparte le 19 février 1803, de sorte que la condition des Anglais en Suisse était devenue particulièrement précaire.

A Genève, qui avait pourtant été annexée par la France et rattachée au Département du Léman le 15 avril 1798, les Anglais étaient nombreux en 1803, et il ne semble pas qu'ils se soient inquiétés du décret du 22 mai qui fut publié dans le *Moniteur* du 23. Mais les nouvelles (et les ordres) à cette époque circulaient encore lentement, et l'alerte ne fut donnée à Genève que le 27, quand Lady Donegall reçut à Sécheron une lettre de Lyon

l'avertissant que les Anglais avaient été arrêtés dans cette ville ⁴. Lord John Campbell ⁵ et son compagnon le docteur Argyll Robertson ne se le firent pas dire deux fois, et ils saisirent l'occasion de sortir de Genève de bonne heure le lendemain matin, aussitôt que les portes furent ouvertes et avant que le courrier venu de Paris ne fût trié et que le commandant militaire français, le général Dupuch, n'eût reçu ordre de les arrêter.

Mary et Agnès Berry, avec leur père âgé, qui séjournèrent à l'hôtel des Balances, purent également partir le même jour 28 mai, de bonne heure, dans une voiture louée, laissant à Genève leur carrosse en réparation et leur linge chez la blanchisseuse, oubliant dans le désarroi du départ brusqué de prendre leurs passeports ; ils arrivèrent cependant à Lausanne sans autre inconvénient que celui de trouver les auberges pleines d'autres Anglais qui, comme eux, fuyaient devant la tempête à venir. Thomas Wedgwood ⁶, le premier photographe, et oncle de Darwin, réussit également à s'échapper de Genève.

Les autres, parmi lesquels Lord et Lady Beverley et plusieurs personnes du beau monde, ainsi que Mr et Mrs Hereford, Henry et James Cazenove ⁷, Peter Mark Roget ⁸ et ses deux élèves, dont nous parlerons plus loin, furent pris dans le coup de filet et durent prendre les arrêts. Les deux élèves, John Burton Philips et son frère Nathaniel Philips étant mineurs, ainsi que les femmes, ne furent pas inquiétés ; mais pour les autres ce fut l'internement, et plusieurs reçurent l'ordre de quitter Genève pour Verdun. Restait à savoir quels seraient les effets du décret de Napoléon en Suisse.

Pendant quelque temps les Anglais ne parurent pas s'en préoccuper. Rosalie de Constant ⁹ annonce à son frère le 10 juin 1803 que Sir Francis ¹⁰ et Lady Drake ¹¹ avec sa sœur Miss Maltby sont revenus à Lausanne et séjournent aux Jordils. Il y a aussi un M. Wiggett, leur parent. Lord John Campbell et le docteur Robertson séjournèrent chez M^{me} de Staël à Coppet et firent des excursions en Suisse avec elle ¹². Elle prenait plaisir à les retenir, ainsi qu'un autre Ecossais, MacCulloch, en s'efforçant faussement de leur faire croire qu'ils seraient en plus grande sûreté à Coppet qu'ailleurs. Cette conduite de sa part n'est pas pour surprendre. On a sur ce sujet un témoignage ¹³ accablant de Pierre Picot qui se rapporte à cette même année 1803 : M^{me} de Staël « eut en particulier une intrigue scandaleuse avec un bel Irlandais, M. O'Brien, homme marié qui séjournait à Genève, qui lui avait plu et qu'elle chercha à détourner de la fidélité conjugale... Elle croyait n'avoir point à se gêner pour satisfaire ses passions ». De toute façon, O'Brien partit, on ne sait par quel chemin.

L'alerte de l'arrestation imminente des Anglais en Suisse parvint à Lausanne le 29 juin 1803, et Rosalie de Constant ¹⁴ écrit à son frère que la

famille Drake part sur-le-champ pour Neuchâtel. En suivant le cours chronologique des événements, nous arrivons aux aventures de Lord John Campbell et du docteur Robertson qui revêtent le caractère d'un roman policier où le rôle de l'héroïne fut joué par une Neuchâteloise, Marie-Charlotte Delachaux¹⁵. Cette dame, qui avait été institutrice dans la famille du duc d'Argyll, dont Lord John Campbell était le fils, se trouvait chez elle à Yverdon en attendant le moyen de se rendre en Angleterre quand Lord John y passa et lui offrit une place dans son carrosse. Elle y prit place le 8 juillet 1803 à Berne. Lord John avait eu l'intention de prendre la route par Zurich et Schaffhouse, mais ayant appris que le contrôle français à Zurich était particulièrement sévère, il se dirigea sur Baden. Pendant la nuit du 8 au 9 juillet, l'ordre arriva d'arrêter tous les Anglais en Suisse, et le commandant français de la place fit irruption dans la chambre de Robertson, l'arrêta, et lui demanda où se trouvait Lord John Campbell. Robertson feignit de ne pas le savoir, et Lord John, averti à temps, s'habilla dans des vêtements de M^{lle} Delachaux, sortit tranquillement de la ville, et alla se cacher dans un bois à peu de distance. M^{lle} Delachaux qui était munie d'un passeport en règle pour la Suisse, passa dans la soirée avec le carrosse, retrouva le lord dans son bois, le fit monter et passer par les postes de contrôle français en qualité de sa femme de chambre, jusqu'à ce qu'ils fussent en sûreté en territoire allemand outre-Rhin¹⁶. Le général Ney qui commandait l'armée française d'occupation en Suisse, enragea, et dans une lettre que M^{me} de Staël écrivit¹⁷ à Lord John Campbell le 24 juillet 1803 elle raconta que « le général Ney a déclaré que si vous aviez été pris il ne vous auroit jamais relâché, mais que pour un médecin cela n'en valoit pas la peine... et il répétoit toujours en grondant : ce petit lord qui s'est échappé en femme ». En effet, Robertson fut bientôt élargi, mais, arrivée en Allemagne, M^{lle} Delachaux, femme à poigne si jamais il en fût, changea d'intention, et au lieu de se rendre en Angleterre elle préféra braver la rancune de Ney en retournant chez elle à Yverdon, où rien ne paraît lui être arrivé. Quant à Lord John Campbell, ayant évité les pièges également sournois tendus par Germaine-Sirène et Polyphème-Bonaparte, il put légitimement se vanter de l'avoir échappé belle.

Quant aux autres Anglais, M^{me} de Staël écrivait¹⁸ de Coppet le 23 juillet à Lord John Campbell (qu'elle poursuivait toujours de ses lettres) : « Les Call vont, je crois s'échapper. » Il s'agit de Sir William Call¹⁹ et de sa sœur Miss Phillida Call. Le jour suivant, M^{me} de Staël reprenait²⁰ : « McCulloch et Call se sont enfuis à Neuchâtel... M^{lle} Call va en Allemagne. » Entre-temps Peter Mark Roget avait fait valoir à Genève ses titres de fils de citoyen de Genève et lever les mesures de surveillance prises à son égard²¹.

Le 19 juillet, il avait fait sortir de Genève ses pupilles, les deux jeunes Burton, qu'il dirigea d'abord sur Lausanne, puis leur donna ensuite ordre de se rendre immédiatement à Neuchâtel. Muni d'un passeport en règle pour se rendre à Paris, Roget quitta Genève le 26 juillet ; prenant par Nyon, Orbe, Yverdon et Saint-Aubin, il arriva à Neuchâtel où il trouva la ville pleine d'Anglais, y compris la famille Drake et un M. Davidson ²².

Les Archives de l'Etat et de la Ville de Neuchâtel sont éloquentes sur sur la trombe d'Anglais qui y étaient venus trouver refuge et asile contre les griffes de Napoléon. Les Quatre Ministraux, en date du 26 juillet 1803 ²³, accordent la permission au révérend Gilbert Parker, à sa femme et à sa famille, de séjourner un mois en ville. Ils logent dans la maison Motta. Le 30 juillet on lit dans le Manuel ²⁴ : « Permis de séjourner en ville... au Chevalier Call et M^{lle} sa sœur... aux Ballances. » Ce sont les amis de M^{me} de Staël. Le même jour ²⁵ : « Permis de séjourner en ville au chevalier baronet Fr^s H^y Drake, à Lady Drake, à Miss Maltby... dans la maison ci-devant Motta au faubourg. » Ce sont les amis de Rosalie de Constant. Encore le même jour ²⁶ : « Permis de séjourner à M. MacCulloch, gentilhomme aux Balances, au chevalier Taylor ²⁷ et à deux domestiques, également aux Balances. » Puis, toujours le 30 juillet 1803, « Monsieur Valpolle [Walpole], élève de Monsieur Prince Modigliane, a été présenté au Magistrat par celui-ci, en sorte qu'il est dans la règle ²⁸ ».

Il est temps de marquer un arrêt pour reconnaître dans toute leur envergure le courage et la magnanimité des autorités neuchâtelaises envers les ennemis du redoutable maître non seulement de la France, mais aussi de la Suisse, où les services du général Ney appliquaient par la force les décrets de Napoléon. Il faut se rappeler que les pays limitrophes de Neuchâtel à l'est, les Franches-Montagnes, l'Ajoie, Saint-Ursanne, Delémont, Laufon et le Birseck avaient passé sous le contrôle de la France en 1792, d'abord comme République rauracienne, bientôt incorporée à la France comme Département du Mont-Terrible ²⁹, puis ensuite dans celui du Haut-Rhin. En décembre 1798, la France se réclamant du traité de Campo-Formio d'octobre 1798, revendiqua comme terres de l'empire l'Erguel, la Prévôté, la Neuveville, et Bienne, et les fit occuper par les troupes du général Gouvion Saint-Cyr, avant même que fût déclenchée l'invasion de la Suisse. L'ancien Evêché de Bâle avait cessé d'exister et, désormais, Neuchâtel se trouva entièrement enclavée entre les territoires directement soumis à la France. Il est vrai que pendant l'occupation militaire de la Suisse après l'Acte de Médiation, Talleyrand ³⁰ avait recommandé à Ney de ne rien faire qui pût inspirer de l'inquiétude à Neuchâtel, mais la géné-

rosité de ce dernier en accordant un refuge, même temporaire, aux Anglais n'en était pas moins louable et remarquable.

Il convient aussi de tenir compte du fait que les autorités neuchâtelaises n'avaient pas toujours eu à se louer de la conduite des insulaires. Le 7 décembre 1789, le Conseil d'Etat constate³¹ que M. Nailor³², « Anglois, ci-devant domicilié à Saint-Blaise, a adressé une lettre outrageante pour les autorités ». Le 18 décembre 1792 : « On a fait paroître dans l'Assemblée MM. Pierce, Anglois, chez M. de Treytorrens, Lawless³³ et Manningham, chez M. Meuron ; l'un d'eux a été mis à l'amende pour avoir galopé en ville et comme le trot anglois équivaut pour le danger au galop, ils ont été exhortés à modérer leur pas pour la suite³⁴. » Une semaine plus tard, le 26 décembre 1792, Pierce est déjà récidiviste³⁵. Sur le rapport du guet, ce jeune homme coupable de voies de fait commises un soir sur M. Tribolet membre du Grand Conseil de la Ville, alors qu'il était en état d'ébriété, doit comparaître devant les Quatre Ministraux qui l'exhortent à se contenir, faute de quoi il ne sera plus toléré en ville.

Parfois la simple présence d'Anglais fut embarrassante pour les autorités neuchâtelaises sur le plan politique. En juillet 1794 s'amorçaient des troubles à Genève qui devaient aboutir à l'atroce affaire de la Fusillade des Sept, qui eut lieu le 25 de ce mois. Parmi les Anglais à Genève se trouvait la famille Hamilton qui y demeurait honorablement depuis longtemps. Le colonel Edward Hamilton, fils de George Hamilton et de Marie-Marguerite Vasserot, oncle de William Beckford l'auteur de *Vathek*, et ami de Voltaire, était né à Genève ainsi que sa sœur Margaret. Cette dernière crut devoir quitter Genève par mesure de prudence, et, accompagnée de sa tante Mrs Hamilton, elle se rendit à Neuchâtel. Là, le 21 juillet 1794, la Commission patriotique instituée par le Conseil général en juin 1794, arrêta³⁶ que « les Dames Hamilton, tante et nièce, qui logent chez M. Breguet, et un Français émigré qui leur est attaché, ne peuvent être tolérés en ville plus longtemps ». On les retrouve bientôt à Bienne, où le Conseil de la ville³⁷, le 19 septembre 1794, octroya à Margaret Hamilton la bourgeoisie de Leubringen (Evilard). La police à Neuchâtel était donc soigneusement faite.

Voilà donc les Anglais réfugiés à Neuchâtel en 1803, mais ils durent bientôt se rendre compte que ce ne pourrait être qu'un refuge temporaire, aussi n'y restèrent-ils pas longtemps. On aimerait connaître les moyens qu'ils prirent pour se rendre en Allemagne et en sûreté. Les chemins écartés et les sentiers escarpés passant par les Franches-Montagnes et l'Erguel durent être tentants pour une telle fuite à la cloche de bois, mais le fait que l'administration française était installée depuis quelque temps dans le ci-devant Evêché de Bâle, les a probablement engagés à prendre un autre

chemin. D'après les indications qu'on possède, il paraît que les Anglais ont tout bonnement emprunté la vallée de l'Aar. Le 27 juillet, MacCulloch fit partir de Neuchâtel le jeune Peter, valet des Miss Berry, habillé en voiturier, qui coucha à Soleure et rejoignit les Berry à Bâle³⁸. Roget³⁹ et les deux Philips⁴⁰ sortirent de Neuchâtel le 29 juillet 1803, aussi mal habillés que possible ; ils dînèrent à Aarberg et couchèrent à Büren. Le 30, passant anxieusement par Soleure, ils dînèrent à Herzogenbuchsee et couchèrent à Rothrist ; le 31, par Wildegg et Brugg, où le voiturier et l'aubergiste gagnèrent la complaisance de la sentinelle au moyen d'une bouteille de vin, et Zurzach, ils gagnèrent l'Allemagne. Le 9 septembre Rosalie de Constant écrivit⁴¹ à son frère au sujet des Drake ; « leur Wiggett a dû passer par la Suède pour gagner l'Angleterre ».

Les Drake, eux, restèrent cependant encore quelque temps à Neuchâtel. Le 13 août 1803, Rosalie de Constant avait écrit⁴² à son frère que « les Anglaises se déplaisent fort à Neuchâtel », mais cela ne s'accorde pas avec le contenu de la lettre adressée le 26 novembre par Sigismond de Meuron à son frère Maximilien, au cours de laquelle il dit⁴³ : « Autre nouvelle : il y a à Neuchâtel deux Anglaises qui font la pluie et le beau temps, l'une est mariée et l'autre pas, le mari est un personnage qui ne fait pas grand bruit quoiqu'il soit cependant très aimable, sa femme est très jolie et danse surtout à merveille, aussi donne-t-elle quelquefois des soirées où on dit qu'on s'amuse beaucoup ». Il est facile de reconnaître ici Sir Francis et Lady Drake, et Miss Maltby.

Les permis de séjours ne durent pas éternellement, et le 5 décembre 1803 on trouve dans le *Manuel du Conseil*⁴⁴ que les trois mois de tolérance accordés par les Quatre Ministres au chevalier Drake, Anglais, étant écoulés, le Conseil lui accorde l'habitation au taux des rentiers, ce qui était une grande faveur. Les choses ne tardèrent cependant pas à se gâter, et le contrôle à devenir plus rigoureux, du fait de l'inquiétude éprouvée à Berlin par le ministre de Hardenberg à cause du refuge accordé aux Anglais à Neuchâtel, et surtout à la suite d'un article anonyme⁴⁵, mais probablement d'Henri Petitpierre, daté de Saint-Aubin le 7 avril 1804, publié dans le *Moniteur*. On y dénonçait la présence d'un Anglais, de correspondants britanniques, et des intrigues anglaises. Ceci ressort de la lettre⁴⁶ du Conseil d'Etat, du 8 mai 1804, adressée au roi de Prusse, annonçant que le chevalier Drake a effectivement séjourné à Neuchâtel l'été précédent, « où il avait obtenu l'habitation à la faveur des passeports dont il étoit porteur », et qu'il est parti le 21 avril 1804. « Tout ce qui nous est d'ailleurs revenu de sa conduite annonce qu'il est absolument étranger à toute espèce d'intrigue, et les retards qu'il a mis à s'éloigner depuis le moment où son nom seul

pouvoit le rendre suspect au Gouvernement français nous confirme dans cette opinion. » Rosalie de Constant écrivit ⁴⁷ à son frère le 1^{er} mai 1804 que « les Drake n'ont pu m'avertir à temps de leur départ ; on a des nouvelles d'eux à Carleruhe ». Ils réussirent donc à passer.

Cela devait bientôt devenir plus grave. Mr Hereford s'était évadé ⁴⁸ de Genève le 18 juin 1804, à la barbe de ses compatriotes qui se virent accablés de nouvelles mesures de surveillance. Le 20 juin ⁴⁹, « Lecture a été faite d'une lettre du Préfet du Département du Léman par laquelle il prie de donner des ordres pour que le S^r Herford, Anglais, prisonnier de guerre, qui s'est évadé de Genève, soit arrêté. En conséquence, les ordres ont été incessamment donnés pour faire des recherches et s'informer où il logeoit ; d'après des informations prises, il se conste qu'il est arrivé hier soir à 4 h. et est reparti à 9 h. On en a de suite informé M. le Préfet par une lettre remise à l'express qui avoit apporté la lettre du Préfet ».

Les jours du refuge ont pris fin. On trouve bien les noms de quelques sujets britanniques, tels que Mrs Fermor ⁵⁰ que les Quatre Ministres autorisent, le 21 juillet 1804, à loger un mois chez Antoine Drogue. William Duff Dunbar ⁵¹, natif de Banff en Ecosse, capitaine au service de l'Angleterre, établi à Neuchâtel depuis 1786, qui avait épousé à Cornaux le 16 juillet 1787 Henriette-Armande, fille de David Gaudot, se vit le 1^{er} octobre 1805, décerner des lettres de naturalité, et, le 19 décembre de la même année, il fut reçu communier de Wavre. Mais c'est à titre personnel, et c'est tout.

Sir Gavin de BEER.

¹ Sir Gavin DE BEER, *Un Anglais témoin de la Révolution vaudoise*, dans *Revue historique vaudoise*, 1949, p. 83.

² Sir Gavin DE BEER, *The sciences were never at war*. Edinburgh, 1960.

³ [Henry GAZENOVE], *A narrative in two parts: written in 1812*. London, 1813 ; J. G. ALGER, *Napoleon's British visitors and captives*. London, 1904. Sir Gavin DE BEER, Henry Cazenove, *Notes and Queries*. London, 1948, p. 143. *Ibidem*, 1951, p. 188.

⁴ Mary BERRY, *Extracts of the Journals and correspondence of*. London, 1865, vol. 2, p. 258.

⁵ Lord John Campbell, 1777-1847, à partir de 1839, 7^e duc d'Argyll.

⁶ Thomas Wedgwood 1771-1805. Voir R.B. Litchfield (gendre de Darwin), *Tom Wedgwood the first photographer*. London, 1903.

⁷ Henry CAZENOVE, *op. cit.*

⁸ Peter Mark Roget, 1779-1869, illustre savant et auteur, né à Londres, fils de Jean Roget de Genève.

⁹ Papiers Constant à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève ; renseignements aimablement communiqués par Mrs Victor Colville, de Bewell, Alfrick, Worcestershire, propriétaire d'un manuscrit de Rosalie de Constant qui sera publié incessamment.

¹⁰ Sir Francis Drake, 1756-1839 ; le titre de chevalier baronnet que s'arrogeait Drake ne fut pas reconnu par les autorités britanniques à cause de sa naissance réputée illégitime.

¹¹ Lady Drake, née Anne Frances Maltby, 1774-1846.

¹² Le comte d'Haussonville, *Madame de Staël et M. Necker*. [Paris] 1925, p. 216, fait erreur en plaçant au mois de septembre 1803 les excursions de M^{me} de Staël avec John Campbell et le D^r Robertson à l'île Saint-Pierre et autres endroits de la Suisse. Voir aussi Pierre

Kohler, *Madame de Staël et la Suisse*. Lausanne, 1916, p. 302 ; J. C. Herold, *Mistress to an age*. London, 1959, p. 243.

¹³ Pierre KOHLER, *op. cit.*, p. 387. Voir aussi Benjamin Constant, *Journaux intimes*. Paris 1952, p. 313, qui en fut bien aise : « Germaine, toujours suivie de son Irlandais, me laissait complètement libre ».

¹⁴ Papiers Constant.

¹⁵ Marie-Charlotte Delachaux, 1769-1864. Voir H. C. B. Campbell, *A Journey to Florenc ein 1817*, edited by Sir Gavin de Beer. London 1951 ; Louis Thévenaz, *Le maire de Travers Jonas-David Delachaux et sa fille Marie-Charlotte*, dans *Musée neuchâtelois*, 1952, p. 47.

¹⁶ Duke of Argyll, *Intimate society letters of the eighteenth century*. London, [1910], p. 519.

¹⁷ *Ibidem*, p. 607.

¹⁸ *Ibidem*, p. 600.

¹⁹ Sir William Call, 1781-1851, de Whiteford, Cornouailles.

²⁰ Duke of Argyll, *op. cit.*, p. 609.

²¹ S. R. ROGET, *Travel in the two last centuries of three generations*. London, 1921, p. 89.

²² S. R. ROGET, *ibidem*, p. 118. Les Burton décrivent leur fuite dans *Continental travel 1802-3. The story of an escape*. Manchester, 1904.

²³ Archives de la Ville de Neuchâtel, *Manuel des Quatre Ministraux*, vol. 10, p. 413. Tous ces renseignements tirés des Archives de l'Etat et de la Ville de Neuchâtel ont été aimablement communiqués par M. Alfred Schnegg, archiviste de l'Etat.

²⁴ *Ibidem*. Le nom « Call » est écrit « Ball », effet sans doute d'une transcription fautive de l'époque.

²⁵ *Ibidem*.

²⁶ *Ibidem*.

²⁷ Sir Simon Taylor, 1783-1815.

²⁸ *Manuel des Quatre Ministraux*, vol. 10, p. 413.

²⁹ J. SURATTEAU, *Etudes sur le Département du Mont-Terrible*, dans *Actes de la Société jurassienne d'émulation*, 1955, p. 77.

³⁰ Jean COURVOISIER, *Le Maréchal Berthier et sa Principauté de Neuchâtel*. Neuchâtel, 1959, p. 15.

³¹ Archives de l'Etat de Neuchâtel, *Manuel du Conseil d'Etat*, 7 déc. 1789, vol. 133, fol. 794.

³² Francis Hare-Naylor, 1753-1815, auteur et historien.

³³ Valentine Lawless, 1773-1853, à partir de 1799 Lord Cloncurry. Auteur de *Personal Reminiscences*. London, 1849, où il traite de son séjour à Neuchâtel.

³⁴ *Manuel des Quatre Ministraux*, vol. 8, p. 380.

³⁵ *Ibidem*, p. 381, 382.

³⁶ Philippe GODET, *Police secrète à Neuchâtel 1794*, dans *Musée neuchâtelois* 1898, p. 113.

³⁷ Archives de Bienne ; renseignement aimablement communiqué par M. Werner Bourquin.

³⁸ Mary BERRY, *op. cit.*, vol. 2, p. 270.

³⁹ S. R. ROGET, *op. cit.*, p. 124.

⁴⁰ *Continental travel in 1802-3*, p. 114.

⁴¹ Papiers Constant.

⁴² *Ibidem*.

⁴³ Archives de l'Etat, Fonds Meuron, dossier 31/1.

⁴⁴ Vol. 31, p. 313.

⁴⁵ Jean COURVOISIER, *op. cit.* p. 16.

⁴⁶ Archives de l'Etat, *Lettres à Sa Majesté*, vol. L. p. 552.

⁴⁷ Papiers Constant.

⁴⁸ Henry CAZENOVE, *op. cit.*, p. 36.

⁴⁹ *Manuel des Quatre Ministraux*, vol. 10, p. 487.

⁵⁰ *Ibidem*, vol. 10, p. 495.

⁵¹ Archives de l'Etat, Registre des mariages de Cornaux. *Actes de Chancellerie*, vol. 30, p. 526 ; etc.

LES DEUX PREMIÈRES ÉGLISES CATHOLIQUES DE LA CHAUX-DE-FONDS

La Chaux-de-Fonds fut dotée d'un lieu de culte peu avant la grande crise religieuse du XVI^e siècle et bien après le Locle et la Sagne. En 1517, Guillemette de Vergy, veuve de Claude d'Arberg, succéda à son époux à la tête de la seigneurie de Valangin. Six ans plus tard elle fit construire la chapelle de la Chaux-de-Fonds, dédiée à saint Humbert ; elle la dota d'une cloche sur laquelle on pouvait lire l'inscription suivante : *Guillerma de Vergie fecit fieri hoc opus domina. S. Humberte ora pro nobis. MCCCCXXIII*¹.

Un Savoyard, Jean Bard, qui depuis un certain nombre d'années remplissait les fonctions de vicaire à Engollon, fut appelé à desservir la nouvelle chapelle à titre de curé. Il fit son testament le 19 juin 1529 dans lequel il s'intitulait premier curé de l'église de la Chaux-de-Fonds « nouvellement fondée ». Trois jours plus tard il succombait. L'année précédente, il avait eu la joie de faire consacrer sa chapelle par Pierre Tassard, évêque de Chrysopolis, délégué de l'évêque de Lausanne Sébastien de Montfaucon. La cérémonie eut lieu le 13 janvier 1528, et le même jour fut béni le cimetière². A Jean Bard succéda un Loclois, Jacques Droz. La crise de la Réformation avait débuté en Suisse. Elle n'allait pas tarder à gagner la plupart des paroisses du comté de Neuchâtel et de la seigneurie de Valangin. Au Locle, le curé Etienne Besancenet dit sa dernière messe en 1536, et il est à présumer que le culte catholique prit fin aussi cette même année à la Chaux-de-Fonds.

Le curé Jacques Droz ne fit pas autrement que ses paroissiens. Il abandonna la confession catholique, devint prédicant, se maria et donna naissance à une famille qui, jusque à nos jours a conservé dans son appellation le souvenir de l'ancêtre. « Messire Jacques Droz », c'est ainsi que l'on appelait le curé, devint un patronyme. Ses fils, et par la suite tous ses descendants furent appelés « Messire-Jacques-Droz », nom transformé plus tard en « Mons-Jacques-Droz ».

Le XVI^e siècle et les suivants ne se signalèrent pas par leur tolérance dans le domaine confessionnel. Les protestants avaient la latitude de pouvoir s'établir dans la presque totalité du territoire neuchâtelois tandis que les catholiques restaient confinés dans les deux paroisses de Cressier et du Landeron. Encore en 1709, dans les *Articles généraux* que Frédéric I, prince de Neuchâtel, octroya au pays, on pouvait lire à l'article 1^{er}, sous chiffre 4, la règle ci-après :

Que si un protestant veut se faire catholique-romain, qu'il aille demeurer et s'établir dans une paroisse catholique-romaine, comme les catholiques-romains qui voudront se faire protestans, iront résider dans quelque paroisse protestante, et que de part ni d'autre, on ne puisse se débaucher ni s'enlever les enfans les uns aux autres, pour les attirer à une autre religion.

Cette règle a-t-elle été observée rigoureusement? Oui, sans doute, au début, mais au cours des années, il est arrivé certainement que des catholiques — pour ne parler que d'eux — se sont installés sans difficultés en terre protestante, à Neuchâtel, par exemple. Il n'y trouvaient, naturellement, aucun des secours de leur religion, si bien qu'ils devaient se rendre à Cressier ou au Landeron pour entendre la messe ou faire célébrer mariage, baptême ou service funèbre.

LA DEUXIÈME ÉGLISE CATHOLIQUE DE LA CHAUX-DE-FONDS

La principauté de Neuchâtel, épargnée par les armées de la Révolution française, donnée par Napoléon, qui l'avait reçue du roi de Prusse, au maréchal Alexandre Berthier, revint sous l'autorité du roi Frédéric-Guillaume III en 1814. A cette époque, les idées de tolérance et le respect des opinions religieuses avaient fait du chemin. Les restrictions imposées à la liberté d'établissement n'étaient plus observées. A Neuchâtel, le culte catholique avait été autorisé en 1806 pour les troupes d'occupation du général Oudinot; après leur départ, la messe continua d'être dite par le curé de Cressier. Bien plus, la *Charte constitutionnelle* du 18 juin 1814 proclama le libre exercice des religions protestante et catholique, sans égard au domicile. Une disposition de cette nature marquait un grand pas dans la voie de la tolérance; elle devait, en outre, être grosse de conséquences pour l'avenir d'un pays de plus en plus industrialisé.

A la fin du XVIII^e siècle, l'industrie prédominante dans les régions basses du pays était celle des toiles peintes qui occupait quelques milliers de personnes sur les rives du lac, et, pour une petite part, au Val-de-Travers. Le Blocus continental lui porta un coup mortel. Dans les Montagnes, en revanche, prédominaient la dentelle et l'horlogerie. Celle-ci connut un grand essor à partir de la Restauration. Les nombreux Neuchâtelois qu'elle occupait délaissèrent petit à petit la culture de la terre pour se confiner dans la fabrication de la montre et de la pendule. Ils furent remplacés, à titre de domestique ou même de fermier, par des jeunes gens venus généralement du canton de Berne. La Chaux-de-Fonds, où l'horlogerie prospérait, connut un afflux très rapide de population. Qu'on en juge par ces quelques chiffres :

En 1833, elle comptait 618 maisons et une population de 7061 habitants. L'année suivante, on y trouvait 7474 habitants et en 1840, 9678 logés dans 751 maisons. On a peine à se représenter, aujourd'hui même, un développement si intense qui atteint près de 40% en sept ans. Il dénote une activité incessante, il donne l'image d'une ruche en plein travail.

La localité n'était pas uniquement peuplée de Neuchâtelois de vieille roche. On y comptait bon nombre de confédérés et un peu moins d'étrangers. En chiffres arrondis, on peut admettre que les ressortissants du pays atteignaient le chiffre de 4700 en 1833 et de 5600 sept ans plus tard. Cette augmentation de 900 unités, si importante qu'elle paraisse, était cependant inférieure à celle que l'on enregistrait chez les confédérés ; ils passèrent, durant la même période, de 1800 à 2900, tandis que le nombre des étrangers, 488 en 1833, s'élevait à 1099 en 1840. L'effectif de ces derniers avait donc plus que doublé.

Quelques chiffres encore. On comptait à la Chaux-de-Fonds 2100 horlogers en 1833 et 2700 sept ans plus tard. On comprendra aisément que dans une localité en pleine période de croissance la composition de la population se modifiât. Dans les nouvelles couches de population, il n'y avait pas que des protestants. La liberté d'établissement concédée au pays en 1814 facilita l'immigration des catholiques, à la Chaux-de-Fonds comme ailleurs. Leur nombre, bien modeste au début, progressa rapidement.

Mais toutefois, il ne faut pas le perdre de vue, si, en vertu de la concession de 1814, les catholiques avaient la faculté de pouvoir s'établir dans n'importe quelle localité de la principauté, ils n'avaient pas pour autant la possibilité de participer aux cérémonies de leur culte, à moins de se rendre dans une paroisse de leur confession. En terre neuchâteloise on n'en comptait que trois : Cressier, le Landeron et le Cerneux-Péquignot.

Les enterrements, en particulier, nécessitaient parfois de longs transports, jusqu'au cimetière catholique le plus proche, c'est-à-dire que dans certains cas il fallait passer la frontière neuchâteloise. Sous ce rapport, la Chaux-de-Fonds était fort mal partagée. La paroisse catholique la plus proche était celle du Cerneux-Péquignot dans les limites cantonales, et, en terre bernoise, celle des Bois.

Dès le moment où les catholiques domiciliés à la Chaux-de-Fonds jugèrent qu'ils étaient en nombre suffisant pour constituer une paroisse et en assumer les charges, ils avisèrent aux moyens de trouver les ressources qui s'avéraient indispensables. Lorsqu'ils estimèrent suffisante la somme qui leur paraissait nécessaire et dont ils pouvaient disposer, ils s'adressèrent à l'évêque du diocèse et au Conseil d'Etat aux fins d'être autorisés à faire célébrer leur culte dans la localité. C'était en 1833.

Les autorités neuchâtelaises étaient animées de dispositions favorables à l'égard des catholiques ; elles comprenaient fort bien la situation d'infériorité dans laquelle ils se trouvaient, aussi s'efforcèrent-elles de leur faciliter la réalisation de leurs desseins. De son côté, le maire de la Chaux-de-Fonds, Louis Challandes, qui renseignait le gouvernement avec diligence sur toutes les questions intéressant sa juridiction, fit preuve en cette circonstance d'un esprit bienveillant et d'une compréhension méritoire. N'écrivait-il pas, le 19 juillet 1833, qu'il voyait de grands avantages à la célébration du culte catholique « non seulement pour les catholiques adultes qui pourront journellement célébrer leur culte, tandis que maintenant ils sont obligés de se rendre aux Bois dans le district des Franches-Montagnes, mais encore pour les enfants qui recevront désormais une instruction convenable et en rapport avec leur religion ». Le maire Challandes recommanda au gouvernement la requête de ses administrés catholiques, mais les autorités ne voulurent pas se prononcer avant d'être renseignés sur les conséquences financières de l'érection de la paroisse. Les ressources obtenues par souscription paraissant insuffisantes, le Conseil d'Etat recommanda qu'on fît appel momentanément à un prêtre des environs pour qu'il vînt dire la messe à la Chaux-de-Fonds. Le curé des Bois fit savoir qu'il était disposé à se rendre une fois par mois à la Chaux-de-Fonds pour y célébrer la messe.

Cette mesure n'était qu'un pis aller, et le gouvernement ne tarda pas à s'en rendre compte. Avant de s'engager davantage, il chargea le maire Challandes de consulter les autorités locales. Le Conseil de commune témoigna d'aussi bonnes dispositions que le Conseil d'Etat à l'égard de ses administrés de la confession minoritaire. Il déclara, le 21 mars 1834, qu'il verrait avec plaisir que les catholiques domiciliés dans le territoire communal pussent célébrer leur culte, mais, en administrateur prudent, il ajoutait : « moyennant qu'aucune cérémonie ou démonstration n'ait lieu hors du local qui sera consacré à ce culte, que les catholiques ne puissent par ce moyen se libérer de leurs charges de paroisse et que la commune ne soit entraînée à ce sujet à aucun frais. » Le 9 avril suivant, le Conseil d'Etat autorisa l'exercice du culte catholique à la Chaux-de-Fonds. A quelques années près, il y avait trois siècles que ce même culte avait été aboli dans la localité³.

Une salle d'école fut mise à la disposition de la nouvelle paroisse par la Chambre d'éducation, et un curé désigné en la personne de Jean-Pierre Belet, de Porrentruy. Il ne resta en fonctions qu'une année et fut remplacé par un Fribourgeois, Edouard de Stöcklin. Le Conseil d'Etat compléta sa décision du mois d'avril en autorisant, le 22 septembre, les catholiques à inhumer leurs morts dans le cimetière communal, mais sans cérémonie

cultuelle. Une première étape était franchie. La Chaux-de-Fonds comptait une paroisse catholique dont le culte était assuré grâce aux sacrifices consentis par ses adhérents. Un autre problème se posait encore dont la solution ne pouvait être différée bien longtemps. L'aménagement d'une salle d'école à l'usage de lieu de culte ne pouvait être toléré qu'à titre provisoire ; il fallait offrir à la paroisse un local mieux approprié aux cérémonies qu'on y célébrerait. La construction d'une chapelle s'imposait donc.

Si modeste qu'on pût la concevoir, elle demandait un effort financier considérable, qui dépassait certainement les possibilités de l'ensemble des paroissiens. Des appels et des collectes furent faits au dedans et au-delà des frontières du pays.

Le premier don qui parvint à la communauté catholique fut un legs, celui de Pierre-Joseph Pattois, négociant d'origine française établi à la Chaux-de-Fonds. Il fit son testament le 4 mai 1835. Célibataire, ne se connaissant d'autres parents que des cousins germains, il les institua ses héritiers, après avoir disposé d'une partie de sa fortune sous forme de legs. C'est ainsi qu'il laissa 3000 francs de France au Fonds de la chapelle catholique, 200 francs à la Chambre de charité de la Chaux-de-Fonds et 200 francs à l'Etablissement de travail pour jeunes filles pauvres. Il fit don, en outre, d'une somme de même montant à la personne qui le soignerait dans ses derniers jours. Pattois pensa aussi à ceux qui lui seraient fidèles jusqu'au bout. Son testament prévoit que le curé qui officiera à son lit de mort, les quatre fossoyeurs et celui qui conduira son corps au village des Bois pour y être enterré recevront chacun 20 francs de France. En outre, la succession leur offrira le souper à la Chaux-de-Fonds la veille de l'enterrement, et le dîner le lendemain aux Bois. Craignait-il que ses amis ne vinssent pas très nombreux à son convoi funèbre, c'est possible. Aussi, dominé par cette idée et afin de parer à cette défection possible, disposa-t-il que toute personne qui accompagnera son corps de la Chaux-de-Fonds aux Bois recevra 5 francs ainsi que le dîner. Pattois mourut deux jours plus tard, le 6 mai⁴.

Ce legs ouvrait d'un beau départ le Fonds de la chapelle. Il fut un précieux encouragement pour les catholiques qui, le 22 août, sollicitèrent l'autorisation de construire une chapelle et, du même coup, demandèrent que l'achat du terrain ne fût pas soumis au paiement des lods. Cette double requête fut bien accueillie par le Conseil d'Etat. Il y répondit favorablement le 7 septembre, en spécifiant « que la présente autorisation n'emporte pas celle de faire usage de cloches ».

La colonie catholique pouvait s'estimer heureuse de cette succession de décisions favorables : les autorités ne s'empressaient-elles pas de déférer

à ses requêtes ? Mais le plus beau tableau a ses ombres, ne serait-ce que pour rappeler que la perfection n'est pas de ce monde. La grande majorité des membres de la nouvelle paroisse étaient sans doute de bons et fidèles catholiques, assidus à la messe, et qui consentaient volontiers les sacrifices exigés pour les frais du culte. Un petit nombre d'entre eux, cependant, restaient indifférents sinon hostiles. Et dans leurs rangs, la critique ne chôma pas. On trouvait le curé exigeant, on lui reprochait de refuser les honneurs de la sépulture à celui qui ne s'était pas confessé ; on le traitait de cagot. Le comité d'administration n'était pas mieux traité. N'était-il pas composé d'aristocrates ?

A dire le vrai, ce qui paraît avoir le plus chicané ces paroissiens récalcitrants était l'appel fait à leur bourse. Une première liste de souscriptions pour le Fonds de la chapelle avait recueilli 110 signatures et un peu plus d'un millier de francs ; La seconde rencontrait plus de difficultés. Et le règlement de paroisse, qui prévoyait le prélèvement d'une taxe pour couvrir les frais de culte ne put obtenir les suffrages de la minorité.

La nécessité d'alimenter mieux le Fonds de la chapelle incita le curé Stöcklin à solliciter, en juin 1836, l'autorisation d'organiser une collecte dans tout le territoire de la Chaux-de-Fonds. Le maire Challandes, en transmettant sa demande, avisa le Conseil d'Etat que des dames protestantes s'étaient offertes pour recueillir des souscriptions. L'une d'elles était même venue lui demander la permission de quêter.

Une collecte faite dans un espace aussi restreint ne pouvait donner un résultat suffisant. Il fallut envisager son extension hors des frontières. Le succès fut réjouissant. Le canton de Berne accorda 500 livres de Suisse ; le curé du Cerneux-Péquignot sollicita des dons de l'autre côté du Doubs ; celui des Grangettes fit de même dans son canton de Fribourg ; celui d'Yverdon offrit d'aller quêter 10 000 francs en France. Des Franches-Montagnes on promettait du bois de construction. Les Chaux-de-Fonniers, non satisfaits encore, visèrent à atteindre d'autres milieux. Ils s'adressèrent à l'empereur d'Autriche et lui demandèrent d'autoriser le clergé de Lombardie à recevoir les dons que des fidèles pourraient lui remettre pour la construction de la chapelle. L'autorisation fut accordée et, sitôt informé, le comte de Bombelles, ministre d'Autriche à Berne, en écrivit au Conseil d'Etat :

C'est avec un vrai plaisir qu'il se voit aujourd'hui dans le cas de faire connoître aux catholiques de la Chaux-de-Fonds que S. M. l'empereur ... sur un rapport qui lui a été soumis par la chancellerie de Cour et d'Etat, a daigné consentir à ce que les ordinariats du royaume de Lombardie soient instruits officiellement du besoin qu'ont les catholiques de la Chaux-de-Fonds de bâtir une église, afin

qu'ils puissent autoriser le clergé de leurs diocèses à recevoir les sommes que la charité des fidèles leur confiera pour subvenir à cet acte de bienfaisance. Le produit de cette quête sera envoyé au soussigné qui ne manquera pas en temps et lieu d'en tenir compte au Conseil d'Etat et de la principauté de Neuchâtel⁵.

Le Conseil d'Etat remercia Bombelles et s'empressa de transmettre à Berlin une copie de la lettre de ce dernier. Le gouvernement du roi de Prusse, qui n'avait pas été mis au courant des démarches faites, ne parut pas particulièrement enchanté de l'initiative prise par les catholiques de la Chaux-de-Fonds. Il invita le Conseil d'Etat à répondre à Bombelles « que malgré la reconnaissance que vous éprouvez du bon accueil que sa Cour a bien voulu faire à une demande venant d'habitans de la principauté, il ne vous paraît pas que vous puissiez recevoir en leur nom les dons généreusement rassemblés par S. E., n'ayant eu aucune connaissance d'une démarche sur la convenance de laquelle vous auriez pu avoir vos doutes si vous en aviez été préalablement informés⁶ ».

Le 24 juillet 1839, la Légation d'Autriche avisa le Conseil d'Etat que la collecte faite en Lombardie avait produit la somme de 4271 livres 3 sols, argent de Suisse.

Dans un rapport adressé le 26 avril 1837 à Berlin, le gouvernement neuchâtelois renseignait le roi sur la fondation de la paroisse catholique de la Chaux-de-Fonds, à laquelle il avait donné son autorisation, et il signalait que la construction de la chapelle allait être arrêtée faute d'argent. Il écrivait entre autres : « Nous ne pensons pas qu'il soit politique que le gouvernement du roi demeure étranger à une entreprise de cette nature quand des gouvernements suisses lui témoignent de l'intérêt. » Et il concluait en proposant que S.M. allouât aux catholiques de la Chaux-de-Fonds une somme de 2000 livres à prendre sur l'excédent des revenus de 1837.

Si le gouvernement neuchâtelois, dont les bonnes dispositions à l'égard de la nouvelle paroisse ne se démentaient pas, avait conservé quelque espoir que sa proposition pût être acceptée, il dut bien déchanter. Deux mois plus tard, on lui fit savoir « que non seulement le roi n'est pas disposé à déférer à cette demande, mais encore que S.M. charge le ministère d'examiner si le Conseil d'Etat pouvait sans autorisation préalable permettre aux catholiques de la Chaux-de-Fonds de bâtir une chapelle pour y transférer leur culte ».

Le Conseil d'Etat encaissa la mercuriale sans autre. En ce qui concernait l'autorisation qu'il avait accordée, il fit, pour sa justification, un récit des événements afin de démontrer « comment nous avons été entraînés à autoriser la construction de la chapelle » et « engagés à ne pas examiner suffisamment si nous n'aurions pas dû en obtenir auparavant l'agrément de

S. M. » Il espérait qu'on « voudra bien trouver dans la série des faits qui se sont passés un motif de juger avec indulgence la décision que nous avons prise ». Le roi de Prusse a-t-il jugé avec indulgence son Conseil d'Etat, nous n'en savons rien, mais dans l'impossibilité où il se trouvait de casser la décision prise, il n'avait rien d'autre à faire qu'à s'incliner devant le fait accompli. La création de la paroisse ne fut plus, dès lors, l'objet d'une discussion.

Mais si les catholiques de la Chaux-de-Fonds avaient pourvu à leur organisation, s'ils étaient autorisés à faire célébrer leur culte, il n'en restait pas moins qu'un local approprié leur faisait encore défaut. La construction de la chapelle avançait lentement. Bien qu'elle ait été commencée en 1835, le terrain sur lequel elle devait être édifiée ne fut acheté que le 17 décembre 1840, pour le prix de 4429 francs. On peut supposer que les dons promis sont venus, à ce moment, renflouer le fonds de construction et permettre de reprendre la construction. Les travaux furent terminés dans le courant de l'année 1841. Ils coûtèrent près de 50 000 francs de l'époque.

La chapelle fut consacrée le 26 septembre 1841 par l'évêque du diocèse, M^{gr} Pierre-Tobie Yenni. Il était accompagné de Charles de Perrot, conseiller d'Etat et maire de Neuchâtel. La cérémonie a fait l'objet d'un article très complet du *Constitutionnel neuchâtelois* du 2 octobre. Voici ce qu'on y peut lire touchant l'édifice :

Cette église, simple, mais assez vaste, propre et convenablement ornée, devenue indispensable à une population de 5 à 600 catholiques, commencée par le zèle de M. l'abbé de Stöcklin, de Fribourg, alors curé à la Chaux-de-Fonds, continuée et achevée par le courage persévérant de M. l'abbé Favre, curé actuel, a été bâtie au moyen des sacrifices faits par les paroissiens et par les dons des fidèles que M. l'abbé de Stöcklin, M. le curé Favre, M. Coquet, curé du Cerneux-Péquignot, M. Schételat, curé des Grangettes au canton de Fribourg, ont été successivement solliciter et recueillir dans quelques cantons suisses, en France et en Italie.

L'on sait que le premier concile du Vatican, de 1870, a provoqué des remous dans l'Eglise catholique romaine. Une scission s'est produite et la minorité, dénommée par la suite « catholique chrétienne », a gagné des adhérents en Suisse. A la Chaux-de-Fonds, les paroissiens ayant à désigner un curé n'acceptent aucun des trois candidats présentés par l'évêque, mais nomment un adhérent du catholicisme libéral. C'est la rupture avec le catholicisme romain, rupture qui se concrétise en 1875 lorsque la paroisse demande au Grand Conseil de prononcer « que la paroisse est détachée de l'évêché de Fribourg (sic) et qu'elle est autorisée à entrer dans l'Eglise

évangélique chrétienne suisse et à se joindre à un évêché dont la création est à l'étude ».

L'Eglise catholique chrétienne de la Suisse se constitue le 14 juin 1875 et l'année suivante elle se donne un évêque. Le 27 novembre 1876, le Grand Conseil, sur la proposition du Conseil d'Etat, décrète : « La paroisse catholique de la Chaux-de-Fonds est autorisée à se joindre au nouvel évêché de l'Eglise catholique chrétienne de la Suisse. »

Le mouvement de scission n'a pas obtenu l'adhésion de tous les paroissiens de la Chaux-de-Fonds. Une minorité resta fidèle à la tradition de Rome et se constitua en Eglise catholique romaine indépendante. Son premier geste fut d'abandonner à la majorité la cure et la chapelle, tout en réservant ses droits sur les propriétés de la paroisse ⁷.

Léon MONTANDON.

¹ Léon MONTANDON, *Quelques mots sur les origines de l'église de la Chaux-de-Fonds*, Musée neuchâtelois, 1943, p. 52.

² Abraham Robert et Benoît de la Tour, *Description de la frontière des Montagnes de Valangin*, introduction par Arthur Piaget, p. XXXV.

³ Archives de l'Etat, doss. *Culte catholique, la Chaux-de-Fonds*.— A. Cottier, *Centenaire de la paroisse catholique romaine de la Chaux-de-Fonds 1834-1934*.

⁴ P.-J. Cuhe, not., actes temporaires, vol. 5, p. 993.

⁵ *Missives*, vol. 58, p. 557. Lettre du 12 décembre 1838. *Ibidem*, vol. 59, p. 104.

⁶ *Lettres de S. M.* vol. R., p. 49. Lettre du 22 janvier 1839.

⁷ *Bulletin du Grand Conseil*, t. 35, p. 212, séance du 20 nov. 1875 ; t. 36, p. 445 et 522 séances du 20 novembre et du 27 novembre 1876.

MÉLANGES

JOURNAL DE FRÉDÉRIC JACOTTET

(Extraits)

Frédéric Jacottet, mon grand-père maternel¹, étudiant en théologie alors âgé de 20 ans, partit pour l'Allemagne le 19 juillet 1843. Il comptait suivre pendant deux ans les cours du professeur Neander² à Berlin. Mais, pour qu'il pût en profiter tout de suite, il avait été décidé qu'il passerait l'été à perfectionner son allemand à Meiningen, en pension chez un cousin éloigné du nom de Wagner. C'était un jeune homme très pieux et tout à fait décidé à ne pas s'écarter de la voie de la sagesse : « J'ai jugé utile de tenir pendant la durée de mon séjour en Allemagne un Journal où je consignerai tout ce qui se passe pour moi d'important et d'intéressant... Dieu veuille que ce Journal contribue à mon développement intellectuel et moral³. »

Sa mère et l'une de ses cousines l'avaient accompagné jusqu'à Bâle en poste, puis en chemin de fer jusqu'à Rixheim. C'est là qu'il fut lancé pour la première fois seul dans le vaste monde, ému, mais bien résolu à ne perdre pourtant aucune occasion de s'instruire. C'est ainsi qu'à Strasbourg il loua l'escorte d'« un domestique de place » et se dirigea aussitôt vers l'église Saint-Thomas pour y admirer le monument du maréchal de Saxe avant d'aller voir les statues de Kléber et de Gutenberg. Puis il monta au sommet de « la célèbre cathédrale, l'édifice le plus élevé après la grande pyramide d'Égypte que les hommes aient élevé » (?). De là il se rendit à Kehl en « omnibus » pour s'embarquer sur *La Ville de Mannheim* dont le pont était déjà encombré de passagers. Tandis qu'il descendait le Rhin sans autre compagnie que celle de ses pensées, celles-ci le menaient vers les grands personnages de l'histoire qui avaient vu le fleuve avant lui : César, Louis XIV, et de là à la vanité des prétentions humaines devant l'indifférence de la nature, enfin à la seule espèce d'immortalité à laquelle nous puissions aspirer. « En ce moment la pluie me força à quitter le pont et je me réfugiai dans la grande cabine que je ne quittai plus jusqu'à mon arrivée à Spire. »

Il fut heureux d'y apercevoir au débarcadère un monsieur et une dame Fischer, « informés de son arrivée par une lettre de Neuchâtel ». Ceux-ci l'invitèrent à s'arrêter un jour chez eux.

Je me trouvais dans cette vieille cité impériale qui porte dans ses édifices, ses rues et jusque dans le costume et l'air de ses habitants un caractère d'antiquité qui me fit plaisir ; point d'agitation commerciale, industrielle ou autre... Les rues sont silencieuses, les passants sont rares, involontairement on y parle bas... Je fis encore le soir même une petite promenade dans la campagne avec M. Fischer qui me fit remarquer les traces encore visibles des ravages que le ministre de la guerre Louvois ordonna dans le Palatinat. Le souvenir de ces dévastations inutiles et cruelles est encore vivant dans la mémoire des habitants et ne contribue pas peu à entretenir dans leur esprit des sentiments hostiles contre la France.....

Puis, M. Fischer conduisit le jeune homme à « la société » du Casino et le présenta à quelques-uns de ses collègues, dont l'un était « encore jeune et aimable », M. Rau, professeur de philosophie. Le Neuchâtelois assista le lendemain à un cours de M. Rau sur le panthéisme, « tout étonné de le comprendre mieux qu'il n'avait osé espérer ». Puis il alla voir les antiquités romaines, la cathédrale « où se trouve le tombeau du malheureux empereur Henri IV, victime de l'ambition et du despotisme des papes ». Et il s'embarqua sur *La Ville de Mayence*.

Quelle joie pour un cœur encore un peu gros du départ d'y rencontrer « Monsieur le professeur Lutz/inghausen, de Neuchâtel⁴, qui allait passer ses vacances à Elberfeld, sa ville natale. Pour fêter mon heureuse venue en Allemagne, il fit apporter une bouteille de bon vin du Rhin. Puis ils arrivèrent à Mayence où le professeur lui offrit une tranche de saumon excellent ». Le professeur se réembarqua et l'étudiant resta seul à attendre à Mayence le train pour Francfort. De fort bonne humeur, il se rappelait son latin de collègue.

*Artem quae Graecos latuit latuitque Latinos
Germani...*

C'était un dimanche. J'entrai dans une église catholique où se disait la messe et j'élevai mon âme à Dieu... Je cherchai à m'édifier moi-même et à faire aussi peu que possible attention aux cérémonies... C'est toujours avec un sentiment pénible que je vois les pompeuses cérémonies... d'une Eglise qui semble oublier que le Dieu des chrétiens est esprit et vérité et lui adresse un culte d'apparat et de forme. Puisse bientôt venir le moment où tous les hommes s'uniront dans une foi commune et ne seront plus qu'un cœur et qu'une âme pour servir le Seigneur. J'allai de là sur les quais où étaient amarrés plus de cinquante grandes barques et des bateaux à vapeur, spectacle tout nouveau pour moi.

A Francfort encore il se savait un ami, Jules Matthieu, professeur de français⁵. Il ignorait son adresse ; mais, aidé, comme à Strasbourg par un domestique de place, il se mit à sa recherche sous la pluie, et après bien des

courses, des peines et des éclaboussures, il parvint au logement de Matthieu, mais pour apprendre que celui-ci était parti en voyage. Il ne lui restait plus qu'à aller voir la galerie de tableaux de la ville, une des plus belles de l'Allemagne. « Moi qui suis de nature peu artiste, je ne pus me défendre d'une vive admiration. » Après quoi il se promena à travers la ville « dont les larges et belles rues, et les maisons qui semblent des demeures princières annoncent le luxe et la richesse. Francfort est un des grands centres de la finance, cette déesse de notre siècle ; les Rotschild et bien d'autres célèbres maisons de banque y ont le principal siège de leurs opérations. Aussi partout reconnaît-on ici l'empire de l'argent ». Il pleuvait toujours. Frédéric Jacottet renonça donc à voir « la salle des empereurs où se sont tenues autrefois tant de célèbres diètes, et le cimetière qu'on dit un des plus beaux qu'on puisse voir » et il s'enquit des moyens de continuer son chemin. Il n'y avait pas de diligence directe pour Meiningen, il lui fallait prendre celle de Leipzig jusqu'à Vacha. Elle partait le soir même ; il voyagea toute la nuit.

« Horriblement fatigué par une nuit sans sommeil, quoique les diligences de S. A. S. le Prince de la Tour et Taxis soient assez bonnes », il déjeuna à Fulda, prit congé à Vacha de ses compagnons de route « à qui il n'avait du reste pas dit deux mots depuis la veille », et trouva un voiturier qui, en douze lieues d'un trajet agréable, l'amena à huit heures du soir chez son parent Wagner, conseiller du duc de Saxe-Meiningen, directeur de sa galerie de tableaux. Après cinq jours de voyage il était arrivé au port.

Meiningen était alors la capitale du duché de Saxe-Meiningen-Hildburghausen. Située dans la vallée de la Werra, peu profonde à cet endroit, elle avait six mille habitants.

A part la grand-rue, qui est vraiment belle, les autres sont assez étroites et laides. Les maisons dont presque aucune n'a plus de deux étages, construites moitié en briques, moitié en bois, ressemblent pour la plupart à des maisons de village, pourvues de granges, d'écuries, de remises et de tout l'attirail rustique ; cependant elles sont propres et montrent que les habitants sont en général aisés. Les seuls édifices remarquables sont le château qui sert de résidence au duc, grand bâtiment en forme de croissant et de deux ou trois autres maisons qui lui appartiennent... On peut aussi nommer le bâtiment du collège et l'hôpital qui, dans une autre ville, ne seraient pas remarqués. Mais si la ville n'est pas riche en bâtiments elle l'est au moins en jardins et promenades. Le jardin anglais est très agréablement disposé avec étang, bois, fourrés, ruines simulées, jolis sentiers se perdant dans l'herbe touffue, grandes allées sablées, c'est là ma promenade favorite.

On pouvait se rendre aussi au jardin du château ou à la promenade du Herrnberg, qui dominait la ville. Une contrée accidentée, boisée, abondante

en châteaux en ruines, Maasfeld, Henneberg, où l'on pouvait se rendre à pied. Un jour on lui montra de loin le château de la Wartburg.

Le conseiller Wagner reçut fort bien le jeune Jacottet, et sa femme mieux encore. Elle le présenta à sa propre famille, mère, sœurs, beau-frère qui lui firent une place à leur foyer. On le présenta aussi aux trois Romands qui enseignaient le français à Meiningen (Vallat, de Porrentruy, Jesseaume et Chalumeau, de Genève). Il noua avec eux ainsi qu'avec trois Saxons de son âge d'excellentes relations. Les habitants de Meiningen, écrit-il « sont accueillants, simples, et, sinon aimables, au moins d'un caractère sûr ». Il les jugeait aussi « instruits, chauds patriotes et fort attachés à leurs institutions et à la famille de leurs princes... Le duc actuellement régnant s'appelle Bernhard, c'est un homme d'une quarantaine d'années, d'un extérieur noble, et qui paraît n'avoir en vue que le bien de ses sujets ». Trait que l'on prêtait aussi à Frédéric-Guillaume IV de Prusse à l'égard des Neuchâtelois, du moins chez les bons royalistes comme l'étaient les Jacottet.

La constitution du pays paraît être assez libérale, il y a une chambre des députés nommée par des électeurs lesquels sont eux-mêmes élus par le peuple... L'éducation est très bonne ici comme en général dans toute l'Allemagne. Le gymnase comprend dix classes fréquentées par des jeunes gens de 8 à 18 ou 19 ans. Ceux qui veulent continuer leurs études vont à l'université d'Iéna qui est entretenue en commun par les trois duchés saxons. J'ai lié bonne connaissance avec l'un des étudiants d'Iéna en vacances ici. Il paraît que cette université conserve la réputation qu'elle s'est acquise d'être fréquentée par les étudiants les plus tapageurs et les plus intraitables de toute l'Allemagne. Se sentant pour ainsi dire les maîtres de la ville qui est petite et dont ils font vivre presque tous les habitants, ils en profitent pour se donner une liberté qui va jusqu'à la licence, ils se battent en duel en pleine rue, ils battent les Philister, ne paient pas leurs créanciers, etc., conduite qu'ils semblent trouver belle et que les étudiants en théologie eux-mêmes partagent. C'est une belle préparation pour la sainte vocation à laquelle ils se destinent.

Le jeune Jacottet se demandait même si « cette conduite des étudiants en théologie ne serait pas une des causes pour lesquelles les pasteurs et ministres sont en général beaucoup moins considérés en Allemagne que chez nous ». Mais il finit par voir un échantillon de ces théologiens d'Iéna dans la personne du neveu du conseiller Wagner, donc son cousin aussi. Il le trouva « un peu trop taillé en Hercule », mais pas antipathique puisqu'il lui promit de l'avertir si un poste d'instituteur (de précepteur sans doute) s'offrait à Neuchâtel. Il est vrai qu'à ce moment-là mon grand-père commençait à se ressentir quelque peu de l'influence allemande : il avait commencé à prendre des leçons d'escrime !

Il pratiqua à Meiningen, dès le début, la vie méthodique d'un jeune homme sage. Levé le plus souvent à six heures, il se mettait aussitôt aux

lectures qu'il avait décidé de faire : tous les livres de l'Ancien Testament, l'étude sur les Gnostiques de son futur professeur Neander, les quelques livres allemands qu'on lui avait prêtés, parmi lesquels une vie de Frédéric II, une autre du maréchal Blücher, et les classiques français qu'il avait emportés, Pascal et Racine. Son goût ne le portait pas aux nouveautés littéraires. S'il avait lu la *Préface de Cromwell* elle ne l'avait pas convaincu. Après une lecture enthousiaste de Bérénice, il s'écriait que « ce profond connaisseur du cœur humain et de ses passions les dépeint dans un style que n'égaleront jamais Victor Hugo et compagnie » ; Pascal lui inspirait une admiration sans bornes. Lorsque l'un de ses nouveaux amis romands lui eût prêté l'*Emile* il le lut avec plaisir, mais n'alla pas plus avant dans Rousseau. Il était heureux de trouver en lui un sens religieux qui le mettait bien au-dessus des sophistes de son temps, dont il s'étonnait qu'un homme aussi courageux que Frédéric II eût gardé jusqu'au bout les idées funestes. Pour les auteurs allemands il alla jusqu'aux poésies de Rückert et à *Dichtung und Wahrheit*, qu'il ne commente pas, trop absorbé sans doute par les difficultés du langage. Et quant à l'Ancien Testament son seul commentaire est la vénération, car son orthodoxie était et resta inébranlable, à l'épreuve de tous les raisonnements de protestants libéraux, si nombreux alors en Allemagne.

Ses lectures instructives terminées, il se rendait souvent après le déjeuner chez la mère et la sœur de M^{me} Wagner, avec lesquelles ils lisaient encore, à haute voix, la sœur en français, lui en allemand, se corrigeant l'un l'autre pour la prononciation. Puis il partait en promenade le plus souvent avec l'une ou l'autre de ses nouvelles connaissances, et la sortie se terminait en général par quelque partie de boules ou de quilles (il n'y excellait pas) arrosée de verres de bière ; ou, s'il pleuvait, il allait jouer au billard et lire les journaux au Casino.

Le dimanche matin je vais à l'église luthérienne où malheureusement je perds encore beaucoup de ce que dit le prédicateur. Peut-être est-ce la cause pour laquelle le culte public me semble ici moins édifiant que chez nous ; mais je crois que les cérémonies dont l'Eglise luthérienne a laissé subsister une bonne partie, contribuent plus encore que mon peu d'intelligence de la langue allemande au peu d'édification que je retire de ce service. Je me blâme et m'accuse moi-même de formalisme et cherche à m'élever au-dessus de toutes ces choses dont notre église calviniste a fait justice ; je me dis qu'après tout ce ne sont là que d'insignifiantes différences de formes, et cependant je n'ai pas encore réussi à bannir tout à fait ce sentiment. Je demande à Dieu qu'il veuille bien m'aider à m'élever tout à fait au-dessus de ce préjugé, car je crois que c'en est un.

Le temps aurait coulé comme une eau tout à fait lisse, et Frédéric Jacottet n'eût été occupé que de ses progrès en allemand si la poste lui

avait apporté plus souvent des lettres. Dès que celles de « la maison » tardaient, il se tourmentait. Était-il arrivé quelque chose à sa mère, à ses frères ? Il attendait aussi avec impatience des nouvelles de Berlin où il avait deux amis neuchâtelais, Charles Lardy, Jules de Pury⁶ qui auraient dû le renseigner. Mais Charles Lardy se taisait obstinément et il apprit tout à coup, par Neuchâtel, que Jules de Pury était mort. Il en eut beaucoup de chagrin et son journal revint plusieurs fois tristement sur cette mort, quoiqu'il essayât d'y voir « une leçon salutaire ».

Il était depuis un peu plus de deux mois à Meiningen lorsqu'il assista à la grande fête qui se donnait à l'occasion du baptême de la fille des souverains. C'était un dimanche, où il entendit d'abord un sermon sur l'unité des chrétiens. Puis il parcourut les rues de la ville, décorée de guirlandes, de fleurs et de drapeaux. On sonnait les cloches, on tirait du canon. Pour le baptême lui-même, tandis qu'on s'écrasait dans l'église du château, il rentra chez lui lire des psaumes ; car, pensait-il « les habitants de la ville ont plus de droit au spectacle que moi, étranger ». Mais il ressortit ensuite se mêler à la foule.

Tous les paysans à dix lieues à la ronde s'étaient donné rendez-vous sur la place de la maison du tirage. Ils formaient un assemblage excessivement varié et curieux. Je passai deux grandes heures à observer les divers groupes, les carrousels, les rôtisseurs de saucisses et marchands de toute espèce autour desquels se pressait la foule et je revins à la maison, sachant ce que c'est qu'une fête populaire en Allemagne. A 8 heures M. Wagner et moi nous nous rendîmes en grand costume de cérémonie (?) au bal que le duc donnait au théâtre et auquel j'étais invité. Ici (*sic*) je pus observer le grand monde comme j'avais observé dans l'après-midi le peuple et je passai agréablement quelques heures au milieu d'une cohue d'uniformes et de toilettes plus ou moins brillantes. Le duc honorait de sa présence ses hôtes et j'eus le loisir de le regarder tout à mon aise ; c'est un homme de haute taille, d'une physionomie à la fois noble et affable. Ce qui me frappa surtout, moi qui ne suis pas habitué à voir des souverains, c'est l'air de profonde soumission avec laquelle tous ceux à qui le duc daignait adresser la parole recevaient cette faveur et l'attitude humble qu'ils prenaient devant lui ; mais tel est l'effet de la puissance. Les courtisans épiaient chaque signe de leur maître et semblaient vouloir deviner ses désirs avant même qu'ils fussent formés...

Le bal était très brillant et la société fort nombreuse et je n'aurais pas cru que dans une aussi petite ville que Meiningen on pût donner une fête aussi belle. La salle destinée à ces réunions est grande, élégamment décorée, les rafraîchissements abondaient... Vers 11 heures l'envie me prit de danser quoique je ne fusse pas allé dans cette intention, et j'ai dansé deux fois avec M^{lle} Geldner, la seule que je connusse d'entre les jeunes beautés de la ville. J'ai fait sa connaissance par le moyen de son frère Frédéric avec qui je suis déjà intime.

Si le frère avait été mentionné à plusieurs reprises déjà dans le journal de l'étudiant c'est la première fois qu'y figure la sœur. Ce n'était pas faute

de penser à elle. « Je dois avouer qu'elle me plaît beaucoup » dira-t-il un peu plus tard ; mais il s'était promis de n'avoir « aucune inclination » pendant son séjour en Allemagne. Comme il se savait le cœur inflammable, il était donc bon que le jour du départ approchât. Dix jours plus tard « on commençait à chauffer les fourneaux » et plutôt qu'à Charles Lardy, trop mauvais correspondant il écrivait à M. Andrié⁷ à Berlin pour le prier de lui retenir un logement.

Récapitulant dans son esprit les incidents de son séjour il s'attendrissait. « On m'a reçu partout avec cordialité. Je n'avais aucun titre à toutes ces attentions et cependant on m'a traité partout comme un ami. »

Le seul habitant de la ville qui l'eût parfois irrité (ne serait-ce pas en partie parce que c'était l'un de ceux qu'il avait vu de plus près?) c'était son cousin le conseiller Wagner dont il emporterait un moins bon souvenir que de sa femme et de ses belles-sœurs.

Il est d'un entêtement qui passe toute idée ; il veut toujours battre la controve et plutôt que d'avouer qu'il s'est trompé il se refuse à l'évidence. N'a-t-il pas voulu aujourd'hui m'apprendre ma langue, lui qui n'en sait pas un traître mot ? C'est dommage qu'il soit ainsi contredisant et entêté, car il a bon cœur et pourrait être très aimable. Seulement qu'on ne le mette pas sur le chapitre de la France et des Français, car alors il déraisonne à perte de vue ; il ne connaît point cette nation ni ce pays et veut en juger d'après des idées préconçues, d'où il résulte qu'il se trompe presque toujours ; il est véritablement gallophobe.

Tandis que Frédéric Jacottet, qui ne connaît peut-être de cette nation et de ce pays que leur langue commune (Pascal, Racine, Rousseau) ne l'est évidemment pas, quoiqu'il se rende à Berlin et soit bon royaliste.

Le départ fut fixé au 15 octobre, mais les préparatifs commencèrent dès le début du mois. Il tenait à laisser à la cousine Wagner un souvenir durable de sa reconnaissance. L'une des sœurs se chargea du choix du cadeau, une pèlerine. Il y eut aussi de nombreuses visites d'adieux, une dernière partie de quilles « un dernier repas d'amitié où nous bûmes à la santé les uns des autres » les Wagner, leur famille et lui.

Dès que je serai établi à Berlin, j'écrirai au cousin et à mes amis Geldner, Storandt et Schmidt. Ainsi j'entretiendrai avec eux des relations qui, outre le plaisir qu'elles me procureront, auront l'avantage de me fournir des occasions de m'exercer à écrire l'allemand... A trois heures du matin j'étais déjà debout. La bonne cousine avait pris la peine de se lever pour me dire une dernière fois adieu, je déjeunai et pris congé après qu'elle m'eut rempli les poches de biscuits. J'attendis encore plus d'une heure le départ de la poste dans la chambre des voyageurs, et repris un à un mes souvenirs de Meiningen pour les fixer dans ma mémoire. A six heures nous partîmes enfin.

Après le dernier village du territoire de Saxe-Meiningen, et un passage en enclave prussienne, il arriva dans un village du duché de Gotha, situé au pied de la forêt de Thuringe.

Là commence une route remarquable qui passe presque au niveau des plus hauts points de cette chaîne de montagnes, à une hauteur de près de 3000 pieds. Je fis à pied presque toute la montée, en contemplant avec intérêt les points de vue qui se succédaient, qui, sans être comparables avec ceux de notre noble Suisse, méritent pourtant d'être vus. La route est belle, hardiment construite et bien entretenue ; elle est l'ouvrage du dernier duc de Saxe-Cobour-Gotha⁸ et a son point le plus élevé au village d'Oberdorf. On voit en cet endroit un joli monument dédié à la mémoire du fondateur (*sic*). A cette hauteur nous marchions déjà dans la neige... Nous nous étions assez rapprochés du Beerberg⁹. D'Oberdorf on descend assez rapidement dans la plaine. Depuis Oberdorf (*sic*) à Gotha, nous parcourûmes un pays tout à fait plat arrosé par la Saal, rivière qui joua un grand rôle dans les guerres de 1813 et dont quelques jours auparavant j'avais vu le nom bien souvent répété dans l'histoire du maréchal Blücher. Nous vîmes de loin les ruines de deux châteaux auxquels se rattache la légende, bien connue en Allemagne, du croisé bigame... A 3½ heures nous arrivâmes à Gotha. Je profitai de la halte forcée que j'avais à faire dans cette ville en attendant l'arrivée de la diligence de Francfort pour parcourir en tous sens les rues et les places. Gotha est une fort jolie ville ; le château qui le domine et qui depuis l'extinction de la maison ducal n'est plus qu'une seconde résidence des ducs de Saxe-Cobourg, est très remarquable tant par sa grandeur que par sa position ; on découvre depuis la colline où il est situé une immense étendue de pays ; c'est une des plus belles vues de l'Allemagne. Ce château renferme aussi des collections renommées, mais je n'avais ni le temps ni la possibilité de les visiter. Je me bornai donc à admirer le spectacle magnifique que présentait le coucher du soleil et redescendis à l'hôtel du Maure attendre la poste.

A 8 heures nous partions enfin avec la perspective peu agréable, pour moi du moins, d'une nuit à passer en diligence. A 11 heures nous fîmes halte à Erfurt pour subir l'opération longue et ennuyeuse de l'exhibition des passeports et de leur visa par la police prussienne. J'aurais aimé visiter la ville qui est grande et curieuse, dit-on, ... mais le moyen de voir quelque chose ! Je m'aperçus seulement que nous passions sous des voûtes et remarquai confusément des remparts, des fossés et autres ouvrages de fortifications. Erfurt est en effet une place de guerre et l'un des arsenaux de la Prusse. Elle est maintenant peu peuplée proportionnellement à sa grandeur qui lui permettrait de contenir (*sic*) 50.000 habitants. Continuant notre voyage nocturne, nous arrivâmes 3 heures après minuit à Weimar, ville célèbre par le séjour qu'y faisaient au commencement de ce siècle tous les grands écrivains de l'Allemagne. Nous fîmes halte dans la chambre des passagers pendant qu'on changeait de chevaux, mais naturellement je ne vis rien ou à peu près de la ville... Moitié endormis, moitié veillant nous arrivâmes à 6 heures du matin à Eckartsberg. La nuit avait été froide et j'avais gagné un violent mal de dents... Rien du reste n'est plus comique qu'une vingtaine de voyageurs descendant de voiture après une nuit passée en poste ; costumes grotesques, cheveux en désordre, membres engourdis par leur maintien prolongé

dans la même position auxquels on cherche à rendre leur élasticité, chapeaux froissés, yeux encore à demi fermés, variétés infinies de toilettes et de physiologies... j'en aurais ri de tout mon cœur sans mes douleurs de dents.

On repart. A 9 heures on déjeune dans la petite ville de Naumbourg dont je ne puis rien dire sinon que j'y bus avec plaisir une tasse de café. Le premier relais est celui de Weissenfels où plusieurs de nos compagnons de voyage nous quittèrent pour se diriger directement sur Halle. Nous étions maintenant dans une vaste plaine, bien cultivée mais monotone ; il fallait dire adieu aux montagnes, et peut-être pour longtemps, car pendant tout le reste du voyage je ne vis pas la plus petite élévation et n'en verrai pas jusqu'à nouvel ordre. Cette plaine est arrosée par l'Elster que nous passâmes et repassâmes plusieurs fois. A 1 heure nous arrivions au village de Lutzen illustré par deux batailles ; à la sortie du village on voit au bord de la route un beau monument élevé à la mémoire de Gustave-Adolphe au lieu même où ce champion de la liberté religieuse¹⁰ tomba à la tête de ses troupes. J'aurais voulu pouvoir m'arrêter quelques instants à lire les inscriptions placées sur les autres faces du monument, mais la poste est inexorable. Nous approchions rapidement de Leipzig, bientôt nous découvrîmes les clochers de la ville, et enfin nous y arrivâmes à 3 heures après-midi.

Frédéric Jacottet avait à Leipzig un ami neuchâtelois, Auguste Des- saules¹¹, qui lui offrit, comme les Fischer à Spire et le professeur Lutring- hausen à Mayence, un relais amical. « Il me force à accepter son lit tandis qu'il se contente d'un canapé, et, cédant à ses instances, je me décide à passer avec lui deux jours pleins de souvenirs délicieux. Nous employons ces deux journées à parcourir la ville qui est belle, animée, sans cesse remplie d'étrangers. Et, quand nous sommes seuls... que de choses nous avons à nous dire, que de souvenirs à nous rappeler ! » Le mal de dents qui persiste gêne un peu son plaisir. Le 19 octobre à 6 heures du matin, il prend le train pour Berlin.

Charles Lardy était si mauvais correspondant qu'il avait demandé à « Monsieur Andrié » de bien vouloir lui retenir un logement, il en savait déjà l'adresse, Unter den Linden. « Passant par Halle, Göthen, Dessau, Wittemberg, j'arrive à 1 ½ heure à Berlin » c'est-à-dire quatre jours après son départ de Meiningen. « On n'a pas tort de dire que cette ville est ceinte d'une ceinture de sable ; en approchant je fus frappé de ces vastes étendues sablonneuses couvertes de bruyères et de sapins rabougris. Je n'ai pas assez de mes deux yeux pour admirer les beaux édifices et la magnificence toute régulière des monuments. Je trouve sans peine [donc sans domestique de place], l'adresse de M^{me} Beiser, mais à mon étonnement point de Lardy, il est à la campagne. Je comptais sur lui pour me fournir les renseignements nécessaires à un nouvel arrivant, à un novice, et il est absent. M. Andrié, dont je trouve également facilement la maison me donne les premiers avis indispensables. Je soupe chez lui. »

Ici mon jeune grand-père pose sa plume grave et naïve. Il ne la reprendra plus. La page suivante qui porte la date Berlin, 6 octobre 1844, prouve bien que ce jour-là il comptait entamer le récit de l'année qu'il venait de passer dans la capitale de la Prusse. Mais il n'alla pas plus avant. On ne saura jamais ce qu'il a pensé du professeur Neander, de Sa Majesté Frédéric-Guillaume IV, prince de Neuchâtel, des Prussiens chez eux ; ni s'il a trouvé à Berlin autant d'amis autochtones qu'à Meiningen ; ou s'il s'est borné à la société de Charles Lardy et d'autres Neuchâtelois éventuels.

Cécile DELHORBE
née JACOTTET.

¹ Père de ma mère Rose-Cécile Jacottet, fille de sa seconde femme Cécile Besson, qui épousa en 1890 Henri Jacottet, fils d'Henri Jacottet d'Isabelle Favarger. Frédéric Jacottet, 1823-1883, fut pasteur à Saint-Sulpice et à Travers, professeur d'histoire ecclésiastique à la Faculté de théologie nationale, puis indépendante, de Neuchâtel.

² Johann-August-Wilhelm Neander, 1789-1850, du nom qu'il avait pris en se convertissant du judaïsme au christianisme. Il passait encore il y a cinquante ans pour « l'un des plus grands historiens de l'Eglise des temps modernes ».

³ Ce journal compte 42 pages.

⁴ Robert Lutringhausen, né à Elberfeld en 1805, décédé à Neuchâtel le 5 mai 1844, était depuis 1831 maître de langue allemande au Collège de Neuchâtel et depuis 1841 professeur à l'Académie. (*Constitutionnel neuchâtelois*, 9 mai 1844. *La première Académie de Neuchâtel*, par Alphonse Petitpierre, p. 142. *Musée neuchâtelois*, article de Louis Favre, 1892, p. 1877.)

⁵ Jules Matthieu, né à Lyon le 8 octobre 1817, décédé à Francfort-sur-le-Main le 31 juillet 1871. Professeur de langues à Francfort.

⁶ Charles Lardy, 1819-1905, devint plus tard pasteur. Charles-Jules de Pury, fils d'Auguste pasteur à Corcelles, et d'Henriette Salomé, née Vaucher, né à Corcelles en 1821, décédé à Berlin le 5 août 1843. Candidat en théologie.

⁷ Jean-François-Daniel Andrié, 1792-1866, qui venait d'être nommé pasteur du Refuge français de Berlin.

⁸ En 1825, les trois ducs de Saxe de la branche Ernestine se partagèrent alors le duché, et le duc de Saxe — Cobourg — ajouta à Cobourg le nom de Gotha.

⁹ L'un des sommets les plus élevés au nord du massif appelé Thüringerwald.

¹⁰ Il me semble que mon jeune grand-père confond liberté religieuse et protestantisme.

¹¹ M. Alfred Schnegg, archiviste, à qui je dois les plus intéressants des renseignements que je donne, n'a pu identifier cet Auguste Dessaulles. J'y renonce donc.

L'AVÈNEMENT DE RODOLPHE 1^{er}

et la naissance du royaume de Bourgogne transjurane (6 janvier 888),
par Louis Dupraz, dans la *Revue suisse d'histoire*, 1963,
p. 177-195

L'époque à laquelle Rodolphe 1^{er} a revêtu la dignité royale n'était jusqu'ici connue qu'approximativement et s'énonçait sous une forme vague, « au début de l'année 888 » ou « en janvier 888 ». M. Dupraz s'est, dans l'article précité, appliqué à déterminer la date de l'événement, qui intéresse les Neuchâtelois de même que les autres Romands.

Des différents noms donnés au nouveau royaume : *Superior Burgundia* (*Annales de Fulda*), *Haute-Bourgogne*, *Bourgogne*, etc., M. Dupraz a choisi avec raison ceux de *Bourgogne transjurane* et, en abrégé, de *Transjurane*, qui sont les plus appropriés. Certes, cet Etat n'était pas entièrement situé « au delà du Jura » — par rapport à la France —, mais il s'étendait de part et d'autre d'une voie de première importance passant entre le Jura et les Alpes, la route d'Italie et de Rome par le Grand-Saint-Bernard.

Vers 870, semble-t-il, Rodolphe avait succédé à la tête du territoire ainsi constitué à son père Conrad, comte d'Auxerre, qui l'avait reçu en 864 du roi Lothaire (de Lotharingie). Dans une charte du 15 février 885 (*Cartulaire du chapitre de Notre-Dame de Lausanne*, édition Charles Roth, *Mém. et Doc. de la Société d'histoire de la Suisse romande*, 3^e série, t. III, n^o 99), l'empereur Charles le Gros (876-887) appelait Rodolphe : « Notre fidèle et aimé marquis. »

Rodolphe n'eut pas à conquérir son royaume par la force. Il rompit ses liens de dépendance envers le roi Arnulf, successeur de Charles le Gros déposé à la mi-novembre 887 ; de vassal devenu souverain, il s'était soustrait à la suzeraineté du chef de l'empire. Il le fit, probablement, avec l'approbation des dignitaires de son domaine au cours d'une assemblée, dont il ne nous reste aucun procès-verbal ou compte rendu détaillé de l'époque. Seuls y font brièvement allusion trois écrits contemporains en latin ; en voici la traduction : « Rodolphe, fils de Conrad, décida de s'approprier la qualité de roi sur la Bourgogne supérieure » (*Annales de Fulda*). « Rodolphe fut ordonné roi l'année du Seigneur 888 » (*Annales de Lausanne*, 590-1220, insérées dans le *Cartulaire* de Lausanne, première moitié du XIII^e siècle). « A Saint-Maurice, en présence du peuple, de certains (quelques) grands et de quelques prélats, il (Rodolphe) se couronna et ordonna

qu'on l'appelât roi » (*Chronique*, à l'année 888, de Reginon, prévôt, puis abbé de Prüm, plus tard abbé de l'abbaye de Saint-Martin à Trèves, citée par M. Dupraz, p. 195).

Par une savante, patiente et minutieuse étude d'actes répartis dans plusieurs recueils et notamment dans le *Cartulaire* précité, M. Dupraz est parvenu, par approches successives, d'abord à fixer deux dates extrêmes entre lesquelles doit être placé « l'avènement de Rodolphe » : 22 décembre 887 et 28 janvier 888, le premier terme étant ensuite retardé au 25 décembre 887, puis au 1^{er} janvier 888. Après quoi, procédant en deux temps, M. Dupraz : 1^o avance le second terme au 12 janvier, c'est-à-dire au jour qui a précédé la mort de Charles le Gros, survenue le 13 janvier 888, et enfin, 2^o arrête au 6 janvier la fondation du royaume de Bourgogne transjurane. Sur ces deux points, l'argumentation de l'auteur mérite d'être suivie de près.

1^o Dans son ouvrage sur le *Royaume de Bourgogne*, R. Poupardin avait relevé que les *Annales de Lausanne* placent l'*ordinatio* du roi Rodolphe en 888 avant l'*obit* de Charles le Gros, et il avait vu là une interversion, étant d'avis que l'avènement de Rodolphe avait été postérieur à la fin de l'empereur.

Prenant le contrepied de cette opinion, M. Dupraz (p. 178-179 et 185-186) conteste que Rodolphe 1^{er} se soit considéré comme le successeur en Bourgogne transjurane de Charles le Gros. « C'est contre le roi Arnulf que se sont élevés les régules », et entre autres Rodolphe. La rupture avec le nouveau maître de l'empire ne doit pas être mise en rapport avec la fin du monarque déchu ; par conséquent, l'ordre de deux inscriptions est justifié, le royaume de Bourgogne transjurane a été créé avant le 13 janvier 888.

Les deux historiens admettent que, comme l'*ordinatio* de Rodolphe, l'*obit* de Charles le Gros est enregistré en 888 par les *Annales* lausannoises. En réalité, le second figure, dans l'édition Roth du *Cartulaire*, à l'année 889.

Signalons à ce propos d'autres lapsus. A la page 189 de son travail, M. Dupraz a, en transcrivant les protocoles de divers actes insérés dans le *Cartulaire* de Lausanne, fait (ou laissé?) imprimer sous le n^o 2 : *XIII kalendas septembris* et sous le n^o 4 : *anno XVIII regnante domino nostro Ruodulfo rege* au lieu de, respectivement : *XIIII kalendas* et *anno XVIIIII*.

Pour en revenir à l'année 889 sous laquelle les *Annales* placent la mort de Charles le Gros, j'ajouterai que les confusions de dates ne sont pas rares dans cet écrit : Un voyage de « Charles empereur » en Grande-Bretagne est consigné sous 826, alors que l'empereur de ce temps était Louis le Pieux, dit aussi le Débonnaire (814-840). La mort de ce dernier est rapportée à l'année 838, ce qui est une anticipation de deux ans. De même la mort de l'empereur Louis II le Bègue n'est pas de 885 comme le

veulent les *Annales*, mais de 875. Le responsable de ces erreurs était-il l'annaliste primitif ou le copiste du XIII^e siècle? Dans la première éventualité, la postdate 889 devant être mise sur le compte de l'ancien scribe, l'interprétation de M. Dupraz n'en serait que renforcée. On devait savoir à Lausanne que l'avènement de Rodolphe I^{er} en 888 était antérieur à la fin de l'empereur Charles le Gros, si bien que celle-ci fut rejetée en 889.

2^o Parvenu à l'ultime étape de ses recherches, M. Dupraz (p. 186-195) fait état d'une donation (n^o 41 du *Cartulaire* de Lausanne) dont M. Charles Roth écrit dans son édition critique : « La date de cette donation est incertaine... Il s'agit en tout cas d'un mardi de janvier 896 ». La date est ainsi libellée : *Die marti anno VIII intrante nono, regnante domno Ruodolfo rege*, ce qui donne en mot à mot : « Mardi année huit entrant la neuvième, régna (pendant que règne) le seigneur Rodolphe, roi. » Une telle manière de dater, sans que soient précisés le quantième romain et le mois, tandis que sont mises en présence deux années consécutives, est insolite, M. Dupraz le démontre en analysant les formules de protocole employées à la fin de neuf autres documents rédigés par le même prêtre-chancelier, nommé Saturnin. Pour expliquer l'étrange juxtaposition *anno VIII intrante nono*, il donne au chiffre *VIII* la valeur d'un nombre cardinal et le traduit par « huit années révolues ». Cette version se heurte au fait que le mot précédent, *anno*, est au singulier. Il serait tout aussi satisfaisant de voir dans *anno VIII* l'équivalent de « huitième année (révolue) ».

La raison de la double référence à l'année finissante, la huitième, et à l'année commençante, la neuvième, n'en reste pas moins obscure. Ou bien, ce *VIII* incongru proviendrait-il d'une faute de lecture due au copiste du XIII^e siècle? Il avait d'abord déchiffré et écrit, au début de la formule, *die veneris* (vendredi), et s'était ensuite corrigé en rayant *veneris* pour mettre en interligne *martis*. Ne se serait-il pas aperçu que *VIII* était également le résultat d'une méprise?

Quoi qu'il en soit, seule compte pour nous la « neuvième année commençante » (*anno... intrante nono*) qui est 896. Cette année-là, le mardi compris entre le 1^{er} et le 12 janvier, les deux termes extrêmes reconnus plus haut, est celui du 6. Ainsi, l'acte de donation a été passé le 6 janvier 896 et, par conséquent, M. Dupraz est fondé à conclure que le comte-marquis Rodolphe a pris le titre de roi le 6 janvier 888.

Notre siège est fait sur les débuts du « royaume de Bourgogne transjurane » et sur l'accession au trône des « rodolphiens », dont William Martin a dit (*Histoire de la Suisse*, p. 18) : « Rodolphe a fondé la seule dynastie nationale que nous ayons jamais eue. »

Paul VUILLE

LES ATTAQUES DE L'ÉVÊQUE DE BÂLE ET DE SES ALLIÉS CONTRE LE LANDERON

Dans sa *Berner Chronik*, l'historien Justinger raconte qu'en 1324 l'évêque de Bâle étant allié à la ville de Berne et au comte de Kybourg leur demanda secours dans sa guerre contre le comte de Neuchâtel.¹ Leurs troupes réunies s'avancèrent dans la direction du Landeron, mais leur adversaire ayant levé aussi une armée, ils n'insistèrent pas. L'année suivante, à la reprise des hostilités, les Bernois avaient muni leur contingent d'un « Chat », ou *Katz*, soit un char recouvert d'un toit sous lequel des soldats avaient pris place. On espérait amener le « Chat » suffisamment près des remparts pour que les occupants pussent les escalader aisément. Mais les Landeronnais munis de longues perches terminées par des crochets déjouèrent la manœuvre, à la courte honte des Bernois. Une troisième tentative avorta dans l'œuf, parce que le comte de Kybourg refusa de participer à une nouvelle campagne.

Les historiens neuchâtelois ont mis en doute le récit du chroniqueur bernois, sinon le fait lui-même, mais la date à laquelle il se serait passé. Ils rappelaient que le 1^{er} septembre 1325,² le comte de Neuchâtel avait fait l'acquisition d'un pré appelé le Landeron afin d'y bâtir une forteresse. On ne pouvait donc assiéger une localité qui n'existait encore qu'à l'état de projet.

L'on sait que les terres de l'évêque de Bâle et celles du comte de Neuchâtel se touchaient dans la région, qui comptait alors deux localités principales : la Tour de Neureux, à qui le comte avait donné en 1260 des franchises calquées sur celles de Neuchâtel, et la Neuveville, création récente de l'évêque au pied du Schlossberg. Entre elles, la frontière était indécise, ce qui donnait lieu à d'incessants conflits. On dut faire appel à un arbitre, et c'est le duc Léopold d'Autriche que l'on choisit. Le 23 juin 1316 il rendit sa sentence.³ En voici l'essentiel :

Le comte rendra ses prisonniers et les fera conduire au château du Schlossberg. Il renoncera à tous droits et prétentions sur la Ville neuve, c'est-à-dire la Neuveville. L'évêque ne pourra bâtir forteresse, ville ou château sur les terres du comte et ce dernier sera soumis à une même interdiction en ce qui concerne les terres de l'évêque, et cela pendant trois ans.

Ce délai une fois écoulé, que s'est-il passé ? On peut présumer que les combats reprurent de plus belle, puisque la Tour de Neureux, à ce que l'on admet généralement, aurait été complètement détruite. L'on ne possède

aucun témoignage contemporain de l'événement, mais l'intention du comte d'élever une forteresse sur le pré du Landeron peut être considérée comme la conséquence de cette destruction. Il était indispensable qu'il réparât sans délai la brèche faite dans son système défensif.

Jusqu'à quel point la destruction de la Tour de Neureux a-t-elle été complète ? Il n'est pas possible de le savoir, mais on peut supposer, cependant, que des vestiges subsistaient, que des habitants y résidèrent pendant plusieurs années encore.

Les Archives de l'Etat possèdent trois documents qui paraissent à peu près contemporains, dont l'un seul est daté. Ce sont des extentes ou rouleaux de parchemin sur lesquels on a dressé la liste des propriétaires fonciers, avec les redevances dues, et également celles que l'on percevait sur les moulins et les fours, et ceci pour l'ensemble de la châtellenie du Landeron.

L'*Extenta castris et castellanie dou Landeron* (A 9 n° 1) a été dressée au mois d'avril 1338, soit treize ans après l'acquisition du pré du Landeron. Elle nous apprend qu'il existait alors un moulin de la Tour, un four du Landeron et un autre de Saint-Maurice, que les localités de la châtellenie : Lignièrès, Cressier, Enges et Frochaux en possédaient également un. A côté des taillables, peu nombreux, les habitants sont généralement qualifiés du titre de bourgeois du Landeron ou simplement de bourgeois, qui était certainement porté depuis l'octroi des franchises de 1260.

L'église, dédiée à saint Maurice, paraît avoir survécu au désastre. Elle formait sans doute le centre d'un quartier d'habitations qui portait son nom, et que l'on distinguait de celui de la Tour. Rolin de la Tour possédait *infra muros de Turris*. La mairie du Landeron était *extra turrem*.

Un recours aux deux autres extentes, qui, sur bien des points, recouvrent la première, donnent à leur tour quelques renseignements propres à être relevés. Dans le quartier de Saint-Maurice, Johannes de Turre est qualifié *burgensis Turris de Niriouz*. Il est le seul à être appelé ainsi. Le four de Saint-Maurice est estimé à 16 émines de froment, le moulin de Saint-Maurice à 8 muids de froment, et celui de la Tour à une quantité égale. Ces deux extentes (B 9 n° 2 et S 10 n° 1) ne sont pas datées, comme nous l'avons relevé, parce qu'elles sont probablement incomplètes. Toutefois, il faut signaler que la seconde mentionne des prés entre deux Thiellès accensées à la châtellenie du Landeron au mois d'avril 1337. Il s'agit là sans doute d'une adjonction postérieure, ce qui autorise à admettre que le document remonte à 1330 environ. Cette date est bien proche de celle de 1325. Où en était, à ce moment la construction de la forteresse du Landeron ? Quelques années n'ont certainement pas suffi pour achever le travail projeté. Aussi est-on en droit de se demander si tous ces bourgeois, ils sont près de quarante, et les taillables,

avaient pu s'installer dans la nouvelle forteresse ou s'ils résidaient encore dans les ruines de la Tour de Neureux. Cette dernière appellation tendait à disparaître au profit de celle de Landeron. Remarquons toutefois que dans les *Reconnaissances* du Landeron, par J. de Passibus, de 1431, on trouve les mentions suivantes : les moulins et le bateur de la Tour sont en ruines (fol. 1 v^o), une vigne sur la Tour (fol. 10), quatre hommes de vigne gesant sur la ville de la Tour (fol. 10), le ruz de la Tour (fol. 19 v^o). Elles nous apportent le témoignage que le souvenir de la Tour n'était pas éteint.

La population n'était pas absolument autochtone ; on comptait quelques immigrés. Ainsi Hemelly de Cerlier, bourgeois du Landeron, Johannodus d'Estavayer, bourgeois de Neuchâtel, Jaqueta de Saint-Blaise, bourgeoise, Cono de Coffrane, bourgeois, ainsi que les fils de Borcard, également de Coffrane.

Cet examen sommaire des extentes du Landeron nous autorise à croire que si la localité appelée Tour de Neureux a perdu son nom au profit du Landeron, elle n'était pas complètement détruite vers 1330-1338. L'église subsistait, le moulin et le four également. Une population relativement dense pour l'époque s'était maintenue dans la région. Les estimations en froment des moulins et fours parlent en faveur d'un bon rendement de la terre, dont une partie était aussi réservée à la vigne. On peut admettre, sans trop de présomption je crois, que l'activité des gens de la région, un moment anéantie par les guerres, était sur le point de retrouver une nouvelle vigueur. Le spectacle d'une localité que l'on croyait détruite et qui renaît à la vie, n'avait rien de plaisant pour l'évêque de Bâle. Et ceci expliquerait son intention de mettre fin une fois pour toute à l'existence d'une rivale dangereuse pour la Neuveville.

Son échec devait servir de leçon au comte de Neuchâtel. Il avait pu se rendre compte du danger que courait la région attaquée par trois adversaires. Et peut-être aussi s'était-il produit ceci — je le donne à titre d'hypothèse toute gratuite — que des troupes avaient été amenées par eau de la Neuveville. Ce serait alors qu'il prit la décision d'abandonner ce qui restait de la Tour de Neureux, sans chercher à bâtir sur les ruines, mais d'édifier une nouvelle place forte plus au sud, permettant le contrôle de la rivière et de la rive du lac.

Le Landeron, tel que nous le connaissons, se composa jusqu'à une époque récente d'une seule agglomération formée de deux rangées de maisons servant de rempart, réunies par des portes au nord et au sud, et laissant entre elles une vaste place. Une forteresse de cette importance devait passer, il y a quelques siècles, pour imprenable. Le comte de Neuchâtel en renonçant aux ruines de la Tour de Neureux pour bâtir à nouveau sur un terrain vierge,

assura d'une manière durable la tranquillité de la région. On n'a pas connaissance que dès lors l'évêque de Bâle ou les Bernois aient tenté de s'y implanter par les armes.

La place forte étant solidement assise et à l'abri d'un coup de main, on remarquera toutefois qu'elle n'a pas été dotée d'un lieu de culte. L'église Saint-Maurice se dressait toujours à quelques centaines de mètres au nord, et malgré la distance, elle servait de centre religieux non seulement à la population du bourg, mais aussi à tous les habitants — et il devait s'en trouver — disséminés dans les environs de ce qui fut la Tour de Neureux.

LÉON MONTANDON.

¹ *Conrad Justingers Berner Chronik*. Bern, 1819, p. 73-74.

² et ³ Matile, *Monuments*, t. I, p. 362, 326.

BIBLIOGRAPHIE

Synthèse de notre histoire

Sous tous les points de vue qu'on le considère, le *Panorama de l'histoire neuchâteloise*¹ que vient de faire paraître M. Jean Courvoisier, mérite d'être accueilli avec faveur par le public, toujours nombreux, qui porte intérêt aux vicissitudes de notre lointain passé.

Nul, en effet, depuis Frédéric de Chambrier, c'est-à-dire depuis près d'un siècle et quart, ne s'était avisé de vouer à l'histoire de notre pays, une synthèse de cette importance. Et nous n'oublions pas, au surplus, qu'en 1840, le probe et savant auteur de *l'Histoire de Neuchâtel et de Valangin* ne conduisait son lecteur que jusqu'à l'avènement de la maison de Prusse. Charles-Godefroy de Tribolet² le relayait pour nous mener jusqu'en 1806, alors que M. Jean Courvoisier englobe l'ensemble de nos fastes historiques depuis l'époque du paléolithique, attesté à la grotte de Cotencher, jusqu'aux confins du XX^e siècle.

Voici quelque cinquante ans, l'histoire neuchâteloise, dès qu'elle atteignait l'époque où se posa la question de savoir à qui serait dévolue la succession de la vieille duchesse de Nemours, prenait l'aspect d'une arène où de preux champions rompaient des lances, souvent avec beaucoup d'esprit, mais non sans passablement d'acrimonie. Certes, depuis lors, certains débats ont perdu d'autant plus de leur virulence qu'ils ne ressortissent plus à l'actualité politique.

On n'en reconnaîtra pas moins à l'auteur du *Panorama*, un esprit de pondération, d'équité et même d'irénisme, si l'on nous permet d'utiliser cette expression théologique, qui l'honore grandement et qui donne un prix particulier à son ouvrage. M. Courvoisier, à la vérité, n'est pas un sceptique, et nourrit, sans doute, des convictions civiques fermes et sincères, mais il ne leur permet pas d'exercer sur son jugement, aucun effet rétroactif.

Peut-être même, lui est-il arrivé à l'occasion d'exagérer dans le sens de la modération. Si, page 84, il ne nous dissimule nullement les repas, les meubles, les cadeaux et gratifications dont le Tribunal des Trois Etats fut l'objet de la part

du comte de Metternich, et qui ne laissèrent pas d'influencer la sentence du 3 novembre 1707, il nous propose de les « interpréter dans l'optique de l'époque ». Osons lui faire remarquer que cette « optique » n'était pas celle de Jean-Frédéric Ostervald, et que ce parfait honnête homme s'est exprimé sur ces pratiques, soit en chaire, soit dans sa correspondance avec Turretini, sans le moindre ménagement³.

* * *

Quoi qu'il en soit de cette légère critique, les sources qu'a mises en œuvre M. Jean Courvoisier, ne se bornent pas à la bibliographie sommaire qui figure à la fin de son volume (p. 152). Avec la diligence qu'on lui connaît, il a vraiment engrangé et mis à profit l'effort accompli par deux générations d'historiens neuchâtelois et d'érudits locaux, et portant sur une période bientôt millénaire.

Ce faisant, si intéressante qu'elle soit à maints égards, l'auteur ne s'est pas arrêté à la seule histoire dynastique ou politique de la seigneurie, puis comté, puis principauté, puis République et Canton de Neuchâtel. En face du pouvoir d'abord féodal, puis monarchique et enfin démocratique, il a tenté de camper le peuple neuchâtelois (si l'on nous permet cet anachronisme pour l'Ancien Régime), dans toute la mesure où le lui permettait la documentation accessible.

Entre le prince et le peuple représenté dans ses bourgeoisies, c'est un long procès que nous retrace M. Jean Courvoisier. Mais peut-être pourrait-on conclure que, dans ces circonstances attestées par mille procédures depuis les mouvements de 1406 jusqu'à l'affaire Gaudot (1768), nos ancêtres ont été plus fortunés que leurs voisins bernois, vaudois, fribourgeois ou lucernois. D'une part, l'impécuniosité de nos seigneurs leur a permis de se libérer à bon compte des dernières entraves de la féodalité ; d'autre part, le pouvoir monarchique, si atténué qu'il fût sous les Longueville et les Hohenzollern, a empêché la bourgeoisie de Neuchâtel d'appesantir sur la campagne avoisinante la domination despotique que s'étaient arrogée Leurs Excellences de Berne et de Fribourg...

* * *

Comme il fallait s'y attendre, le *Panorama* dont nous rendons compte, demeure plutôt flou sur les origines de la ville et de la seigneurie de Neuchâtel. C'est aussi que l'auteur n'est pas de ces historiens fertiles en hypothèses aussi brillantes qu'hasardées, et que les documents de 998 et de 1011 sur lesquels il s'appuie, ne se prêtent à aucune reconstruction de grand style. Evoquons, toutefois, l'opinion de Camille Jullian qui voyait dans la *Regalissima Sedes* de 1011, une fondation des rois de Bourgogne, destinée à suppléer au pied du Jura, à la décadence parallèle de Soleure et d'Yverdon⁴.

Quoi qu'il en soit, si maigre que soit notre documentation jusqu'aux premières années du XIV^e siècle, elle mériterait, selon nous, un nouvel examen. L'analyse diplomatique des chartes rédigées au château de Neuchâtel, avec leurs longues listes de témoins, nous semblerait, en effet, susceptible d'apporter un peu de lumière sur cette période encore enveloppée de pénombre.

Au siècle suivant, faut-il attribuer à sa seule humeur guerrière, les mécomptes financiers du comte Louis († 1373) ? Ce serait méconnaître que les souverains du XIV^e siècle furent ordinairement de déplorables payeurs, et l'on saisit là un

aspect parfois méconnu de la décadence féodale. Parvenu en ce point, reprochons à M. Jean Courvoisier l'expression de « son fils Jean » qu'il applique au captif de Semur-en-Auxois, décédé le 10 septembre 1369, soit près de quatre ans avant son père ; certes, il n'ignore pas que trois fils naquirent des deux premiers mariages de Louis, mais tous ses lecteurs le sauront-ils ?

L'auteur fait à la combourgeoisie scellée en 1406 entre Berne, le comte Conrad, la bourgeoisie et le chapitre de Neuchâtel, la part qui lui convient de toute évidence. Peut-être, aurait-il pu souligner plus fermement que l'influence conquise de ce fait par Berne, s'employa à maintenir entre la Thièle et le Doubs, l'existence d'un corps politique sur lequel elle s'assurait la haute main, mais qu'elle mettrait à l'abri des convoitises d'autrui, de Louis de Chalon en 1458, des Confédérés en 1474, du prince de Conti en 1699 et 1707. Aussi bien, déploya-t-elle tous ses efforts pour faire cesser le régime du bailliage commun institué à Neuchâtel à l'occasion des Guerres d'Italie, et soutint-elle Jeanne de Hochberg dans sa demande de restitution.

On attendait du sagace et consciencieux historien du régime Berthier, un bon chapitre sur la Restauration et la Révolution neuchâteloise, et cet espoir n'est pas déçu, encore que l'auteur ne se prononce pas sur la question de savoir si Frédéric-Guillaume III, en aliénant sa principauté de Neuchâtel et Valangin, n'a pas enfreint les « Articles généraux » sur la foi desquels le Tribunal des Trois Etats avait, en 1707, déferé au premier roi de Prusse la succession de la duchesse de Nemours. Mais encore, aucun grief à M. Jean Courvoisier de s'en être tenu à la recommandation de Tacite, et d'avoir pris la plume *ad narrandum* et non pas *ad probandum*. D'autres, avant lui, n'avaient pas été si sages.

De très belles photos, au nombre de trente-deux, nous mettent sous les yeux les aspects les plus caractéristiques, tant naturels que monumentaux, de notre pays neuchâtelois. On est en droit de regretter, cependant, l'absence d'une carte qui nous eût rappelé la géographie politique et administrative de l'ancien régime, en 1707 par exemple.

Cette dernière réserve faite et qu'effacera sans doute une prochaine édition, revenons à notre commencement et reconnaissons à l'œuvre de notre ancien étudiant et de notre ami Jean Courvoisier, le double mérite d'une information scrupuleuse et d'une lumineuse bonne foi.

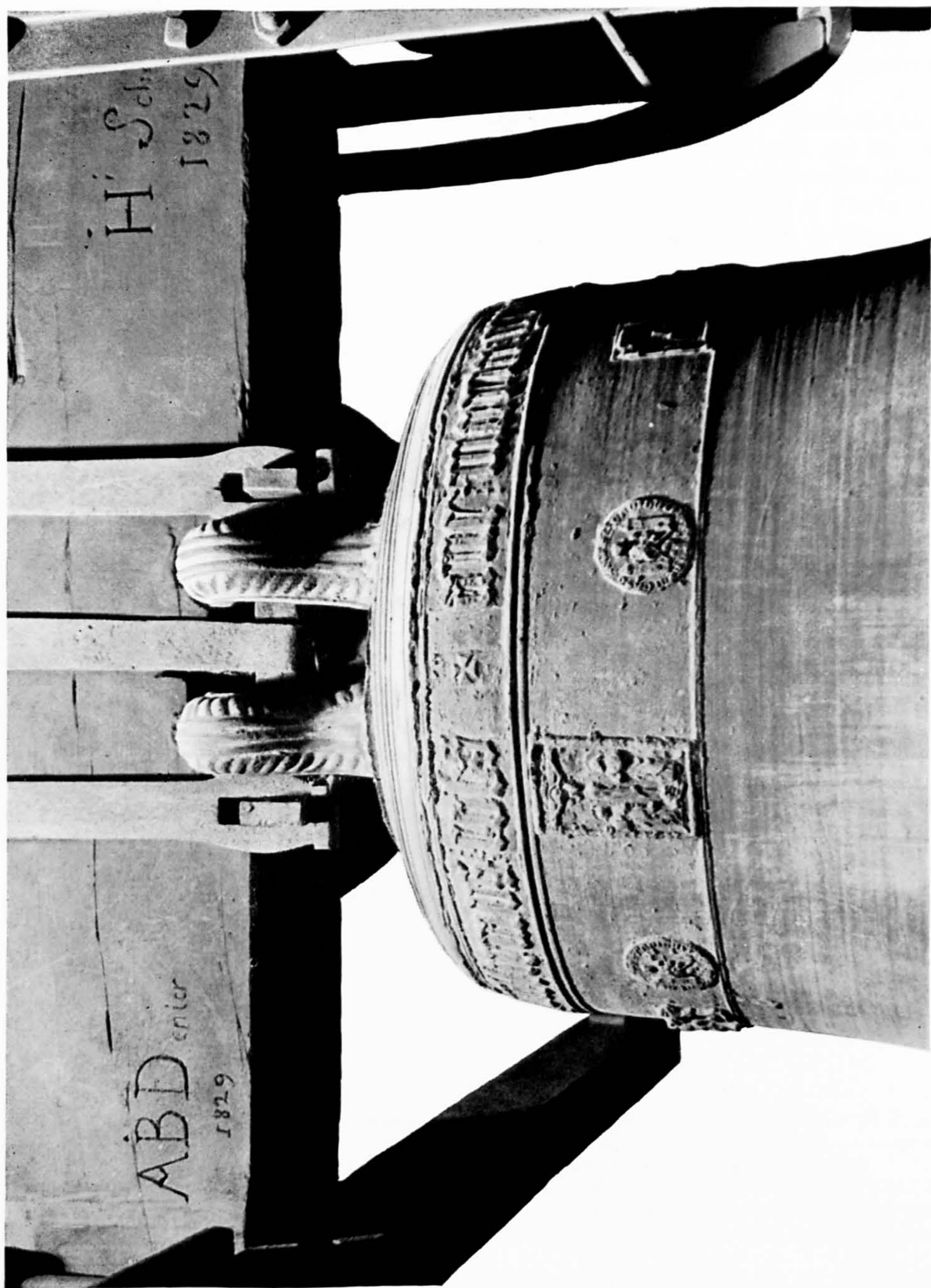
Eddy BAUER.

¹ Neuchâtel, Editions de la Baconnière, 1963.

² *Histoire de Neuchâtel et Valangin depuis l'avènement de la maison de Prusse jusqu'en 1806*. Neuchâtel, 1846. Et nul n'ignore que le regretté Arthur Piaget ne nous a pas mené, dans son *Histoire de la révolution neuchâteloise*, au-delà de septembre 1831.

³ En prêchant sur Judas, sur ses trente deniers et sur son désespoir final, à l'occasion du Jeûne, il avait conscience de n'avoir « prêché que la justice et condamné les mauvaises voyes ». *Collection J.-A. Turretini ; correspondance J.-F. Ostervald*, lettre du 19 octobre 1707, t. 1^{er} fol. 216 v^o.

⁴ Opinion que nous avons entendu soutenir par l'historien des Gaules, en 1925, lors de la soutenance de thèse de M. Robert Moll devant le Conseil de perfectionnement de l'Ecole des Chartes.



COLLÉGIALE DE NEUCHÂTEL, CLOCHE DE 1503

L'INSCRIPTION DE LA CLOCHE FONDUE EN 1503 POUR LA COLLÉGIALE DE NEUCHÂTEL

Dans le bel ouvrage qu'il a consacré à la *Collégiale de Neuchâtel*¹, M. A. Lombard a révélé à beaucoup de ses lecteurs, si ce n'est à tous, que la tour la plus ancienne de cet édifice porte, au-dessous de la balustrade entourant la plateforme, une inscription en caractères gothiques qui comprend sur trois côtés le début de la prière *Ave Maria* et sur la quatrième face la date, en français, de la construction :

*ave maria gracia plena dominus tecum bened
icta tu in mulieribus et benedictus fructus
ave maria gracia plena dominus tecum
Ce fut fait en lan MCCCC vint huit.*

La première partie de l'oraison, la salutation de l'ange Gabriel (« Je vous salue, Marie, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous ») est reproduite deux fois, à l'est et à l'ouest ; la deuxième partie, la prédiction d'Elisabeth accueillant sa parente (« Vous êtes bénie entre toutes les femmes et le fruit de vos entrailles est béni »), se trouve au nord, la date étant au sud.

D'abord taillé dans la pierre de cette haute construction, l'appel à l'intercession de la Vierge, à qui l'église avait été dédiée par ses fondateurs, fut répété sur la cloche de 1503. Sont moulés dans l'airain la salutation angélique, ainsi que l'année de la fonte² et le nom de saint Guillaume, suivi de quatre lettres accolées, dont on se demande ce qu'elles peuvent signifier. La légende, circulaire en caractères gothiques, dont M. Lombard a donné un fac-similé³ porte le texte suivant :

*ave ; maria ; gracia ; plena ; domidnus ; tecum ;
anno ; dni ; M. CCCCC. III ; sanct ; guillirmus ; eobs.*

A la première ligne se remarque l'étrange graphie *domidnus* pour *dominus*. Il est possible d'imaginer ce qui s'est passé : Le modèle fourni au fondeur contenait l'abréviation *dnus* pour *dominus* ; en cours de travail, il se révéla que le texte ainsi établi, mais réalisé en caractères trop étroits, ne remplirait pas l'espace disponible ; pour l'allonger, on dut convenir de

mettre le mot *dominus* en toutes lettres ; *dnus tecum* étant déjà gravé en avant de *ave maria*, *do* a été placé à côté de *plena* et *mi* devant *dnus*...

Relevons en passant que, dans le nom de saint *Guillermus*, un *i* a été substitué au *e* par une erreur évidente du fondeur.

Quant au groupe *eobs*, il ne figure certainement pas le mot latin *episcopus* (évêque), contrairement à ce que supposait l'abbé Jeunet, auteur d'une *vie de Saint-Guillaume*⁴. Le patron de Neuchâtel n'a pas été évêque ; il est parfois qualifié de « Confesseur »⁵ et, à Sion, on le tenait pour avoir été « prévôt de Neuchâtel », alors qu'il était simple chanoine⁶ ; de plus, jamais *episcopus* ne fut abrégé par contraction en *e (pisc) op (u) s*, il l'était habituellement en *eps* ou *epus* ; le *b* insolite ne nous retiendra pas, il pourrait être pris pour un *p* renversé par inadvertance...

Selon toute vraisemblance, il faut voir dans *eobs* un sigle composé, représentant plusieurs termes par leurs initiales. Suggérons-en une interprétation, qui paraît plausible :

Et omnes beati sancti (et tous les bienheureux saints).

Beati, qui serait tout aussi bien mis au superlatif *beatissimi*, est ici traité en adjectif. La question pourrait être discutée ; ne conviendrait-il pas de lire plutôt :

Et omnes beati sanctique (et tous les bienheureux et saints), *beati*, substantif, étant employé parallèlement à *sancti* pour désigner les « Bienheureux » ?

Je ne le crois pas. Jusque dans les premières années du XVI^e siècle, en tout cas, les adjectifs *sanctus* (saint) et *beatus* (bienheureux), de même que, parfois — dans le haut moyen âge — *alma* (saint, vénérable) et *venerabilis*, sont appliqués concurremment aux noms de saints et à celui de Marie⁷. Le français usait également de « béat » et surtout de « benoît » (du latin *benedictum*) à côté de « saint », qui se présentait sous des formes variées (*sanct*, *sant*, *sanz* au cas sujet, etc.)

Plus tard seulement, une distinction hiérarchique sera créée entre *saint* et *bienheureux*. Distinction définitivement réglée sous le pape Benoît XIV (1740-1758) : Après que les mérites singuliers de quelqu'un lui ont été signalés par un évêque, la « Congrégation des rites », à Rome, examine la cause ; si elle le juge opportun, elle déclare celle-ci « introduite » et la personne en question est désormais regardée comme *vénérable*. L'information, lorsqu'il y a lieu, est poursuivie ; les conditions voulues étant remplies, la Congrégation conclut à la « béatification », que prononce le pape par un simple bref et qui du « vénérable » fait un *bienheureux*. S'ouvre ensuite le procès éventuel en « canonisation ». Dans le cas où, après débats, les conclusions sont favorables, le pape proclame, par décret, le nouveau

saint. Dès lors que ces règles eurent été codifiées, *bienheureux* n'était plus un adjectif ou un substantif de même valeur que *saint* et n'était plus à même de prendre sa place.

En 1503, nous n'en étions pas là. L'expression *omnes beati sancti* du sigle étudié devait évoquer l'ensemble des saints, dont il est souvent fait état « en bloc » et que célèbre le *festum omnium sanctorum*, la « fête de tous les saints », la *Toussaint*. *Beati* aura été introduit après *omnes* en tant que qualificatif de *sancti*. *Beati*, ou *beatissimi* comme envisagé plus haut ; le superlatif était employé, surtout en parlant de la Vierge ; il l'était, quoique moins souvent, à propos des saints.

En conclusion, il semble bien que le problème posé par les quatre lettres mystérieuses peut être considéré comme résolu par la leçon : *eobs* équivaldrait à *et omnes beati* (ou *beatissimi*) *sancti*, la cloche étant dénommée « saint Guillaume et tous les bienheureux saints. »

Paul VUILLE.

¹ Alfred LOMBARD, *L'église collégiale de Neuchâtel*, p. 27 et 67-68 ; nouvelle édition, 1961, p. 21 et 51-52.

Dans ses *Annales* (t. I, p. 263), Jonas Boyve rapporte à l'année 1306 : « On fondit cette année la grande cloche du temple de Notre-Dame de Neuchâtel. La salutation angélique y est gravée et on y voit les armes des chanoines. »

Il s'agit bien là de la cloche de 1503, vieillie de deux siècles du fait d'une mauvaise lecture. Les médaillons (Voir la fig. 12 de l'ouvrage de M. A. Lombard) ne représentent certainement pas les armoiries des chanoines. Le premier est occupé par une croix dite aujourd'hui de Malte ; le second reproduit le sceau du chapitre ; pour les suivants, on peut supposer qu'ils figurent : entouré d'un cadre, saint Pierre emprisonné, assis sur le sol, jambes croisées, la tête surmontée d'un grand nimbe à rayons, à sa droite les instruments de son supplice, un marteau et des clous — il sera crucifié, la tête en bas — ; et au-dessus, dans un bandeau formé par le cadre, l'image « stylisée » d'un poisson, symbole chrétien et attribut de Simon le pêcheur ; sainte Cécile, le bras gauche appuyé contre un petit orgue ; dans sa maison, la sainte Vierge saluée par l'ange Gabriel ; un saint, peut-être un pape (saint Nicolas ?) mains jointes, sous un baldaquin ; saint Sébastien, nu, devant un archer en position de tir. Puis viennent un cercle, symbole de l'éternité, et le Christ sur une croix en tau, sainte Marie et saint Joseph priant à ses pieds.

² Bien que la Collégiale fût placée sous le patronage de « Notre-Dame », elle « était quelquefois appelée *ecclesia collegiata sancti Guielmi Novicacstri* » (Arthur Piaget, *Saint-Guillaume, patron de Neuchâtel*, dans *Pages d'histoire neuchâteloise*, p. 20, note 2).

³ Alfred LOMBARD, *op. cit.*, fig. 12.

⁴ Abbé Jeunet, *Vie de Saint-Guillaume, chanoine de Neuchâtel, 1196-1231*. Le Locle, 1867.

⁵ A. PIAGET, *op. cit.* p. 13 et 28. Les saints sont rangés dans plusieurs groupes : *Apôtres, Evangélistes, Martyrs, Confesseurs* (qui ont confessé la foi).

⁶ *Ibidem* p. 7 et 9.

⁷ Les documents et registres contiennent de multiples exemples, du dixième au seizième siècle. En voici quelques-uns, puisés dans le *Cartulaire du chapitre de Notre-Dame de Lausanne*, édition Charles Roth, *MDSR*, 3^e série, t. III : charte n° 6 *sancte Marie* ; n° 7 *beate Marie* ; n° 40 *alme virginis Marie* ; n° 336 *sacrosancte venerabilis genitricis Marie* ; n° 505 *sancte Marie, beate Marie* ; n° 15a *beati Iohannis, sanctus Iohannes* ; n° 18 *beatus Marius, sanctus Marius*. Dans le *Cartulaire de Mulhouse*, par X. Mosmann, Strasbourg et Colmar, 1883-1891, 6 volumes, nombreux exemples des XIII^e, XIV^e et XV^e siècles, mais aussi du XVI^e : t. IV, n° 1936 *beatorum Petri et Pauli, sanctorum Iohannis Baptiste, Stephani* ; n° 1989 *beati Stephani* ; n° 1990 et 1991 *sancti Stephani* ; n° 1990, 1991, 1992 et 1993.

NOTES SUR LE TEMPLE DES VERRIÈRES

Dans sa belle thèse sur *La vie d'une communauté rurale du Haut-Jura au Moyen Age, les Verrières*, M. Fernand Loew n'a pu trouver de mention de l'église antérieure à 1324. Il n'est cependant pas exclu que l'érection de la paroisse et de son lieu de culte remonte aux années 1294 à 1303, comme on peut le déduire d'un acte postérieur. Quoi qu'il en soit, la paroisse des Verrières, centrée sur l'église Saint-Nicolas de Mijoux, dépendait à l'origine du diocèse de Besançon, contrairement à celles du Val-de-Travers et du reste du comté, rattachées à l'évêché de Lausanne. Des actes publiés par Matile, il ressort que messire Etienne, curé de Mijoux en 1335, résidait à Travers. C'est là qu'on vint l'interroger sur les limites avec le Val-de-Morteau. Parmi les curés bénéficiant des libéralités de Rollin de Neuchâtel en train de faire son testament, apparaît celui de Saint-Nicolas de Mi-Joux (*s. Nicholai demie Jour*, écrit le scribe). Lorsque Louis de Neuchâtel céda sa bonne ville des Verrières à Guyot de Montrond, par acte d'engagère de 1344, il lui attribuait pour limites celles de la paroisse de Saint-Nicolas (*prout protenditur parochia Sancti Nicholai de Media Jura nostra*). Dix ans plus tard, dans son premier testament, le comte ne manqua pas de donner deux sous bâlois de revenu à cette église, comme à d'autres. En 1373, il légua les Verrières et « la donation de la cure Saint Nicholaux » à ses bâtards Jean et Vauthier, puis il fit bénéficier l'église d'un revenu de deux sous, lausannois cette fois-ci. Louis de Neuchâtel, en effet, avait reconnu, deux ans plus tôt, tenir en hommage lige d'Aymon de Cossonay, évêque de Lausanne, tous les droits, dont ceux de patronage, possédés sur l'église paroissiale des Verrières, dans le diocèse de Besançon¹.

Au XV^e siècle, les documents ne sont guère plus abondants. Un acte de 1441 signale l'existence du cens d'un *baral* de vin assigné sur une vigne de Trois-Portes, à Neuchâtel. Cette redevance était due à une chapelle de Saint-Nicolas des Verrières, fondée par Emonet Favre, et gérée par son neveu Rolet Favre. Pendant l'exercice de 1462-1463, le comte Rodolphe de Hochberg accorda six florins d'or aux habitants des Verrières pour la fonte d'une cloche. Il récupéra néanmoins cette somme en vendant au même prix un pré situé aux Bayards, saisi des héritiers de Regnaude de Bar qui l'avait légué pour la fonte de la cloche, sans le consentement du seigneur². Il faut sans doute admettre que ce don était plutôt une sorte

de restitution, une fois sauvegardés les droits seigneuriaux. La concordance des chiffres le laisse supposer.

Le XVI^e siècle allait amener un changement d'orientation décisif dans les destinées de la paroisse. Par acte du 2 octobre 1508, le pape Jules II remit à l'église collégiale de Neuchâtel les droits et les revenus des églises de Cornaux et des Verrières, pour alimenter la pension d'un chantre et de six enfants de chœur devant rehausser l'ordonnance des services divins. Les chanoines pourvoiraient, bien entendu, à la desserte de la paroisse. L'acte mentionne la libre renonciation de maître Olivier de Hochberg à ses droits sur ces églises et réserve les dispositions arrêtées par Jules II et Boniface VIII. Comme ce dernier pape régna de 1294 à 1303, on peut se demander si l'acte d'érection de la paroisse et de l'église ne date pas de son pontificat. Dans l'acte de 1508, Saint-Nicolas des Verrières est attribué expressément au diocèse de Besançon. Sa subordination à la collégiale de Neuchâtel contribua certainement à l'en détacher, en attendant que la Réforme coupe les derniers liens ecclésiastiques.

Sans se référer à des documents, le maire Louis Courvoisier, au siècle passé, estimait à tort que ses administrés avaient été paroissiens des Verrières-de-Joux jusqu'en 1507, pour se détacher de ce lieu au moment où le château de Joux avait été rendu à Maximilien d'Autriche. « Ce n'est cependant qu'en 1517 que cette paroisse prit une forme régulière. Alors le temple fut bâti. L'évêque de Lausanne remit au curé la dixme du grain et du chanvre qui lui appartenait. Les Cantons qui étoient alors en possession du comté cédèrent le domaine qui étoit une terre inculte. » Gustave de Pury, aussi affirmatif, écrit : « Les Verrières existent comme paroisse depuis l'année 1517 et comprenaient à cette époque, dans leur ressort, les Bayards et la Côte-aux-Fées. Le temple actuel des Verrières fut bâti la même année. L'évêque de Lausanne qui fonda cette cure », alloua divers revenus pour le traitement du curé, tandis que les Cantons annexèrent un terrain d'environ 33 faux devant être défriché et labouré par les paroissiens. Nos devanciers rajeunissaient évidemment beaucoup trop la paroisse et ignoraient les actes anciens. Cependant, à défaut d'une édification, il faut retenir l'idée de la reconstruction de l'église dans le premier quart du XVI^e siècle, à la date indiquée. En effet, en 1517-1518, les Cantons suisses, alors maîtres du comté, donnèrent un vitrail valant 20 livres aux gens des Verrières qui avaient une église neuve. L'archéologue Jean-Rodolphe Rahn, pour sa part, releva *Anno Domini 1517* et le nom du maître Johannes Boine ou Bouve (?) sur la clef de voûte du chœur³, inscription remise en évidence par la dernière restauration.

Rien n'empêche le reste de l'édifice d'être de peu antérieur à cette date. Tous les arcs de la couverture sont creusés de deux cavets et retombent sur des colonnettes d'angle ou des colonnettes s'achevant en culots, et s'y fondent sans l'intermédiaire de chapiteaux. Les compartiments des voûtes sont formés de pierres longues et étroites, disposées régulièrement dans l'abside et le chœur ; cette présentation ne s'applique qu'aux angles des voûtains de la nef, le reste étant formé de blocs plus larges et moins réguliers, en tuf semble-t-il. Nous avons exposé ailleurs pourquoi le clocher assez grêle (4 m. 35 sur 4 m. 15 et 16 m. 25 de haut) n'est à notre avis pas roman comme on le répète, mais contemporain de la nef. Comme à Saint-Blaise (1516), la tour est encadrée de deux petits bas-côtés voûtés d'ogives ; sa porte cintrée servait d'entrée principale à l'église, comme à la Sagne et au Locle (avant d'être condamnée, puis rouverte à la dernière restauration). Cette porte présente des moulures de la fin du moyen âge (tore en amande et gorge détachés par des rainures intermédiaires) et ne paraît pas modifiée après coup. Le moyen appareil qui se distingue par des assises d'épaisseurs diverses et des joints très apparents, et les baies jumelles ressemblent singulièrement à ce qui est visible sur les clochers neuchâtelois du XVI^e siècle ou plus tardifs. Le seul élément qui donne une impression plus ancienne est la superposition des deux étages de baies géminées.

La Réforme provoqua des remous dont Jonas Boyve s'est fait l'écho, sans qu'on puisse contrôler ses dires. Selon lui, le gouverneur Georges de Rive arrêta, le 1^{er} août 1534, de faire payer à André de la Rutte, prêtre du lieu, les gages qui lui étaient dus. Le maire ordonnerait de se retirer à ceux qui faisaient du bruit dans le cimetière pendant la célébration de la messe, et imposerait pareillement le respect de la prédication nouvelle à ceux qui préféraient l'ancien culte. Ainsi l'église aurait servi, pour un temps limité, aux deux confessions antagonistes, comme à Pontareuse près de Boudry. Les Réformés l'emportèrent néanmoins bientôt, puisque le Français Michel Doubté, venu des Ormonts, s'installa comme prédicant aux Verrières de 1536-1537 à 1545, moins les années 1541 à 1543 passées au pays de Montbéliard. Un acte enregistré en faveur d'une fille illégitime apprend qu'André de la Rutte, jadis chanoine de Neuchâtel et curé des Verrières, était mort avant le 16 mai 1536, après avoir dicté son testament le 26 février 1536 à Nicolas Huguenin, notaire et maire des Verrières. La disparition de ce conducteur spirituel de la paroisse marque et explique assurément aussi les débuts de l'Eglise réformée du lieu. Selon Droz, l'historien de Pontarlier, des catholiques transportèrent dans cette ville des statues d'apôtres mutilées provenant de l'église Saint-Nicolas. Arnold Sauser retrouva, en 1876, dans un bûcher du collège de Pontarlier, la statue de saint Guillaume ayant la

tête fendue, et celle de saint Etienne privée de la main droite. La statue de saint Nicolas aurait été donnée à l'église d'Arçon. Actuellement encore, dans l'église pas très éloignée d'Amancey (Doubs), M. Maurice Billeter nous a signalé la présence d'un crucifix provenant des Verrières⁴.

Pour la suite de l'histoire du monument, seules de bien modestes mentions nous sont parvenues. Réparations, aménagements et travaux d'entretien se succédèrent sans transformer fondamentalement l'édifice, mais modifiant son apparence par petites touches. Les notes qui suivent ont essentiellement l'avantage de faire connaître tout un petit monde d'artisans et de relations commerciales.

Le *toit*. Une couverture soignée étant le fondement de la bonne tenue de l'édifice, il ne faut pas s'étonner des interventions répétées que subit le toit. En 1671, David Lambelet-dit-Gay recouvre de bardeaux une partie du toit, au nord ; maître David Guye-Junod lui fournit les « clouds clavin » au prix de 10 batz et demi le millier. Moïse Lambelet-Sisson, en 1674, répare le toit du clocher « par où la sentinelle regarde », c'est-à-dire surveille la frontière, à l'époque où les troupes de Louis XIV s'emparent non sans peine de la Franche-Comté encore au roi d'Espagne. Deux ans après, on colmate des gouttières, puis le charpentier Moïse [Piaget-dit-]Poguet répare le toit d'un apprentis. En 1680, c'est à Jean-François et à Jonas Colomb qu'il appartient de recouvrir 29 toises et demi du toit, le bas du côté de l'ouest et les gouttières sur les vieilles galeries. Le greffier David Guye s'y prend à deux fois pour mesurer la surface. La consommation des clous à *clavin*, pour fixer les bardeaux, est énorme. Maître Pierre Vuitel en forge 8850 et Samuel Dubois 6400 ; on en achète encore 1250 à Pontarlier et 5000 à Travers. Le fils de maître Nicolas Lambelet, en 1696, allonge certains chevrons du toit pour supporter une gouttière soutenue aussi par cinq crochets et une dizaine de crampons petits et grands, travaillés par Jean Ferrier, gouverneur de commune. Trois ans plus tard, le charpentier Jacob Abet refait les chéneaux fixés au toit par « 18 grands et puissants clous de la longueur d'environ 1 pied ». Par la même occasion, les frères David et Frédéric Lambelet recouvrent 19 toises deux-tiers en utilisant 17 500 clous à *clavin* du cloutier Pierre Cretenet, valant 9 batz et demi le millier au lieu de 10 batz et demi à 12 batz en 1680. Les entrepreneurs s'étaient engagés à employer les vieux bardeaux et les anciens clous utilisables, à fendre le bois nécessaire et à exécuter lattes et chéneaux.

En 1704, c'est au tour du couvreur David Lambelet de réparer le toit, de le couvrir partiellement à neuf du côté nord et de tailler un petit chéneau. Jacob [Lambelet]-Gras façonne un tuyau de fer blanc attaché à cette *chenée* pour canaliser l'eau. Quant à Jean-Jacques Lambelet, cloutier, il

procure 8000 clous à 11 batz le millier. L'opération recommence dix ans plus tard, sur une surface de 34 toises un tiers par les soins de David et Frédéric Lambelet. Les couvreurs n'utilisent pas moins de 36 500 clous de *clavin* achetés à Pontarlier au prix de 14 batz le mille. Un paiement à Etienne Bolle qui avait « abattu et voituré les chenées [chéneaux] pour les lucarnes de l'église », en 1725, constitue la seule mention connue de ces appendices visibles sur un dessin. Comme dans plusieurs temples du pays ces lucarnes, généralement supprimées dès lors, devaient améliorer l'éclairage. Par la suite, en 1743, maître Abraham Rosselet confectionne six crochets et deux crampons pour soutenir des *chapiteaux* ou avant-toits posés par le sieur Etienne sur les fenêtres occidentales de l'église. Du bois est aussi coupé pour des chéneaux et deux pièces de charpente. Le charpentier Pierre-Louis Guye aménage un angle de toit sur la porte de la nef. De nouvelles réparations sont entreprises par Jacques-Frédéric Lambelet, en 1749, et par Jonas Lambelet en 1776, car les gouttières endommagent les voûtes. En 1780, il faut 44 000 clous et douze voitures de bois pour les bardeaux. Le travail doit être exécuté par le Comtois Nicolas Faivre-dit-Revet qui cède sa créance contre la commune au tanneur Jean-Henri Bolle. L'année suivante, le couvreur Joseph Bolle répare un autre secteur en fournissant 5000 *clavins* neufs et 2000 vieux. En 1790, c'est la femme de Pernet, épinglier, qui livre 5000 clous nécessaires pour fixer la petite *enceille* (autre terme pour bardeaux) faite avec du bois coupé aux Cornées. Pour terminer avec ces minuties touchant la couverture, relevons que, sur la nef, les tuiles furent substituées aux bardeaux en 1856, mais que ceux-ci subsistèrent sur le clocher jusque vers 1917.

Le clocher occasionna beaucoup de frais pendant tout le XVIII^e siècle. Faute de données, on ignore en effet tout des époques antérieures. En 1703, la commune décida de reconstruire le clocher de la mère-église pour mettre les cloches en sûreté. En fait, les travaux entrepris consistèrent à bâtir une charpente et une flèche pointue. Les charpentiers Abraham et Etienne Barbezat exécutèrent l'ouvrage à teneur d'un marché disparu. Le gros œuvre fut aussi partiellement atteint au couronnement, puisque Moïse [Piaget-dit-]Poguet et Jean-François Lambelet réalisèrent les travaux de maçonnerie nécessaires, après que les frères Moïse et Pierre Colomb eurent abattu la muraille « qui estoit à l'haut de la tour ». Rien ne fut laissé au hasard. Le maréchal Georges Besson descendit la pointe et la croix de fer du clocher, puis posa un coq à leur place après achèvement des travaux, le 22 août 1703, sous les yeux des fidèles rassemblés avant la prédication. Le même artisan avait livré les ferrures nécessaires avec du métal acheté à Pontarlier ou chez Abraham Divernois, puis forgé un coq et des « coquilles »

décoratives. Il existait aussi un pommeau d'étain que le fondeur Jean-Louis Lambelet dut fondre par deux fois. Quant aux feuilles de fer blanc soudées par Jacob [Lambelet-dit-]Gras pour couvrir une partie de la flèche, on les acheta, emballées dans un baril, chez Jean-Jacques L'Allemand, à Neuchâtel. Ce commerçant, bien connu par la générosité avec laquelle il testa en faveur du chef-lieu, vendit encore trente livres d'étain pour la soudure. Sans retenir les innombrables détails relatifs à ce travail marquant dans les annales du village, relevons qu'il fallut emprunter deux grosses cordes au receveur Rognon, de Môtiers, et à Claudy Meuron, pour lever la charpente à l'aide d'une poulie. La commune revendit 81 feuilles de fer blanc achetées en trop. Les frères David et Jacques-Frédéric Lambelet couvrirent la flèche de bardeaux à l'aide de 8100 clous et exécutèrent des *chapiteaux*, sans doute des avant-toits pour mettre les fenêtres à l'abri des intempéries.

Après tous ces soins on s'étonne de lire (même en faisant la part de l'exagération) qu'en 1711 le clocher est tout pourri. Le maçon Jean-François Lambelet répare le mur et le maître charpentier Abraham Barbezat exécute de coûteux travaux de son métier. Des contrevents refaits en 1705 et 1724 montrent l'importance décisive de la lutte contre la neige et la pluie chassées par les vents. Un pilier, c'est-à-dire une colonnette, est remise à sa place entre les fenêtres géminées du clocher par Jean-François Lambelet, en 1741. Deux ans après, la tour est recouverte par des artisans de Pontarlier ; l'ancien d'Eglise Etienne pose des *chapiteaux* déjà mentionnés sur des fenêtres occidentales — visiblement celles du clocher. Lorsque maître Jacob Besson « refait à neuf la charpente de la tour de l'église », en 1749, le prix de 22 livres 3 gros semble indiquer une simple réparation, outre divers travaux de couverture. Un même rétablissement intervient deux ans après. En revanche, en 1752, la pointe du clocher est refaite. Pierre-Antoine Bourrier, ferblantier, exécute le poinçon et le pommeau que Pierre Redard-Jacot soude à la *dagne* remise par maître Antoine Bugnon, des Fourgs. Quant au justicier Landry, il fournit et travaille le fer nécessaire.

Un paiement énigmatique de 3 livres, en 1766, affirme que Jean-Jacques Rosselet a démoli « la voûte dans le clocher et la cage de l'horloge » ; cette affirmation surprend d'autant plus qu'une somme à peine inférieure est accordée au même Rosselet en 1770 « pour avoir démoli les voûtes dans la tour de l'église ». Etaient-ce des sortes de trompes raidissant les angles comme il en existe encore au sommet du clocher de Saint-Aubin⁶ ? Rien ne confirme cette simple hypothèse. En tout cas, lorsque le gouverneur entrepose des cartouches à l'église, en 1795, il les transporte « dans la voûte de la tour ». Aujourd'hui, il n'existe plus que des planchers à l'intérieur du clocher et deux voûtes sur les étroites travées qui l'encadrent au rez-de-chaussée.

En 1744, les travaux de couverture reprennent. Quatre ans plus tard, Jacob Besson répare les escaliers et les planchers de la tour, puis repose des *bourneaux*, c'est-à-dire des sortes de tuyaux pour passer les cordes des cloches. L'an d'après, Jean-Pierre Bolle fait deux volets au haut de la tour. Aucune précision ne désigne le genre d'ouvrage fait par Pierre-Henri Châtin à la charpente. Une nouvelle réparation importante est nécessitée par la chute de la pointe du clocher, en 1787. Jean-Jacques Redard dresse un devis des réparations et va marquer les bois nécessaires. Jean-Jacques Rosselet, maître architecte, du Grand-Bayard, établit un plan « du bэфroy et clocher, ainsi que de toutes les constructions qu'il y avoit à faire », non sans « avoir pris la hauteur de l'ancien clocher pour faire le nouveau ». Visiblement on refait le beffroi des cloches et la flèche à l'aide de bois coupé dans les forêts voisines. Le maître charpentier Claude-Antoine Goguel, préféré à divers concurrents, se met à l'œuvre avec divers ouvriers et reçoit un souper « après la levure du clocher ». Le maréchal Jean-Jacques Lambelet travaille tous les fers nécessaires. Il se produit avec le ferblantier de Pontarlier une difficulté relative au métal renforçant la couverture de bardeaux. En 1798 encore, Lambelet fournira des crosses pour le clocher ; deux ans après, aidé du charpentier Pierre-François Barrelet, il consolide le beffroi des cloches visité par divers experts.

Murs et voûtes. Quant au gros œuvre de l'église, il n'est l'objet que de reprises partielles. En 1714, le peintre Isaac Colomb et Jean-Henri Lambelet blanchissent « la voûte et tout le dedans de l'église », puis ragréent une partie de l'extérieur. Georges Lambelet fournit une pierre taillée pour réparer l'angle sud-ouest. Jean-Jacques Abet et son frère reçoivent un paiement « pour avoir rehaussé et racomodé une arcade de l'église des Verrières qui s'étoit abaissée ». Le travail du charpentier Jean Barbezat consiste sans doute à mettre en œuvre les bois équarris par d'autres, lorsqu'« on releva l'arcade ». Il y avait donc eu affaissement d'un arc, dont l'emplacement n'est pas précisé. Aucun détail non plus n'étoffe la simple mention d'un voyage de nuit à Pontarlier, en 1725, « à cause de la voûte de l'église qui risquoit d'enfoncer ».

Devant l'édifice, une pierre « où on se met, » destinée au crieur public, fut posée en 1742. Elle remplaçait visiblement « la pierre où les sergents se mette[nt] pour faire les cryes », réparée tout juste cinquante ans auparavant. « La place où se font les publications » sera encore remise en état en 1799.

Le printemps de 1743 fut l'occasion d'importantes réparations. Les gouverneurs dressèrent tout d'abord une liste des travaux nécessaires. Il fallait raccommoder l'angle proche de la porte neuve (au sud-ouest), regarnir

et recrépir les contreforts et les murs, en plusieurs endroits, spécialement au nord, à l'ouest de la chapelle et sous les fenêtres. Il convenait de « démolir la grande fenestration de bise et la rétablir puisqu'elle est dangereuse de tomber », de regarnir celles de la tour, notamment en vent où « la pilote » (colonnnette?) risque de partir, de refaire le petit toit couvrant le cadran d'horloge, à l'ouest, et d'établir un plancher au nord, sous les bancs des femmes. Avant tout travail, un arrêté du Conseil d'Etat dut contraindre les paroissiens de la Côte-aux-Fées, communiens des Verrières, à participer aux frais. Le marché conclu le 27 mars précisa la portée des travaux :

1^o, faire un contrefort saillant de trois pieds et haut de quinze à l'angle sud-ouest, et le lier par des harpes de pierre à l'encadrement de la porte voisine ; 2^o, démonter et reposer le dessus de la porte, point modifiée ; 3^o, « démonter et remonter les embranchemens de la fenêtre du milieu du cœur de l'église, en y refaisant toutes les pièces nécessaires de la manière qu'elle existe présentement, et luy mettre une barre de fer qui traversera ladite fenêtre, tenant dans les jambages pour tenir lié[s] les deux pill[i]ers, et démolir les vousoirs au-dessus desd[its] embranchemens et les reposer en refaisant ceux qui ne pourront servir » ; 4^o, recouvrir deux vieux contreforts ; 5^o, démolir et rebâtir ce qu'il faut à l'angle nord-ouest de la chapelle septentrionale ; 6^o, recrépir les vieux contreforts et les murs, remettre en place les pierres ébranlées ; 7^o, démolir les deux fenêtres occidentales de la tour, les replacer avec des tablettes de roc de l'épaisseur du mur ; 8^o, recrépir la tour avec du mortier fait de brique pilée et enfin rétablir les marches devant le temple.

Des marchés complémentaires, en juin et juillet, prévoyaient notamment de faire du pavé près d'une remise et près de la porte neuve, de redresser la table de communion et de rétablir la grande fenêtre du midi, comme celle prévue au point 3. Les maîtres avaient déjà enlevé les avant-toits des fenêtres et les cadrans de l'horloge. Ils se nommaient Jacques Guye, Jonas Droux et Jean-Jacques Rosselet. Appelé comme expert, J. Vuitel déclara l'ouvrage fort bien fait et le contrefort en place pour soutenir le mur ayant un dévers de quatre à cinq pouces (environ 10 cm.) ; seule la fenêtre occidentale n'avait pas été rendue assez solide par trois petits fers que les entrepreneurs remplaceraient. Le soin apporté à restaurer le réseau de pierre des fenêtres est un exemple assez unique chez nous « au siècle des lumières », où l'on abattait plutôt les meneaux pour simplifier l'entretien des baies et donner du jour. « Le toit de l'église qui couloit et gâtoit les voûtes », en 1776, ne semble pas avoir provoqué plus que des travaux de couverture. Treize ans plus tard, les contreforts furent encore réparés. Des crépissages de murs se produisirent en 1799 et 1820.

Les portes. Parmi les travaux exécutés, il faut relever que le 21 janvier 1664 la commune décida de « faire une porte à l'église, à la chappelle

des Abetz, au lieu où il sera nécessaire ». Aucun détail n'est parvenu sur ce travail, visiblement pas réalisé à la chapelle sud qui a longtemps perpétué le souvenir de la famille Abet. La « porte de l'église prétendue », c'est-à-dire celle qu'on se proposait de percer au temple en mars 1673, devait faire l'objet d'une vision locale. Sans doute ne fut-elle pas plus réalisée que la chaussée au travers du champ de l'église. En 1678 encore, le pasteur Louis Breguet, demandant l'établissement d'un chemin par ce champ, du quartier de la Croix-Blanche au cimetière, se vit répondre de l'entreprendre lui-même. « La porte de la mère église des Verrières » semble bien être unique en 1692, lorsque les maçons Jacob Fatton et Jean Rosselet posent devant elle des marches et un seuil ; Jean-François Landry s'occupe du transport des matériaux. C'est à un cloutier, Vincent Lardon, qu'il faut recourir pour réparer la clef. La porte neuve et son encadrement en pierre de taille se font en 1697 seulement, par les soins du maçon Isaac Redard. David Lambelet-Gras, charpentier, exécute le vantail avec les clous étamés de Lardon et les ferrures du maréchal Jean Colomb. Moïse [Piaget-dit-]Poguet achève l'ouvrage par l'établissement d'un pavé devant cette porte — percée près de l'angle sud-ouest de la nef. En 1799, on redresse les marches devant les deux portes (la neuve et celle sous le clocher), en constatant qu'elles sont « excessivement plus grosses qu'on ne le croyait ». Autre détail, en 1820, le charpentier Charles-François Bovet refait la grande porte, sans qu'on précise laquelle des deux existantes a droit à ce qualificatif.

Les fenêtres, inutile de dire, exigent des soins constants et onéreux. En 1669, la commune recourt à maître Guignard, de Pontarlier, pour des réparations ; Béat-Jacob Jeannet livre des vergettes. L'année suivante intervient maître Jean Gressel [Grisel], de Travers, qui raccommode les vitres et récupère le plomb, alors que Moïse Lambelet-Sisson exécute les vergettes. En 1681 et 1695 c'est maître Abraham Barrelet, de Boveresse, et en 1698 Jacques Jeannet vitrier qui réparent les fenêtres, alors que David [Lambelet-]Gras en remet une « en son lieu ».

Au XVIII^e siècle, la ronde continue par un appel à Isaac Sandoz, de la Chaux-des-Taillères (la Brévine), en 1706. Dès 1730, intervient David Etienne, menuisier. L'année suivante, il répare les fenêtres « de la chapelle ché l'Abet », remet des *carrons* à d'autres et coule du plâtre. En 1732, c'est au vitrier Jean-Jacques Chédel d'exécuter « une grande fenestre avec un chassis tout à l'entour », puis la même besogne est remise à David Etienne (1739), alors que le concierge remet du plâtre. Nous avons déjà relevé le soin avec lequel furent refaits les réseaux de pierre, en 1743. Parmi les travaux plus caractéristiques, signalons la réparation d'un œil-de-bœuf de la grande fenêtre, abattu par le vent, la pose de carreaux enchâssés de

plomb dans la fenêtre de la chapelle placée derrière la chaire et la réfection d'une « poire au haut des grandes fenêtres », c'est-à-dire d'un soufflet de style gothique flamboyant (1755, 1762 et 1764). A la fin du siècle, le menuisier François Colomb refait des fenêtres et pose des carreaux. En 1800, un vitrier italien repose de petits carreaux et des grands ; quatre ans après, François Colomb utilise des verres pris aux vieilles fenêtres de la cure. Henri Ferrier prend sa suite en 1820.

Lors des grandes réparations de 1824, le maire des Verrières, Louis Courvoisier, s'aperçut :

« qu'une antique fenêtre du temple venoit d'être détruite et qu'on la remplaçoit par quelque chose de plus moderne. Cette fenêtre remontoit probablement à l'origine du temple, et elle étoit artistement travaillée selon l'usage du tems. Si je connoissois les termes techniques pour désigner ces constructions assez compliquées, je m'en servirois. En entrant dans l'église, je reconnus que la fenêtre correspondante étoit détruite de même, ainsi qu'une petite à côté ; une quatrième semblable à cette dernière alloit subir la même reconstruction. Je m'informai des causes de cette réparation, et j'appris que c'étoit pour donner du jour à la chaire. L'église Saint-Nicolas aux Verrières est, je crois, un des plus anciens bâtimens de ce pays. Elle avoit été bien conservée jusqu'à présent en ce qui concerne la voûte, les murs et les ouvertures qui y sont pratiquées ; elle donnoit une juste idée de la manière de bâtir du tems. Elle est d'ailleurs si solidement construite qu'il a fallu des efforts extraordinaires pour enlever les pierres de taille contournées qui formoient les cadres des vitrages. J'ai eu du regret de voir ce vieil édifice modernisé et par là défiguré, et j'ai su qu'il avoit été question d'en user de même à l'égard des trois grandes croisées du chœur. J'ai arrêté toute destruction ultérieure, car, pour ce qui est déjà détruit, on ne peut le reconstruire que sur le nouveau plan. Mais l'ordre que j'ai donné dépasseroit mon autorité, s'il étoit autre chose que provisoire. »

Prévenu de la situation, le Conseil d'Etat approuva l'initiative du maire et arrêta que la commune ne devait pas continuer « ses réparations destructives »⁷. Ce sauvetage *in extremis* n'était hélas que partiel.

Quant aux *annexes* mentionnées au passage déjà, il suffit de rappeler le projet visiblement point réalisé d'une porte à la chapelle Abet, en 1664, les réparations à ses fenêtres ou à son plancher, enfin les expressions petite chapelle ou chapelle derrière la chaire. En 1804, il fallut poser des planches « pour mettre à couvert la voûte de la chapelle chés L'Abet », en raison d'une couverture défectueuse. Les mentions de la *cruvotte* ou *cruette*, c'est-à-dire de l'appentis (1678), concernent assurément la petite construction qui protégeait du vent et de la pluie la porte placée au pied de la tour, à l'ouest. Le charpentier Jacques Barbezat en releva un support qui permit d'exhausser les chevrons, en 1670. Cet appentis, dont la porte fut réparée

en 1720 par Pierre Lambelet-dit-Gay, apparaît nettement sur un dessin reproduit dans l'ouvrage de Quartier-la-Tente.

Sol et bancs. Dans le sol de l'église, on creusait parfois des tombes pour des personnages considérés : David Bolle, lieutenant de Justice, enseveli près de la chaire le 30 septembre 1661 ; Philippe Guy, maire des Verrières, enterré le 4 mars 1665 près de l'angle ouest du banc des Anciens ; « spectacle et docte personne » Louis Breguet, pasteur du lieu, enseveli devant la chaire le 24 novembre 1692 ; le pasteur Jacques de Géliou mis en terre le 8 septembre 1761 ; Anne-Madeleine de Back, femme de Franz-Rudolf Frisching, enterrée le 8 août 1763⁸. Pour rendre le sol ainsi bouleversé plus égal et moins froid sous les pieds des fidèles, la générale commune entretenait un plancher soutenu par des poutres et périodiquement remis en état (1669, 1679, 1692). Ce plancher fut notamment complété par le charpentier Jacob Abet près de la porte neuve, en 1699, par Jacob Besson en 1751 et 1758, par François-Louis Landry en 1790, ou refait sur 1654 pieds de surface par Henri-François Piaget, en 1811. Les bancs fixés là dessus étaient, comme partout, l'objet de contestations et de petits drames dus aux froissements d'amour propre. Ainsi, en 1664, le maire des Verrières, Philippe Guy, se plaignit qu'on avait sorti de l'église un banc qu'il avait fait exécuter pour sa femme⁹ — sans doute contre le gré des paroissiens.

Les gouverneurs de la commune ont un banc travaillé par le maître charpentier Nicolas Lambert, en 1673. Six ans après, Jean-François Lambelet livre des gonds pour la porte fermant celui des conseillers. Jean Henry, maître d'école au Petit-Bayard où il donne le ton aux fidèles, a droit à une place du banc des chantres, aux Verrières (1686). Un petit banc spécial, dès 1691, permet de poser les pots de vin destinés au service de la Sainte Cène. En 1702, les charpentiers Jean Barbezat et David Reymond, qui élevaient alors les galeries du temple, construisent le banc de M^{me} Jean-Henri Perrot, l'épouse du pasteur, le plancher de la chapelle derrière les bancs du Conseil et enfin des bancs pour les femmes, près de la chaire. Par privilège, l'épouse du lieutenant David Bolle obtient, à titre viager, une place réservée devant le banc de M^{me} la Mairesse (la femme du maire). De même, le médecin Pierre-Louis Lambelet reçoit une place touchant le banc de Messieurs de la Justice, près de la chapelle méridionale, car les communes jugent d'un « grand secours de savoir sa place en tems de nécessité, pour savoir où le chercher » (1741 et 1742).

De grands travaux de charpente et de maçonnerie par Jean-Henri Colomb et Jean-François Jeannin, mal connus, semblent avoir concerné les dispositions intérieures (1767-1769). En tout cas, il y eut difficulté entre les trois communes des Verrières et les deux Bayards « au sujet du

ban[c] du quarré des femmes » ; celles-ci avaient du moins obtenu de mettre, à leurs frais, des dossiers à leurs sièges. Le Conseil d'Etat ordonna de réunir l'assemblée générale pour aplanir le différend.

Pour le passage du gouverneur de la principauté, Robert-Scipion de Lentulus (L'Intelusse, écrit le secrétaire), on dresse une estrade ornée de tapisserie et d'une couronne de carton vert décorée de lauriers, en déplaçant la chaire et les bancs. Trois voitures de bois, en 1773, permettent à Jean-Henri Colomb de faire les bancs du « quarré », alors que le justicier Landry livre des équerres, des crosses et des clous pour réparer ceux de « la chapelle en entrant ». Une même opération est entreprise en 1780. De petits poteaux supportaient les portes barrant les bancs privilégiés (1793, 1794), fermés par des *triclettes* (1796).

Des *escaliers* mentionnés en 1669 et 1679 conduisent au clocher et à ses divers planchers intérieurs réparés par Nicolas Lambelet. Dans le langage embarrassé de l'époque le secrétaire explique, en 1681, qu'on a « dressé et posé aux galeries le pourpitre pour monter le pseume qu'on chante » ; c'est une périphrase pour signaler l'existence d'un pupitre nécessaire au chantre. Les vieilles *galeries*, on l'a vu, doivent s'opposer à de nouvelles, bâties sans doute à l'équerre des premières. Comme les vents avaient déraciné beaucoup de bois, les cinq communes de la paroisse décidèrent de construire des galeries bien agencées, en 1702. Un marché fut passé avec les charpentiers Jean et Etienne Barbezat, père et fils, et David Reymond, chargés d'établir une seule galerie de la largeur de l'église, s'étendant de la fenêtre à l'ouest de la chaire jusqu'au pied de la tour, en remplacement des deux existantes. Trois poteaux tournés et les deux moitiés d'un quatrième touchant les murs assureraient le support. Les balustres de sapin serrés empêcheraient la chute d'objets ; la main courante moulurée s'ornerait de grandes doucines. De larges escaliers remplaceraient les anciens au même endroit, c'est-à-dire près de la porte d'entrée. Des maçons rebouchèrent les trous creusés pour placer les têtes de poutres et replâtrèrent les murs. En 1720, cinquante grands « clous millambois » mal taillés permirent de réparer la galerie ; en 1765, Jean-Henri Colomb et Jean-Jacques Rosselet placèrent des « assises » (bases) sous les colonnes de support. Périodiquement on renouvela « les degrés pour monter sur les galeries » ; le charpentier David-Henri Audétat s'en chargea en 1773, et Jacob Besson père cinq ans après. Un compte de 1790 précise que François-Louis Landry répara « les deux escaliers qu'on monte sur les galeries ».

Il est souvent fait allusion à la *chaire*, munie d'une petite porte retenue contre le mur voisin par une ferrure et par un crochet, en 1676. On la répare et la teinte, en 1724, au moyen de deux pots d'huile de lin, puis on la munit

d'un petit banc (1753). C'est à côté de la chaire que doit être accroché le sablier pour lequel le maréchal Georges Besson forge une garniture de fer, en 1703. La même année, Jean Bolle et ses frères livrent « le tableau... servant à indiquer les psaumes qu'on doit chanter ». En 1714, François Tattet refait les numéros utilisés pour cet indicateur ; il renouvellera encore ces « marques » un quart de siècle plus tard. Une seule allusion à la sacristie apparaît en 1761, lors de la réparation d'une serrure.

La *table de communion* en pierre, entreprise par le maçon Jean Jeannin mort prématurément, fut sans doute colorée et marbrée par les fils du défunt. En 1673, ils réclamèrent le prix de cet ouvrage réputé sans défaut. En dépit d'une première décision négative, les communes se résignèrent à déplacer la table pour la mettre devant la chaire, selon la demande du pasteur Jean-Henri Perrot (1700). Le maçon Jean Jeannin se chargea de l'exécution. Ce déplacement fut malheureux en ce sens que, placée sur des tombes et de la terre, cette lourde table fut déséquilibrée et dut recevoir un soubassement de pierre de taille et de maçonnerie, en 1712. Crochets, œillets et ciment furent nécessaires pour des consolidations, en 1765. La table fut encore redressée en 1790.

Les *objets de culte* ne sont mentionnés que rarement. Lorsque le fondeur Jean Lambelet ressoude « la tasse de l'église », en 1670, on peut se demander si c'est un pot de baptême plutôt qu'une coupe de communion. Il n'en est rien, car un compte de 1677 précise que le même personnage a « ressoudé le grand calice ou tasse ». En 1753, on passe commande à Josué Perrin de Neuchâtel, de dix pots et de deux plats d'étain pour la communion au prix raisonnable de 37 livres faibles et demi. Un pot est refondu en 1777, alors que le sieur Isaac Amaron, de Genève, exécute, en 1823, deux coupes de communion toujours utilisées.

Quant aux *cloches*, nous avons déjà relevé la difficulté surgie pour celle de 1462-1463. Le 24 juillet 1662, la grosse cloche fut refondue à l'orient de la maison de Béat-Jacob Jeannet par la maître lorrain Michel Joly, pour le prix de dix pistoles et demi. D'un poids de 18 quintaux et 27 livres, elle était plus légère que la précédente de 36 livres. En 1671, la gratification de deux écus blancs promise au fondeur, fixé à Pontarlier, n'était pas encore payée à Moïse Redard-Allemand qui servait de caution ou d'intermédiaire.

Lors des nombreuses réparations à la suspension et aux cordes des cloches, notamment par le fondeur Jean Lambelet, on apprend l'existence d'une cloche moyenne (1674, 1678) ce qui, avec la petite (1703) en fait trois au total. En 1757, le fondeur Lièvreumont, de Pontarlier, refit la cloche moyenne dans un four creusé à Meudon. Le maître maréchal et serrurier

Alexis Gresset, de Pontarlier, exécuta les travaux nécessaires pour reprendre les cloches, retourner la seconde, fournir deux battants et trois jougs ou moutons. Le 16 août 1766, le même Lièvremont, qu'on avait préféré à un concurrent lorrain, refondit la première cloche à Meudon, à l'ouest de la maison de Zacharie Jeannet et au midi du chemin. Le poids passant de 1696 à 1912 livres et demi, le prix atteignit 511 livres 3 sols de France.

Des difficultés s'élevèrent, en 1788, entre les deux *bourgeois* des Bayards et les trois des Verrières, à propos de la refonte de la seconde cloche, fendue ; le son ne porte pas à deux cents pas, disaient les uns, il est excellent alléguaient les autres. La minorité dut se soumettre. La commune recourut à un fondeur lorrain, S. Robert, de Robécourt, qui se proposait aussi de refondre aux Verrières une cloche du temple du Locle¹⁰. Ce travail fut l'occasion de refaire le beffroi et de mettre un pommeau sur la flèche. Détail amusant, Jean-Pierre Piaget et Daniel Fer reçurent 24 livres 9 deniers « pour avoir ôté les noms qui étoient posés de trop sur les cloches qu'on a refondues, montant à 110 lettres ». Rien ne dit quels étaient ces noms induement fondus sur la panse. Borle-A. Borel & C^{1e} refondirent la petite cloche en 1831 ; la grande subit le même sort en 1872.

L'horloge n'était pas très ancienne, puisqu'en 1702, deux conseillers de commune se firent rembourser une dépense de 16 batz « faite avec Pierre Du Four horloger, lorsqu'on prétendoit faire faire une horloge à l'église ». Dix ans après, le Conseil d'Etat accorda 50 livres pour l'établissement d'une horloge, après lecture d'un certificat notarié constatant la pose du mécanisme¹¹. Le règlement des comptes dura néanmoins jusqu'en 1715, lorsqu'un mandataire reçut 83 livres 6 gros à la place de Jean-Henri Bolle, juré, « pour contribuer à le dédommager de l'horloge qu'il a mis dans la tour de l'église des Verrières ».

Inutile de relever toutes les innombrables mentions de réparations du mécanisme et de ses cordes. Il suffit de rappeler que Pierre Jeannet raccommoda le ressort du volant et blanchit l'aiguille occidentale (1726). Après enchères, Pierre Guye, horloger, remit en état l'horloge déréglée (1729). Pierre Jeannet, en 1737, répara l'aiguille du cadran oriental, diverses pièces et la sonnerie. Lorsque Pierre Matthey-Guenet, de la Brévine, raccommoda l'horloge en 1745, on ne lui remit que la moitié du prix convenu de 84 livres, le reste étant retenu à titre de garantie. La précaution se révéla judicieuse puisque les années suivantes, il fallut le sommer trois fois de venir mettre le mécanisme en état de marche. Matthey-Guenet se ratrapa en donnant la liste de toutes les pièces refaites : les roues de rencontre, du compte et de cadrature, les palettes, le pendule, le volet et le pignon de rapport.

En 1762, le sieur Bornand, maître horloger à Sainte-Croix, vint pour une expertise. Quatre ans plus tard, maître David Guye démonta l'horloge en vue de la démolition de la voûte dans la tour. En 1770, il semble que le mécanisme était à bout de souffle. Meudon demanda son rétablissement. Le Grand et le Petit-Bayard s'opposèrent à un appel au sieur Bornand, mais proposèrent l'horloger Jean-Jacques Matthey, du Locle et de la Brévine. Ce choix s'explique lorsqu'on apprend que le maître demanda 5 louis pour retenir les bonnes pièces et refaire les mauvaises, enfin pour donner le plan du cabinet protégeant le mécanisme. Matthey ajouta que l'horloge pouvait encore durer plus de cent ans, si elle était convenablement entretenue. L'ancien d'Eglise David Etienne offrit ses services pour peindre les cadrans à l'huile, en noir, et repolir les heures, afin de les rendre très lisibles. David Duperret, de Chaux, redora les deux aiguilles. Pierre-David Guye, maître charpentier, s'entendit avec Flotteron, associé de Matthey, pour la charpente du cabinet de l'horloge. En 1773 et 1774 enfin, Jean-Jacques Matthey reçut quelques gratifications « accause de ses pleures et égard à sa misère », puis surtout « en reconnoissance et dédomagement des soins et peines qu'il a pris ».

La dureté du climat ne valait évidemment rien au mécanisme. Jean-Henri Colomb et son fils réparèrent la caisse pour mettre l'horloge à l'abri de l'humidité, firent des contrevents à l'ouest et même deux petites boîtes pour protéger les aiguilles, en 1775. Jean-Jacques Lambelet, maréchal, répara ces aiguilles, fournit des boucles, des crampons et perça des pièces. Les cadrans furent repeints. Dès 1779, l'horloger David Bolle redressa le pendule, répara la sonnerie et son marteau. En 1787, les communes se décidèrent à faire deux cadrans peints en blanc, les chiffres noirs bien épais alignés entre deux cercles, séparés par des points pour les demi-heures ; la main et le croissant, à l'extrémité des aiguilles, seraient dorés au feu pour plus de solidité. Pierre-Henri Leuba se chargea du travail, puis la ronde des réparations reprit. Ainsi, en 1792, on paya 11 demi-écus neufs à la femme d'Abraham Etienne, de Sur-le-Mont, pour le dorage des deux aiguilles. Le *marguillier* (sonneur ou concierge) Jean-Jacques Rosselet, en 1800, avait les compétences nécessaires pour démonter et remonter l'horloge, au moment où se répara le beffroi des cloches ; en 1804, il repeignit le cadran occidental. Le pendulier Charles-Frédéric Fer exécuta de notables réparations en 1812. Nous n'avons pas découvert quand fut supprimée l'horloge, dont un cadran apparaît encore sur un dessin de Jean-Henri Baumann, vers 1840.

Le *cimetière*, comme partout anciennement, entourait le temple. Quelques tombes et le mur d'enceinte quadrangulaire soigneusement bâti

en conservent le souvenir. En 1667, Jonas Lambelet et Louis son fils réparent les brèches et agrandissent l'entrée en amenant un poteau de pierre et en relevant un autre, rompu. De nombreux travaux de Jean Jeannin, en 1670, font reparaître le vieux mot *dortoir* pour le cimetière. Le maçon Jonas Redard est chargé de redresser le portail de pierre et de « faire l'éperon double de deux costés » (des ailerons?). Jean-François Lambelet fournit la pierre de taille et reçoit la commande de toute la charpente, soit de la *draise* (ou porte ajourée, dite aussi *claye*), d'une petite porte et d'un *chapiteau* ou petit toit couvrant le tout. Moïse Lambelet-Sisson exécute les ferrures. Les éléments naturels semblent s'attaquer particulièrement à la clôture. Les frères Pierre et Jacob Monnier, David [Lambelet-]Gras, maçon, et d'autres réparent le mur en 1695. Pierre Monnier et Moïse [Piaget-dit-]Poguet recommencent en 1698, maçonnent les encadrements des portes, une grande et deux petites, réparées ou refaites par le charpentier Jean-Jacques Abet.

Des nombreuses mentions du XVIII^e siècle retenons, en 1701, à propos d'une réparation de ferrures, l'existence « de la porte du cimetière derrière la cruvette de l'église », soit à l'ouest de l'appentis placé contre la tour. « La grille et chapiteau » du cimetière réparés en 1714 par les maîtres Jean Barbezat et Jean-Jacques Abet laissent entrevoir une porte à claire-voie. La porte du côté de Meudon, à l'ouest, reçoit un couvert du menuisier David Lambelet, en 1756. Sur l'intervention du maire, en 1763, la commune décide d'enterrer les morts à la file, sans distinction de place, pour éviter des abus « contraires au bon ordre et à la saine police ». La construction d'un mur de plus de 69 toises par Jean-Jacques Bolle et le maçon Michel Griffon, en 1777, ne laisse pas d'être onéreuse. Les deux maîtres placent aussi des *bedons* ou poteaux de pierre et des escaliers à une entrée du cimetière. Le toit de l'entrée est complètement refait en 1793.

Lorsque le Conseil d'Etat arrête, en 1811, que les cimetières doivent être convenablement enclos, ne pas servir de dépôt, ni de lieu où pâture le bétail, les habitants des Verrières demandent un sursis, puis obtiennent de conserver l'ancien cimetière et de l'agrandir, à l'ouest, d'un terrain communal entouré d'un mur ; ils enterreront pendant une période intermédiaire de dix à douze ans dans un terrain voisin au nord, détaché du domaine de la cure¹². En 1813, Henri-Louis Jeannet et David-Henri Guye élèvent les murs du cimetière avec des pierres sèches, au nord. La pierre de taille des portes n'est livrée qu'en 1817 par Henri-François Audétat. C'est le charpentier Charles-Frédéric Bovet qui exécute les petits toits couvrant l'entrée, et sans doute aussi les *clédars* tenant lieu de portes. Ce cimetière entourant le temple fut désaffecté en 1907 et remplacé par un nouveau dans le quartier

de la Creuse, au midi de la ligne du chemin de fer. Ses murs très soignés avaient été construits par les frères Sogno en 1863.

Pour conclure cet exposé de l'histoire ancienne du temple, fait à très petites touches, il faut rappeler que, parmi plusieurs restaurations effectuées au XIX^e siècle, celle de 1858 a été la plus importante. Dirigée par Louis Lambelet fils, qui avait des connaissances en architecture, elle consista notamment à modifier la toiture de la nef et du chœur rendue plus enveloppante et massive. Les petits toits perpendiculaires des chapelles furent alors sacrifiés. Cet agencement retouché en 1891 et 1901 a subi de profondes modifications à la dernière restauration dirigée par l'architecte Jacques Béguin en 1962-1963.

Jean COURVOISIER.

¹ Fernand LOEW, *Les Verrières*, p. 22. George-Auguste MATILE, *Monuments de l'histoire de Neuchâtel*, p. 458, 551, 691, 693, 697, 936, 957, 963, 1175.

² Marchandet, Uldry et Fabry, notaires, fol. 27 v^o, 1441. Archives de l'Etat, *Recettes*, vol. 55, fol. 121 v^o, 1462-1463. J. de Thielle, notaire, fol. 30, 1463. Archives de l'Etat, W 3, N^o 19, 1508.

³ Archives des Verrières, GG5 (cure), rapport sans date du maire Louis Courvoisier (entre 1810 et 1827). Gustave de PURY, *Les biens de l'Eglise réformée neuchâteloise*, p. 95. Archives de l'Etat, *Recettes*, vol. 18, compte 1517-1518. *Manuel du Conseil d'Etat*, vol. A, fol. 62 v^o, 1517. Jean-Rodolphe RAHN, *Geschichte der bildenden Künste in der Schweiz*, p. 459. Jean COURVOISIER, *Sur la persistance des clochers « romans » en Pays de Neuchâtel*, dans *Revue suisse d'art et d'archéologie*, vol. 22, p. 24, 1962.

⁴ Jonas BOYVE, *Annales historiques*, t. II, p. 345. Guillaume Farel. *Biographie nouvelle*, p. 387-388. Arthur PIAGET, *Documents inédits sur la Réformation*, p. 439. N. Gribolet, notaire, vol. II, fol. 23, 1536. [François-N.-E.] DROZ, *Mémoires pour servir à l'histoire de la ville de Pontarlier* (Besançon, 1760), p. 183. Edouard QUARTIER-LA-TENTE, *Le canton de Neuchâtel, 3^e série, le Val-de-Travers*, p. 131-138, rapporte les traditions relatives à la Réforme et le mandement du gouverneur en 1534. Il se fonde en bonne partie sur le travail d'Abram-Arnold SAUSER, *Les Verrières. Notice historique*, paru dans le *Musée neuchâtelois*, 1876, p. 87-96.

⁵ Pour alléger ces notes, nous supprimons les références aux comptes et aux procès-verbaux des archives des Verrières, consultés aux années indiquées dans le texte. Documentation réunie pour les Monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel.

⁶ *Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel*, t. II, p. 435, fig. 360.

⁷ Archives de l'Etat. *Manuel du Conseil d'Etat*, vol. 173, p. 644, 1824. Série Cultes, *les Verrières, Temple*. Rapport du 8 août 1824.

⁸ Cette dame Frisching, Hollandaise d'origine, étant morte en France, son corps fut clandestinement sorti de ce pays par M^{me} Lequin-de Gélieu et Annelet Stucky, puis enterré aux Verrières avec tous les honneurs possibles, faute de pouvoir être ramené jusqu'à Berne, vu la saison. Archives de l'Etat, *Registre de Justice des Verrières*, dépositions du 23 mars 1764 et pièces annexes. La pierre tombale fut redressée en 1765.

⁹ Archives de l'Etat, *Manuel du Conseil d'Etat*, vol. 19, fol. 115 v^o, 15 novembre 1664.

¹⁰ Archives de l'Etat, *Manuel du Conseil d'Etat*, vol. 132, p. 395, 523, 1788. Archives du Locle, *Plumitif G 20*, p. 149, 1788. Il ne semble pas que Robert ait obtenu la commande espérée des Loclois.

¹¹ Archives de l'Etat, *Manuel du Conseil d'Etat*, vol. 58, p. 226, 1712, et Quittances de 1712.

¹² Archives de l'Etat, *Manuel du Conseil d'Etat*, vol. 159, p. 768, 879, 1811 ; vol. 160, p. 794, 1812 ; vol. 161, p. 61, 1813.

JEAN-ANTOINE DE TILLIER ET NEUCHÂTEL

Dernier rejeton d'une illustre famille patricienne, qui fournit à Berne, dès le XV^e siècle, une belle série de magistrats et d'officiers, Jean-Antoine de Tillier (1792-1854) est surtout connu aujourd'hui comme historien. On doit à sa plume féconde une histoire de l'Etat de Berne en cinq volumes, poursuivie jusqu'à la révolution helvétique¹, ainsi que des études sur les périodes de l'Helvétique, de la Médiation, de la Restauration et de la Régénération, encore utilisables aujourd'hui, basées qu'elles sont sur un sérieux dépouillement des sources officielles². La carrière politique du personnage est intéressante à plus d'un titre. Elevé dans les traditions du patriciat bernois, il se rallie en 1831 au régime libéral et entre au Conseil d'Etat, pour terminer plus tard son activité politique comme conseiller national (1848-1851). C'est un esprit indépendant, ennemi des excès, dont l'influence s'exerça fermement sur les autorités de son canton dans un sens modérateur.

Cette vie de magistrat fait le sujet d'une copieuse étude publiée l'an dernier par M. Ernst Burkhard, ancien professeur à l'école secondaire de Münsingen, dans l'*Archiv des Historischen Vereins des Kantons Bern*³. L'utilisation de nombreuses sources inédites, entre autres d'une autobiographie manuscrite du magistrat, conservée aujourd'hui à la Bibliothèque de la bourgeoisie de Berne, éclaire d'un aspect nouveau bien des points de cette période agitée de l'histoire suisse. Mêlé aux principaux événements de son temps, Tillier porte sur les gens et les choses des jugements toujours personnels, ennemis des extrêmes, comme des opinions reçues.

On sait qu'il fut désigné en 1831, par la Diète fédérale, comme commissaire de la Confédération à Neuchâtel, après la prise du château par la troupe de Bourquin. Le 15 septembre 1831, sur la sollicitation du gouvernement de Neuchâtel représenté par le conseiller d'Etat Frédéric de Chambrier, la Diète avait nommé le landammann Jacob-Ulrich Sprecher de Bernegg, des Grisons, et le conseiller d'Etat vaudois André-Ferdinand Jayet comme commissaires fédéraux à Neuchâtel, avec mission d'y rétablir, par les moyens les plus énergiques, la tranquillité compromise et l'ordre légal⁴. Mais Jayet, indisposé, ne put accepter sa nomination, et le 18 septembre la Diète désigna Tillier à sa place⁵. Juge à la Cour d'appel du canton de Berne, il représentait alors son Etat comme second député à la Haute Assemblée fédérale, siégeant à Lucerne. Ses talents reconnus de négociateur,

la modération de ses opinions et sa bonne connaissance du français le recommandaient à ces délicates fonctions. Ayant dû s'absenter de Lucerne quelques jours pour se rendre à Berne et y régler des affaires personnelles, c'est sur le chemin du retour qu'il apprit sa nomination. Le président de la Diète, Amrhyn, craignant un refus de sa part, avait envoyé un courrier à sa rencontre, porteur du mandat de l'assemblée et des instructions que nous avons citées. Sans enthousiasme, car il était bien conscient des difficultés de sa mission, Tillier se mit aussitôt en route et parvint le 19 au soir à Neuchâtel⁶. Comme on le lira plus bas, c'est le 23 octobre qu'il quittera son poste pour reprendre contact avec la Diète et la mettre au courant des événements. Nommé entre temps conseiller d'Etat de Berne, puis premier député de son canton à la Diète (26 octobre), il dut résigner ses fonctions de commissaire fédéral et ne revint plus à Neuchâtel. La Diète, qui l'avait nommé membre d'une commission chargée de rapporter sur les affaires de Neuchâtel, lui accorda son congé de représentant fédéral le 7 novembre, et nomma à sa place le Vaudois Henri Monod⁷.

Sa collaboration avec Sprecher de Bernegg, son aîné de vingt-sept ans, fut sans nuage. Le Grison, plus conservateur, tempérerait parfois le zèle de son collègue, pour lequel il avait néanmoins une sincère estime. Témoin ces lignes que Sprecher écrivait à sa femme le 1^{er} octobre : « Mon collègue est un jeune homme de quarante ans, dont la tenue négligée promet peu, mais qui a une bonne tête ; je m'entends bien avec lui, et quand il va trop vite, je le modère par mon flegme⁸. » Les conservateurs neuchâtelois tenaient Tillier pour un dangereux réformiste ; ils lui préféraient Sprecher qui, par ses antécédents, semblait leur offrir des garanties plus solides⁹. Quant aux libéraux, qui espéraient voir Tillier embrasser complètement leur cause, ils furent plus déçus encore. Dans ses *Mémoires*, Grandpierre ne manque pas de remarquer que Tillier appartenant à l'aristocratie bernoise ne pouvait que se montrer très favorable à celle de Neuchâtel, quand bien même il s'était rallié à la révolution de son propre canton¹⁰.

Magistrat bernois, Tillier se trouva mêlé une nouvelle fois, en 1832, aux affaires de Neuchâtel, et cela de façon peu agréable pour lui. On sait que les acteurs principaux du second mouvement séditionnel de 1831, celui de décembre, avaient réussi à passer dans les cantons de Vaud et de Fribourg, après la débâcle de leurs troupes, échappant ainsi à l'arrestation et aux rigueurs du conseil de guerre créé par le commissaire royal, le 25 décembre 1831. Parmi ces derniers, Constant Meuron fut condamné à mort par contumace. Réfugié un temps à Morat, il dut quitter le territoire fribourgeois et se rendre à Berne, où il fut arrêté (29 mars 1832) et extradé à Neuchâtel par le gouvernement bernois. Tillier présidait la séance du

Conseil où fut décidée la remise de Meuron aux autorités neuchâtelaises. Le gouvernement de Berne s'appuyait sur un concordat relatif à l'extradition mutuelle des criminels, conclu en 1809, puis renouvelé en 1818, et sur la réponse positive qu'avait donnée la haute autorité bernoise au Conseil d'Etat de Neuchâtel, le 2 janvier 1832, de lui livrer Meuron si ce dernier était arrêté. L'extradition de Meuron fit une forte impression, et déclencha contre le gouvernement bernois les violentes attaques de la presse libérale. Tillier fut pris à partie directement par l'*Helvétie*, journal que rédigeait alors à Porrentruy le Neuchâtelois Eusèbe-Henri Gaullieur. C'est pour répondre aux attaques de ce journal, et à celles d'autres organes de la presse libérale (on était alors au plus fort de la crise provoquée par la Ligue de Sarnen, et les polémiques de presse étaient d'une particulière virulence) que Tillier, libéré de sa charge de conseiller exécutif, publia en mai 1833 un opuscule défendant le parti qu'il avait adopté l'année précédente dans l'affaire de l'extradition¹¹. Il y montre essentiellement que la promesse donnée par le Conseil exécutif de Berne, le 2 janvier 1832, le fut en son absence, car il était à cette époque à la Diète, à Lucerne, mais que dès lors qu'elle avait été donnée, le gouvernement bernois ne pouvait qu'exécuter les engagements pris. Ce qui valut à l'auteur ce compliment du *Constitutionnel neuchâtelois* (25 mai 1833) : « Nous ne pouvons que féliciter M. de Tillier de s'être attiré la haine du parti révolutionnaire, c'est là un titre qu'il aura en commun avec tous les honnêtes gens de la Suisse ! »

Mais revenons à sa mission de représentant fédéral. L'auteur de la biographie citée, M. Burkhard, a eu l'heureuse idée de publier les pages de l'autobiographie inédite, racontant le séjour de Neuchâtel. Ce texte apporte certaines précisions sur les personnes, certains jugements sur les faits bien propres, nous paraît-il, à compléter l'image que nous pouvons nous faire de ces semaines agitées de septembre et octobre 1831. On nous permettra de le reproduire ici en traduction française¹² :

Alfred SCHNEGG.

Le lendemain¹³ nous partîmes pour Valangin dans une voiture à quatre chevaux mise à notre disposition par le gouvernement de Neuchâtel, accompagnés d'une garde de volontaires à cheval. Quand nous arrivâmes aux avant-postes des fidèles Valanginois, non loin du bourg, la sentinelle, apercevant notre voiture et nous prenant sans doute pour Monsieur de Pfuel, poussa un vigoureux : « Vive le roi ! ». Aussitôt un des chasseurs qui nous accompagnaient se précipita à brides abattues sur la sentinelle, en lui disant : « Imbécile, ce sont les commissaires fédéraux ; crie donc : Vive la Confédération ! », ce qui fut aussitôt exécuté. A Valangin, nous fûmes reçus avec tous les honneurs militaires par la troupe massée en carré,

forte d'environ 2.400 hommes. Nous développâmes le but de notre mission, qui était le rétablissement de la paix et de l'ordre légal. A l'hôtel de ville, nous assistâmes à une séance où on s'exprimait non sans grandiloquence. Le matin même, nous avons reçu une délégation du château (de Neuchâtel) que j'avais un peu ébranlée par un discours incisif et énergique. Le premier contact me révéla ce qu'il y avait d'exagéré dans les déclarations des deux partis, tendance qui est plus ou moins propre au caractère neuchâtelois. Un incident, provoqué par une initiative clandestine et maladroite de l'autorité militaire bernoise, risqua, le jour suivant, de me mettre dans un fâcheux embarras. En effet, on m'avait annoncé à Valangin qu'on y attendait de Berne un envoi de vivres et de manteaux, et que les insurgés s'étaient, contre tout droit, emparés de la voiture qui les transportait : la restitution en était réclamée. Cette nouvelle hâta notre retour à Neuchâtel ; je fis aussitôt venir Bourquin, qui m'assura alors que la voiture contenait des canons et de la munition, ce que nous contestâmes comme hautement improbable. Comme il était déjà tard, nous convînmes de la faire plomber par notre secrétaire, fils de l'ancien chancelier Mousson¹⁴, et de la décharger le lendemain matin en notre présence. Le lendemain, nous nous rendîmes en effet au château, où nous nous trouvâmes en présence d'un rassemblement qui rappelait tout à fait l'atmosphère de la guerre de Trente Ans, ou celle des troubles civils et religieux d'Angleterre évoqués par les romans de Walter Scott. Les personnalités les plus notables étaient le commandant Bourquin¹⁵, un paysan au caractère décidé, débonnaire au fond et sans grande perspicacité, le capitaine Roulet¹⁶, un excité passablement dépourvu de cervelle, qui ne cessait de parler de guerre civile, le colonel Perrot¹⁷, caractère parfaitement fourbe, dont souvent les déclamations théâtrales portaient le ton le plus ridicule, le capitaine Courvoisier¹⁸, grand négociant en horlogerie de la Chaux-de-Fonds, plutôt insouciant, Renard¹⁹ et le médecin Roessinger²⁰, deux êtres assez dangereux, prêts alors aux plus sinistres résolutions, de même qu'Hu(m)bert²¹, simple civil, avocat non sans perfidie, et le docteur Petitpierre²², étrange intellectuel, à qui la lecture du *Contrat Social* semblait avoir brouillé les idées. Les voitures furent découvertes en notre présence, et on y trouva effectivement des canons avec des caisses et du matériel d'artillerie, découverte hautement désagréable et qui eût pu me mettre dans un grand embarras si on avait pensé à ce moment-là à ma qualité de magistrat bernois et non point seulement à celle de commissaire fédéral. Ce coup fourré ridicule était d'autant moins excusable que l'autorité militaire bernoise était parfaitement en droit de faire l'expédition ouvertement, sous escorte militaire. Nous fûmes reçus sur la terrasse du château par huit cents hommes environ, au cri d'un « Hourra pour la Confédération ! ». Mais les gens du château paraissaient très peu disposés à évacuer celui-ci ; tout au plus l'auraient-ils laissé à des Confédérés.

J'avais acquis une connaissance suffisante de la situation et de l'état d'esprit des différentes couches de la population pour me faire une idée claire de ce qu'exigeait la circonstance. Une erreur colossale avait été commise par une bande d'excités, et grâce à elle le but raisonnable attendu, soit l'émancipation de Neuchâtel et son alignement sur les autres cantons, par des voies normales et légales, était plus éloigné que jamais. Notre mission et notre devoir nous commandaient donc de rétablir d'abord l'ordre légal, et cela, dans l'état où en étaient venues les choses, ne pouvait se réaliser que sous la protection des forces de la Confédération.

De cette façon seulement on pouvait imposer le respect à des partis surexcités et armés. Aussi écrivîmes-nous le soir-même encore aussi bien à la Diète qu'aux cantons de Berne, Fribourg et Vaud, pour leur demander à chacun l'envoi d'un bataillon, et en plus à Berne celui d'une batterie d'artillerie légère et d'une batterie d'artillerie lourde. Non sans peine, j'obtins la conclusion d'un armistice qui devait durer jusqu'à l'arrivée des troupes fédérales ; car déjà les royalistes s'estimaient assez forts pour venir seuls à bout des insurgés. Etant donné la grande excitation des partis, le maintien de cet armistice ne pouvait être assuré sans difficulté ; car des plaintes incessantes nous étaient présentées. Le 23 (septembre 1831) nous lançâmes une proclamation — j'en étais l'auteur — annonçant au pays l'occupation fédérale qui devait se faire dans un esprit d'impartialité et en ménageant les opinions ; elle était en même temps une invite pressante à revenir à l'ordre et à la légalité. L'après-midi du même jour arrivèrent les Fribourgeois sous le commandement du lieutenant-colonel Weck²³, et le soir le colonel fédéral Forer²⁴, de Saint-Gall, souhaité par les frères Pourtalès, après que j'eusse proposé Maillardoz²⁵ pour cette fonction. Nous souhaitions très fort la venue d'un officier expérimenté, modéré politiquement, aimé du soldat, qui nous libérât du souci de mainte disposition pratique. Samedi 25 arriva le beau bataillon vaudois Lardy, dont la tenue, particulièrement celle des sapeurs et des compagnies de grenadiers, rappelait beaucoup celle des troupes françaises de ligne. Sa discipline militaire était excellente. Malheureusement on n'en pouvait dire autant du bataillon bernois de Tavel, arrivé lundi 26. Nous adressâmes alors également une proclamation aux troupes ; je l'avais aussi rédigée.

Ce qui rendait notre position d'autant plus délicate était l'indécision et le manque d'unité de vues régnant au sein de la haute autorité fédérale, qui, après nous avoir donné la mission précise de rétablir l'ordre légal suivant l'article IV du Pacte, cherchait par ses tergiversations à nous priver des moyens nécessaires à son accomplissement. A la séance du 22, si on n'osa pas blâmer les mesures nécessitées par de pressantes circonstances, on ne voulut pas pourtant les approuver. La Diète avait enfin décidé de mettre à la disposition des représentants (fédéraux) pour occuper le château six compagnies de Vaud et de Fribourg, réclamées par le gouvernement de Neuchâtel, pour le cas où interviendrait un libre accord ou une évacuation spontanée. Les autres troupes mises sur pied devaient demeurer dans leurs cantons jusqu'à ce que la Diète eût pris une autre décision. Les représentants n'en pouvaient disposer qu'en cas d'éclatement réel des hostilités, mais alors ils devaient en avertir immédiatement la Diète. Le 24 encore, on ne voulait rien nous accorder de plus. Lorsque, à la séance du 27, la Diète apprit que nous avions fait marcher les troupes, pressés par la nécessité, les députés de Thurgovie et du Tessin nous attaquèrent violemment. Néanmoins, comme le gouvernement de Neuchâtel en avait également fait la requête, la marche des trois bataillons mobilisés fut décidée et ceux-ci mis à notre disposition, mais uniquement pour empêcher les hostilités. On peut bien penser combien était paralysante cette clause absurde, qui devait prolonger à l'infini l'occupation et accroître les frais d'une façon parfaitement artificielle, si elle était connue des insurgés. Par bonheur, Sprecher estimait comme moi que toutes les misères que nous causait la haute assemblée fédérale ne devaient troubler en rien le cours de nos démarches. Par ailleurs, la Diète avait nommé une commission composée de notre président de la Confédération et de Messieurs Secretan, Ferdinand Meyer,

Tscharner des Grisons et Schaller, qui devait rédiger pour nous des instructions ultérieures. Le lendemain 28, la Diète décida que nous devions sommer les troupes qui se trouvaient au château (on n'osait pas les appeler « insurgés ») de remettre ce dernier, cela au nom de leur devoir de citoyens, et de les rendre responsables des frais.

Mais avant même que ces ordres nous fussent parvenus, nous avions mené l'affaire à bonne fin. Le soir du 26 septembre déjà, le colonel Forer nous avait apporté la nouvelle que les insurgés étaient disposés à remettre le château : cela moyennant une déclaration assez anodine du gouvernement neuchâtelois au sujet des événements, et une convention en trois articles relative à l'amnistie, l'occupation du château par les troupes fédérales et le licenciement de tous les autres militaires. Je me rendis en hâte chez M. de Sandoz-Rollin²⁶ pour lui dépeindre la situation et spécialement celle qui se présentait à Lucerne, et l'engager, dans ces conditions, à accepter la convention. Tout comme moi, il comprit fort bien l'urgence des circonstances et gagna ensuite à notre point de vue les conseillers d'Etat Montmollin²⁷ et Chambrier²⁸, beaucoup plus difficiles à convaincre ; malheureusement ces derniers ne se décidèrent pas immédiatement, et c'est ainsi que la journée entière se passa en négociations, au cours desquelles nous adjurâmes les deux partis de ne pas s'achopper à des détails. Enfin, vers le soir pourtant, on convint aussi bien de la convention militaire garantie par nous, que de l'accord de nature politique entre le Conseil d'Etat et les insurgés. La convention contenait les stipulations déjà mentionnées : 1, oubli complet et mutuel du passé ; 2, renvoi simultanément dans leurs foyers de tous les hommes armés dans toutes les parties du pays, et 3, remise aux troupes fédérales du château avec tout le matériel militaire appartenant au canton. Cette convention fut placée sous la garantie de la Confédération en vertu des pleins pouvoirs que nous avions reçus de la Diète, et conformément aux déclarations spontanées du gouvernement neuchâtelois. Le colonel Forer fut chargé d'en appliquer les détails. Le 28 septembre, vers les dix heures, la convention fut signée, et exécutée le 29. De plus, le Conseil d'Etat de Neuchâtel, par l'organe du colonel Forer et sans notre intervention, donna aux insurgés l'assurance que le gouvernement ne mettrait aucun obstacle à la libre discussion du problème de la complète séparation d'avec la Prusse, question qui avait soulevé le pays et au sujet de laquelle le Corps législatif devait prendre une décision ultérieure. Ainsi notre tâche principale était remplie. Une partie des troupes fédérales pouvait être congédiée aussitôt. Lorsque parvint à Lucerne la nouvelle inattendue de la capitulation, chacun s'en montra heureux, et on nous félicita d'autant plus de ce succès qu'on nous avait blâmés jusqu'alors. Nous reçûmes même un brillant témoignage de satisfaction, inséré au protocole de la séance du 30 septembre.

Les jours suivants se passèrent assez tranquillement, bien que la situation restât rien moins que détendue en dépit de l'issue heureuse que je viens de décrire. Nous entreprîmes alors quelques courses dans le pays pour le calmer dans la mesure du possible et engager les populations à régler par des moyens légaux la question pendante de la séparation d'avec la Prusse. Visitant le 3 octobre, au matin, la région de Boudry et de Saint-Aubin, nous trouvâmes cette dernière localité particulièrement excitée ; un certain Rougemont²⁹ se distinguait par ses violentes sorties. Nous tentâmes d'apaiser les gens autant que possible et de les remettre sur la voie de la légalité. Nous trouvâmes Boudry plus tranquille.

A notre retour, j'appris que l'ambassadeur français, comte Rumigny³⁰, était arrivé avec son beau-père, le maréchal Mortier³¹, et s'était informé de moi. En fait, l'ambassadeur me visita peu après. Passant par ici, les Rumigny avaient accompagné les Mortier à leur retour en France. Je leur amenai le colonel Forer, avec lequel le maréchal s'entretint avec grand intérêt des circonstances militaires de la Suisse. Comme le maréchal lui demandait comment, en cas de guerre, nous nous défendrions avec notre faible cavalerie, Forer lui répondit que nous en demandrions aux Français si les Autrichiens nous attaquaient, et aux Autrichiens si l'agression venait des Français. Le maréchal répondit en souriant : « Je suis persuadé que vous n'aurez nul besoin d'en emprunter aux Autrichiens ! ». Pendant que les deux militaires parlaient de leurs communes campagnes d'Espagne, je m'entretins avec les dames d'objets assez frivoles. Bientôt, cependant, je lus dans certains journaux que l'ambassadeur de France et le maréchal Mortier avaient été à Neuchâtel et qu'ils y avaient tenu avec les représentants fédéraux et le colonel Forer une conférence politico-militaire de la plus haute importance : c'est ainsi qu'on écrit l'histoire contemporaine !

Le lendemain, Sprecher devant rester à Neuchâtel pour prêcher le calme et la modération à une ville excitée, je partis seul pour le Val-de-Travers. A Môtiers je rencontrai une nouvelle fois les Mortier, et nous allâmes voir ensemble l'ancienne maison de Jean-Jacques Rousseau qui n'avait rien de particulièrement intéressant. En marchant, je m'amusai fort entendant la « maréchale » mettre sur le bon chemin — la rue était assez boueuse — son grand époux de général, vieillard gigantesque, comme on gouverne un enfant : « Mon Edouard, marche donc dans le bon chemin ! ». L'après-midi, le président Jeanrenaud³², jeune homme raisonnable et mesuré, mais d'opinion libérale, convoqua pour nous une assemblée : j'exhortai ces gens à rester calmes et à régler leurs affaires en demeurant dans la légalité, ce que sembla approuver, je dois le dire, la grande majorité d'entre eux. A Fleurier, un riche particulier, Monsieur Bugnon³³, membre du Corps législatif, nous engagea à descendre chez lui, et je dois dire que nous trouvâmes chez cet homme aimable toutes les commodités et un accueil particulièrement amical. Le soir, les membres les plus influents de la commune et particulièrement les représentants les plus excités des deux opinions se rassemblèrent chez lui. Cependant je les fis s'exprimer et cherchai à les calmer, ce qui parut réussir assez bien. Au cours de mon voyage de retour à Neuchâtel, le lendemain, j'eus des entretiens semblables à Couvet et à Travers, où je trouvai cependant une population moins réceptible. Sprecher et moi-même tenions fort à visiter avant la session du Corps législatif les régions dont l'opinion devait être considérée comme douteuse, ou prête au désordre : c'est pourquoi nous nous décidâmes, le jeudi 6 octobre, à parcourir les Montagnes. Nous fûmes favorisés pendant cette excursion par le temps le plus délicieux. L'arrivée à la Chaux-de-Fonds, village industriel qu'on atteint au sortir des forêts, et qui a quelque ressemblance avec les quartiers industriels de Paris, présentait quelque chose de surprenant³⁴ ! Monsieur Charles Mairet³⁵, un des hommes les plus raisonnables de la localité, nous conduisit chez le maire Sandoz³⁶, lequel, louvoyant entre les deux partis, s'était placé dans une situation assez difficile. Une nombreuse assemblée se groupa l'après-midi à l'hôtel de ville : j'y pris la parole au nom de la Confédération. On y parut s'accorder assez bien sur la décision d'envoyer une délégation au roi. Au Locle, nous trouvâmes en la personne du maire Nicolet³⁷ un homme très mesuré et perspicace, et

assistâmes le vendredi matin à une nombreuse assemblée à l'hôtel de ville. Après une allocution, dans laquelle je ne parlai ni pour ni contre une séparation d'avec la Prusse, cela comme je l'avais fait partout et conformément à notre position particulière de commissaires fédéraux, les assistants se mirent à exprimer leur sentiment ; ils étaient, dans leur presque unanimité, hostiles à la séparation. Parmi les orateurs les plus violents, qui ne voulaient pas entendre parler de réconciliation et de rapprochement des partis, se trouvaient deux ecclésiastiques. Ces hommes devaient avoir une singulière idée de l'esprit du christianisme, leur ministère ne consistant par seulement à le prêcher, mais également à le pratiquer !

Le jour même avait eu lieu l'ouverture du Corps législatif : elle s'était passée dans une parfaite tranquillité et n'avait donné lieu qu'à des discussions assez anodines. Nous assistâmes à plusieurs de ses séances et constatâmes la nette supériorité en talents oratoires des députés d'opinion royaliste, ce qui contribua dans une large mesure à assurer la victoire de leur parti. Le procureur général Frédéric de Chambrier se montra ici particulièrement brillant ; Favarger³⁸ également, quelque mince que fût par ailleurs l'estime que lui valait sa conduite politique : lui qui s'était donné jadis pour un fanatique de la liberté, il était maintenant le plus zélé persécuteur de ses anciens coreligionnaires. Le docteur Petitpierre au contraire, toujours plongé dans une sorte de rêverie mystique, paraissait hors d'état de bâtir ses phrases. Bourquin lut assez bien un discours, dont il était douteux qu'il fût l'auteur. Quand un certain Perregaux³⁹, le plus passionné des ultras, prononça un discours particulièrement véhément contre les hommes du château, Bourquin, dans sa colère, commit la faute de nous sommer formellement, nous les représentants fédéraux qui n'étions là pourtant qu'en spectateurs, de faire observer le premier article de la convention. Pour bien souligner devant l'assistance notre véritable position, nous quittâmes aussitôt la salle.

Quand le calme fut revenu eurent lieu toute une série de dîners. Nous n'aurions sans cela noué que peu de relations de société pendant le séjour que nous fîmes ici. Je passai mainte soirée agréable dans la famille du président du Conseil d'Etat Sandoz-Rollin, un gentilhomme cultivé du dernier siècle, au caractère honnête et aux manières aimables, bien dans la tradition suisse, dont la conversation était fort enrichissante, ainsi que dans celle du procureur général Chambrier, chez qui je ne fus invité qu'une fois à dîner. A part ces personnes, nous ne fîmes guère que la connaissance de la famille Meuron, à la Rochette, grâce à la jeune comtesse Salis⁴⁰ ; ce fut Sprecher qui m'y amena. Au reste, mon séjour à Neuchâtel ne devait plus se prolonger beaucoup.

La situation dans cette ville devint aussi moins agréable, le gouvernement de la principauté ayant commencé à se plaindre amèrement des mesures beaucoup trop bénignes prises par le commandant fédéral Forer. On reprochait à ce dernier une grande faiblesse dans l'exécution des articles de la convention d'évacuation, surtout à l'égard de la restitution des armes, grief à vrai dire qui n'était pas sans fondement. En effet, dans nos rapports à la Diète nous ne manifestions aucunement à l'égard de Bourquin et de sa bande la même confiance que semblait leur accorder Forer, lié qu'il était avec eux par d'étroites relations maçonniques. Cette confiance attira plus tard sur lui un blâme sérieux, lors de la nouvelle tentative de Bourquin, entreprise irréfléchie et mal exécutée.

Le samedi 22 octobre, à quatre heures de l'après-midi, le général de Pfuel, attendu depuis plusieurs jours en sa qualité renouvelée de commissaire royal, fit

son entrée à Neuchâtel, et, traversant la ville accompagné de sa garde d'honneur, se rendit au château au cri de : « Vive le roi ! » Comme on ne s'était pas entendu exactement au sujet de l'étiquette à observer entre les commissaires fédéraux et lui, nous ne fîmes aucun geste le jour de son arrivée. Nous apprîmes dans la suite que le général avait reçu froidement les militaires aussi bien que le Conseil d'Etat, et leur avait annoncé que le temps n'était plus maintenant aux parades et aux vaines paroles, mais à l'action. En un mot, il était chargé pour l'heure d'une mission très importante. Le roi ne céderait jamais, même s'il en devait résulter une guerre généralisée. Le soir même, je reçus du nouveau gouvernement bernois une missive m'ordonnant de le joindre dans quelques jours pour le mettre au courant de la situation. Cela hâta ma décision de me rendre à Lucerne, pour m'entretenir avec les députés à la Diète des affaires si importantes et si délicates de Neuchâtel. J'examinai l'affaire sous cet angle avec Sprecher, et nous tombâmes à peu près d'accord là-dessus. Le lendemain, nous révélâmes au président du Conseil d'Etat Sandoz-Rollin notre perplexité au sujet de l'étiquette, et ce dernier s'offrit courtoisement à s'entretenir lui-même de la chose avec le général de Pfuel : il développerait ce point de vue qu'exerçant les fonctions de chef de l'Etat, le général devait faire le premier pas vis-à-vis des délégués et représentants de la Diète. Monsieur de Pfuel déclara tout aussitôt qu'il viendrait nous voir l'après-midi à trois heures, ce qui eut lieu effectivement. Je le trouvai très différent de celui que j'avais vu la dernière fois. Nous parlâmes avec lui très tranquillement des affaires de Neuchâtel, et je m'exprimai franchement devant lui au sujet des questions qui me paraissaient litigieuses. Je me déclarai opposé à une rupture de l'amnistie accordée jadis. Il nous déclara qu'il espérait que nous nous entendrions, et que la Confédération collaborerait énergiquement au rétablissement du bon ordre ; à défaut de quoi l'affaire prendrait une importance européenne. A six heures, nous rendîmes au général sa visite, mais sans le trouver chez lui. Son adjudant, Gustarow⁴¹, qui nous reçut, s'exprima tout à fait dans le sens absolutiste. J'avais commandé pour neuf heures et demie la voiture qui devait nous ramener à Berne. Mais dans la salle où je dînais avec Sprecher et Forer apparut le commandant de place Landerset⁴², de Fribourg, annonçant que le bruit se répandait d'un soulèvement des insurgés. Le colonel Forer lui ordonna de faire battre aussitôt la générale, et en fit avertir le général de Pfuel. Je me rendis chez le président de Sandoz pour lui proposer, au cas où le bruit se révélerait fondé, de nous rendre auprès du gouvernement, au château. Mais il apparut que la nouvelle était parfaitement imaginaire ; elle devait son origine au fait que Renard, étant venu furtivement en ville, avait été traqué partout par la jeunesse royaliste. Voyant l'affaire sans importance, je n'avais aucune raison de retarder mon voyage. Je quittai Neuchâtel à dix heures et n'y revins plus pendant quinze ans.

¹ *Geschichte des Freistaates Bern*. Bern, 1839.

² *Geschichte der helvetischen Republik*, 1843 ; *Geschichte der Eidgenossenschaft unter der Herrschaft der Vermittlungsakte*, 1845-1846 ; *Geschichte der Eidgenossenschaft während der sogenannten Restaurationsepoche*, 1848-1850 ; *Geschichte der Eidgenossenschaft während der Zeit des sogenannten Fortschrittes*, 1854-1855 (œuvre posthume).

³ Tome XLVII, 1963, et tiré à part.

⁴ « Die eidgenössische Tagsatzung beauftragt die Herren eidgenössischen Repräsentanten im Kanton Neuenburg, aufs Kräftigste auf Wiederherstellung der gestörten Ruhe

und gesetzlichen Ordnung im Kanton Neuenburg hinzuwirken. » *Abschied der ordentlichen Tagsatzung des Jahres 1831*, p. 246.

⁵ *Ibidem*, p. 249.

⁶ Ernst Burkhard, *Johann Anton von Tillier als Politiker*, p. 163-164.

⁷ *Abschied*, p. 280.

⁸ Paul von Sprecher, *Die Neuenburger Revolution von 1831 nach den Briefen des eidgenössischen Kommissärs Bundeslandammann Jakob Ulrich von Sprecher von Jenins*, dans le *Jahrbuch für schweizerische Geschichte*, tome 30 (1905), p. 120.

⁹ *Op. cit.*, p. 126.

¹⁰ *Mémoires politiques*, p. 184.

¹¹ *L'extradition de Constant Meuron et la part que j'y ai eu en réfutation des calomnies que l'on a essayé de débiter contre moi*, Berne 1833 (15 pages). En exergue, ces vers du *Tartuffe* de Molière : « Ceux de qui la conduite offre le plus à rire, sont toujours, sur autrui, les premiers à médire. »

¹² Ces lignes autobiographiques complètent d'autres témoignages contemporains, dont plusieurs ont été publiés dans cette revue : ainsi le *Journal sur les troubles de Neuchâtel de 1831 par le capitaine Florian Imer*, présenté par Arthur Piaget, *Musée neuchâtelois*, 1933, p. 148, 200 ; 1934, p. 60. Notons qu'A. Piaget écrivant son *Histoire de la révolution neuchâteloise*, et particulièrement les pages consacrées à la mission des représentants fédéraux (tome IV, p. 335 et suivantes, et tome V), n'avait pas connaissance de l'autobiographie de Tillier. Les lignes qui suivent correspondent aux pages 167 à 176 de l'ouvrage cité : elles sont traduites librement de l'allemand avec la bienveillante autorisation de M. Burkhard.

¹³ Sous-entendu, de l'arrivée de Tillier à Neuchâtel, c'est-à-dire le 20 septembre.

¹⁴ Henri Mousson, 1803-1869, fils de l'ancien chancelier de la Confédération Jean-Marc Mousson.

¹⁵ Alphonse Bourquin, 1802-1837.

¹⁶ Benoît Roulet, de Peseux, né en 1786, ancien capitaine au service de France. Retiré à Bienne après l'échec du mouvement de 1831.

¹⁷ Frédéric de Perrot, 1785-1842, ancien capitaine au service de France ; lieutenant-colonel dans les milices neuchâteloises.

¹⁸ Frédéric-Alexandre, dit Fritz, Courvoisier, de la Chaux-de-Fonds, 1799-1854, alors capitaine de carabiniers dans les milices neuchâteloises.

¹⁹ Charles Renard, de Villeret, né en 1807, arpenteur, quartier-maître des insurgés. C'était le neveu et le filleul du capitaine Benoît Roulet. Au sujet de ce personnage, voir l'article d'Arthur Piaget, *La Révolution de 1831. Caricatures*, dans le *Musée neuchâtelois*, 1937, p. 89.

²⁰ Frédéric Roessinger, de Couvet, 1800-1862, médecin à Couvet.

²¹ Louis Humbert-Droz, du Locle, 1806-1872, avocat à la Chaux-de-Fonds.

²² Napoléon-Alphonse-Natalis Petitpierre, de Couvet, 1803-1834, médecin à Travers.

²³ Albert de Weck, de Fribourg, 1791-1850, lieutenant-colonel dans les milices fribourgeoises.

²⁴ Joachim Forrer, de Neu-Sankt-Johann (Saint-Gall), 1782-1833, colonel fédéral. Voir ses lettres adressées au capitaine Florian Imer, dans le *Musée neuchâtelois*, 1934, p. 69 et suivantes.

²⁵ Philippe Maillardoz, de Fribourg, 1783-1853, officier au service de France, puis colonel fédéral.

²⁶ Alphonse-Henry de Sandoz-Rollin, 1769-1862, président du Conseil d'Etat.

²⁷ Frédéric-Auguste de Montmollin, 1776-1836, maire de Valangin et secrétaire du Conseil d'Etat.

²⁸ Frédéric-Alexandre de Chambrier, 1785-1856, procureur général.

²⁹ Probablement Jonas-Auguste Rougemont, de Saint-Aubin, 1798-1867, justicier de Gorgier et député au Corps législatif.

³⁰ Marie-Hippolyte Gueully, comte de Rumigny, 1784-1871, ambassadeur de France en Suisse de 1831 à 1835.

³¹ Edouard-Adolphe-Casimir-Joseph Mortier, 1768-1835, duc de Trévise et maréchal de France.

³² Charles-Louis Jeanrenaud, de Môtiers, allié Besson, 1798-1868, négociant à Môtiers et justicier du Val-de-Travers.

³³ Louis Bugnon, de Fleurier, 1772-1843, négociant à Fleurier.

³⁴ A noter que Sprecher semble avoir éprouvé une même admiration pour la Chaux-de-Fonds. Voir : Paul von Sprecher, *op. cit.*, p. 122.

³⁵ Charles-Frédéric Mairet, de la Sagne et des Ponts-de-Martel, né en 1768, négociant à la Chaux-de-Fonds.

³⁶ Louis-Théophile Sandoz, du Locle et de la Chaux-de-Fonds, 1799-1869, maire de la Chaux-de-Fonds dès 1823.

³⁷ Charles-François Nicolet-dit-Félix, de la Sagne et des Ponts-de-Martel, 1789-1861, maire du Locle dès 1824.

³⁸ François-Auguste Favarger, 1799-1850, avocat, maire de Travers, chancelier de la principauté.

³⁹ Armand-Frédéric de Perregaux, 1790-1873, châtelain du Landeron, directeur de la police centrale.

⁴⁰ Le comte Pierre-Jean de Salis-Soglio, de Coire, naturalisé neuchâtelois en 1831, avait épousé une Neuchâteloise, Cécile-Henriette-Marguerite Bourgeois, née en 1802. La mère de cette dernière était une Meuron.

⁴¹ Ferdinand de Kusserow, 1793-1855, capitaine au grand Etat-major de l'armée prussienne.

⁴² Jean-Joseph de Landerset, de Fribourg, 1783-1843, ancien officier au service de France, lieutenant-colonel dans les milices fribourgeoises.

MÉLANGE

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

Quelques instruments de travail de la Salle Félix-Bovet
de la Bibliothèque de la ville, à Neuchâtel

La richesse des collections d'ouvrages d'histoire et d'archéologie conservées et mises à jour à la Bibliothèque publique de la ville de Neuchâtel apparaît à quiconque utilise ses catalogues. Pour la Bibliothèque Edouard Rott (1854-1924) léguée à la ville et accrue chaque année en ouvrages d'histoire suisse, d'histoire de France et d'histoire diplomatique de l'Europe, le chercheur dispose non seulement d'un fichier, mais encore du *Répertoire des documents diplomatiques franco-suisse (copies Rott), 1443-1830*, multi-graphié, établi par M. Ph. Gern en 1962. Il a été distribué aux dépôts d'archives et aux bibliothèques scientifiques de Suisse, à la Bibliothèque nationale et à la Bibliothèque de l'Institut national de France à Paris.

Quant aux ouvrages et revues d'histoire et d'archéologie entrés dans les diverses bibliothèques savantes de notre capitale neuchâteloise, en particulier les séminaires d'histoire et de philologie classique de l'Université, les Archives de l'Etat et la Bibliothèque des pasteurs, les titres sont annoncés dans les deux fascicules annuels du *Bulletin des acquisitions récentes de la Bibliothèque de la ville et des bibliothèques de Neuchâtel*, qui regroupe par disciplines les notices insérées dans le catalogue collectif sur fiches dont la ville assure l'unité.

Autre guide utile pour l'amateur d'histoire, le professeur et l'étudiant qui fréquentent la Salle Félix-Bovet — ou qui en méconnaîtraient les ressources — le *Répertoire topographique des usuels et périodiques de la Salle de lecture*, diffusé en 1963 d'après le fichier systématique.

Pensant rendre service aux lecteurs du *Musée neuchâtelois*, nous leur présentons les titres sommaires de ce guide, avec leur numéro d'ordre sur les rayons, en histoire générale, histoire suisse, histoire neuchâteloise et archéologie. La liste, mise à jour au premier juin 1964, comprend une douzaine de nouveaux usuels. Les membres de la Société d'histoire pourront aussi prendre connaissance des principales publications suisses et étrangères reçues à la Bibliothèque en échange du *Musée neuchâtelois*. Sur les quarante et une revues en cours, vingt-cinq sont exposées dans le cabinet des périodiques de la Salle de lecture, où elles peuvent être librement consultées.

E. BERTHOUD

*directeur de la Bibliothèque publique
de la ville de Neuchâtel*

HISTOIRES ET SCIENCES AUXILIAIRES

(héraldique, diplomatique)

1. Langlois, *Manuel de bibliographie historique.*
2. *Histoire et historiens depuis cinquante ans, 1876 à 1926.*
3. Trillmich, *Kleine Bücherkunde zur Geschichtswissenschaft.*
4. *A Select list of works on Europe and Europe Overseas, 1715-1815.*
5. *Bücherkunde zur Weltgeschichte.*
6. Petit, *Guide de l'étudiant en histoire ancienne.*
8. *L'Histoire et ses méthodes.*
9. *Histoire universelle* (Encycl. de la Pléiade).
10. *Histoire générale du IV^e s. à nos jours* (Lavis et Rambaud).
11. *Histoire générale* (Glotz).
12. « *Clio* ». *Introduction aux études historiques* (Collection) :
 Delaporte, Drioton et Vandier, *Les peuples de l'Orient méditerranéen.*
 Cohen, *La Grèce et l'hellénisation du monde antique.*
 Piganiol, *Histoire de Rome.*
 Calmette, *Le monde féodal.*
 Calmette, *L'élaboration du monde moderne.*
 Sée, Rebillon et Préclin, *Le XVI^e siècle.*
 Préclin et Tapié, *Le XVII^e siècle.*
 Préclin et Tapié, *Le XVIII^e siècle.*
 Villat, *La Révolution et l'Empire.*
13. Delorme, *Chronologie des civilisations.*
14. Bach-Thai, *Chronologie des relations internationales de 1870 à nos jours.*
15. *Histoire générale des civilisations.*
16. *Aux portes de l'histoire. Les premiers âges de l'humanité.*
17. *Histoire générale des peuples de l'antiquité à nos jours.*
18. *Propyläen Weltgeschichte.*
19. *Nouvelle « Clio »* (Collection) :
 Heers, *L'Occident aux XIV^e et XV^e siècles.*
 Godechot, *Les révolutions, 1770-1799.*
20. *The Cambridge medieval history.*
21. *The Cambridge modern history.*
30. Bouillet, *Dictionnaire universel d'histoire et de géographie.*
31. Dezobry et Bachelet, *Dictionnaire général de biographie et d'histoire.*
45. *Livres historiques français publiés de 1939 à 1950.*
50. Halphen, *Initiation aux études d'histoire du moyen âge.*
55. Potthast, *Bibliotheca historica medii aevi.*
56. Chevalier, *Répertoire des sources historiques du moyen âge, bio-bibliographique.*

57. Paetow, *A guide to the study of medieval history.*
58. *Historiens et chroniqueurs du moyen âge.* (Bibl. de la Pléiade.)
60. Bloch et Renouvin, *Guide de l'étudiant en histoire moderne et contemporaine.*
65. Seignobos, *Histoire politique de l'Europe contemporaine 1814-1896.*
68. Pirenne, *Histoire de l'Europe.*
70. *La Seconde guerre mondiale.*
80. *Atlas historique.*
81. Rothert, *Karten und Skizzen aus der Geschichte.*
100. Caron, *Manuel pratique pour l'étude de la Révolution française.*
105. Halphen et Doucet, *Histoire de la société française.*
110. *Les Sources de l'histoire de France depuis les origines jusqu'en 1815.*
111. Lavis, *Histoire de France depuis les origines jusqu'à la Révolution.*
112. Lavis, *Histoire de France contemporaine, depuis la Révolution jusqu'à la paix de 1919.*
113. *Histoire du peuple français.*
150. *L'Année politique.*
200. Dahlmann und Waitz, *Quellenkunde der deutschen Geschichte.*
205. Gebhardt, *Handbuch der deutschen Geschichte.*
208. Rössler und Franz, *Sachwörterbuch zur deutschen Geschichte.*
210. *The Oxford history of England.*
211. Prentout, *Histoire de l'Angleterre, des origines [à 1919].*
230. Van Kalken, *Histoire de la Belgique et de son expansion commerciale.*
250. *Biographical directory of the American Congress, 1774-1949.*
270. Milioukov, Seignobos et Eisenmann, *Histoire de Russie.*
280. Stille, *Principales publications historiques parues en Suède, 1939-1945.*
300. Capelli, *Lexicon abbreviaturarum. Dizionario di abbreviature latine ed italiane, usate nel carte e codici.*
310. Prou, *Manuel de paléographie latine et française.*
310. Giry, *Manuel de diplomatique.*
315. Renesse, *Dictionnaire des figures héraldiques.*
316. Cadenas y Vicent, *Diccionario heráldico.*
317. Stalins, *Vocabulaire-atlas héraldique en six langues.*
319. Stokvis, *Manuel d'histoire de généalogie et de chronologie de tous les états du globe.*
320. Lorenz, *Genealogisches Handbuch der europäischen Staatengeschichte.*
331. *Souverains et gouvernements du monde.*
340. *Nouveau dictionnaire des biographies françaises et étrangères.*
- TABLES :
550. *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes.*
555. *Annales, économies, sociétés, civilisations.*
570. *La Révolution française.*
571. *Annales historiques de la Révolution française.*
599. *Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins.*
605. *Jahresbericht der Schweizerischen Gesellschaft für Urgeschichte.*
610. *Revue numismatique.*
611. *Revue suisse de numismatique.*
615. *Archives héraldiques suisses (1887-1931).*
- HISTOIRE SUISSE
1. Leu, *Allgemeines helvetisches... Lexicon.*
3. *Les Noms de famille suisses.*

5. *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse.*
9. Wyss, *Geschichte der Historiographie in der Schweiz.*
10. Oechsli, *Les origines de la Confédération suisse.*
11. Dierauer, *Histoire de la Confédération suisse.*
12. Gagliardi, *Geschichte der Schweiz.*
15. Martin, *Histoire de la Suisse.*
16. Reymond, *Histoire de la Suisse.*
17. Bessire, *Histoire du peuple suisse.*
25. Kern, *Repertorium über die Verhandlungen der Bundesversammlung.*
26. Brandstetter und Barth, *Schweizergeschichtliches Repertorium, 1812-1912.*
27. Largiadèr, *Verzeichnisse von Abhandlungen und Dokumenten in Jahrbuch für schweizerische Geschichte...*
28. *Répertoire des documents diplomatiques franco-suisse, copies Rott, 1448-1830, (Bibl. de la Ville).*
29. Santschy, *Manuel analytique et critique de bibliographie générale de l'histoire suisse.*
30. Barth, *Bibliographie der Schweizer Geschichte.*
35. *Bibliographie de l'histoire suisse.*
36. *Histoire, géographie et culture de la Suisse.*
50. Rüegg, *Fünzig Jahre Geschichtsforschender Verein des Kantons Freiburg.*
55. Mottaz, *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud.*
56. Montet, *Dictionnaire biographique des Genevois et des Vaudois qui se sont distingués dans leur pays.*
105. *Der Geschichtsfreund.*
106. *Mém. et doc. publ. par la Soc. d'histoire de la Suisse romande.*
110. *Basler Jahrbuch.*
115. *Archiv des Historischen Vereins des Kantons Bern.*
130. *Annales fribourgeoises.*
131. *Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg.*
132. *Fribourg artistique à travers les âges.*
133. *Nouvelles étrennes fribourgeoises.*
140. *Mémorial... de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.*
150. *Actes de la Société jurassienne d'émulation.*
170. *Revue historique vaudoise.*

HISTOIRE NEUCHÂTELOISE

1. *Musée neuchâtelois, avec la table 1864-1963.*
2. *Le Véritable Messenger boiteux de Neuchâtel (1805-1962).*
10. *Procès-verbaux des Audiences générales, 1816-1830.*
11. *Bulletin du Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel, répertoire alphabétique des matières, 1848 à 1886.*
12. *Bulletin officiel des séances du Corps législatif de la Principauté et Canton de Neuchâtel.*
19. Bovet, *Biographies neuchâtelaises.*
20. Jeanneret et Bonhôte, *Biographie neuchâtelaise.*
21. *Société de Belles-Lettres de Neuchâtel, Livre d'Or, 1832-1960.*
22. Dardel et Du Pasquier, *La Société du Jardin de Neuchâtel, 1759-1909.*
23. Bauer et Montmollin, *La Société du Jardin, 1759-1959.*

TABLES :

100. *Revue d'histoire suisse.*
103. *Le généalogiste suisse.*

25. Quartier-la-Tente, *Les familles bourgeoises de Neuchâtel*.
30. Godet, *Madame de Charrière et ses amis, 1740-1805*.
31. Farel, *Guillaume Farel, 1489-1565*.
35. Guyot, *Un ami et défenseur de Rousseau: Pierre-Alexandre Du Peyrou*.
40. Lurie, *Louis Agassiz, a life in science*.
50. Boyve, *Annales historiques du Comté de Neuchâtel et Valangin, depuis Jules César jusqu'en 1722*.
51. *Recueil de pièces officielles concernant la Principauté de Neuchâtel et Valangin*.
55. Chambrier, *Histoire de Neuchâtel et Valangin, jusqu'à l'avènement de la Maison de Prusse*.
60. Tribolet, *Histoire de Neuchâtel et Valangin, depuis l'avènement de la maison de Prusse jusqu'en 1806*.
61. Tribolet, *Mémoires sur Neuchâtel, 1806-1831*.
62. *Musée historique de Neuchâtel et Valangin (Matile)*.
65. Matile, *Histoire de la Seigneurie de Valangin jusqu'à sa réunion à la Directe en 1592*.
70. Chambrier, *Description topographique et économique de la Mairie de Neuchâtel*.
71. Guyot, *Neuchâtel, Histoire d'une cité*.
73. Courvoisier, *Panorama de l'histoire neuchâteloise*.
75. *Documents inédits sur la Réformation dans le pays de Neuchâtel, 1530-1538 (Piaget)*.
76. Piaget, *Histoire de la révolution neuchâteloise*.
77. Piaget, *Pages d'histoire neuchâteloise*.
80. *Traité d'alliance et de bourgeoisie de Neuchâtel avec les villes et cantons suisses, 1290-1815*.
85. Demole et Wavre, *Histoire monétaire de Neuchâtel*.
86. Wavre, *Table alphabétique des matières et des noms propres contenus dans les extraits des comptes de la Bourserie de Neuchâtel*.
90. *Noms locaux des communes du canton de Neuchâtel*.
95. Courvoisier, *Les monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel*.
96. Lombard, *L'église collégiale de Neuchâtel (2^e éd.)*.
100. Petitpierre, *Patrie neuchâteloise*.
101. Petitpierre, *Neuchâtel et la Confédération suisse devant l'Europe*.
103. Reutter, *Fragments d'architecture neuchâteloise au XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècle*.
104. Du Bois de Montperreux, *Les monuments de Neuchâtel*.
105. Quartier-la-Tente, *Le canton de Neuchâtel*.
110. Pierrehumbert, *Histoire locale*.
111. *Connaissance du pays, Table des matières*.
115. *Le canton de Neuchâtel, son activité économique et culturelle*.

ATLAS

13. Vidal de La Blache, *Atlas historique et géographique*.
17. *Grosser historischer Welt-atlas [mit] Erläuterungen*.
19. Serryn et Blasselle, *Nouvel atlas historique*.
20. *Atlas historique de la Suisse*.
30. *Monuments de l'histoire de Neuchâtel. (Matile)*.
35. Minnich, *Zeittafeln zur Weltgeschichte, von 500 v. Chr. bis 1943*.

ARMORIAUX

5. *Wappenbuch der Stadt Basel.*
7. *Wappenbuch der bürgerlichen Geschlechter der Stadt Bern.*
8. Vevey-L'Hardy, *Armorial du Canton de Fribourg.*
10. Galiffe et Gautier, *Armorial genevois.*
11. Dumont, *Armorial genevois.*
12. Mettler, *Armorial des communes du Jura bernois.*
15. Tripet et Colin, *Armoiries neuchâtelaises (1707-1848).*
16. Huguenin, *Armoiries de familles neuchâtelaises.*
17. Benoît, *Armoiries neuchâtelaises.*
18. Mandrot, *Armorial historique de Neuchâtel.*
19. Tripet, *Armorial de la Noble compagnie des Mousquetaires.*
20. Jéquier, *Armorial neuchâtelois.*
21. Tripet, *Les armoiries et les couleurs de Neuchâtel.*
28. Fels et Schmid, *Armorial de la ville de Saint-Gall.*
30. Styger, *Wappenbuch des Kantons Schwyz.*
31. *Wappen der Bürger von Solothurn, 1937.*
32. Lienhard-Riva, *Armoriale ticinese.*
35. *Armorial valaisan.*
36. Galbreath, *Armorial vaudois.*
38. *Wappenbuch des Kantons Zug.*
50. Rietstap, *Armorial général, précédé d'un dictionnaire des termes de blason.*

ARCHÉOLOGIE

1. Gay, *Glossaire archéologique du moyen âge et de la Renaissance.*
5. Réau, *Dictionnaire polyglotte des termes d'art et d'archéologie.*

6. *Dictionnaire encyclopédique d'archéologie.*
10. Viollet-Le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française au XVI^e siècle.*
15. Leloir, *Dictionnaire du costume.*
20. Viollet-Le-Duc, *Dictionnaire raisonné du mobilier français, de l'époque carlovingienne à la Renaissance.*
25. Havard, *Dictionnaire de l'ameublement et de la décoration, depuis le XIII^e siècle jusqu'à nos jours.*
30. Conteneau, *Manuel d'archéologie orientale.*
31. Diehl, *Manuel d'art byzantin.*
35. Migeon, *Manuel d'art musulman.*
36. Marçais, *Manuel d'art musulman : l'architecture.*
40. Jéquier, *Manuel d'archéologie égyptienne.*
41. Vandier, *Manuel d'archéologie égyptienne.*
45. Picard, *Manuel d'archéologie grecque : la sculpture.*
50. Cagnat et Chapot, *Manuel d'archéologie romaine.*
55. Barrois, *Manuel d'archéologie biblique.*
60. Beuchat, *Manuel d'archéologie américaine.*
63. Déchelette, *Manuel d'archéologie préhistorique celtique et gallo-romaine.*
65. Enlart, *Manuel d'archéologie française.*
70. Hubert, *L'art pré-roman.*
71. Lasteyrie, *L'architecture religieuse en France à l'époque romane.*
72. Lasteyrie, *L'architecture religieuse en France à l'époque gothique.*
80. Montandon, *Bibliographie générale des travaux paléontologiques et archéologiques.*
85. *Répertoire d'art et d'archéologie.*

TABLES :

100. *Revue archéologique.*
 101. *Bulletin monumental.*
 103. *Atti delle Accademia nazionale dei Lincei. Notizie degli scavi di antichità. Indice generali, 1931-1955.*
 105. *Bulletin de la Société royale paléontologique et archéologique de Charleroi.*

CABINET DES PÉRIODIQUES

HISTOIRE

1. *Journal des savants.*
2. *Annales du Musée du Congo belge.*
3. *Vallesia. Bulletin annuel de la Bibliothèque et des Archives cantonales du Valais et du Musée de Valère.*
4. *Archivio storico ticinese.*
5. *Chronologie internationale. Supplément bi-mensuel aux « Notes et études documentaires ». La documentation française.*
9. *Revue suisse d'histoire.*
10. *Etudes suisses d'histoire générale.*
12. *La Suisse primitive.*
13. *Der Geschichtsfreund.*
14. *Bolletino storico della Svizzera italiana.*
17. *Appenzellische Jahrbücher.*
18. *Argovia. Jahresschrift der Historischen Gesellschaft des Kantons Aargau.*
19. *Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde.*
20. *Archiv des historischen Vereins des Kantons Bern.*
21. *Berner Zeitschrift für Geschichte und Heimatkunde.*
22. *Jahrbuch des Bernischen historischen Museums in Bern.*
23. *Annales fribourgeoises.*
24. *Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg.*
25. *Freiburger Geschichtsblätter.*
26. *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.*
27. *Jahrbuch des historischen Vereins des Kantons Glarus.*
28. *Jahresbericht des Historisch-antiquarischen Gesellschaft von Graubünden.*
29. *Bündner Monatsblatt.*
30. *Annalas della Società Retorumantscha.*
31. *Actes de la Société jurassienne d'émulation.*
32. *Schaffhauser-Beiträge zur vaterländischen Geschichte.*
33. *Mitteilungen zur vaterländischen Geschichte. Hrg. vom histor. Verein des Kantons St. Gallen.*
34. *Jahrbuch für solothurnische Geschichte.*
35. *Thurgauische Beiträge zur vaterländischen Geschichte.*
36. *Historisches Neujahrsblatt.*
37. *Annales valaisannes.*
38. *Revue historique vaudoise.*
40. *Zürcher Taschenbuch.*
41. *Revue historique.*
42. *Annales. Economies, sociétés, civilisations.*
43. *Bibliothèque d'humanisme et de Renaissance.*
44. *Revue d'histoire moderne et contemporaine.*
45. *Ogam. Tradition celtique. Histoire, langue, archéologie, religion, numismatique.*
46. *Bulletin du Cange.*
47. *Speculum. A journal of mediaeval studies.*
49. *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France.*

50. *Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques et scientifiques.*
51. *Comptes-rendus des séances [de l'] Académie des inscriptions et belles-lettres.*
52. *Bibliothèque de l'École des Chartes.*
53. *Le Moyen Age.*
54. *Annales historiques de la Révolution française.*
55. *Revue d'histoire de la Deuxième guerre mondiale.*
65. *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.*
66. *Revue d'Auvergne.*
68. *Bulletin de la Société belfortaine d'émulation.*
69. *Bulletin trimestriel de la Société de Borda.*
70. *Annales de Bourgogne.*
71. *Annales de Bretagne.*
72. *Annales de l'Est.*
73. *Mémoire de la Société d'émulation de Cambrai.*
74. *Mémoire et Documents publiés par l'Académie chablaisienne.*
76. *Bulletin de l'Académie delphinale.*
78. *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes.*
81. *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres.*
82. *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin.*
83. *Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.*
85. *Annales de l'Académie de Mâcon.*
86. *Bulletin du Musée historique de Mulhouse.*
88. *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne.*
89. *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest et des Musées de Poitiers.*
90. *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.*
91. *Mémoire de la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile-de-France.*
94. *Mémoires et documents publiés par la Société savoisiennne d'histoire et d'archéologie.*
95. *La Revue savoisiennne.*
96. *Bolletino della Società di Studi valdesi.*
97. *Jahresberichte für deutsche Geschichte.*
98. *Zeitschrift für Württembergische Landesgeschichte.*
99. *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins.*
100. *Das Markgräflerland.*
101. *Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung.*
104. *Fornvännen.*
113. *Archiv für Diplomatik.*
114. *Revue d'histoire diplomatique.*
115. *Archivum heraldicum.*
116. *Revue française d'héraldique et de sigillographie.*
117. *Revue suisse de numismatique.*
118. *Gazette numismatique suisse.*
119. *Le Généalogiste suisse.*
120. *Cahiers d'histoire.*
121. *Bulletin de la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris.*
- ARCHÉOLOGIE
1. *Atti della Accademia nazionale dei Lincei. Notizie degli scavi di antichità.*
3. *Revue suisse d'art et d'archéologie.*
4. *Memoirs of the Peabody Museum.*

6. *Bulletin d'archéologie marocaine.*
7. *Gallia. Fouilles et monuments archéologiques en France métropolitaine.*
8. *Genava. Bulletin du Musée d'art et d'histoire de Genève.*
9. *American Journal of Archeology.*
12. *Le Pays lorrain.*
13. *Bulletin du Musée de Sarajevo. Archéologie.*
14. *Papers of the Peabody Museum of Archeology and Ethnology.*
24. *Gallia préhistoire. Fouilles et monuments archéologiques en France métropolitaine.*
33. *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques.*
34. *Revue archéologique.*
36. *Jahrbuch der schweizerischen Gesellschaft für Urgeschichte.*
43. *Bulletin monumental.*
54. *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du Département d'Ille et-Vilaine.*

BIBLIOGRAPHIE

Jean COURVOISIER, *Les monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel*, tome II : *Les districts de Neuchâtel et de Boudry*, illustré de 337 figures, éditions Birkhäuser, Bâle, 1963.

Dans le second tome des *Monuments d'art et d'histoire*, M. Jean Courvoisier continue son enquête avec le même talent, la même érudition, la même et étonnante richesse de documentation et d'observation personnelle. Dans le volume sur la ville, sans doute bien des détails peu connus étaient signalés, mais l'intérêt se concentrait sur quelques édifices importants qui avaient été l'objet de nombreuses études. A travers les villages l'historien a été bien davantage un explorateur, obligé à de continuels déplacements, s'imposant pour chaque village, la lecture de tout ce qu'ont écrit les érudits locaux, pour chaque maison digne d'intérêt, des recherches dans les archives communales et dans les registres familiaux, pour chaque église, après l'étude de son architecture, celle de ses cloches et de leurs inscriptions, des coupes de communion avec les détails d'orfèvrerie et les inscriptions de ces coupes. La matière d'ailleurs qui devait être traitée en deux volumes en a fourni pour trois (le troisième, à paraître, présentera les quatre autres districts), ce qui donne à penser que notre sol s'est trouvé plus riche qu'on ne l'avait cru en trésors d'art, et aussi que les exigences des méthodes d'information se sont accrues à mesure que le travail avançait. Et n'oublions pas que les objets, meubles, papiers peints, rentraient dans cette enquête, qu'ils peuvent être classés monuments historiques.

A mesure aussi que son plan se développe, cet ouvrage, inventaire de nos monuments commune par commune, s'éloigne de ceux qui comme la *Maison bourgeoise*, ont étudié les monuments neuchâtelois au point de vue de l'histoire des styles ou de leur adaptation aux besoins de la vie. Par contre, un parallélisme se marque davantage avec l'ouvrage inachevé de Quartier-la-Tente, dont la plus grande place est occupée par l'histoire de la vie sociale, politique, religieuse, des communes neuchâteloises, mais où les monuments sont aussi l'objet de notices qui, en dépit de leurs lacunes et de leurs erreurs, conservent un intérêt historique et s'accompagnent d'illustrations documentaires auxquelles M. Courvoisier renvoie parfois. D'ailleurs les exigences d'aujourd'hui rendraient à peu près irréalisable l'exécution du vaste plan de Quartier-la-Tente. Mieux vaut donc que cet ouvrage si imparfait ait été fait en son temps et qu'il existe¹.

Mieux vaut surtout posséder maintenant un ouvrage qui, pour une partie essentielle de ce que nous devons savoir de nos villages, fournisse des données sûres et définitives. Il faut lui demander bien entendu ce qu'il devait nous donner : rappelons qu'il s'agit ici non de faire l'histoire de notre architecture ni d'en décrire le charme et le pittoresque dans des pages littéraires, mais d'établir l'inventaire exact des monuments avec toutes les précisions nécessaires de date et de style. M. Jean Courvoisier qui a certainement des opinions comme critique d'art et comme historien, les fera sans doute connaître dans l'introduction géné-

rale et la conclusion que contiendra le troisième volume. Jusque là il se réserve et s'en tient à son programme. En tête du chapitre consacré à chaque village une notice extrêmement succincte en présente l'histoire, avec un simple rappel aux souvenirs de la préhistoire, pourtant importants chez nous, mais qui sortent du cadre que s'est proposé la série des *Monuments d'art*, et donne toute la bibliographie utile du sujet. Dans le cours de l'ouvrage, les événements historiques mentionnés sont ceux qui peuvent expliquer un monument ou en préciser la date. Si par exemple, à la page 358, il est rappelé les méfaits de la comtesse Marguerite à Boudry, c'est que ce détail fournissait un renseignement d'ordre archéologique. Encore moins faut-il demander à l'auteur ce qui est simplement histoire pittoresque ou légendaire. A propos de l'hôtel de la Couronne à Brot-Dessous, le texte mentionne le passage célèbre de J.-J. Rousseau, mais non la légende de l'aubergiste assassin et de ses pâtés de chair humaine. On s'étonne par contre qu'il n'en soit pas question dans Quartier-la-Tente, dont le programme comprenait pourtant les souvenirs de cette sorte.

Cette stricte fidélité à l'exécution d'un plan volontaire apparaît tout de suite dans l'illustration. Les excellents clichés dont la plupart sont dus à M. Fernand Perret ne visent pas à l'effet artistique, même quand ils l'atteignent, car il s'en trouve sans doute qu'on pourrait croire faits à cette intention. Ainsi la très belle vue du jardin du Bied, (p. 331) et celle où la beauté de la maison des Thuyas, à Cressier, n'en apparaît que mieux parce qu'on l'y voit en arrière plan et à demi cachée par les arbres (p. 109). Mais c'est la précision des détails qui a été surtout cherchée. Point de ces pleines pages si habituelles dans les ouvrages d'art, mais des images plus petites, où la netteté a été obtenue chaque fois par des effets d'éclairage soigneusement choisis, même si ces effets ne sont pas habituels et ne nous rendent pas le souvenir que nous gardons d'un lieu familier. Ce n'est pas cette note, disons sentimentale, qui a été cherchée.

Et pas davantage la description des paysages où les monuments s'insèrent. On pourra trouver bien brèves les indications fournies sur le château de Cormondrèche, « exemple d'une reconstruction de style composite » mais qui aussi, avec son beau parc, ses dépendances où s'ouvre une très belle porte, avec le chemin qui le borde et l'arbre énorme qui le protège à l'ouest et qui n'a pas encore été sacrifié au progrès, forme un site charmant que nous aimons tous et dont la mutilation défigurerait tout le paysage de la Côte. Et le néo-gothique de ce château, qui n'est sans doute qu'un pastiche, se trouve en faire aujourd'hui l'exemple le plus caractéristique que nous ayons de l'architecture romantique et de ces modes de voir et de sentir qui ont dominé pendant plus de la moitié du dernier siècle. De même, dire que le château de Châtillon près de Bevaix est une belle demeure, paraîtra peu à ceux qui savent à quel point cette longue façade, ces pavillons, ces allées, ces salons ouvrant de plain-pied sur l'esplanade, sont étrangement évocateurs de l'art, de la société, des élégances d'autrefois, et cela même si l'achèvement de cet ensemble est un peu plus récent qu'on ne croit.

Plutôt que de célébrer la beauté de notre pays là où elle est déjà connue, notre historien a préféré nous la faire découvrir là où nous ne la soupçonnions pas. Ainsi il nous fait admirer la belle venue, la forte assise du pont de Serrières, que peu de Neuchâtelois sans doute trouvent intéressant, d'abord parce qu'on le voit mal, et aussi parce qu'il appartient à ce style empire dont on n'aime guère les formes massives et la sévérité. Et c'est là un grand mérite de M. Courvoisier :

il enseigne à ses lecteurs de ce que les architectes à peu près seuls savent déjà. Alors que le public s'intéresse volontiers au style gothique et à celui de la renaissance, il n'apprécie guère l'architecture classique lorsqu'elle ne se présente pas dans des édifices d'un grand luxe, comme l'hôtel Du Peyrou, ou d'une masse imposante comme l'Hôtel de ville. Mais M. Courvoisier nous fait comprendre qu'il y a une beauté dans ces façades régulières du XVIII^e siècle, qui existent dans bien des villages comme à la ville, et que là où nous ne voyions que monotonie et symétrie froide, il y a au contraire beaucoup de calcul et d'art, une harmonie obtenue par les proportions, par l'équilibre des pleins et des vides.

Il en sera de même du caractère exceptionnel de certains monuments, alors qu'il s'agit d'un détail dont nous n'aurions jamais remarqué nous même l'intérêt. Exceptionnelle, la fontaine de Peseux (p. 202) par les éléments de sa pile. Unique aussi en son genre, le mur crénelé qui clôt le jardin du Pontet, à Colombier (p. 322). Avons-nous même jamais remarqué que la tour de l'église de Serrières (p. 9) est sans autre exemple dans le canton, et que pour en trouver une pareille il faut aller jusqu'à Orny dans le pays de Vaud? C'est aussi parfois à l'intérieur des maisons qu'on découvre un objet, une disposition d'aménagement exceptionnelle en son temps; ainsi la salle de bain Louis XVI du Bied (p. 328). Chemin faisant, nous sommes rendus attentifs aux dégâts commis trop souvent par les restaurations. Il n'y a pas à commenter celles dont le but était purement utilitaire. Mais il est bon de mettre le public en garde contre certaines erreurs bien intentionnées; ainsi, comme dans une maison du Landeron (p. 186), celle qui a mis en évidence la maçonnerie alors qu'autrefois elle était toujours recouverte de mortier. On trouverait croyons nous d'autres exemples de ce genre fâcheux de restauration qui répondait au désir de faire « primitif », mode fort répandue il y a une vingtaine d'années, heureusement moins maintenant.

Bien entendu, une enquête aussi sévère nous ôte ici et là quelques illusions. Nous saurons désormais de sûr que, contrairement à une légende qui s'était répandue, et qui a été accréditée par Quartier-la-Tente, il n'y a jamais eu de prieuré dans les maisons N^{os} 31 et 32 de la grande rue de Corcelles, et que les colonnes qui subsistent au rez-de-chaussée de cet immeuble sont simplement celles d'une cave, comme il y en a ailleurs. Le prieuré, dont il ne reste rien, était où est maintenant la cure. Mais nous saurons aussi que les chœurs à ogives gothiques ne sont pas tous du moyen âge. Ceux de Boudry, de Bevaix, ont été construits au XVII^e siècle, à une époque où ils ne servaient plus à rien. Mais s'ils perdent ainsi de leur intérêt d'ancienneté, ils en gagnent davantage peut-être comme curieux témoignage de fidélité aux habitudes et aux traditions de l'ancien culte, sentiment bien différent, cela va de soi, de l'esthétique archaïsante qui a fait reparaître de nos jours les styles du moyen âge.

Il est naturellement impossible de suivre pas à pas notre savant archéologue au cours de ses enquêtes. Le résumé d'un ouvrage déjà si ramassé ne serait plus qu'une nomenclature. Mais un livre de cette sorte n'est pas destiné seulement à des travaux de bibliothèque. Son format n'en fait pas un guide de poche; mais il nous invite à la promenade, et il dirigera nos pas tout d'abord vers les lieux que nous croyons connaître le mieux; et il nous fera remarquer ici une particularité curieuse, là une élégance de style ou de main-d'œuvre, devant lesquelles nous passons chaque jour sans rien voir. Et mettant en valeur l'originalité de nos villages, ce livre contribuera certainement à la préserver. Tandis

qu'un album de vues touristiques, une série de cartes postales, nous les montre d'année en année plus méconnaissables, submergés, entourés par les bâtisses neuves qui les soudent les uns aux autres dans un même paysage de banlieue, le recueil des *Monuments d'art* nous y fait voir ce qui subsiste et ce qui a des chances de durer malgré toutes les menaces du progrès. Les restes du passé sont maintenant mieux protégés, par l'Etat et les communes avec les garanties du classement, et surtout par un sentiment public plus averti et mieux informé. Artistes et historiens ne sont pas encore assez écoutés, ils le sont pourtant davantage, et l'état d'esprit qui a permis l'absurde destruction de la tour des Chavannes, en 1867, n'est plus celui du public d'aujourd'hui.

Ainsi, pour chaque village, une série de rubriques nous fait voir successivement, après la notice historique, les murs et portes, les fontaines et puits, le temple, les châteaux, les maisons diverses. M. Courvoisier ne met à part comme « châteaux » que ceux qui ont une origine féodale ou auxquels ont été attachés des droits seigneuriaux, Gorgier, Vaumarcus, Thielle, les ruines de Rochefort, tandis que ceux auxquels l'usage seul a donné ce nom, malgré leur importance, Bevaix, Auvernier, et quelle que soit l'ampleur des notices et des descriptions qui leur sont consacrées, ne figurent qu'à leur rang parmi les maisons diverses. Notre historien insiste sur cette distinction, dont il était difficile sans doute de s'écarter pour suivre un usage trop capricieux, et qui est conforme d'ailleurs aux désignations des anciens textes, et il la rappelle parfois dans les légendes des illustrations « maison dite le château... ». Ne croyons pas pour cela que cette extension du sens du mot soit une particularité de notre pays. Bien au contraire, dans certaines parties de la France, on appelle château des maisons de maître beaucoup moins considérables et moins seigneuriales d'aspect que celles que nous venons de citer et qui ont pris ce nom sans qu'il soit d'origine.

Là où cela est possible, l'auteur, suivant son principe, désigne chaque maison par le nom de la rue et le numéro. Mais on sait que tous nos villages ne se sont pas modernisés de cette façon. Il y a peu de temps encore un gros bourg comme Saint-Aubin n'avait ni noms de rue, ni numérotation. De là sans doute une difficulté, d'autant plus que l'habitude de donner un nom à une maison particulière lorsqu'il ne s'est pas naturellement imposé est moins répandue chez nous que dans le canton de Vaud par exemple. Un usage d'ailleurs peu logiquement suivi préfère s'en tenir au nom de celui qui a bâti une demeure, ou de la famille qui a habité là pendant plusieurs générations, ou simplement, au risque de certaines confusions, à celui de son propriétaire actuel. Ces petites difficultés de rédaction n'ont pas empêché M. Courvoisier de désigner toujours très clairement les objets dont il parle, et le rappel du texte, dans la légende de chaque illustration, est pour le lecteur d'une commodité extrême.

Retournons donc vers les rives du lac, vers ce vignoble, où tout est si proche, si connu, que le village voisin nous est aussi familier que le nôtre. Dans le groupe Saint-Blaise, la Coudre, Hauterive (la Coudre placée comme Serrières dans ce volume parce que ces villages ont été autrefois nettement séparés du territoire communal de Neuchâtel) nous trouverons tout le détail des maisons anciennes dont ce coin de pays est particulièrement riche. Ensuite vient le groupe de la plaine, Cornaux, Cressier, le Landeron. Cette région nous offre, en fait de particularités, un exemple d'une église détruite, Saint-Maurice du Landeron, et le cas plus rare encore chez nous d'une église à peu près intacte, mais désaffectée,

Saint-Martin de Cressier. Quant au Landeron, à ses trésors, l'historien et le curieux peuvent s'y attarder longtemps. C'est le type de village bourg dont la rue principale entière est un monument d'art qu'on veille à conserver. Mais c'est bien près de là que le paysage déjà si changé va être bouleversé par la création de la zone industrielle. Le lecteur certes y pensera. Mais l'historien n'avait pas à en parler, pas plus d'ailleurs qu'il n'avait à mentionner tout ce qui a été fait après 1850, date qui est la limite d'époque à laquelle s'arrête l'enquête des monuments, et qui est déjà bien éloignée de nous : songeons qu'alors il n'existait aucun de ces « collègues » par lesquels s'est affirmé tout d'abord et d'une façon si honorable l'esprit moderne de nos municipalités. Par contre, il y a cent ans, le château de Thielle était encore neuchâtelois et il est à sa place ici, avec nos regrets.

Quelquefois pourtant le présent est nécessaire pour comprendre le passé, et puisque nous en sommes à la Thielle nous regretterons un peu que M. Courvoisier, pas plus que la notice de Quartier-la-Tente, n'ait marqué plus nettement les conséquences de la correction des eaux du Jura. Ce travail lui-même par sa date était sans doute en dehors de son sujet. Mais ses conséquences ont eu pourtant de l'importance, n'en auraient-elles pas eu ailleurs, pour la transformation des ponts, qui sont monuments historiques. Cet ouvrage nous fait voir (p. 90 ou 91) deux vues anciennes du pont de Thielle mais non pas celle d'Aberli qui figure dans le Quartier et qui montre que le dos d'âne de ce pont était alors si accentué qu'on y accédait par une véritable rampe. Celui-ci du moins a été démoli et remplacé par un autre, mais ce n'est pas le cas pour le beau pont couvert de Saint-Jean du Landeron, restauré sans doute, mais encore existant. Mais il est évident qu'il a été élevé ; s'il avait été autrefois au niveau où nous le voyons, les bateaux qui maintenant, par les périodes de crue, y passent souvent tout juste, n'y auraient pas passé du tout. Ce n'est donc pas probablement de 1862 mais d'une vingtaine d'années plus tard, que date la reconstruction de ce pont et le changement des voies d'accès. Les pièces d'archives que cite M. Courvoisier (p. 133) ne contiennent-elles aucune précision à cet égard ?

De l'autre côté de la ville c'est la Côte proprement dite, le vignoble qui se prolonge vers l'ouest par des campagnes ouvertes déjà sur le pays de Vaud, et qui, aussi bien que les lieux les plus illustres, nous fait voir tout ce que la présence de l'homme ajoute à la nature. Gorgier et Vaumarcus peuvent être fiers de leurs authentiques châteaux, et c'est à celui de Gorgier que s'applique le mieux le jugement de M. Hahnloser dans sa préface lorsque, constatant qu'on ne trouve guère chez nous d'œuvres nées d'un seul jet, il caractérise à la fois le travail minutieux qui s'impose à l'archéologue et la vie profonde de nos édifices : « Le plus souvent, écrit-il, il faut recréer laborieusement l'image compliquée d'édifices grandis organiquement comme les vignes qui les entourent. » La complication du château de Gorgier saute aux yeux, peut-être même est-elle trop visible. Celui de Vaumarcus paraît plus simple. Là pourtant nous ne sommes pas seulement en présence d'un château vieux et d'un château neuf mais de trois bâtiments qui s'engagent les uns dans les autres, et ici aussi sont à signaler des adjonctions, des reprises, parfois comme ailleurs plus récentes qu'on ne croit.

Voici Bevaix, avec son château et ses belles demeures, Cortaillod, Boudry avec le souvenir de l'église de Pontareuse, son château féodal si longtemps oublié, maintenant rendu à la vie, son pont de pierre dont on sera étonné d'apprendre qu'il ne date que de 1842. Tout ce que nous savons du château de Colombier

a été condensé par M. Courvoisier dans une notice importante. Ce village privilégié par sa situation, est entouré comme Bevaix, par la couronne de belles maisons patriciennes les unes toutes proches de l'agglomération, les autres espacées, de la Prise Roulet, la Mairesse et Cottendart jusqu'au Bied et à Areuse. La situation du «château» de Vaudijon est si magnifique qu'on n'imagine plus le paysage sans sa belle façade et les arbres de son parc. Et pourtant, avec sa colline artificielle, il est le plus récent de tous, et le Bied, moins connu, contient certes tout autant de choses à voir. Mais examinons mieux la grande rue du village où on se doute moins, probablement, qu'il y ait quelque chose à admirer. Une série de maisons construites au XVIII^e siècle ont donné de bonne heure à Colombier un aspect citadin qui tranchait nettement avec celui des villages voisins : Colombier avec sa belle rue et ses beaux magasins faisait figure de petite ville. Il vaut la peine d'analyser les éléments de ces façades si bien ordonnées. Nous savions déjà d'ailleurs combien la belle régularité de cette rue gagne à être comparée à l'incohérence du quartier de la gare, construit d'une façon désordonnée à la fin du siècle dernier, et dont l'unique intérêt est de nous rappeler que Colombier est le seul de nos villages qui ait connu à ce moment une crise de croissance.

De là nous gagnons Auvernier, par cette charmante baie que nos successeurs ne verront sans doute plus. Signalons que M. Courvoisier donne la date de 1860 pour celle des fouilles lacustres. Qu'il y en ait eu à cette date et même avant c'est certain ; mais là l'époque de l'exploitation en grand et malheureusement surtout aussi du bouleversement et du pillage des stations, est celle qui a immédiatement suivi la correction des eaux, lorsque de grandes étendues de plages ont été mises à découvert, c'est-à-dire vers 1880.

Auvernier est aussi riche en maisons renaissance que Saint-Blaise et Haute-rive et l'une des siennes, celle de la Roche, est peut-être la plus populaire de tout le pays. Par contre, et à la différence de Colombier, on y voit peu de façades à caractère urbain. Dans cette catégorie se classent les maisons N^{os} 88 et 89, la première étant la cure actuelle. Elles prennent plus d'intérêt encore si l'on sait qu'elles devaient appartenir à un même édifice, resté inachevé, mais qui présente du côté nord sa façade entière, dont nous regrettons de ne pas trouver la photographie dans ces pages. Il s'agit en effet d'un style très caractérisé et d'un témoignage curieux de cette passion de la bâtisse qui s'est emparée au XVIII^e siècle de la bourgeoisie opulente, et qui l'a entraînée à des dépenses dépassant ses moyens. Dans un corps central surmonté d'un fronton, deux grandes baies murées, devaient sans doute être celles des salles d'apparat ; de chaque côté deux étages portant chacun quatre fenêtres symétriques. D'ailleurs l'absence d'axe central dans la façade du N^o 88 du côté de la rue, si semblable pour tout le reste à celles des maisons contemporaines de Colombier, fait bien voir que ce n'était que celle d'une aile. L'achèvement de l'aile ouest aurait sans doute nécessité la démolition de la vieille maison qui aujourd'hui encore ferme au sud la cour du N^o 89. Si le banquier Convert avait pu réaliser son grand projet, c'est comme un autre «château» qu'il eût placé à côté de celui que nous connaissons, moins imposant sans doute, mais qui aurait donné pourtant un autre caractère à un quartier du village².

Faisant l'inventaire des maisons intéressantes qui existent, M. Courvoisier n'avait pas à parler de toutes celles qui ont disparu. Mais il nous donne plus d'une fois l'occasion de regretter certaines destructions. A Auvernier nous avons vu encore la très belle maison à galerie de bois qui se trouvait sur la place centrale

et qui a été remplacée par une bâtisse sans aucun caractère. Mais c'était le temps où les monuments n'étaient pas protégés. A Corcelles, M. Courvoisier fait remarquer l'originale disposition de la terrasse du N° 2 de la rue du Petit-Berne. Il n'y a pas bien longtemps encore, le bâtiment voisin portait un pont de grange, reste d'une maison rurale au centre du village³. Quant à Peseux, devenu une ville, complètement submergée par les bâtisses neuves, il est évidemment plus difficile là qu'ailleurs de sauver le caractère des anciennes rues. Rappelons pourtant la disparition toute récente de l'ancienne maison N° 9 de la Grand-Rue avec sa belle façade. C'est là qu'est mort le pasteur Chaillet, des suites de son accident. Et nous savons que le projet de modernisation de la placette où se trouve la grande fontaine en changera beaucoup l'aspect, puisqu'il comporte la suppression de la grange attenante au N° 18.

Nous voici au terme de cette promenade archéologique. C'en est une beaucoup plus longue, du moins par le chiffre des kilomètres, que feront les lecteurs du troisième volume, à travers des régions évidemment moins denses en monuments historiques. Là, surtout si aucune commune ne doit être laissée de côté, M. Courvoisier, déjà à l'œuvre, doit rencontrer certaines difficultés nouvelles de choix et d'ordre, qu'il surmontera sans doute avec la même méthode et la même élégance. Et nous aurons avec ce nouveau volume une synthèse de ses innombrables documents, où nous sommes assurés qu'aucune opinion ne sera avancée sans être appuyée sur tout ce qu'il faudra de documents et de preuves. Une fois achevé, ce magnifique ouvrage sera bien entendu un indispensable instrument de travail pour ceux qui ont à s'occuper de la protection des sites et du classement officiel des monuments. Mais ce sera aussi la source la plus importante que nous ayons pour l'étude des restes du passé, et elle comptera pour l'histoire des mœurs, puisque nous y trouvons reconstitué le décor de notre vie, et puisque la valeur de nos monuments, ainsi que le dit le préfacier de ce volume, tient plus encore à l'histoire de la culture qu'à celle de l'art proprement dit.

Alfred LOMBARD.

¹ Exemple d'une bien singulière lacune : la notice sur Auvernier ne mentionne même pas l'abaissement du niveau du lac lors de la première correction des eaux du Jura, qui a changé l'aspect de ce village riverain et marqué le début d'une nouvelle époque dans son développement. Il est regrettable aussi que ni à Auvernier ni à Peseux ne soit rappelée l'existence des étangs disparus qui peuvent avoir eu pourtant de l'importance pour l'économie d'un village, qui en expliquent jusqu'à un certain point la configuration, et même, comme c'est probablement le cas à Peseux, lui ont donné son nom.

² M. Courvoisier attribue à la fin du XVIII^e siècle les boiseries des chambres de la maison de la cure. Nous les croyons plus anciennes. Elles sont intactes en tout cas depuis 1878 et il est peu vraisemblable que le propriétaire ait fait exécuter ce travail coûteux dans les années précédentes, au moment où il allait vendre sa maison. Les deux restaurations de notre siècle, celle qui a supprimé un four à pain au rez-de-chaussée et celle qui a déplacé la porte d'entrée n'ont pas touché à ces boiseries.

³ Notons à propos de ce quartier de Corcelles, que M. Courvoisier trouve trop « grêle » le couronnement de la fontaine de 1819, au milieu de la grande place. Aussi pensons-nous que cet ornement surmontait autrefois la fontaine de 1736, qui se trouve un peu plus bas à la rue Nicole, et qu'on l'a transporté sur la nouvelle fontaine pour des raisons d'économie.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

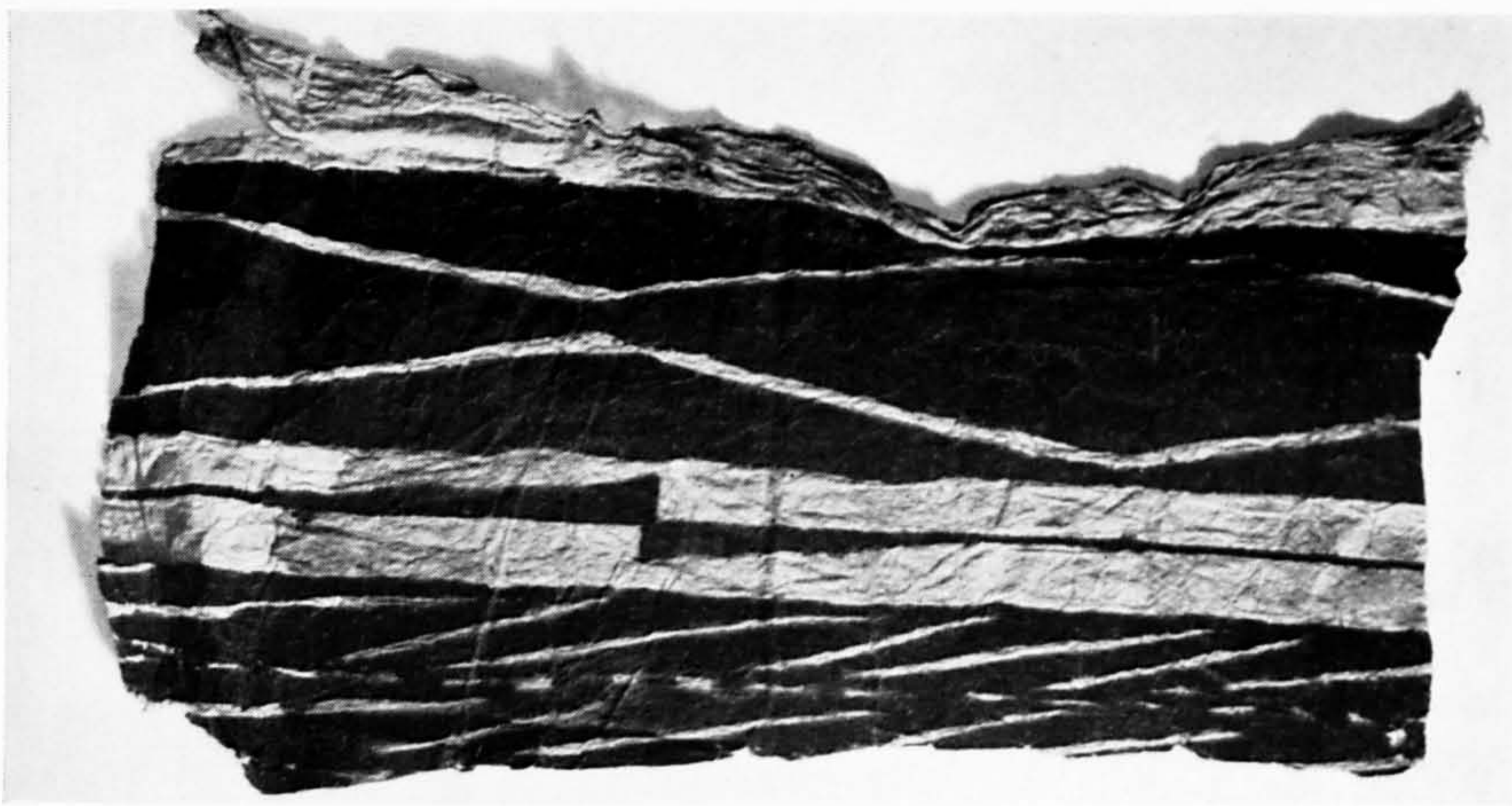
LOUIS BOURGUET. — L'étude de M. Georges Bonnant, *Pietro Giannone à Genève et la publication de ses œuvres en Suisse au XVIII^e et au XIX^e siècle. Annali della scuola speciale per archivisti e bibliotecari dell'Università di Roma*, Anno III — un tiré à part est conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel — analyse, en particulier, la publication de l'*Histoire civile du royaume de Naples*, dont un extrait a paru en 1730 et 1731 dans la *Bibliothèque italique*, sous la direction de Louis Bourguet. M. G. Bonnant utilise, notamment, la correspondance de Bourguet conservée à Neuchâtel et à Berne.

CHATEAU DE BOUDRY. — La *Revue vinicole internationale* (N^o 114, 1963, p. 219-222) publie un texte de M. Jean-Pierre Baillod, *Le château de Boudry*, et de *Brèves notes sur l'histoire du château de Boudry* par M. Jean Courvoisier, le tout illustré de photographies.

PSAUTIER HUGUENOT. — Le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français* (N^o de juillet-août-septembre 1963, p. 197-198). Le pasteur J. Soavi, (Nîmes) rend compte de l'ouvrage en deux volumes de M. Pierre Pidoux, *Le psautier huguenot du XVI^e siècle* (Bâle, 1962). Cette importante mise à jour fait état du premier essai de bibliographie systématique dû à Félix Bovet, de sa précieuse collection conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel, et de renseignements fournis par M. Jean-Marc Bonhôte.

J.-J. ROUSSEAU. — L'hospitalière *Revue neuchâteloise* (N^o 26, 1964) insère, p. 15-18, le premier numéro, présenté par M^{lle} Claire Rosselet, du *Bulletin d'information* des Amis de la Collection neuchâteloise des manuscrits de Jean-Jacques Rousseau, Etudes et documents relatifs à Jean-Jacques Rousseau.

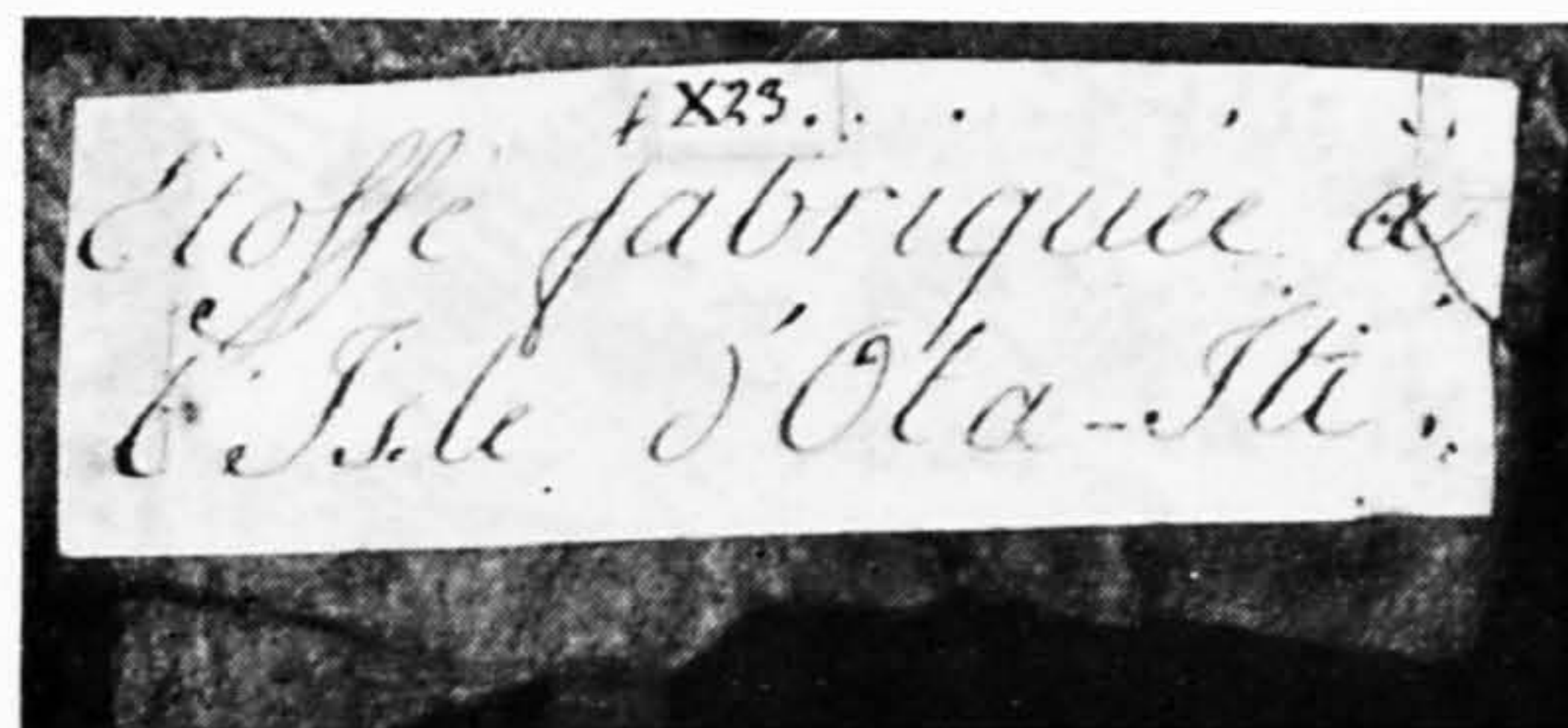
Eric BERTHOUD.



TAPA POLYNÉSIIEN : PIÈCE DE VÊTEMENT FAITE D'ÉCORCE PILÉE



CÉRAMIQUE CHINOISE : «MAGOTS» DE PORCELAINE ;
TASSES DE VERRE COULÉ



ÉTIQUETTE D'UN TAPA

*Ces différents objets se trouvent au Musée d'ethnographie de Neuchâtel
et proviennent du fonds primitif*

LE CABINET D'HISTOIRE NATURELLE DU GÉNÉRAL CHARLES-DANIEL DE MEURON

I. NOTICE HISTORIQUE

Alors que le Régiment Meuron se trouvait aux Indes, encore au service de la Hollande, Charles-Daniel de Meuron rentra en Europe en 1787, laissant le commandement du régiment à son frère, Pierre-Frédéric. Après avoir passé en Hollande pour réclamer auprès du gouvernement le paiement des dettes militaires, Meuron dut rentrer au pays sans avoir obtenu satisfaction ¹.

Un grave accident à la jambe et une fatigue générale, conséquence de ses multiples soucis, le retinrent alité plusieurs mois dans sa maison patrimoniale de Saint-Sulpice ; il occupa ses loisirs à constituer son cabinet d'histoire naturelle en rassemblant la grande quantité d'animaux, d'objets ethnographiques et autres curiosités exotiques qu'il avait récoltés au cours de ses campagnes et de ses nombreux voyages à l'étranger.

Divers voyageurs, intéressés par les curiosités du pays, ne font que mentionner ce cabinet assez connu à l'époque ; une Française, M^{me} Gautier, parcourant la Suisse en 1789, nous en donne une description plus détaillée :

On nous conduisit à Saint-Sulpice, dans le Cabinet d'histoire naturelle de M. de Meuron, colonel au service de la Compagnie hollandaise. La collection de coquilles est nombreuse ; nous vîmes des meubles, des habits et des armes à l'usage des Indiens et des Chinois, que le propriétaire a rapportés de ses voyages, ainsi que quelques plantes sèches ; le talipo y est dans son entier. On me permit de mâcher du bétel ; je lui trouvai un goût d'épice qui me déplut et qui me fit rejeter ce parfum, quand même il n'aurait pas l'inconvénient de noircir les dents... ²

Avant de repartir pour les Indes, Charles-Daniel de Meuron laisse entendre aux membres de la Commission de la Bibliothèque qu'il a l'intention de donner son Cabinet à la ville de Neuchâtel. On peut lire en effet dans le Registre des procès-verbaux de la Commission de la Bibliothèque, en date du 7 novembre 1794 :

Monsieur le Colonel de Meuron ayant insinué à quelques membres de la Commission le dessein où il est de donner au public son cabinet d'histoire naturelle, dès qu'on aura un emplacement pour le mettre ; on a délibéré de nommer une délégation pour le choix de cet emplacement et pour en conférer avec Monsieur de

Meuron ; les membres nommés sont Messieurs Meuron, banneret, Dardel, pasteur, de Pury, ancien maître des Clefs et Touchon, inspecteur.

Une lettre de Jacques-Louis DuPasquier (datée du 25 et 26 décembre 1795) à son oncle, le général, donne de précieuses indications sur les origines de cette donation :

D'abord après votre départ, le professeur ³, le ministre et moi, nous présentâmes chez MM. les Quatre Ministraux munis de votre procuration pour faire aux Magistrats l'offre de votre Cabinet d'histoire naturelle, qui fut adoptée avec bien de l'empressement et de grands témoignages de reconnaissance. Ils ont même souhaité, soit pour transmettre par acte notarial votre générosité à nos après-venants comme on le désirait, soit pour donner plus d'authenticité au don et prévenir toute possibilité de retrait, comme cela est plus probable, ils ont dis-je, souhaité qu'il en fut dressé par main de notaire un document entre vifs, que nous avons signé tous les trois en votre nom et dont j'ai un double qui vous est destiné ⁴.

Le Professeur Meuron avec l'inspecteur Touchon sont allés passer quelques jours à Saint-Sulpice pour tout emballer. Les caisses sont à Neuchâtel depuis plusieurs mois, mais comme l'emplacement destiné à cette précieuse collection n'est pas entièrement arrangé, les caisses n'ont pas encore été ouvertes, excepté toutefois les bocaux et les autres objets qui auraient pu se dégrader. Mais tout sera mis en place dans le courant de l'hyver. On a pris pour cela et en attendant que l'on puisse réunir dans le même local le Cabinet et la Bibliothèque, deux chambres de la Maison de Charité que l'on a jointes en une, et où tout s'arrangera fort bien. C'est un beau commencement pour un dépôt public, je dis *commencement*, parce que j'espère que quelques uns de vos concitoyens imiteront l'exemple que vous avez donné, et se feront un plaisir d'enrichir ce cabinet autant qu'ils le pourront. On présume bien aussi que votre voyage aux Indes ne sera pas perdu pour lui. Il faudrait ne pas vous connaître du tout pour en douter... J'ai expédié à la Société des curieux de la nature à Berlin la caisse des plantes du Cap de Bonne Espérance ; je n'en ai pas encore la réception, mais j'espère qu'elle sera arrivée à sa destination...

Le passage suivant, tiré d'une lettre que Charles-Daniel de Meuron écrivait de Madras, le 10 février 1796, montre bien tout l'intérêt et l'amour qu'il portait à ses collections : « Je suppose que le cher professeur (Henri de Meuron) aura fait transporter par ordre de la ville le cabinet que je luy ai donné. Je m'occupe encore de l'enrichir ; c'est une maladie dont je ne guérirai jamais... »

Divers extraits, tirés du Registre des procès-verbaux de la Commission de la Bibliothèque de la ville de Neuchâtel, nous renseignent sur l'évolution et la vie de notre premier musée. (Voir Annexe).

Installé tout d'abord en 1796 dans deux salles au premier étage de l'ancienne Maison des Orphelins (aujourd'hui Hôtel communal), ce cabinet

d'histoire naturelle est rattaché dans ses débuts à la Bibliothèque ; il est ouvert au public trois ans après et c'est le bibliothécaire, le professeur Henri de Meuron, qui en est le conservateur. Suivant le désir du général Meuron, on y place « un tronc dont le produit est destiné, moitié à la Maison des Orphelins et moitié aux pauvres de Saint-Sulpice. »

Le 4 juillet 1800, « M. le président est autorisé à remettre à Messieurs du Comité de la Chambre de Charité les layettes dépendantes du cabinet d'histoire naturelle, reçues de Saint-Sulpice. »

Dès ce moment les dons affluent, le général lui-même complète sa donation :

- Le 15 mai 1801 : une grande caisse de coquillages des Indes.
 Le 26 février 1802 : un Harle mâle, que M. le capitaine Benoît des Ponts a eu la complaisance d'empailler.
 Le 24 mars 1802 : un modèle de canot des sauvages du Canada, fait de la même écorce qu'on emploie pour les grands canots, et accompagné de figures en bois, représentant leurs vêtements, leurs armes, etc.
 Le 5 novembre 1802 : trois œufs de crocodile et quelques morceaux de mine de plomb d'Angleterre.
 Le 15 décembre 1804 : une paire de lunettes de crystal, taillée et montée à Ceylan.
 Le 22 février 1805 : deux tableaux de pierres fines, rangées dans un ordre systématique.

Des officiers revenant de l'étranger, des commerçants, des notables offrent des porcelaines, des cristaux, des armes exotiques, des médailles, des animaux empaillés, enrichissant ainsi les collections d'origine.

Dans son pittoresque Journal, François de Diesbach (Cressier) raconte la visite qu'il fit à Neuchâtel le 12 octobre 1803, accompagné de ses trois nièces :

Nous arrivâmes à 11 heures et demie à Neuchâtel, et ayant descendu chez le général, il nous reçut à merveille, ainsi que M^{me} du Hamel, qui se prépara d'abord à mener mes trois nièces voir les raretés de Neuchâtel ; il fallut avant de commencer, boire un coup de vin d'absynthe, avec du pain délicieux, pétri au lait. M^{me} du Hamel mena d'abord mes nièces à la Maison des Orphelins, pour nous faire voir le cabinet d'histoire naturelle, donné par le général Meuron à la ville ; la femme de celui qui le montre et l'explique fit de son mieux, en l'absence de son mari. Nous vîmes une belle suite de médailles, coquillages placés méthodiquement dans des tiroirs étiquetés en dehors, beaucoup de marbres, minéraux, cristaux, pétrifications, plantes marines, coraux, Calebasses, côtes de baleine, mâchoires d'éléphant, armes de différents pays, zèbres et léopards empaillés, ainsi que des oiseaux...

Le général de Meuron avait fait décorer par des artistes italiens dans le goût de l'époque, le vestibule du premier étage de sa propriété de la « Rochette » : peintures en trompe-l'œil, fenêtres et arcades ouvertes sur des paysages imaginaires. Deux armoires à vitrine, situées dans les angles contiennent encore divers objets ayant fait partie de sa collection ⁵ : parmi ceux-ci quelques minéraux, un oiseau empaillé, un arc et le « petit carton d'agathes » qui avait été échangé contre « deux tableaux de pierres fines, rangées dans un ordre « systématique ». (Voir : Annexe, sous 9 novembre 1804)

Mentionnons en passant le projet conçu en 1815 par P. L. A. Coulon et le baron de Büren, de Vaumarcus, de transformer l'hôtel DuPeyrou en Musée national : on y aurait logé les collections d'histoire naturelle et les objets d'art, le jardin s'étendant alors jusqu'au lac, serait devenu un jardin botanique. Mais les circonstances politiques et le changement de régime n'en permirent pas la réalisation.

La *Description topographique de la juridiction de Neuchâtel*, en 1827, mentionne également la salle réservée au cabinet d'histoire naturelle dans l'ancienne Maison des orphelins.

Le 4 juillet 1828, la Commission de la Bibliothèque discute :

Sur la proposition de faire construire d'avance un meuble destiné à recevoir les diverses collections de coquillages, de minéraux, animaux, etc., que possède déjà ou dont s'enrichira notre cabinet d'histoire naturelle, afin qu'on puisse en faire un inventaire exact ⁶ et les classer méthodiquement, meuble qui sera fait de manière à pouvoir être transporté dans le bâtiment du Gymnase et augmenté à mesure qu'il en sera besoin, on est unanime à penser que cette construction est indispensable et que l'on suivra le conseil de la faire entrer dans les dépenses du Gymnase, comme en étant une dépense naturelle.

En date du 7 novembre de la même année :

On a fait l'ouverture du tronc du cabinet d'histoire naturelle dans lequel on a trouvé btz. 146 $\frac{3}{4}$ dont la moitié sera envoyée à M. le Pasteur Perrin pour les pauvres de Saint-Sulpice suivant les instructions du donateur et l'autre moitié remise à la direction de la Maison des Orphelins de cette Ville, suivant ce qui a été précédemment décidé.

Le Conseil général ayant alloué L. 1000 pour la construction du meuble destiné à recevoir les diverses collections de notre cabinet d'histoire naturelle, d'après le devis qu'en avait présenté M. Louis Coulon fils qui a bien voulu se charger de les classer et mettre dans l'ordre le plus propre à les faire paraître, mais les frais de construction, par l'effet de quelques perfectionnements qu'on y a apportés (sic) dépassent ce devis d'environ L. 100. On est unanime à penser que ce déficit doit être couvert par la Caisse de la Bibliothèque et non pas en recourant de nouveau à la munificence du Conseil.

Le 11 mars 1829 :

Dans la vue de rendre notre cabinet d'histoire naturelle plus utile, on pense qu'il sera convenable de l'ouvrir à jour fixe au public, aussitôt qu'il sera suffisamment arrangé pour cela et l'on préjuge que dès le mois de juin prochain 2 heures chaque semaine et provisoirement le jeudi après-midi seront destinés à cet usage. On détermine une indemnité équitable à allouer pour cet objet à l'huissier qui devra y porter présence et veiller à ce qu'il ne s'y fasse aucun dégât.

Le 6 novembre 1829 :

Le cabinet d'histoire naturelle, commençant à prendre une extension et un développement qui permettent d'en espérer d'heureux résultats, mais qui demandent une augmentation de soins proportionnelle et la surveillance journalière d'un homme qui ait les connaissances nécessaires pour exercer cette surveillance, on trouve tout à fait convenable de demander au Conseil général de séparer cet établissement de celui de la Bibliothèque pour le confier à un directeur particulier, qui ressortirait également à la Commission littéraire et lui rendrait compte annuellement de sa gestion.

On détacherait de la dotation annuelle allouée à la Bibliothèque les L. 100 qu'on y avait ajoutées en 1795 en contemplation du surcroît de dépenses qu'allait occasionner la formation du cabinet d'histoire naturelle, et pour que celui-ci fut mieux doté, on prierait le Conseil de vouloir bien doubler cette somme, en lui attribuant à l'avenir L. 200 par an. On proposera au Conseil de décréter cette mesure et d'adopter à ce sujet le projet de règlement qui sera transcrit ci-dessous, à la suite du verbal de la présente séance. M. Louis Coulon qui a montré tant de science et de zèle à la fois dans le classement et l'arrangement des objets composant notre cabinet actuel d'histoire naturelle lui sera en même temps désigné comme très propre à en devenir le directeur.

Par son arrêt du 23 novembre 1829, le Conseil général a décidé que le dédoublement du cabinet d'histoire naturelle aurait lieu suivant la proposition faite et qu'il y aurait à l'avenir un conservateur particulier en la personne de Louis Coulon, fils.

Le 6 novembre 1835 :

M. Coulon propose de placer les objets ethnographiques dans une des salles du Trésor et de nommer M. Monvert inspecteur de cet établissement. La Commission adopte cette proposition en ordonnant le dépôt de ces objets dans l'ancienne salle de la petite Bibliothèque⁷.

Peu après l'inauguration solennelle du Gymnase (Collège latin actuel) en 1835, les collections de mammifères, d'oiseaux, de poissons, de reptiles, de coquillages, etc., furent installées dans la partie occidentale de ce bâtiment, donnant ainsi naissance à notre Musée d'histoire naturelle.

Une description vivante et détaillée du cabinet, tel qu'il existait à cette époque, nous est donnée par F. Caumont dans son *Voyage d'un instituteur avec ses élèves* (1838) :

Nous entrâmes par la porte du milieu, et la femme du concierge nous mena dans toutes les chambres, nous expliquant avec politesse leur destination... Du milieu du corridor partent deux rampes d'escaliers, bordées d'une balustrade en pierre, et ornées de colonnes. Nous les montâmes lestement, et, tournant à gauche, on nous ouvrit le cabinet d'histoire naturelle, composé de trois chambres, dont une seule est garnie ; mais elle l'était si bien que le coup d'œil en était délicieux. Tout autour des parois il y avait des armoires vitrées remplies d'oiseaux, et au milieu de la chambre deux longues tables aussi vitrées, avec des compartiments pour les coquillages et pour les insectes. Sous ces tables étaient épars, en attendant une autre destination, quelques débris de quadrupèdes, et d'énormes pétrifications. Je laissai d'abord mes jeunes amis se rassasier d'une première vue, et faire les uns après les autres leurs exclamations.

Puis venaient des coqs de bruyère, des aigles, des vautours, des cygnes, des ibis rouges, des couroucous, une quantité de colibris et d'autres oiseaux étrangers des plus belles couleurs qu'on puisse voir. J'aurais bien à faire si je voulais vous décrire tout ce qui mériterait une attention particulière. Je ne vous parlerai donc que des objets qui nous arrêtaient le plus..., crânes d'éléphant..., tête d'un buffle..., couple de pangolins..., le secrétaire ou faucon mangeur de serpents (*falco serpentarius*)..., oies de Magellan...

Le cabinet d'histoire naturelle de Neuchâtel est un des premiers musées de second ordre que possède l'Europe. C'est peut-être beaucoup dire ; mais que des connaisseurs aillent le visiter, lorsqu'il sera complètement arrangé, et je ne pense pas qu'ils retranchent beaucoup de cette expression. Il fut fondé par le comte Charles Daniel de Meuron, général au service de l'Angleterre, lequel, à son retour dans sa patrie, ramena des Indes et du Cap une collection consistant en quadrupèdes, en oiseaux, en reptiles, en poissons, et en un grand nombre de coquilles et de zoophytes. Dès lors une quantité de particuliers en séjour ou en voyage dans les pays étrangers, ont prouvé leur patriotisme par leur générosité : militaires, négociants, rentiers, savants, étudiants, jusqu'à des femmes même, ont rivalisé de zèle pour contribuer à augmenter et à enrichir ce beau trésor de leur patrie.

Ces collections, dont la richesse était connue loin à l'étranger, frappent aussi Tanneguy de Wogan qui écrira plus tard :

Le Musée d'ornithologie de Neuchâtel que j'ai exploré, est certainement un des plus complets d'Europe, à tel point qu'à diverses reprises, il a fourni au British Museum des spécimens qu'il avait en double et que ce dernier établissement, si riche cependant, ne possédait pas⁸.

Le 2 avril 1838, le président de la Commission, Gallot, présente un projet de règlement concernant le Musée et qui pose en fait la séparation de cette administration de celle de la Bibliothèque.

Ce *Règlement pour l'Administration des Musées* fut adopté par le Conseil général le 9 avril suivant. L'article premier stipule en effet cette séparation en ces termes : « L'Administration des Musées d'histoire naturelle et d'ethnographie est confiée à une Commission spéciale, qui a le titre d'Administration du Musée. »

Au début de l'article 23 de ce même règlement, le général Meuron est nommé expressément « comme fondateur du Musée », marquant ainsi un de ses titres qui devrait être remis en honneur ⁹.

Ces deux Musées suivent donc dès maintenant une existence complètement séparée de celle de la Bibliothèque. Nous avons vu la destinée des collections d'histoire naturelle et leur installation au Gymnase ; quant aux objets ethnographiques, ils suivent le mouvement général, tout d'abord au Gymnase, puis au Musée d'histoire et finalement au Musée ethnographique actuel, inauguré le 14 juillet 1904, dans la villa léguée par James de Pury.

Il y aurait toute une étude fort intéressante à faire sur l'histoire des musées de Neuchâtel, leurs débuts et leur développement en corrélation avec les divers mouvements de l'époque : les impulsions scientifiques données par des savants, tels que Louis Agassiz, les classifications méthodiques réalisées par Louis Coulon, ainsi que les idées artistiques incarnées entre autres par Maximilien de Meuron, un des premiers représentant de la peinture alpestre et fondateur du Musée des Beaux-Arts.

En terminant, j'aimerais rappeler les intentions du professeur Jean Gabus, qui veut installer au premier étage du Musée ethnographique un « Cabinet de curiosités » groupant quelques-uns des objets les plus précieux donnés par le général Meuron ou ayant fait partie de son cabinet d'histoire naturelle.

A travers ces objets qui commentent l'aventure dans le bon sens du terme, doivent transparaître, non seulement l'esprit d'universalisme et la générosité du fondateur, mais aussi la vitalité et l'esprit d'entreprise du pays de Neuchâtel à cette époque.

Guy de MEURON.

II. NOTICE SCIENTIFIQUE

Depuis le XVIII^e siècle où s'ouvrirent au public les premières collections et les premières galeries, la Muséographie a connu une évolution si considérable par le nombre et la diversité des objets rassemblés, d'abord, par la manière de les présenter, ensuite, que le musée de jadis devient lui-même objet de musée. Sa reconstitution nous renseigne sur le goût de l'époque, ses modes, ses préoccupations scientifiques.

Le professeur Jean Gabus, qui est à la tête du plus ancien Musée d'ethnographie de Suisse a bien vu l'intérêt qu'il y aurait à reconstituer, voire à représenter partiellement le cabinet d'histoire naturelle du général

de Meuron, dont les collections formèrent le premier fond du musée. Le professeur Gabus me proposa en mars 1963 de rechercher quelle avait été la composition de ce cabinet et de retracer son histoire. Cette recherche, menée pendant de rares loisirs, se révéla d'un grand intérêt.

Le général de Meuron fut officier au service de la France, puis de la Hollande et de l'Angleterre. Son régiment servit en Afrique, à Ceylan et aux Indes. Mais si ses voyages lui donnèrent la possibilité de ramener des objets exotiques, c'est bien l'homme du XVIII^e, le gentilhomme éclairé qui eut le goût de les rassembler, de les classer, de les réunir en un Cabinet d'histoire naturelle contenant des pièces ethnographiques, d'une part, des spécimens zoologiques et botaniques, d'autre part. On peut donc dire que ces collections sont à l'origine de ce qui allait devenir le Musée d'ethnographie et le Musée d'histoire naturelle. Ajoutons que le Musée d'histoire et le Musée de Colombier doivent au général de Meuron, portraits, armes, documents et autres souvenirs de son régiment.

Mais à travers ce personnage qui posa en somme les fondements des musées de Neuchâtel, apparaît le dynamisme d'une petite ville, dont beaucoup de citoyens étaient missionnaires ou négociants : l'expérience des voyages, la curiosité scientifique, l'attachement à leur cité et une sorte de vocation pédagogique les amenèrent à enrichir bibliothèques et musées.

On collectionne depuis toujours. En Europe, les croisades, les premiers voyages en Extrême-Orient, la découverte du Nouveau-Monde mirent à la mode les objets d'art de la Perse, porcelaines et chinoiseries, les témoignages des civilisations andines. Le commerce multiplia cet afflux, et en particulier cette fameuse Compagnie des Indes hollandaises, à laquelle le général de Meuron dut ses séjours à Ceylan et aux Indes.

La vogue du cabinet de curiosité date du XVII^e siècle ; arrangement plaisant d'objets rares et de bibelots. Peut-être faut-il le mettre en relation avec ces natures mortes de la même époque, à intention métaphysique, qui présentent réunis un crâne, quelques pierres, des coquillages... sans doute pour rappeler la fragilité de toute vie et la permanence du minéral. Une toile de Francken le Jeune représente quelques estampes, des porcelaines, un flacon de verre, des coquillages et des tableaux, sous le nom de *Kunstkammer*.

Le goût de l'exotisme et la mode de ces cabinets deviennent extrêmes au XVIII^e siècle avec l'apparition chez les grands personnages collectionneurs d'un véritable intérêt scientifique. Il est de bon ton d'avoir chez soi un laboratoire, de spéculer sur l'origine des fossiles, de réunir non seulement des objets curieux ou rares, mais des séries de spécimens. Le cabinet de curiosité devient cabinet d'histoire naturelle. N'oublions pas que Cuvier

naît vingt ans avant la Révolution et que Lamarck est presque contemporain du général de Meuron qui, de son côté, a pu lire la classification du règne animal de Linné. Goût pour les sciences naturelles, pour les mœurs exotiques aussi : l'étonnant cabinet de Pierre-Adrien Pâris, directeur de l'Académie de France à Rome, rassemble des fragments de roche et des cristaux, mais aussi des « bouteilles recouvertes d'un tissu de paille avec des dessins et des fleurs, par les nègres du Congo ». Celui du duc Charles-Alexandre de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas, vendu en 1781¹⁰ et dont le catalogue compte 577 pages, comprend bien entendu des coquillages dont la mode fait alors fureur, mais aussi des animaux empaillés, des échantillons de terres, des foetus, des bocaux contenant serpents et poissons, des vêtements d'indiens d'Amérique, des cristaux, des outils de peuples sauvages et un carillon chinois.

Ces quelques exemples nous aident à situer le cabinet de Charles-Daniel de Meuron, à le comparer à d'autres collections de la même époque, à établir dans quelle mesure il partage les goûts, modes et intérêts des collectionneurs du temps. Il est remarquable qu'ils semblent préfigurer, outre les sévères muséums des naturalistes du siècle suivant, certains aspects du goût romantique pour ce qui est étrange, anormal, lointain dans le temps ou dans l'espace.

Précisons d'abord quelques étapes : il semble que Charles-Daniel de Meuron ait déjà rapporté une partie de ses collections à son premier retour du Cap et des Indes en 1787, puisque le cabinet est déjà constitué à Saint-Sulpice en 1790. En 1794, avant de repartir pour les Indes, il laisse entendre aux membres de la Commission de la Bibliothèque qu'il a l'intention d'en faire don dès qu'il se trouvera un emplacement pour l'exposer. Le cabinet est ouvert au public trois ans après et c'est le bibliothécaire, le professeur Henri de Meuron qui en est le conservateur. En 1829, le cabinet d'histoire naturelle prend une telle extension qu'on décide de le séparer de la Bibliothèque et de le confier à un directeur particulier ; c'est chose faite l'année suivante. En 1835, on décide de placer les objets ethnographiques, au nombre de 250 à cette date, dans une des salles du Trésor. Quant au Musée ethnographique proprement dit, il sera inauguré le 14 juillet 1904 dans la villa léguée par James de Pury, où il se trouve actuellement.

Il est malaisé de retrouver les pièces et les spécimens du cabinet original, puisque tout a été dispersé dans les différents musées de la ville. Il n'est pas facile non plus de reconstituer son contenu. Le registre des procès-verbaux de la Bibliothèque de la ville mentionne bien un inventaire des objets dépendant de la Bibliothèque, mais il n'a pas été possible de le retrouver, malgré des recherches aux archives de la ville et à celles des différents

musées ; les catalogues ou registres de ces musées ne sont pas des sources suffisantes. Souvent en effet, ils ne mentionnent que certaines collections et ne précisent pas toujours le nom du donateur.

Cependant une reconstitution partielle a pu être faite grâce à certaines mentions du registre des procès-verbaux de la Commission de la Bibliothèque, aux archives, inventaires et fichiers du Musée d'histoire naturelle et du Musée d'ethnographie et bien sûr grâce à des sondages effectués dans les collections de ces différents musées. Le cabinet du général de Meuron réunissait des pièces ethnographiques, une collection zoologique comprenant des mammifères, oiseaux, serpents, reptiles, poissons, les uns empaillés, les autres en bocaux, une collection minéralogique vraisemblablement et une série de plantes séchées.

Les pièces ethnographiques mentionnées dans les catalogues récents du musée sont au nombre de 50 environ, la plupart sont encore visibles, certaines avec l'étiquette d'origine. Si elles ne sont pas d'une grande rareté, elles sont remarquables par leur bonne conservation et par leur ancienneté. Les objets provenant du Cap ont été fabriqués par des tribus en voie de disparition aujourd'hui ou refoulées dans une autre aire géographique ; ce sont sans doute les témoins les plus anciens que nous ayons de l'art et de la technique de ces peuples.

La collection comprend 18 tapas tahitiens, sorte d'étoffe faite de lanières d'écorce de mûrier râclées, battues et rouies, qu'il faut certainement mettre en relation au point de vue technologique avec l'invention du papier ; certains sont monochromes, d'autres décorés de lignes, de chevrons, de bandes d'un décor entrecroisé, avec les couleurs dominantes rouge-brun, noir et blanc. Elle comprend en outre un costume de danse des îles Ellice, en fibre de coco, un hausse-col de fibres tressées garnies de dents de requin, provenant d'Hawaï, un javelot à la pointe de bois dur sculpté également d'Hawaï.

Pour l'Afrique nous avons un récipient de vannerie spiralée à brins tissés, d'un travail remarquablement serré permettant le transport des liquides, à décors géométriques, deux arcs avec carquois en bois et en peau, contenant une quinzaine de flèches de type composite, en général à triple penne, mais à la pointe tantôt d'os, tantôt de bois dur, tantôt métallique, creuse ou non, forgées ou plaquées. Ces pièces sont de provenance hottentote, certaines flèches mises à part. Un casse-tête bochimane et une « marimba », sorte de balafon, complètent les pièces africaines.

L'Asie est représentée surtout par des objets chinois : deux dragons montés par des personnages, quatre tasses craquelées, deux tasses en verre coulé, dont l'une porte un idéogramme signifiant « longévité », une abaque,

des sacs en paille de riz, une balance à peser l'argent et une boîte à poids, et enfin un tonnelet à cannelle, des peignes de bois, une écritoire en argent, un carquois de bambou provenant des Indes néerlandaises. Les registres mentionnent en outre des manuscrits sur feuilles de palmier, sans doute tombés en poussière, probablement le « talipo » vu par M^{me} Gautier. Un modèle de canot des sauvages du Canada en écorce, accompagné de figures en bois avec vêtements, armes, etc., ainsi qu'une paire de « lunettes de cristal » de Ceylan devaient figurer également parmi les objets du cabinet.

C'est le Musée d'histoire naturelle qui nous a fourni, en quantité, la plus riche moisson ; c'est là que nous avons trouvé les listes comprenant les plus anciennes mentions et les plus nombreuses pièces. Un « recueil des pièces utiles au musée d'histoire naturelle de Neuchâtel » nous a livré quatre pages détachées d'un registre mentionnant des dons faits au Cabinet dès 1800, c'est-à-dire bien avant la mort du général. Les coquillages sont particulièrement nombreux, les registres en mentionnent environ 400, et des sondages m'amènent à penser qu'ils doivent être à peu de chose près au complet dans les tiroirs des dépôts du musée.

Il est intéressant de noter que ces coquilles ne paraissent pas avoir été rassemblées au hasard, mais que le collectionneur semble avoir pris soin de les classer. Ainsi Nautile, murex, achatines, patelles, tritons, limnées, escargots, porcelaines, peignes, nérites ont été recueillis de façon à offrir un éventail d'échantillons des différents genres, familles, ordres ou classes.

J'ai retrouvé trois mammifères, alors qu'il devait en exister davantage : un loris, sorte de primate venant des Indes, l'antilope Bosh-Bock du Cap et le galéopithèque de Java.

Les oiseaux figurent au fichier au nombre d'une quinzaine, originaires soit d'Afrique, soit de nos contrées. J'en ai retrouvé la plupart, en général momifiés ou dégradés par le temps et l'insuffisance des anciennes méthodes de conservation. Notons parmi eux une espèce apparentée aux paradisiers de Nouvelle-Guinée, le serpentaire d'Afrique du Sud, le puffin, le pétrel, le céryle d'Afrique, le harle. Les reptiles mentionnés sont au nombre de 25 environ : varans, crocodiles, tortues, couleuvres, najas, etc. Les poissons, une dizaine retrouvés, ont passablement souffert du temps. Conservés à sec, ils ont perdu leur couleur ; notons parmi eux des anguilles et certains balistes, vivant dans les mers de corail.

Ce n'est que dans le Registre des procès-verbaux de la Bibliothèque et dans le « Recueil des pièces utiles au musée d'histoire naturelle » que j'ai trouvé trace des échantillons minéralogiques du général : échantillons de minerai de plomb, provenant d'Angleterre, deux « tableaux de pierres fines rangées systématiquement ». Un sondage trop rapide à l'Institut de Géologie

ne m'a rien permis de découvrir qui puisse provenir de l'ancien cabinet. Les étiquettes ont été refaites et les objets des anciennes collections réintégrés dans de nouvelles. Mais rien ne prouve non plus que le domaine géologique ait échappé à la curiosité du général.

On le voit, nous sommes loin du simple cabinet de curiosité ou de la « nature morte » de salon. Le choix des objets ethnographiques, canoë, abaque, balance, indique, me semble-t-il, un intérêt pour les mœurs et coutumes des habitants des pays lointains plus que de la seule recherche de bibelots exotiques ; de même nous avons vu, dans le domaine zoologique, une tendance à présenter des séries et à tenir compte des classifications. Certes comme les autres possesseurs de semblables cabinets, à la même époque, Charles-Daniel de Meuron reste un amateur éclairé, non un spécialiste.

Cependant son intérêt pour les collections d'histoire naturelle ne fut pas le simple effet d'une mode ou de la curiosité des voyages, il ne cessa de les enrichir jusqu'à sa mort et sut en faire profiter sa ville et ses concitoyens.

Ce que nous ignorons en revanche, c'est l'arrangement des pièces au sein du cabinet ; les coquillages, les crocodiles empaillés, les arcs et les flèches des sauvages, en plus de leur intérêt scientifique devaient présenter un charme exotique ou fantastique, une valeur esthétique auxquels les contemporains du général étaient sensibles. Les objets de ses collections jouent ainsi le rôle de témoins, rappelant le goût et l'ouverture d'esprit de l'honnête homme à la fin de l'ancien régime et éveillent en nous une sorte d'exotisme au second degré, dans l'espace d'abord, dans le temps ensuite. N'oublions pas enfin leur fonction première qui fut de susciter et de stimuler la création de ces musées qui donnèrent à Neuchâtel un rang appréciable dans l'essor scientifique et pédagogique des villes suisses.

Pierre CENTLIVRES.

ANNEXE

*Extraits du Registre des procès-verbaux
de la Commission de la Bibliothèque de la Ville
(1794 - 1838)*

7 novembre 1794 — Monsieur le Colonel de Meuron ayant insinué à quelques membres de la Commission le dessein où il est de donner au public son cabinet d'histoire naturelle, dès qu'on aura un emplacement pour le mettre ; on a délibéré de nommer une délégation pour le choix de cet emplacement et pour

en conférer avec Monsieur de Meuron ; les membres nommés sont Messieurs Meuron, banneret, Dardel, pasteur, de Pury, ancien maître des Clefs et Touchon, inspecteur.

17 août 1795 — Monsieur le Banneret (Meuron) présente un plan dressé par M. Petitpierre maître charpentier et menuisier pour l'arrangement intérieur des deux chambres destinées à placer le cabinet d'histoire naturelle ; M. Petitpierre étant présent, et ayant été entendu, on a accepté son plan, et il a été chargé de dresser un devis.

31 août 1795 — Monsieur le Banneret présente le devis dressé par M. Petitpierre charpentier, conformément à la délibération du 17 courant. Monsieur le Banneret a été prié de conclure avec lui au meilleur marché possible.

4 juillet 1796 — Le cabinet d'histoire naturelle étant prêt à être rangé, la Commission s'occupant de cet objet trouve convenable de le séparer de la Bibliothèque et de prier Messieurs du Conseil, lorsque le cabinet sera arrangé, d'assigner des fonds pour les dépenses qu'exigera cet établissement.

26 octobre 1798 — Délibéré sur l'augmentation à faire au salaire du Bibliothécaire ; vu les astrictions de ce poste, les soins déjà donnés par M. Meuron au Cabinet d'histoire naturelle, qui depuis un an l'occupe trois heures, trois fois par semaine, et les soins assidus et pénibles qu'exigera la manutention des divers objets qui composent ce cabinet, on préjuge que ce salaire peut être porté à quarante Louis. Le Cabinet s'ouvrira une fois par semaine et celui qui en aura soin devra le faire voir aux étrangers qui le désireront.

19 septembre 1799 — Les appointements du bibliothécaire, ainsi que les frais d'entretien de la salle et ceux du Cabinet d'histoire naturelle, ne seront pas pris sur les 50 Louis assignés annuellement pour la Bibliothèque.

8 janvier 1800 — M. le Président (Merveilleux, du Petit Conseil) fait rapport de l'arrêt rendu par Messieurs du Conseil sur la requête que la Commission avait délibéré dans sa précédente assemblée, de leur présenter. En voici la teneur :

Du 9 décembre 1799

Considérant la très grande utilité qui résulte pour nos bourgeois et même pour tous les membres du public, qui se vouent à l'étude et à la culture des arts et des sciences, de l'établissement d'une bibliothèque et même d'un cabinet d'histoire naturelle en cette ville, le Conseil, pour ce motif, se rend aux instances de la Commission littéraire et appointe agréablement sa requête, de manière que son compte sera soldé et balancé à la fin de l'année ; et il sera en outre accordé dorénavant, pour l'augmentation et entretien de ces deux établissements, une somme annuelle de L. 900 au lieu de L. 800 déterminés précédemment.

21 février 1800 — La Commission considérant qu'elle a à remplacer un membre du Petit Conseil, deux du Grand et un notable, délibère de présenter au choix du Conseil général pour ces remplacements... et pour les notables M. le Capitaine Bosset-Deluze seul, vu qu'il a déjà beaucoup travaillé pour

le cabinet d'histoire naturelle. Comme ce dernier a témoigné que M. Auguste de Montmollin pourrait l'aider dans la suite de ce travail, M. le Président, au nom de la Commission, priera celui-ci de bien vouloir s'y prêter.

4 juillet 1800 — M. le Président est autorisé à remettre à Messieurs du Comité de la Chambre de charité les layettes dépendantes du cabinet d'histoire naturelle, reçues de Saint-Sulpice.

7 novembre 1800 — Le bibliothécaire annonce les dons reçus depuis la dernière assemblée, savoir de Monsieur le général de Meuron, plusieurs objets pour le cabinet d'histoire naturelle (pas de liste détaillée).

Sur les observations faites par le bibliothécaire des nombreux inconvénients qui résultent de l'ouverture du cabinet d'histoire naturelle, à jour fixe, on détermine que cette ouverture n'aura plus lieu ; mais que le bibliothécaire demeure astreint à faire voir ce cabinet aux particuliers qui le désireront, toutes les fois qu'il en sera requis.

13 février 1801 — De divers donateurs, plusieurs objets, médailles, tasses de porcelaine, cristaux, un arc et des flèches de spahis ont été déposés au cabinet d'histoire naturelle.

3 juillet 1801 — Le bibliothécaire annonce les dons reçus, savoir : le 15 mai, M. le général de Meuron a fait remettre de la part de M. le brigadier-général de Meuron, son frère, une grande caisse de coquillages des Indes.

Le 25 dudit mois, M. Jean-Pierre DuPasquier a donné un oiseau tué sur les champs de Marin : c'est le héron pourpré du Danube, suivant Buffon. M. le capitaine Benoît des Ponts l'a empaillé...

M. le capitaine Henri Benoît des Ponts ayant déjà empaillé un oiseau pour le cabinet d'histoire naturelle, et témoigné la disposition de rendre tous les services qui dépendent de lui pour cette partie, on délibère qu'il sera proposé à Messieurs du Conseil général de le nommer associé de cette Commission pour l'histoire naturelle.

25 février 1802 — La séance s'ouvre par l'annonce des dons reçus : savoir de M. le général de Meuron, pour le cabinet d'histoire naturelle, un harle mâle, que M. le capitaine Benoît des Ponts a eu la complaisance d'empailler.

9 juillet 1802 — Le 24 dudit mois [mars], M. le général Meuron a envoyé au cabinet d'histoire naturelle un modèle de canot de sauvages du Canada, fait de la même écorce qu'on emploie pour les grands canots, et accompagné de figures en bois, représentant leurs vêtements, leurs armes, etc.

5 novembre 1802 — Dons reçus : En septembre, de M. le général-major de Meuron, trois œufs de crocodile et quelques morceaux de mine de plomb d'Angleterre.

18 février 1803 — Le 15 décembre [1802], M. le général-major de Meuron a donné une paire de lunettes de crystal, taillée et montée à Ceylan.

9 novembre 1804 — M. le comte de Meuron a fait représenter qu'il s'était commis une erreur dans la remise des objets qui composent la collection d'histoire naturelle dont il a fait présent à la ville ; M. son frère ayant livré par mégarde un petit carton d'agathes qui ne devait pas en faire partie. En échange de ce carton, M. de Meuron offre de remettre deux tableaux de pierres fines, rangées

dans un ordre systématique : sur quoi délibéré, il a été dit que la Commission ne voulant point profiter d'une erreur, charge le bibliothécaire de remettre le carton en question, comme une restitution et non point comme un troc.

22 février 1805 — M. le général de Meuron a donné les deux tableaux de pierres fines, dont il fut fait mention le 9 novembre.

4 juillet 1828 — Sur la proposition de faire construire d'avance un meuble destiné à recevoir les diverses collections de coquillages, de minéraux, animaux, etc., que possède déjà ou dont s'enrichira notre Cabinet d'histoire naturelle, afin qu'on puisse en faire un inventaire exact et les classer méthodiquement, meuble qui sera fait de manière à pouvoir être transporté dans le bâtiment du Gymnase et augmenté à mesure qu'il en sera besoin, on est unanime à penser que cette construction est indispensable et que l'on suivra le conseil de la faire entrer dans les dépenses du Gymnase, comme en étant une dépense naturelle.

7 novembre 1828 — On a fait l'ouverture du tronc du Cabinet d'histoire naturelle dans lequel on a trouvé btz. 146 $\frac{3}{4}$ dont la moitié sera envoyée à M. le pasteur Perrin pour les pauvres de Saint-Sulpice suivant les instructions du donateur et l'autre moitié remise à la direction de la Maison des orphelins de cette Ville, suivant ce qui a été précédemment décidé.

Le Conseil général ayant alloué L. 1000 pour la construction du meuble destiné à recevoir les diverses collections de notre cabinet d'histoire naturelle, d'après le devis qu'en avait présenté M. Louis Coulon fils qui a bien voulu se charger de les classer et mettre dans l'ordre le plus propre à les faire paraître, mais les frais de construction, par l'effet de quelques perfectionnements qu'on y a apportés (sic) dépassent ce devis d'environ L. 100. On est unanime à penser que ce déficit doit être couvert par la Caisse de la Bibliothèque et non pas en recourant de nouveau à la munificence du Conseil.

11 mars 1829 — Dans la vue de rendre notre Cabinet d'histoire naturelle plus utile, on pense qu'il sera convenable de l'ouvrir à jour fixe au public, aussitôt qu'il sera suffisamment arrangé pour cela, et l'on préjuge que dès le mois de juin prochain 2 heures chaque semaine et provisoirement le jeudi après-midi seront destinés à cet usage. On déterminera une indemnité équitable à allouer pour cet objet à l'huissier qui devra y porter présence et veiller à ce qu'il ne s'y fasse aucun dégât.

6 novembre 1829 — Le cabinet d'histoire naturelle commençant à prendre une extension et un développement qui permettent d'en espérer d'heureux résultats, mais qui demandent une augmentation de soins proportionnelle et la surveillance journalière d'un homme qui ait les connaissances requises et la bonne volonté nécessaire pour exercer cette surveillance, on trouve tout à fait convenable de demander au Conseil général de séparer cet établissement de celui de la Bibliothèque pour le confier à un directeur particulier, qui ressortirait également à la Commission littéraire et lui rendrait compte annuellement de sa gestion.

On détacherait de la dotation annuelle allouée à la Bibliothèque les L. 100 qu'on y avait ajoutées en 1795 en contemplation du surcroît de dépenses qu'allait occasionner la formation du cabinet d'histoire naturelle, et pour que

celui-ci fut mieux doté, on prierait le Conseil de vouloir bien doubler cette somme, en lui attribuant à l'avenir L. 200 par an. On proposera au Conseil de décréter cette mesure et d'adopter à ce sujet le projet de règlement qui sera transcrit ci-dessous, à la suite du verbal de la présente séance.

M. Louis Coulon qui a montré tant de science et de zèle à la fois dans le classement et l'arrangement des objets composant notre cabinet actuel d'histoire naturelle lui sera en même temps désigné comme très propre à en devenir le Directeur.

19 février 1830 — Par son arrêt du 23 novembre 1829, le Conseil a décidé :

1. Que le dédoublement du cabinet d'histoire naturelle aurait lieu comme la Commission littéraire le lui a proposé.
2. Qu'il y aurait à l'avenir un gardien ou conservateur particulier du cabinet d'histoire naturelle.
3. Que L. 200 seraient allouées à l'avenir comme dotation annuelle de cet établissement.
4. Que le soin en sera confié dès ce moment à M. Ls. Coulon fils.

11 février 1831 — M. Louis Coulon fils, Directeur du Cabinet d'histoire naturelle, a aussi rendu son premier compte qui a été également approuvé.

6 novembre 1835 — M. Coulon propose de placer les objets ethnographiques dans une des salles du Trésor et de nommer M. Monvert inspecteur de cet établissement. La Commission adopte cette proposition en ordonnant le dépôt de ces objets dans l'ancienne salle de la petite bibliothèque.

2 avril 1838 — M. le Président [Gallot] présente à la Commission un projet de règlement concernant le Musée et dont le premier article pose en fait la séparation de cette Administration de celle de la Bibliothèque.

¹ Le Musée d'histoire de Neuchâtel et surtout le Musée des armes de Colombier renferment quelques beaux portraits du général et de son frère, ainsi que des drapeaux, des armes, divers documents et souvenirs de ce régiment.

² GAUTIER, *Voyage d'une Française en Suisse*. Londres, 1790.

³ Henri de Meuron, 1752-1813, ministre du Saint-Evangile, professeur de philosophie et premier bibliothécaire de la Ville.

⁴ Cet acte notarial, ainsi qu'un inventaire mentionné plus loin, probablement des documents et de la correspondance intéressant également les débuts de notre Bibliothèque se trouvent sans doute dans le local des Archives de la ville de Neuchâtel, archives qui n'ont pas encore été cataloguées jusqu'à aujourd'hui.

⁵ Une photographie de ce vestibule avec les deux vitrines figure dans : Jean COURVOISIER, *Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel*. Tome I, p. 413.

⁶ Ni dans les archives du Musée d'histoire naturelle, ni dans celles de la Bibliothèque, il n'a été possible de mettre la main sur cet inventaire qui se trouve probablement dans les archives non classées de la Ville.

⁷ Ces collections ne durent pas rester longtemps là ; elles firent sans doute place au magasin d'art des frères Jeanneret, locataires des étages du Trésor dès 1836. (Communication personnelle de M. Jean Courvoisier).

⁸ *Voyages en canot de papier, le Qui-Vive* (1887).

⁹ Les autorités communales d'alors ne placèrent à l'entrée du Musée d'histoire naturelle que les bustes de P.L.A. Coulon et de son fils Louis Coulon. Espérons que les autorités actuelles répareront cet oubli et sauront manifester leur reconnaissance envers le véritable fondateur du Musée en sauvant son nom de l'oubli dans lequel il est tombé.

¹⁰ Maurice RHEIMS, *La vie étrange des objets*. Paris, 1959, p. 143-144.

TROIS VERSIONS D'UNE CHANSON DE «VEILLÉE» EN PATOIS DES MONTAGNES NEUCHATELOISES

Les vieilles chansons en patois neuchâtelois sont très rares¹. Il s'est bien conservé un certain nombre de pièces satiriques ou de poèmes de circonstance. Mais, dans ces productions, presque rien de « populaire » au sens que A. Rossat donne à ce terme². En regard des collections imposantes provenant de la Gruyère³ et du Jura bernois⁴, l'absence de chansons neuchâtelaises de même nature est frappante. Il est donc superflu de souligner l'intérêt que présentent trois versions inédites d'une chanson de « veillée » du début du XIX^e siècle, l'une manuscrite, les deux autres recueillies dans la tradition orale au début de ce siècle⁵.

La version manuscrite est conservée au recto d'une feuille isolée de 25 × 20,5 cm, où les initiales IIR sont visibles en filigrane. Ces initiales sont sans doute celles du papetier Jean-Jacques Reymond, de Saint-Sulpice au Val-de-Travers, dont l'activité professionnelle est attestée dès 1791. On retrouve ce filigrane, quoiqu'avec les trois lettres plus serrées, dans les archives judiciaires du Val-de-Travers à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle. M. Courvoisier, à qui je dois ces renseignements, estime que le papier de la chanson patoise a dû être fait entre 1795 et 1800 à Saint-Sulpice. L'écriture lui semble pouvoir être à peu près contemporaine de son support⁶.

Texte I⁷

Str. 1 A n'attadant lé valets,
Lé felloits fant tschaquena on sonét.
— Mâ porquet ne végnâ tu pas?
Tant qui l'avant bin jôbia ;
Y faut qu'y ne no z'anmant pas
Quema yasant du tin passa.

Str. 2 Quand elle lé z'ouya veni,
Elle en le cœu tôt rézjoï.
— Bon, bon, lé voitsai.
Rélézoïn⁸-no za gaillai.
No n'eussa su alla coutschi
Que no n'eussa on pou dansi.

Str. 3 Quand lé Boeubes sont devant l'otôt,
 Y rétatscha-tu leu bas.
 — Mon toquet va-tu ô moins bin?
 Mé frisons sont tu entrin?
 Y faut on pou no z'estima
 Po no faire à l'anma.

Str. 4 Quand y sont tu t'attra,
 Y ne sava la quinna demanda.
 Il fant linque lé réserva
 To quema son ne lé quegnossoit pas.
 — Ce vo ne voli pas veni d'ansi
 Y vo attant que vo z'ali y môti.

Traduction du texte I.

Str. 1 En attendant les garçons,
 Les filles font chacune un couplet⁹.
 — Mais pourquoi ne viennent-ils pas?
 Ils avaient si bien combiné l'affaire¹⁰;
 Il faut qu'ils ne nous aiment pas
 Comme ils faisaient au temps passé.

Str. 2 Quand elles les entendent venir,
 Elles ont le cœur tout réjoui.
 — Bon, bon, les voici!
 Réjouissons-nous en bien¹¹.
 Nous n'aurions pu aller nous coucher
 Sans avoir un peu dansé.

Str. 3 Quand les garçons sont devant la maison,
 Ils rattachent tous leurs bas.
 — Mon toquet va-t-il au moins bien?
 Mes frisons sont-ils bien en ordre?
 Il faut un peu nous mettre en valeur
 Pour nous faire aimer¹².

Str. 4 Quand ils sont tous¹³ entrés
 Ils ne savent à laquelle s'adresser.
 Ils font là les réservés
 Tout comme si on ne les connaissait pas.
 — Si vous ne voulez pas venir danser,
 Il vaut mieux¹⁴ que vous alliez à l'église.

La première version orale a été recueillie en 1912 par J. Jeanjaquet auprès de M^{me} Nadenbousch-Girard, née au Locle en 1825. Cette personne n'a pas pu donner de précisions sur l'ancienneté de la chanson. Elle se

rappelait seulement qu'elle était fréquemment chantée vers 1840 par les jeunes gens du Locle.

Texte II

- Str. 1 Mā kan s'a vin l dālon
Lè flyè dya : Nò n'arin nyon.
I nò fó atadr a ddjé.
Nòz arin lè fti d byé.
- Str. 2 Ma kant i n vānya pā
Lè flyè dya pò s'èkskouzā :
Bon, bon, bon, i n vānya pā,
Nò nòz a vòlè bē pasā. »
- Str. 3 Ma kant èl ōūya óetchī,
Èl a l koué tò rēdjò·i.
— Nò n'aran pu alā koutchī
Sanz avè on pou dansi.
- Str. 4 Kan lè bouéeb son dvè l'òtó,
I rētađa tu lóe bā.
— Mon toupè va-t-i ó mouin bin ?
Mè frizon sont u an trin ?
I nò fó bin finòlā
Pò nò gèyé fēr a-l-anmā.

Traduction du texte II

- Str. 1 Mais quand s'en vient le lundi,
Les filles disent : Nous n'aurons personne.
Il nous faut attendre à jeudi,
Nous aurons les (garçons) vêtus de bleu ¹⁵.
- Str. 2 Mais quand ils ne viennent pas,
Les filles disent pour faire bonne figure :
Bon, bon, bon, ils ne viennent pas,
Nous nous en passerons bien ¹⁶.
- Str. 3 Mais quand elles entendent hucher ¹⁷,
Elles ont le cœur tout réjoui.
— Nous n'aurions pas pu aller nous coucher
Sans avoir un peu dansé.

Str. 3 Quand lé Boeubes sont devant l'otôt,
 Y rétatscha-tu leu bas.
 — Mon toquet va-tu ô moins bin?
 Mé frisons sont tu entrin?
 Y faut on pou no z'estima
 Po no faire à l'anma.

Str. 4 Quand y sont tu t'attra,
 Y ne sava la quinna demanda.
 Il fant linque lé réserva
 To quema son ne lé quegnossoit pas.
 — Ce vo ne voli pas veni d'ansi
 Y vo attant que vo z'ali y môti.

Traduction du texte I.

Str. 1 En attendant les garçons,
 Les filles font chacune un couplet⁹.
 — Mais pourquoi ne viennent-ils pas?
 Ils avaient si bien combiné l'affaire¹⁰;
 Il faut qu'ils ne nous aiment pas
 Comme ils faisaient au temps passé.

Str. 2 Quand elles les entendent venir,
 Elles ont le cœur tout réjoui.
 — Bon, bon, les voici!
 Réjouissons-nous en bien¹¹.
 Nous n'aurions pu aller nous coucher
 Sans avoir un peu dansé.

Str. 3 Quand les garçons sont devant la maison,
 Ils rattachent tous leurs bas.
 — Mon toquet va-t-il au moins bien?
 Mes frisons sont-ils bien en ordre?
 Il faut un peu nous mettre en valeur
 Pour nous faire aimer¹².

Str. 4 Quand ils sont tous¹³ entrés
 Ils ne savent à laquelle s'adresser.
 Ils font là les réservés
 Tout comme si on ne les connaissait pas.
 — Si vous ne voulez pas venir danser,
 Il vaut mieux¹⁴ que vous alliez à l'église.

La première version orale a été recueillie en 1912 par J. Jeanjaquet auprès de M^{me} Nadenbousch-Girard, née au Locle en 1825. Cette personne n'a pas pu donner de précisions sur l'ancienneté de la chanson. Elle se

rappelait seulement qu'elle était fréquemment chantée vers 1840 par les jeunes gens du Locle.

Texte II

- Str. 1 Mā kan s'a vin l dālon
Lè flyè dya : Nò n'arin nyon.
I nò fó atadr a ddjocé.
Nòz arin lè fti d byocé.
- Str. 2 Ma kant i n vènya pā
Lè flyè dya pò s'èkskouzā :
Bon, bon, bon, i n vènya pā,
Nò nòz a vòlè bè pasā. »
- Str. 3 Ma kant èl oūya céтчī,
Èl a l koucé tò rèdjò·i.
— Nò n'aran pu alā koutchī
Sanz avè on pou dansi.
- Str. 4 Kan lè boucéb son dvè l'òtó,
I rètāda tu lóe bā.
— Mon toupè va-t-i ó mouin bin ?
Mè frizon sont u an trin ?
I nò fó bin finòlā
Pò nò gèyé fēr a-l-anmā.

Traduction du texte II

- Str. 1 Mais quand s'en vient le lundi,
Les filles disent : Nous n'aurons personne.
Il nous faut attendre à jeudi,
Nous aurons les (garçons) vêtus de bleu ¹⁵.
- Str. 2 Mais quand ils ne viennent pas,
Les filles disent pour faire bonne figure :
Bon, bon, bon, ils ne viennent pas,
Nous nous en passerons bien ¹⁶.
- Str. 3 Mais quand elles entendent hucher ¹⁷,
Elles ont le cœur tout réjoui.
— Nous n'aurions pas pu aller nous coucher
Sans avoir un peu dansé.

Str. 4 Quand les garçons sont devers la maison,
 Ils « retendent » tous leurs bas.
 — Mon toupet va-t-il au moins bien ?
 Mes frisons sont-ils bien en place ?
 Il nous faut bien « fignoler »¹⁸
 Pour bien nous faire aimer¹⁹.

La seconde version orale a été recueillie par F. Robert auprès d'un « vieillard » du Crêt-du-Loche et transmise avec une traduction au Bureau du *Glossaire* en 1912²⁰. Le témoin n'a pu lui réciter que la fin de la chanson. Il se souvenait pourtant qu'elle débutait par les mots : *Lè bouœb son...*, auxquels il donnait le sens de : « Les garçons sont en marche... ».

Texte III

Bouœb, nò vèsi arvā.
 Ma kadrèt èt èl bin fāt ?
 Mè mòlè sont u a lœ pyas ?
 Lè djournè su lœ kousnyè :
 Fœytè, lè bouœb son dvan l'òtó ;
 Mon bègin n'èt u ra tō ?
 Lə vīy è la vīyta
 K s'a·n alan a sə dzan :
 Djamā on·n a·n a vou tan !
 Y a·n a trè è pi dò !
 Konbin sa fāt u a tò ?
 S'ī savan sə mètigā,
 Y a·n arè pyœ sōva.

Traduction du texte III

Garçons nous voici arrivés.
 Ma cadenette est-elle bien faite ?
 Mes bas²¹ sont-ils à leur place ?
 Les jeunes filles (penchées) sur leurs coussins de dentelières²² :
 Fillettes, les garçons sont devant la maison ;
 Mon béguin n'est-il pas de travers²³ ?
 Le vieux et la vieille
 S'en allaient²⁴ en se disant :
 Jamais on n'en a vu autant !
 Il y en a trois et puis deux !
 Combien cela fait-il en tout ?
 S'ils savaient se répartir,
 Il y en aurait plus souvent.

La version manuscrite (texte I) présente comme les deux versions orales les caractères distinctifs des patois des Montagnes neuchâteloises : Les groupes latins *en* et *in* suivis d'une consonne aboutissent, après s'être dénasalisés, à *a*, tandis que *an* provenant du latin *an* reste nasalisé : *a n'attadant* « en attendant », *attra* « entrés », mais : *devant*, *demanda* « demandent » ; cf. Gauchat, Jeanjaquet, Tappolet, *Tableaux phonétiques des patois suisses romands*, Neuchâtel, 1925, col. 321, 458²⁵. La troisième personne du pluriel du présent de l'indicatif est représentée par *-a* atone : *végna* « viennent », *ouya* « entendent, litt. oient », etc. ; cf. *Tableaux phon.*, col. 295, 314. Il est donc fort vraisemblable que la version manuscrite provient, comme les deux versions orales, de la région du Locle.

Il est d'autre part évident que le sujet de ces trois versions est le même. Il repose sur une vieille coutume encore vivante au début du siècle passé dans presque toute la Suisse romande et connue dans les patois neuchâtelois et bernois sous le nom de *louvra*, *lœvr*, *lôvr*²⁶, dans le reste de la Suisse romande sous celui de *veillée* : Surtout en hiver, et d'ordinaire le dimanche soir, des jeunes gens venaient en groupe passer la soirée dans une maison où il y avait des filles à marier ou chez une personne, généralement une veuve, où s'étaient réunies au début de la soirée des jeunes filles en âge de « fréquenter ». La soirée se passait en conversations et en danses.

Les trois versions neuchâteloises sont d'autant plus précieuses que la coutume des « veillées amoureuses »²⁷ n'a pratiquement pas laissé de traces dans la poésie romande, sauf en Gruyère²⁸. Or, c'est précisément de Praroman en Basse-Gruyère que provient une chanson de cinq couplets de six vers²⁹ dont la parenté avec les chansons neuchâteloises est étroite. Elle a été éditée par Reichlen avec la mélodie et une traduction³⁰. Dans chacune des quatre versions neuchâteloises et fribourgeoise, il existe des éléments communs qui, bien que n'occupant pas la même place dans chacune d'elles, ne sauraient être dus au hasard : Les jeunes filles se lamentent lorsqu'elles ne voient pas venir les jeunes gens³¹ ; les jeunes filles manifestent leur joie à l'approche des jeunes gens³² ; lorsque ces derniers arrivent devant la maison où les attendent les jeunes filles, ils prennent grand soin de leur personne³³. Chaque version, pourtant, possède des éléments qui lui sont propres : La première est la seule où l'on voit les jeunes gens pénétrer dans la maison, où ils font piètre figure (I, str. 4) ; la seconde fait allusion à des « vêtus de bleu » (II, str. 1) ; la troisième met en scène des dentelières et les vieux surveillent discrètement la scène³⁴ ; dans la version gruérienne, les jeunes filles font éclater leur joie le jour qui suit la visite des garçons et déclarent qu'elles leur ouvriront toujours la porte (str. 4).

Tous ces éléments donnent l'impression que les trois versions neuchâteloises et celle de la Gruyère remontent toutes quatre à une chanson de « veillée » perdue dont elles auraient conservé plus ou moins fidèlement et plus ou moins complètement les divers éléments. Mais on ne peut rien affirmer sur l'origine de cette chanson hypothétique et sur les conditions de sa propagation. Le vocabulaire n'apporte pas de lumière sur sa provenance : les trois versions neuchâteloises ne comportent aucun mot fribourgeois, mais elles renferment des mots purement neuchâtelois tels que *jóbia*, *kousnyè*, *linque*, *cétchi*, *relézoïn* ; inversement, la version fribourgeoise ne comporte aucun mot neuchâtelois, mais elle renferme plusieurs mots proprement fribourgeois tels que *achurā*, *ané*, *dzarakā*, *galé*³⁵. Des considérations tirées de la forme des diverses versions n'autorisent pas non plus de conclusions nettes sur l'origine. On remarquera toutefois que les versions neuchâteloises ont une structure plus irrégulière³⁶ que la version gruérienne³⁷. Comme d'autre part les chansons de « veillée » sont bien attestées en Gruyère, l'origine gruérienne semble la plus vraisemblable. Mais tout cela reste douteux ainsi que les conditions dans lesquelles s'est propagée la chanson³⁸ : comme trop souvent dans les problèmes d'origine et de propagation, attirants et décevants à la fois, on en réduit à un modeste *non liquet*.

Michel BURGER.

¹ L. GAUCHAT et J. JEANJAQUET, *Bibliographie linguistique de la Suisse romande*, t. I, Neuchâtel, 1912, p. 193 et suiv.

² *La chanson populaire dans la Suisse romande*. Bâle, 1917, p. 3 et suiv.

³ *Bibliogr. linguistique*, t. I, nos 592, 604, 627, etc.

⁴ *Ibidem*, n° 956.

⁵ Manuscrits 4.278 et 6.116 du *Glossaire des Patois de la Suisse romande*. — J. Jeanjaquet avait apparemment projeté de publier ces textes, si l'on en croit un brouillon de quelques lignes qui se trouvait dans les papiers dont le *Glossaire* a hérité. Il a également laissé une traduction des versions I et II dont je me suis inspiré. — M. J. Courvoisier a eu la bonté de me renseigner sur le filigrane de la feuille manuscrite et de me donner son avis sur quelques passages de lecture difficile.

⁶ Il ne fait pas de doute, d'autre part, qu'il s'agit d'une copie, comme en témoignent les hésitations du copiste, cf. note 8.

⁷ Je reproduis le texte tel quel en ne me permettant que de modifier la ponctuation et de généraliser la majuscule au début du vers.

⁸ M. Courvoisier m'écrit à propos du premier mot de ces vers : « Il semble que le premier mot a un *é* suscrit, et que la lettre précédant le *z* est un *l* plutôt qu'un *t*, puisque la barre manque, pour avoir été grattée. On pourrait lire : *Rélézoïn* ou *Rélzéoïn* ». — Il s'agit de la première personne du pluriel de l'impératif du neuchâtelois *sə rledji* « se réjouir » ; sur ce mot se rattachant au latin *laetus*, cf. Gauchat, dans *Bulletin du Glossaire des Patois de la Suisse romande*, t. VII, p. 53.

⁹ Littéralement : un sonnet.

¹⁰ Littéralement : tant qu'ils avaient bien combiné. Ce que « explétif » se retrouve dans le Jura bernois (matériaux du *Glossaire*) : *An sə rphōz lèvoué k'an péc*, on se repose où on peut (les Bois). *Pu k'an di huə an.n in tchvā*, *pu k'è tir*, plus on dit hue à un cheval, plus il tire (Ocourt). On trouve également un *qui* « explétif » : *Nót Pol kə péc dj fèr lè tchifr*, notre Paul sait déjà calculer (Epauvillers) ; cf. la note 24.

¹¹ Littéralement : gaillard, employé adverbiallement.

¹² *Faire* est suivi dans nos patois de la préposition à lorsqu'il a un infinitif comme complément. Si ce dernier commence par une voyelle, l'hiatus est parfois comblé par un *l* « de liaison », cf. *Glossaire*, t. I, p. 26.

¹³ *tu t'* correspond à l'ancien français *tuit*, cas sujet pluriel de *tout*.

¹⁴ Littéralement : autant.

¹⁵ Littéralement : nous aurons les vêtus de bleu. Sur cette manière de désigner des personnes, fréquente au XVIII^e s., cf., par exemple, [Du Laurens], *Le Compère Mathieu ou les bigarrures de l'esprit humain*, Londres, 1770, t. I, p. 173 : « Je rencontrai un *habillé de bleu* qui me demanda si je ne voulois point servir le Roi de Prusse... *L'habillé de bleu*, piqué de ma réponse... »

¹⁶ Littéralement : nous nous en voulons bien passer.

¹⁷ Appeler quelqu'un de loin, attirer son attention par un cri modulé.

¹⁸ Verbe intransitif. Se faire remarquer par son élégance ; est généralement pris dans un sens péjoratif. *Finôlā* avec *-n-* au lieu de *-ny-* est isolé.

¹⁹ Cette strophe a six vers et sa parenté avec la strophe 3 du texte I est étroite.

²⁰ Cf. *Bibliographie linguistique*, t. I, n^o 1039.

²¹ Littéralement : mes mollets.

²² Littéralement : leurs coussinets. Sur l'industrie de la dentelle au coussin, florissante dans la principauté de Neuchâtel au XVIII^e s. et au début du XIX^e, cf. *Dict. hist. et biogr. de la Suisse*, t. II, 657.

²³ Littéralement : rien tors.

²⁴ Littéralement : qui s'en allaient. Cf. note 10.

²⁵ Cette règle n'est pas absolue. Certaines exceptions s'expliquent par une influence du français, d'autres restent obscures ; cf. *Bulletin du Glossaire des Patois de la Suisse romande*, t. I, p. 38.

²⁶ Voir sur ce mot qui se rattache au latin *lucubrare*, la note de Gauchat dans le *Bulletin du Glossaire des Patois de la Suisse romande*, t. III, p. 38.

²⁷ Avec laquelle il ne faut pas confondre celle appelée *Kiltgang*, cf. *Glossaire des Patois de la Suisse romande*, t. I, p. 49 (sous *abèrdzə*) et 51 (*abèrdzi*).

²⁸ Cf. *Romania*, t. IV, p. 220 (n^o 20) ; p. 227 (n^o 31).

²⁹ Il en manque un à la strophe 3.

³⁰ *Bulletin du Glossaire des Patois de la Suisse romande*, t. X, p. 41-43. Cf. *Bibliographie linguistique*, t. I, n^o 1031.

³¹ Cf. version I, strophe 1 ; version II, str. 2 ; version gruérienne, str. 3.

³² Cf. version I, str. 2 ; version II, str. 3 ; version gruérienne, str. 2 : les deux premiers vers de la str. gruérienne : *Kan chtou filyè lèj òudzon vini | Nind an lə kao to vèdzoji* « quand ces filles les entendent venir, elles ont le cœur tout réjoui » rappellent presque mot pour mot les deux premiers vers des strophes correspondantes des deux versions neuchâteloises.

³³ Cf. version I, str. 3, reprise presque telle quelle dans la version II, str. 4 (de six vers, alors que les autres sont de quatre vers) ; version III, début ; version gruérienne, str. 1.

³⁴ Cette version apparaît comme la plus altérée. La forme strophique est devenue méconnaissable, sauf dans les six derniers vers qui riment deux à deux et qui rappellent la dernière strophe de la version gruérienne. On remarquera en outre qu'elle est la seule version neuchâteloise à faire état, comme la version gruérienne, de la cadnette des jeunes gens.

³⁵ Qui est aussi vaudois.

³⁶ Version I : 4 strophes de six vers dont le nombre de syllabes varie entre 5 et 8, avec prédominance des vers de 7. Version II : 3 strophes de 4 vers et 1 strophe de 6 vers ; les vers varient entre 6 et 8 syllabes, avec prédominance des vers de 7. Version III : pas de forme strophique reconnaissable ; les vers varient entre 6 et 8 syllabes, les vers de 6 et de 7 étant à peu près à égalité. Les vers des trois versions sont masculins, sauf le septième de la version III qui est un vers de 5 féminin. — Il faut souligner que ces statistiques seraient plus significatives si la musique s'était conservée.

³⁷ Cinq strophes de 6 vers masculins (il en manque 1 à la str. 3) ; sur 29 vers, 23 (26 ?) ont 8 syllabes, 6 (3 ?) ont 9 syllabes. — La rime plate n'est parfaite dans aucune des quatre versions.

³⁸ On trouvera des remarques intéressantes sur les agents de propagation de la chanson en Suisse romande dans Rossat, *La Chanson populaire*, op. cit., p. 12 et suiv.

CHRONIQUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES 1962-1963

Note liminaire

Inaugurer la nouvelle série du *Musée neuchâtelois* par une chronique des « sociétés savantes » — terme ambitieux et désuet peut-être, mais combien commode ! — c'est devoir rechercher d'emblée celles qui intéressent l'histoire et l'archéologie dans notre canton. C'est se demander ensuite à quoi attribuer, dans une aire géographique aussi étroite, une activité aussi intense, qui déborde la frontière cantonale.

Faute d'un répertoire analogue à celui que vient de publier M^{lle} Anne Terroine pour la région parisienne, nous en sommes réduit soit à la liste sommaire des « Sociétés d'études et savantes » de l'*Annuaire d'adresses de Neuchâtel et des quatre districts*, qui ne mentionne ni les publications périodiques, ni les rapports d'exercice, soit au répertoire *Archives, bibliothèques et centres de documentation en Suisse*, arrêté en 1958, qui fournit d'utiles renseignements sur les Archives de l'Etat, la Bibliothèque de la Ville de Neuchâtel et la Bibliothèque des Pasteurs, mais fait le silence sur les sociétés savantes proprement dites. Cette lacune n'est qu'en partie comblée par le *Répertoire des groupements culturels de l'Alliance culturelle romande, et liste de ses adhérents*, muni d'un index alphabétique, qui a paru dans le *Bulletin*, N^o 2, mars 1963, de l'Alliance. Les organes d'information des membres collectifs n'y figurent pas toujours : le Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel ne renvoie pas aux rapports annuels recueillis dans *Bibliothèques et Musées de la Ville de Neuchâtel* ; par contre la Société académique neuchâteloise se réfère au *Bulletin de l'Université de Neuchâtel et de la Société académique*, indispensable source d'information pour l'histoire intellectuelle de notre temps, et d'un accès plus aisé, mais d'une matière moins riche touchant la vie universitaire, que le *Rapport du département de l'Instruction publique*.

Si, d'autre part, l'on s'en tenait aux seules compagnies — la Société d'histoire et d'archéologie exceptée — dont l'échange de périodiques est géré par la Bibliothèque de la Ville de Neuchâtel : Sociétés neuchâteloises de géographie et des sciences naturelles, Société suisse de chronométrie, on risquerait d'ignorer une source d'information à laquelle on ne songe guère de prime abord : les publications officielles, ces « archives vivantes des efforts que déploie un peuple à se gouverner », selon les termes des Américains Schmeckebier et Eastin (« Government documents, as they are often called,

are the living record of the efforts of a people to govern themselves», L. F. Schmeckebier and R. B. Eastin, *Government publications and their use*, rev. ed., Washington, 1961, Introd. p. 1). C'est ainsi qu'il faut aller chercher les rapports d'exercice de l'archiviste de l'Etat — dont il existe un tiré à part — et du recteur de l'Université (avec ses précieuses annexes et un chapitre succinct de la commission de la bibliothèque) — sans tiré à part — dans le *Rapport du département de l'Instruction publique*, ceux des conservateurs des Monuments et des sites et du Musée cantonal d'archéologie dans le *Rapport du département des Travaux publics*. La ville de la Chaux-de-Fonds publie un tiré à part du *Rapport du comité de la Bibliothèque*. Pour certaines des institutions relevant de la commune de Neuchâtel : Bibliothèque publique, Musées d'histoire, d'histoire naturelle et d'ethnographie, le recueil annuel *Bibliothèques et Musées de la Ville de Neuchâtel* paraît depuis 1948 sous une forme accueillante et avec une très utile iconographie.

Notre collecte serait encore incomplète, réserve faite des omissions que le lecteur voudra bien nous signaler, si nous ne recourrions par exemple aux bulletins d'information et aux rapports moraux, imprimés, multigraphiés ou dactylographiés, des Amis de la Collection neuchâteloise des manuscrits J.-J. Rousseau ou de l'Institut neuchâtelois. Gardons-nous d'omettre, enfin, après avoir cité le rapport du recteur Jean-Louis Leuba pour l'année universitaire 1962-1963, le 12^e *Rapport du Fonds national suisse de la recherche scientifique* (1^{er} janvier - 31 décembre 1963) : il porte la signature de M. André Labhardt, président du Conseil de fondation, recteur de notre haute Ecole pour l'année 1963-1964.

Comme on le voit, le vocable assez extensible de sociétés savantes couvre « une marchandise des plus disparates », selon l'image qu'emploie M^{lle} A. Terroine, archiviste-paléographe, chargée de recherches au Centre national de la recherche scientifique, dans l'importante introduction du Répertoire auquel nous avons fait allusion (*Les Sociétés savantes de la région parisienne, 1^{re} partie, Répertoire et publications*, p. XII, dans le *Bulletin de la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile-de-France*, I, 1960). Si l'analyse de cet ouvrage n'a pas sa place ici, il nous faut le signaler comme un modèle du genre. De plus, les remarques et les références de l'auteur offrent à la réflexion de l'érudit, de l'historien, de l'archéologue et du géographe, non moins qu'à celle de l'archiviste et du bibliothécaire, les riches trouvailles d'une investigation rigoureuse dont la méthode, chez nous, a été instaurée par Arthur Piaget.

Dans le dédale des corps savants qui sollicitent la curiosité du chroniqueur neuchâtelois, on ne s'aventure guère sans rencontrer aussi les raisons d'être de notre régionalisme, de ce que Louis Favre en 1864 appelait

naturellement notre histoire nationale, ce qu'aujourd'hui par fausse honte, sous l'effet d'un préjugé défavorable qu'impose certaine forme de despotisme politique, il est convenu de désigner sous les termes d'histoire locale, ou encore de petite histoire. Si Neuchâtel et son canton, dans l'opinion d'une certaine école d'opportunisme, sont entrés dans l'Histoire suisse en 1848, c'est qu'il y a eu auparavant la petite histoire de 1814, celle de 1214 avant 1291. Malgré qu'on en ait, on en revient toujours aux dates. L'histoire d'un pays étant le fait des hommes et des peuples, elle est aussi celle des passions et des polémiques. Sous l'esprit de clocher que stigmatise périodiquement et aveuglément l'esprit de cathédrale d'un helvétisme de noix creuse, il y a les sources vives d'un peuple distinct et autonome, curieux de sa propre origine, sans lesquelles l'Histoire de la Suisse, l'Histoire universelle ne seraient pas ce qu'elles sont chacune : un faisceau d'histoires nationales. Disciple de Taine sans donner dans les excès du système, M. Eddy Bauer a défini en 1930 les raisons d'être du régionalisme neuchâtelois dans *Destins de Neuchâtel*. L'histoire de notre République et canton ne leur a apporté aucun démenti depuis lors. « Dans un petit Etat comme notre Etat fédéral, qui ne peut offrir à ses enfants aucun de ces domaines d'expansion temporelle et spirituelle, comme en fournissent les plus grandes puissances, la vitalité des institutions locales est une nécessité pour la Confédération, laquelle se trouve incapable d'absorber et d'utiliser toutes ces énergies qui deviendraient sans objet (p. 22). » C'est sans doute à la tradition de la pensée historique et scientifique du pays de Neuchâtel, tradition qui remonte à un Louis Bourguet et s'est transmise, à travers les *Recherches* de Boyve sur notre indigénat helvétique, dans les publications qu'allait encourager la Société d'émulation patriotique de 1791 à 1850 — couronnées des médailles de l'Académie de Berlin sans qu'en eût jamais souffert l'esprit d'indépendance de nos aïeux — c'est à cette continuité du passé au présent que l'on doit dès 1952 la présence d'une élite neuchâteloise dans les conseils et les commissions du Fonds national de la recherche scientifique. La propriété intellectuelle, l'histoire et l'archéologie, pour nous en tenir à ce qui nous touche de plus près dans les sciences morales, devaient trouver en un Bénigne Mentha, retiré en 1963, un Ed. Bauer, plus récemment encore auprès de A. Labhardt et Louis-Ed. Roulet, des patrons à qui de nombreux travailleurs débutants doivent déjà les lointains appuis du Fonds national. Qu'il s'agisse au reste des sciences pures ou des sciences morales, on sait le droit des gens universitaires bien défendu entre les mains de cet émule de Vattel qu'est Henri Thévenaz, président de la commission de recherche de notre Université depuis février 1963.

A vrai dire, y a-t-il une différence irréductible entre les bourses d'études d'aujourd'hui et les médailles de l'Académie sous le régime prussien,

entre l'aide conjuguée de l'initiative privée, de la commune, du canton, du Fonds suisse, et ce que Chambrier d'Oleyres obtint du prince pour soutenir et récompenser les publications de la Société d'émulation patriotique? La question mériterait d'être reprise un jour. Peut-être ferait-elle apparaître des liens que l'histoire n'a pas encore établis suffisamment depuis Alphonse Petitpierre. Il y a une trentaine d'années, Léon Montandon était d'avis qu'après le « travail concis, mais suffisant » que A. Petitpierre avait consacré à l'Emulation dans *Un demi-siècle de l'histoire économique de Neuchâtel, 1791-1848* (Neuchâtel, 1871), il était inutile d'en refaire l'histoire (*La Société d'émulation patriotique et ses médailles*, dans le *Musée neuchâtelois*, 1927). Sans répéter ce qui a été bien fait, il resterait à vérifier par une étude comparée l'hypothèse de ce qui s'est transmis, malgré la coupure de 1848 et sous des modes divers, de la compagnie de 1791 à celle de 1952. Les trois périodes que Petitpierre distinguait dans l'œuvre de l'Emulation patriotique nous semblent offrir quelques analogies avec le cours que suit le Fonds national. L'entreprise du pasteur Henri-David de Chaillet, à l'instigation de Chambrier d'Oleyres, se considérait comme une « espèce de dépôt commun des idées, des expériences et des observations qui pourraient avoir quelque utilité pour le pays », selon les termes consignés par le secrétaire Henri de Meuron, professeur de philosophie et premier bibliothécaire de la Ville de Neuchâtel, dans le procès-verbal de l'assemblée constitutive du 25 avril 1791, réunie chez le pasteur Chaillet (*Archives de la Société d'émulation patriotique*, Bibliothèque de la Ville). Il n'y avait rien là, certes, qui ne fût comparable à ces « établissements patriotiques, qui se multiplient aujourd'hui dans la plupart des pays de l'Europe, et qui, sous le nom de *Sociétés libres d'émulation*, servent à rassembler des lumières sur tout ce qui peut intéresser le bien public et à réunir les efforts de ceux qui s'en occupent », comme l'écrivait à Chaillet, le 8 mai 1790, l'ambassadeur du roi de Prusse à Turin. Petitpierre notait aussi, dans une remarque savoureuse, que la plupart des *Sociétés économiques* de « cette partie de la Suisse actuelle, à laquelle nous donnons avec prédilection le nom de romande », cessèrent d'exister après dix années de travaux. On pourrait rechercher lesquelles subsistèrent ou se métamorphosèrent en se diversifiant jusqu'au XX^e siècle. Une « espèce de dépôt commun des idées, des expériences et des observations » peut définir l'embryon de toute académie de province et peut recouvrir, comme certaines de nos sociétés savantes modernes, jusqu'à nos Instituts cantonaux, cette « marchandise des plus disparates » qu'y voit M^{lle} Terroine. Il n'est pas sans intérêt de relever après Petitpierre que l'œuvre à laquelle Chaillet et Meuron vouèrent leur soin aborda l'*économie rurale* (1791-1815), puis l'*industrie*, avec l'horlogerie, les dentelles et la sériciculture (1816-1841) — ces deux premiers âges

se partageant de nombreuses *Descriptions topographiques et économiques* — enfin l'*histoire générale* du pays, celle de la Suisse, et les sciences naturelles (1842-1850). Ces divisions, prend soin de préciser l'historien, « ne furent, on le comprend, ni cherchées, ni prévues », ajoutant que « la Société d'Emulation a montré par ces trois étapes principales de quel côté se dirigeait surtout l'opinion publique, en même temps qu'elle travaillait, en suivant cette direction, à répondre à ses besoins et à ses aspirations ».

De la brochure initiale de 1793 au gros ouvrage de 1840, du *Mémoire sur l'importance de la culture des pommes de terre*, 29 pages, du pasteur Daniel Meuron, à la *Description topographique et économique de la mairie de Neuchâtel*, 610 pages, de Samuel de Chambrier, la compagnie a manifesté un intérêt soutenu pour les « idées, les expériences et les observations » d'un demi-siècle qui allait apporter aux corps savants du nouveau régime le sens et l'amour des recherches désintéressées. Or, un siècle plus tard, il semble que la science historique, peut-être parce qu'elle est « la plus difficile de toutes les sciences », selon le mot de Fustel de Coulanges, doive se mesurer avec des disciplines plus gourmandes en matière de mesures protectrices et financières.

La part faite au snobisme, mais compte tenu surtout du renouvellement des cadres nécessaires aux applications de la science pure, il paraît aujourd'hui difficile au politique de prendre ses distances avec certaines disciplines au verbe haut. Le rappel pondéré de l'humanisme n'a donc pas tardé à se faire entendre aussi, et à se faire écouter des conseils supérieurs. Que l'on songe, en particulier, aux *Réflexions sur la recherche scientifique* de M. Roger Heim, membre de l'Institut et directeur du Muséum, présentées le 7 octobre 1957 aux « Journées pharmaceutiques françaises ». « La recherche scientifique chez nous ne peut être qu'à l'image de notre raison et de notre civilisation. C'est ce qui lui conservera son caractère d'universalité. Elle restera d'abord un exemple de qualité et une source de rayonnement, ou elle sera condamnée à la dégradation. C'est, ici comme ailleurs, à la compréhension des pouvoirs publics, à leur souci de l'élite et non pas seulement de la masse, dans leur soumission à la source vive de la véritable intelligence nationale, non plus à l'étincelle du sursaut ou à l'astuce du palliatif, mais bien à la continuité dans l'effort, dans le courage, dans la dignité, dans la conviction d'une jeunesse d'élite reconstituée dans la chair de tout un peuple, qu'est livré le dilemme suprême de notre avenir. » (*La pharmacie industrielle*, N° 43, 4^e trimestre, 1957 ; de larges extraits, dont le texte cité, ont paru dans le *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, 4^e série, N° 2, juin 1958.)

A qui voudra rechercher en pays neuchâtelois l'unité d'inspiration qui caractérise l'histoire des sciences, de la science historique en particulier,

au travers de nos corporations savantes régionales, du milieu du XVIII^e siècle à nos jours, il apparaîtra clairement que c'est le sens de l'humain, le fondement de « notre raison et de notre civilisation », sur lequel le jeune savant de l'ère atomique peut se sentir libre d'étayer ce qui doit être le plus pur, le plus universel de ses rigoureuses et étroites recherches. Cette unité d'inspiration est aussi celle qui relie à la tradition d'un Arthur Piaget ceux qui lui ont succédé dans les prises de conscience d'une histoire cantonale, nationale, qui rattache chacun d'entre nous à l'universel en nous aidant à nous mieux expliquer à nous-mêmes dans un destin commun où cherche à régner la confusion. Ainsi, l'œuvre de nos maîtres en histoire, anciens et modernes, chevronnés ou débutants, est à l'image d'une biographie, que dis-je, d'une bibliographie neuchâteloise, historique et rétrospective, destinée à faire comprendre et à sauvegarder l'essentiel d'un patrimoine local, dans l'ordre de nos monuments, de nos sites et de nos institutions, seul à même d'exprimer l'universel. A cet égard, et ce sera la conclusion de cette note liminaire, la place équitable que les sciences morales, les études et les publications historiques, notamment, réclament et occupent dès 1952 dans l'œuvre nationale, décentralisée, du Fonds de la recherche scientifique, sans bousculer ni l'économie agricole ni la physique nucléaire, permettra à l'historien futur de vérifier ce qu'écrivait Charles Duclos il y a plus de deux siècles : « Le puissant commande, les gens d'esprit gouvernent, parce qu'à la longue, ils forment l'opinion publique, qui tôt ou tard subjugue ou renverse toute espèce de despotisme. » (*Considérations sur les mœurs de ce siècle*, Amsterdam, 1752, chap. XI, « Sur les gens de lettres ».)

La chronique à laquelle nous allons maintenant nous essayer fournira aussi brièvement que possible, sous des rubriques dont l'ordre pourra paraître arbitraire et selon une méthode qui résultera de l'expérience, les renseignements qui nous paraîtront dignes d'être recueillis, en nous dispensant d'indiquer chaque fois nos sources. Nous croyons avoir mentionné les principales au début de cette introduction.

ARCHIVES DE L'ÉTAT. — Quelques points touchant l'exercice de 1963, selon le rapport de M. Alfred Schnegg :

Les articles d'intérêt neuchâtelois ont été méthodiquement relevés dans les périodiques suivants : *Bibliothèque universelle* 1858-1921, *Politisches Jahrbuch* (de Hilty) 1886-1917, *Revue politique et littéraire* 1885-1898, *Revue suisse* 1845-1861, *Die Schweiz* 1897-1921, *Semaine illustrée* 1883-1884, *Semaine littéraire* 1899-1921.

M^{lle} C. Rosselet a établi un catalogue dactylographié des *Gravures de la collection Louis Perrier formée autour de Jean-Jacques Rousseau* (2^e partie).

Deux dons importants de particuliers : 1. La cession en forme, par la famille Pury, du fonds Sandoz-Travers (archives de l'ancienne seigneurie de Travers), déposé aux Archives depuis une trentaine d'années sans statut clairement défini. « La cession, note l'archiviste, assimile dorénavant au domaine public cet important ensemble historique. » 2. La famille Ruprecht, à Muri (Berne) et Egnach (Thurgovie), a cédé le fonds Desor, comprenant plusieurs milliers de lettres reçues par Edouard Desor (1811-1882), naturaliste, préhistorien et homme politique neuchâtelois, l'un des fondateurs et le premier président de la Société d'histoire et d'archéologie du canton (1864).

Le fonds des manuscrits de J.-J. Rousseau, déposé aux Archives en 1930, a repris place à la Bibliothèque de la Ville de Neuchâtel.

MONUMENTS ET SITES. — Retenons, dans l'exercice de 1963, une étude entreprise en vue de réviser la loi sur la protection des monuments et des sites.

En fait de restauration d'églises, le conservateur, M. Roger Vionnet, note : « Les Verrières, terminée, sauf l'orgue ; la Chaux-du-Milieu, restauration intérieure en cours ; Fontaines, cadran ; Môtiers, baie romane, cadran et vitraux ; Saint-Martin, les orgues. »

Quant à la protection des sites, le Pont-des-Isles (Saint-Sulpice) a été sauvegardé avec l'appui de la Ligue du patrimoine national.

Concernant les grèves du lac, deux arrêtés ont autorisé des remblayages devant Monruz et la route des Falaises ; il a fallu examiner les problèmes que soulève la traversée d'Auvernier, Saint-Aubin et Gorgier par la Nationale 5, étudier un port au Landeron, et des remblayages dans la baie de Saint-Blaise — Hauterive, à Colombier, au Petit-Cortailod et à Saint-Aubin. Citons enfin un arrêté réglementant le camping sur le domaine de l'Etat, l'élaboration de nouveaux plans cadastraux des grèves, des études préalables en vue de fouilles archéologiques dans la baie d'Auvernier, site menacé par la Nationale 5.

MUSÉE CANTONAL D'ARCHÉOLOGIE. — Rappelons que l'escalier d'honneur et les salles 1 et 2 ont été ouverts au public à la fin de 1962. La restauration des locaux et l'aménagement des collections se sont poursuivis en 1963, rapporte le conservateur, M. Paul Grandjean. La salle 3 de l'étage du bronze, refaite entièrement à la charge de la commune de Neuchâtel, sera ouverte une fois achevée la salle 4.

Renseignements pris auprès du conservateur, des fouilles ont été faites en 1963 aux Battieux (Serrières), peu avant la rue de la Perrière, lors d'excavations que nécessitait la construction d'immeubles locatifs. Trois

alvéoles ont été mises à jour, dans l'une desquelles se trouvait un squelette paraissant provenir du haut moyen âge ou du moyen âge. Il ne semble pas qu'il y ait eu de cimetière burgonde important à cet endroit.

D'autre part, des objets ont été découverts en 1962 lors de recherches subaquatiques dirigées par M. Willy Haag (voir *Musée neuchâtelois*, 1963).

UNIVERSITÉ. — Les quarante pages du rapport du recteur J.-L. Leuba pour l'année universitaire (15 octobre 1962 - 14 octobre 1963) contiennent quelques faits relevant de notre chronique. La loi sur l'Université, du 17 juin 1963, abrogeant la loi sur l'enseignement supérieur du 26 juillet 1910, a permis au Sénat d'entreprendre la réforme du Règlement général. En outre, le Bureau du Sénat a répondu à l'enquête de la commission d'étude d'une aide fédérale aux Universités, commission présidée par M. A. Labhardt, recteur en exercice dès le 15 octobre 1963. Le rapport du Fonds national suisse de la recherche scientifique pour l'exercice de 1963 fait aussi état des besoins en locaux que font apparaître les nouveaux centres de recherche et l'enseignement universitaire. Quant aux sommes votées en 1963 pour l'histoire, dans l'ensemble de la Confédération, le même rapport indique 481.005 francs pour les subsides de recherche (sur un total de 18.649.711 francs) et 57.780 francs pour les subsides de publication (sur un total de 509.871 francs). Selon le rapport du recteur, une somme de 69.400 francs a été répartie entre huit chercheurs débutants, en particulier MM. Ph. Gern (Neuchâtel) pour la continuation de son étude sur le renouvellement de l'alliance franco-suisse en 1777, J.-P. Jéquier (Couvet) pour des recherches en Suisse, en Allemagne et en Autriche sur le paléolithique alpin, et J.-C. Muller (Fleurier) pour l'étude des techniques muséographiques anglaises en ethnologie.

En vertu de l'entente établie entre la Faculté des lettres et l'Institut supérieur des sciences historiques de Vérone, MM. Ed. Bauer et Louis-Ed. Roulet ont donné, par deux fois, quinze jours de cours aux étudiants de cet institut.

La date du 6 mai 1963 a été marquée par l'installation et la leçon inaugurale sur « La légende délienne des vierges hyperboréennes » de M. Jacques Tréheux, professeur ordinaire d'histoire ancienne et d'archéologie classique.

Lors du *Dies academicus*, le 16 mai 1963, le Prix Louis Bourguet (en règle générale de 500 francs) a été attribué par la Société académique à M^{lle} M.-F. Javet (Neuchâtel), licenciée ès lettres classiques, pour un voyage à Athènes ou à Rome. Le prix est décerné au licencié qui a obtenu, pendant les deux ans qui précèdent, la moyenne la plus élevée — mais au moins 4,75 — en grec, latin et archéologie classique.

Les Prix Louis Perrier (300 francs) et Jean Landry (3000 francs) ont été décernés à M. J.-P. Jéquier (Couvett) pour une étude écologique de la faune décelée dans la grotte du Chapeau-de-Napoléon (Val-de-Travers).

Le doctorat *honoris causa* ès lettres a été conféré à M^{lle} C. Rosselet, ancienne directrice de la Bibliothèque de la Ville de Neuchâtel, pour l'essor qu'elle a donné à cette institution et pour ses travaux sur J. -J. Rousseau.

Parmi les diverses conférences dont se sont chargés des professeurs de l'Université, retenons-en deux de M. Louis-Ed. Roulet : *Historique de la neutralité suisse* (cours d'information div. fr. 2, Colombier, 10 mai 1963), et *La Suisse dans un monde en évolution* (Maîtres serruriers et constructeurs, Berne, 15 juin 1963).

M. Ed. Bauer a donné un cours d'histoire militaire à l'Université populaire de Neuchâtel et a publié un *Plaidoyer pour l'histoire militaire* (*Revue militaire suisse*, Lausanne, octobre 1963, pp. 480-492).

Au nombre des autres publications des membres du corps professoral, il faut citer quelques études touchant notre canton à des titres divers : J.-F. Aubert, *Le prix de l'urbanisme et la propriété privée* (*Zentralblatt für Staats- und Gemeindeverwaltung*, Zurich, 1962, pp. 545-563) ; *De l'acquisition de terres par la collectivité* (*Ibidem*, 1963, pp. 345-355, 377-384). — A. Burger, *Répercussions et enseignements de la sécheresse de 1962 sur l'approvisionnement du canton en eau potable* (Rapport à la Commission cantonale des eaux). Neuchâtel, 1963, 50 p., 15 fig. — C. Favarger, *Henri Spinner, 1875-1962* (*Bull. Soc. neuch. Sc. nat.*, 1963, t. 86, pp. 154-158 et *Bull. Soc. neuch. de Géogr.*, 1963, N. S. N° 13, pp. 81-85). — J.-P. Portmann, *Louis Agassiz, pionnier de la glaciologie* (*Annales Guébbard*, Neuchâtel, 1962, pp. 239-249). — J. Rossel, *La recherche scientifique et le développement de notre canton* (Rapport de l'Office neuchâtelois du tourisme, 1962). — W. Schuler, *Observations météorologiques faites en 1962 à l'Observatoire cantonal de Neuchâtel* (*Bull. Soc. neuch. Sc. nat.*, 1963, t. 86, pp. 159-185). — E. Wegmann, *Le Jura plissé dans la perspective des études sur le comportement des socles* (dans le *Livre publié à la Mémoire du professeur Paul Fallot*, éd. par la Soc. géol. de France, 1963, t. II, pp. 99-104).

Deux thèses de doctorat ont été soutenues devant la Faculté des sciences : E. Jeannet (Neuchâtel), *Caractéristiques de l'évaporation nucléaire*. Neuchâtel, 1963, 61 p. — B. Kubler (Neuchâtel), *Etude de l'œhningien (Tortonien) du Locle*. Neuchâtel, 1962.

Selon le *Programme des cours* (semestre d'hiver 1962-1963 et d'été 1963), relevons ceux d'histoire, de paléogéographie et d'archéologie :

E. Bauer. — Histoire générale : La guerre de Cent ans — Sources narratives de la guerre de Cent ans — La crise européenne de 1848 — Lecture

de textes mérovingiens et carolingiens — Historiographie des origines de la Confédération — Paléographie : Lecture de fac-similés.

L.-Ed. Roulet. — Introduction aux études d'histoire — Exercices et répétitions d'histoire suisse (1291-1515) — Séminaire : La civilisation suisse au XVIII^e siècle (textes et documents) ; les alliances confédérales (1291-1393). — Cours public : De la Réforme catholique au Traité de Westphalie (1648) ; du Traité de Westphalie à la Révolution française (1648-1789).

J. Tréheux. — Histoire romaine — Histoire grecque : Institutions d'Athènes et de Sparte — Archéologie : L'agora grecque et le forum romain.

M. Sauter (dès le semestre d'été). — Archéologie préhistorique.

Le dernier *Bulletin de l'Université de Neuchâtel et de la Société académique*, paru en 1963, porte sur l'exercice de 1961-1962. La chronique du recteur donne l'essentiel de son rapport d'exercice et il en est de même pour les chroniques des Facultés. Viennent ensuite des nouvelles du Fonds de la recherche scientifique, de la F.E.N. et le rapport du comité de la Société académique. Cette intéressante publication, qui paraît sous son présent titre depuis 1950, s'intitulait *Bulletin de l'Association des anciens étudiants de l'Université de Neuchâtel* depuis son premier numéro, 1931, jusqu'au N^o 29, 1947. Sa publication fut suspendue de 1948 à décembre 1950.

SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE ET SISMOLOGIQUE. — L'hiver 1962-1963 a été « le plus froid de ce siècle et probablement un des plus rigoureux des temps historiques. La moyenne de la température pour les mois de décembre à février a été de $-3,7^{\circ}$ au lieu de $+0,8^{\circ}$, valeur normale ». A l'exception du Léman et du lac de Neuchâtel, les lacs du Plateau suisse ont complètement gelé dans le courant du mois de février. « La partie inférieure de notre lac était couverte de glace jusqu'à la ligne Pointe de l'Areuse - Portalban. » Autre événement : « le violent orage de grêle qui, dans la soirée du 6 août, a sérieusement ravagé les cultures, entre Auvernier et Serrières en particulier ». Le rapport météorologique détaillé paraît chaque année dans le *Bulletin de la Société neuchâteloise des sciences naturelles*.

« Le nombre des tremblements de terre enregistrés par le sismographe de Quervain-Piccard s'est élevé à 145 ; il est identique à celui de 1962. La moyenne des dix dernières années s'élevant à 235 séismes par an, la période actuelle marque donc, au point de vue sismique, un calme analogue à celui de 1947 à 1952, période au cours de laquelle nous n'avons enregistré que 108 séismes par an. Le tremblement de terre le plus catastrophique a été celui qui, le 26 juillet à 5 h. 20, a détruit la ville de Skoplje, en Yougoslavie. »

(A suivre)

Eric BERTHOUD.

CHRONIQUE

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DU CANTON DE NEUCHÂTEL

*Séance administrative tenue au château de Valangin
samedi 6 juin 1964*

Lorsque M. Jean Courvoisier, président, ouvre la séance, à 16 heures, tous les sièges préparés dans la salle des Chevaliers sont occupés : il faudra même aller quérir quelques chaises supplémentaires pour les derniers arrivants. Les membres du comité sont fort satisfaits en constatant l'intérêt porté aux travaux de la société qui s'apprête à commémorer le centenaire de sa fondation. Après avoir cité les noms des personnes qui l'ont prié d'excuser leur absence, M. Courvoisier salue tous les participants et très spécialement M. R. Genevoy, qui est venu de Paris.

Le procès-verbal de l'assemblée du 15 juin 1963 est adopté à l'unanimité, sans que sa lecture en ait été demandée car, selon une coutume fort appréciée, il a paru dans la *Chronique de l'année 1963* adressée à tous les membres.

Rapports annuels. M. Jean Courvoisier a généreusement accepté les fonctions de président alors qu'il aurait pu se récuser, étant un des plus jeunes membres du comité, dont le doyen, M. Léon Montandon, est en activité depuis 42 ans ; aussi l'ancien archiviste de l'Etat de Neuchâtel, auquel le président rend un hommage mérité, est-il vivement applaudi pour sa longue et utile collaboration.

L'effectif de la Société d'histoire atteint actuellement le nombre très réjouissant de 830 membres, dont une vingtaine de membres vétérans ayant plus de 50 ans de sociétariat. Malheureusement chaque année la mort creuse de nombreux vides ; ainsi depuis la dernière séance administrative, la société a perdu 13 membres ; l'assemblée se lève pour honorer la mémoire de M^{mes} Albert Bourquin et Adrienne L'Eplattenier, de M^{lle} Suzanne Jeannin, du curé Louis Glasson, du docteur Armand Sandoz et de MM. Gustave de Coulon, Emile Brodbeck, Louis Jacot, Jean-Michel Zaugg, Frédéric-André Wavre, Louis Michaud, Jean-Daniel Hirschy et Marcel Berberat.

Une grande part des travaux du comité (et spécialement des membres de son bureau) a été occasionnée par la préparation du Centenaire qui sera célébré le samedi 5 septembre 1964. Toutes les manifestations seront concentrées sur un seul jour, en cette année de l'Exposition nationale — qui a réservé la date du 18 septembre à la Journée neuchâteloise — tandis que la Ville de Neuchâtel prépare des festivités pour marquer tout à la fois le 12 septembre 1814 et l'anniversaire de la Charte de 1214. M. Courvoisier rappelle que le *Musée neuchâtelois* (lui aussi centenaire) publiera une précieuse table analytique des numéros parus depuis sa fondation et que la publication historique de M. Léon Montandon sera offerte à tous les membres.

Les deux séances annuelles tenues en 1963 ont été :

a) La séance administrative du 15 juin, présidée par M. François Faessler et pour laquelle M. Jean Courvoisier avait préparé un travail intitulé : *Aperçu de l'histoire du château de Valangin* ;

b) La fête d'été qui se déroula fort agréablement aux Brenets, le 7 septembre. Le peintre Lermite présenta avec vigueur et humour le lauréat du Prix Bachelin de peinture 1963, Claudévard, un artiste de chez nous, très complet et doué d'une belle énergie. M. André Tissot retraça avec vie et chaleur l'existence dans les Montagnes neuchâteloises au XVII^e siècle. Comme à l'ordinaire, le contact a été assuré le mieux possible avec les sociétés sœurs (Genève, Soleure, Fribourg) et avec la Société d'histoire de la Suisse romande ; il arrive parfois qu'une fâcheuse coïncidence de date empêche l'échange de délégations qui avait été prévu. Parmi les activités diverses, le président signale les démarches entreprises à certaines occasions auprès des autorités cantonales ou communales pour la conservation et la sauvegarde de nos trésors monumentaux ; tout ce problème devra être repris plus activement et systématiquement, faute de quoi la Société d'histoire sera débordée. Précisons que toutes les interventions entreprises l'ont été à la demande ou sur un avis de nos membres ; à la Chaux-de-Fonds s'est créé un groupement nouveau pour la sauvegarde du patrimoine des Montagnes.

En conclusion de son premier rapport annuel, M. Courvoisier estime que notre tâche est d'entretenir parmi nos membres le goût de l'histoire régionale par des conférences et des visites faites dans un esprit de large information ; cela ne nous dispense en aucune manière de soutenir les travaux érudits et de leur assurer une audience suffisante. Le plus délicat reste de doser les parts respectives de la recherche scientifique et d'une présentation attrayante.

Les sections locales sont la substance même de la société ; elles lui impriment, chacune à sa manière, un cachet particulier ; leur activité peut être ainsi résumée pour le dernier exercice :

La section de Neuchâtel (président : M. Philippe Gern) a réuni des auditoires variant entre 50 et 110 personnes pour entendre les travaux présentés par :

M. Jean Courvoisier : *Promenade autour des clochers neuchâtelois.*

M. Philippe Gern : *La Principauté de Neuchâtel et l'alliance française.*

M. Louis-Edouard Roulet : *L'assassinat de Jeanne Bessert, victime de l'insurrection royaliste de 1856.*

M^{lle} Gisèle Reutter : *L'affaire Claude Collier.*

M. Albert Wyss, architecte : *Une proposition pour l'aménagement du territoire cantonal* (séance organisée en commun avec l'Institut neuchâtelois.)

M. Roger Vionnet, conservateur des monuments et des sites : *Sauvegarde du patrimoine neuchâtelois.*

L'excursion *extra muros* du printemps conduisit les membres de la section à l'Abbaye d'Hauterive, près de Fribourg ; la visite fut précédée d'un riche exposé de M. Maurice Billeter sur l'art cistercien, puis le père prieur décrivit l'activité journalière de la communauté et dégagea le sens de la vie monacale.

La section du Locle (58 membres — président : M. François Faessler) a pris beaucoup d'intérêt à la série de conférences données par le professeur Eddy Bauer sur *La deuxième guerre mondiale*, sous les auspices de l'Université populaire.

Le comité, constatant que les automates de la collection Maurice Sandoz s'usaient dangereusement lors des séances de démonstration, a imaginé de créer un film sonore qui permet de présenter aussi souvent que cela est nécessaire le mouvement et la musique des pièces qui, jusqu'ici, ne pouvaient être admirées qu'une fois par mois. Excellente application des moyens les plus modernes à la connaissance de l'histoire, introduite au Musée d'horlogerie du Château des Monts.

La section de la Chaux-de-Fonds (74 membres — président : M. Guillaume Nusslé) après avoir été mise en veilleuse pendant plusieurs années, a repris une activité encore modeste mais prometteuse. Un nouveau comité de sept membres a été constitué ; la tradition de l'assemblée annuelle avec présentation d'un travail a été reprise. M. Guillaume Nusslé parla à ses auditeurs de *Catherine de Watteville, grande dame et espionne à Valangin*. Dans un but louable de propagande auprès de ses membres et du public chaux-de-fonnier, la section a organisé deux conférences données par M. Jean-René Bory, conservateur du Musée de Coppet, sur *Le Roi-Soleil* et sur *Marie-Antoinette*. Un nombreux public a répondu aux appels lancés et plusieurs nouveaux membres ont adhéré à la Société d'histoire.

Château de Valangin. M. Guillaume Nusslé, conservateur, présenta son rapport annuel sur l'activité au château de Valangin dont le musée a été visité par 5798 personnes. Quelques renseignements sont donnés sur la propagande à faire pour que soit toujours mieux connu le château, ainsi que sur les diverses correspondances échangées ; un spectacle « son et lumière » pourrait éventuellement être organisé à Valangin dans deux ou trois ans. La revue *Connaissance des arts*, à Paris, fera paraître un article illustré consacré aux Papiers peints (dits de la Cibourg) de l'époque Louis XVI, momentanément entreposés au château de Valangin.

Grâce à l'intervention de l'Intendant de l'Etat, la lumière électrique a été installée dans les trois locaux qui n'en étaient pas encore pourvus ; le nécessaire sera également fait pour que disparaissent les graffiti qui couvrent, sur d'importantes surfaces, les parois de certaines salles.

Parmi les acquisitions dont les collections se sont enrichies, il convient de signaler, exposés dans les combles :

a) Un treuil en bois (avec benne) qui a certainement été posé lors de la construction, en 1824, de l'immeuble Fritz-Courvoisier 25, à la Chaux-de-Fonds, avec l'ouverture d'une porte permettant de monter le bois dans les combles du bâtiment ;

b) Le dernier métier à tisser du Val-de-Ruz, acheté il y a plus d'un demi-siècle dans une ferme de Clémesin, par M. Henri Aeby, décédé à Dombresson en 1958. L'origine de ce métier n'est pas connue, mais il doit bien avoir deux siècles d'existence. Entièrement en bois, et aux dimensions imposantes, il permettait de fabriquer de la toile de lin et surtout des tapis de vieux tissus préalablement coupés en bandes de deux centimètres de largeur. Ces bandes, cousues à la file, étaient enroulées en pelotes d'un kilo qui permettaient de confectionner un mètre de tapis d'une largeur de 93 cm. M. Aeby pouvait tisser 7 à 8 mètres par jour. Le métier est démontable.

A la mort de M. Henri Aeby, son frère Emile l'utilisa encore pendant quelques années. Personne d'autre que les frères Aeby ne connaissait le maniement de ce métier. M. Emile Aeby était en train de tisser un tapis lorsque la mort l'emporta

en 1962 ; le tapis inachevé est resté sur le métier, ce qui donne à celui-ci encore plus de valeur.

Le président remercie tous les rapporteurs ; puis M. Clot, trésorier, étant absent, il donne la parole à M. Henri L'Hardy pour la présentation des *Comptes de 1963* qui se résument comme suit :

Fonds Bachelin	Fr. 12.167,50
Fonds Berthier	» 278.—
Fonds Borel	» 10.000.—
Fonds Jaquet-Droz	» 12.191,05
Fonds Kunz	» 5.972,15
Fonds des publications : partie inaliénable	» 20.000.—
» partie aliénable	» 27.455,05
Fonds ordinaire	» 9.858,81
Fonds de réserve du Centenaire	» 2.500.—
Fonds pour expositions futures et divers	» 8.813,29
Fortune de la Société au 31 décembre 1963	<u>Fr. 109.235,85</u>

L'augmentation de la fortune totale de la société s'est élevée, en 1963, de 538 fr. 95.

Les vérificateurs des comptes, MM. Girard, Favre et Steudler, constatant que la comptabilité est très bien tenue, adressent à M. Clot, trésorier, leurs félicitations et leurs remerciements pour son grand travail et proposent à l'assemblée générale d'adopter les comptes et d'en donner décharge tant au caissier qu'au comité.

Les rapports annuels du président du comité, des présidents des sections, du conservateur du château de Valangin, du trésorier et des vérificateurs des comptes sont approuvés à l'unanimité.

Le projet de budget pour 1965 prévoit 7400 francs de recettes et 7200 francs de dépenses ; il est adopté sans modification ; la cotisation de 6 francs reste inchangée pour 1965, mais le comité envisage une augmentation prochaine ou plutôt, selon l'aimable euphémisme à la mode, une adaptation inévitable au coût de la vie !

Tandis que M. Henri Girard n'accepte pas de réélection, MM. Fritz Steudler et René Favre sont confirmés dans leurs fonctions de vérificateurs des comptes. M. Louis Paris est nommé suppléant.

Réception de nouveaux membres. Les 38 candidats suivants sont reçus à l'unanimité membres de la société :

M. et M^{me} François Jacottet, M. et M^{me} Pierre Robert-Tissot, M. et M^{me} Claude Gacond, M^{mes} Henriette Humberset, May Brandt, Charles Eberl, Violette Thommen, Charles Jeanmaire, Marielle Sturzenegger, Jean Fahrny, Marc Nardin, Robert Courvoisier, Juliette Schneiter-Jacobi et Jacques Méry ; M^{lles} Marie-Claire Dornier, Georgette Biéri, Ruth Jacottet, Denyse Ziegenbalg et Magali Duckert ; M. l'abbé Victor Viguié, MM. Maurice Aubert, Willy Richard, Jean-Louis Gabus, Jean-Pierre Biedermann, Rémy Eschmann, Francis Tissot, Dr André Marguet, Gaston Schifferdecker, Carlo Biéri, Sady Bourquin, Jean-Pierre Molliet, Pierre-Alain Junod, André Miorini, Pierre von Allmen, Armand Linder.

M. Carl Ott, depuis 50 ans membre de la société, est proclamé membre vétérane.

C'est aux applaudissements de l'assemblée qu'est ratifiée la proposition du comité de nommer deux membres honoraires : M^{lle} Gabrielle Berthoud et M. François Faessler, et deux membres d'honneur : MM. Henri Meylan, de Lausanne, et Paul-Edmond Martin, de Genève. La réception solennelle de ces quatre personnalités aura lieu à Neuchâtel, le 5 septembre 1964, lors des *manifestations du Centenaire* dont le programme général a été arrêté comme suit :

- 15 heures : Inauguration de l'exposition « Histoire neuchâteloise » dans les locaux de la Bibliothèque de la Ville de Neuchâtel.
- 16 h. 30 : Séance commémorative à l'aula de l'Université : allocution du président, remise du Prix Bachelin, délivrance de diplômes de membres d'honneur et de membres honoraires, conférence de M. Henri Meylan : *Métier d'historien*.
- 19 heures : Repas au Casino de la Rotonde et soirée récréative.

Ce sera l'occasion offerte à tous les amis de notre histoire neuchâteloise de se retrouver dans une atmosphère studieuse — grâce au professeur Henri Meylan qui parlera en toute connaissance de cause du « Métier d'historien » — mais où la gaieté aura aussi sa place puisque les spirituels artistes que sont MM. Alex Billeter et Bernard Dubois animeront, avec la Chanson neuchâteloise, la partie récréative de cette « journée historique. »

Le Prix Bachelin 1964 (littérature) sera attribué le 5 septembre, le lauréat étant traditionnellement proclamé lors de la Fête d'été. L'assemblée approuve avec satisfaction la décision du comité de porter de 250 francs à 500 francs le montant de ce prix pour 1964 et 1965, puis de le maintenir par la suite à cette somme, le règlement ayant été alors revu à ce sujet.

Attribution du Prix Fritz Kunz. M. Jean-Pierre Michaud présente une nouvelle fois le rapport du jury — désigné par la section de Neuchâtel — chargé de déterminer le lauréat de la saison 1963-1964. C'est à M. Philippe Gern que revient cet honneur pour le travail qu'il a présenté sur *La Principauté de Neuchâtel et l'alliance française au XVIII^e siècle*. M. Gern avait étudié de nombreux documents sortis des archives suisses et des bibliothèques étrangères ; il présenta un travail fouillé, bien ordonné, riche en renseignements inédits, exposé avec clarté et précision, dans un style châtié et facilement compréhensif.

Divers. M. Pierre von Allmen, instituteur, plaida avec chaleur la cause de la ferme du Grand Cachot de Vent qui doit être sauvée et au sujet de laquelle une Fondation a été créée le 16 mai 1964, dans le but de garder un des derniers toits de bardeaux du Haut-Jura et la monumentale cheminée encore intacte. La ferme vétuste qui allait être rasée a pu être rachetée ; elle sera sauvée de la ruine et remise en état ; l'entreprise a l'appui moral des autorités cantonales et communales mais il appartient à l'initiative privée de trouver les fonds nécessaires ; l'appel lancé pour financer les actions prévues sera certainement entendu par tous les amis de notre passé.

M. Courvoisier peut alors lever la séance administrative, après les vifs applaudissements soulignant le témoignage de reconnaissance que M. Fernand Loew

adressa au nouveau président de la société dont la jeunesse, l'amabilité et l'érudition ont gagné le cœur de tous les participants.

Après la pause traditionnelle, M. Alfred Schnegg, archiviste de l'Etat, présenta un travail sur *Neuchâtel et la Diète fédérale: 1816-1830*.

La réunion de Neuchâtel à la Suisse fut le résultat combiné de la volonté des grandes puissances et de celle des Neuchâtelois eux-mêmes. La nouvelle Confédération qui s'élaborait alors ne devait comprendre ni alliés, ni sujets, mais uniquement des cantons souverains. Si Neuchâtel entra dans la Confédération, cela ne pouvait être qu'à titre de canton. Le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III, accéda au désir exprimé par les diplomates alliés et aux vœux des Neuchâtelois. Aussi le 12 septembre 1814, la Diète fédérale admit-elle dans la Confédération un vingt-et-unième canton et trouva une solution fort ingénieuse qui parut satisfaisante assez bien à la situation complexe de Neuchâtel. Il fut admis que dans les rapports que le Pays de Neuchâtel entretiendrait avec la Diète fédérale et les autres cantons, il ne serait pas fait mention du prince, soit le roi de Prusse. Pour ses affaires intérieures, Neuchâtel s'organiserait comme il l'entendrait : l'existence d'une principauté ne regardait en aucune manière la Confédération.

Après la longue Diète — qui dura d'avril 1814 à août 1815 — le Pacte fédéral posa les bases de la nouvelle Confédération constituée par l'alliance de vingt-deux cantons souverains, qui s'organisent comme bon leur semble et qui se donnent librement leur constitution cantonale. Une Diète forme le gouvernement central : c'est une assemblée de délégués des cantons qui doivent se conformer aux instructions de leurs gouvernements. Lorsque la Diète n'est pas réunie, la direction des affaires est remise au Directoire fédéral (Vorort) qui alterne tous les deux ans entre les cantons de Zurich, Berne et Lucerne ; une chancellerie fédérale lui est adjointe. Cependant la Diète ne dispose d'aucun pouvoir de sanction contre les cantons qui ne se soumettraient pas aux décisions de la majorité. Une armée est nécessaire : elle est formée de contingents déterminés, fournis par les cantons. La caisse militaire est alimentée par les droits prélevés à la frontière par les cantons limitrophes sur certaines marchandises. Une commission militaire est chargée de l'inspection des milices cantonales.

Dès 1816, le Pacte fédéral entre en vigueur : les obligations des 22 cantons sont les mêmes. Pour Neuchâtel, c'est le Conseil d'Etat qui est seul compétent pour donner ses instructions à son délégué à la Diète (qui ignore le roi de Prusse). Une institution parlementaire, aux compétences mal définies par ailleurs, assemblée du corps législatif appelée « Audiences générales » devait être renseignée par le Conseil d'Etat sur tous les points de l'ordre du jour de la Diète engageant une dépense pour la principauté.

Etat monarchique accepté non sans réticence dans l'alliance helvétique, Neuchâtel n'entra pas à la Diète sans devoir d'emblée manifester sa bonne volonté confédérale. Son député — toujours choisi parmi les membres du Conseil d'Etat — devait donc agir avec beaucoup de souplesse, de prudence et d'habileté. Ce qui ne devait pas l'empêcher de défendre avec constance le principe de légitimité et de s'opposer avec vigueur à tout ce qui rappelait les événements antérieurs à 1814. Il devait aussi défendre le secret des délibérations de la Diète, comme il défendit, sur le plan économique, le principe de la liberté du commerce.

La situation hybride de Neuchâtel dans le Corps helvétique est à l'origine de prises de position qui amenèrent de la méfiance à la Diète ; cependant les

expériences faites au cours des quinze premières années ont montré que la coexistence était possible. Cette période est d'une importance capitale dans la prise de contact entre Neuchâtel et les autres cantons suisses : l'élan pour l'avenir était donné et les événements ultérieurs le justifièrent bien.

Les applaudissements soulevés par la conclusion du remarquable exposé de M. Schnegg prouvèrent au conférencier combien il avait su captiver son auditoire par cette page d'histoire peu connue mais si riche d'enseignements sur la lente intégration de Neuchâtel dans la Confédération.

Le secrétaire de la Société d'histoire,

Paul GRANDJEAN.

CENTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION
DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE
DU CANTON DE NEUCHÂTEL

Les manifestations marquant le centième anniversaire de la Société d'histoire et d'archéologie se sont déroulées au chef-lieu, le samedi 5 septembre 1964 ; elles ont obtenu un brillant succès et resteront inoubliables dans les annales d'une société savante qui fait honneur au canton de Neuchâtel. Préparées avec soin et précision, elles se sont magnifiquement intégrées dans le programme d'un mois de septembre neuchâtelois particulièrement riche cette année : 750^e anniversaire de la Charte de 1214, 150^e anniversaire de l'entrée de Neuchâtel dans la Confédération, Journée neuchâteloise à l'Exposition nationale. Ce sont d'ailleurs toutes ces circonstances qui ont incité le comité de la société à concentrer sur un seul jour les réalisations susceptibles d'intéresser et de divertir les amis du passé.

Prologue. Avant les manifestations publiques et le repas annoncés par le programme du centième anniversaire — adressé à près de 870 membres — le comité accueillit ses invités à la gare de Neuchâtel d'où un car les conduisit à Valangin. Le château, comme il se devait en pareille occasion, servit de cadre austère mais sympathique à une première prise de contact entre les participants. Une modeste collation et un vin d'honneur offert par l'Etat de Neuchâtel favorisèrent cette agréable rencontre au cours de laquelle M. Jean Courvoisier salua fort aimablement les hôtes de la société qu'il préside avec distinction.

M. Guillaume Nusslé, conservateur du château de Valangin, présenta deux tableaux prêtés à la société à l'occasion de son centenaire et momentanément exposés dans la salle des chevaliers. Il s'agit de deux œuvres originales représentant Catherine de Watteville (du peintre Roos — Château de la Sarraz) et Marie de Nemours (peintre Rigaud — Palais de Rumine, à Lausanne).

Dans le vieux bourg de Valangin vécut de 1678 à 1714 Catherine-Françoise de Watteville qui, en secondes noces, avait épousé le greffier Samuel Perregaux. Elle fut arrêtée à Berne pour « correspondance secrète avec l'ambassadeur de France », torturée, puis grâciée ; son mari, qui avait sans doute bien des choses à se reprocher dans cette affaire d'espionnage, s'était mis en sûreté en Franche-Comté. Finalement les époux regagnèrent Valangin mais, quelques années plus tard, ils connurent de houleuses protestations lorsqu'ils s'affichèrent ouvertement en faveur du prince de Conti contre la souveraine Marie de Nemours. Le portrait de cette dernière devrait se trouver à Neuchâtel. Hélas, quand un mécène voulut faire cadeau au chef-lieu de l'œuvre de Rigaud, personne n'accusa réception de sa lettre ; vexé — comme il est facile de l'imaginer — il donna la toile à Lausanne !

Premier acte. Il appartenait à M. Eric Berthoud, directeur de la Bibliothèque de la Ville, d'ouvrir officiellement les manifestations du Centenaire. A 15 heures, il inaugura la remarquable exposition consacrée à l'histoire neuchâteloise, offerte à la curiosité du public dans les vitrines du hall central. Il remercia les

musées et les particuliers qui ont mis à disposition pour la circonstance de nombreux ouvrages, tableaux, portraits, estampes, manuscrits et autres documents de valeur tels que l'original de la Charte de 1214 et la charte de combourgeoisie de 1406. M^{lle} Gabrielle Berthoud, ainsi que MM. Fernand Loew et Philippe Gern, ont pris la peine de réunir tous les documents qui seront exposés jusqu'au 6 novembre 1964.

M. Jean Courvoisier adressa des remerciements au Conseil communal de Neuchâtel, à la direction de la Bibliothèque de la Ville et aux organisateurs de l'exposition. Il se plut à relever la joie de la Société d'histoire qui célèbre tout à la fois 1214 - 1814 et en outre un double centenaire : le sien propre et celui de son organe, le *Musée neuchâtelois*.

Puis M. Paul-Eddy Martenet souligna en termes excellents les bonnes relations qui existent entre la Ville et la Société d'histoire ainsi que le rôle éminemment utile que joue cette dernière dans la vie neuchâteloise. « L'histoire, tout à la fois science et art, suscite et éveille les vocations et les talents ; elle nous enseigne la fidélité, la clairvoyance, le sens critique et nous amène à mettre en valeur notre riche patrimoine » déclara le président de la Ville qui invita ensuite ses hôtes à déguster le vin d'honneur offert par les autorités communales.

Deuxième acte. Nul lieu ne pouvait mieux convenir, pour la célébration solennelle du Centenaire, que l'Aula de l'Université où se déroula une séance d'une haute tenue, présidée par M. Jean Courvoisier.

Après avoir salué la présence de MM. Gaston Clottu, conseiller d'Etat, P. E. Martenet, président de la ville de Neuchâtel, Jean-Blaise Grize, représentant de l'Université, Louis de Montmollin, président de l'Institut neuchâtelois, Alfred Schnegg, archiviste de l'Etat et président du Comité de rédaction du *Musée neuchâtelois*, ainsi que celle des représentants des sociétés sœurs et amies, M. Courvoisier prononça une allocution au cours de laquelle il fit l'histoire de la société, décrivit l'intense activité qui s'est manifestée par de nombreuses initiatives, études et conférences, et insista particulièrement sur le travail considérable des membres qui, en tant qu'historiens, ont animé la vie neuchâteloise.

Remontant aux origines de la société, M. Courvoisier rappela la séance de constitution du jeudi 7 juillet 1864, tenue à l'hôtel de ville de Neuchâtel, dont la première page du procès-verbal est reproduite sur la splendide carte de fête de 1964 ; puis il jeta un coup d'œil rétrospectif sur le premier siècle d'existence de la société et passa notamment en revue : les fêtes annuelles — dites fêtes d'été — au sujet desquelles il rapporta quelques anecdotes ; les assemblées administratives ou séances de printemps, tenues à Valangin dès 1895 ; la présence des dames (dès 1910) et l'entrée au comité, en 1935, d'une des leurs qui accéda par la suite à la charge de présidente ; l'édition de diverses publications, y compris celle du *Messenger boiteux* qu'il fallut malheureusement abandonner en 1962 ; les fouilles archéologiques, qu'il est nécessaire de continuer ; la protection des monuments et des sites, qui doit être soutenue et encouragée ; la première apparition en public, lors de la Fête de Bevaix en 1885, des armoiries aux chevrons ; la loi sur les Communes de 1888 qui permit à plusieurs communes de faire figurer les chevrons dans les armoiries qu'elles eurent l'obligation de se créer ; les divers échecs enregistrés lors des campagnes pour le rétablissement des chevrons historiques ; les automates Jaquet-Droz ; le château de Valangin.

L'allocution présidentielle, très goûtée, a été suivie de la réception — aux applaudissements de l'assemblée — des 36 nouveaux membres suivants :

M^{mes} Ruth Ecklin, Alice Steudler, Simone Liaudet, Eugène Terrisse et Irma de Chambrier ; M^{lles} Madeleine Ducommun et Suzanne Perret ; MM. René Sandoz, Jean-Louis Béguin, Pierre Godet, Jean Henrioud, Pierre Hofstetter, Aloys de Montmollin, Etienne Lardy, Pierre-André Steiner, Jean-Jacques Pages, André Schüpbach, Maurice Favre, Pierre-André Friedli, Jean-Pierre Wille, Jean-Pierre de Chambrier, Pierre-Henri Matile, Maurice Bionda, Louis Schleucher, Jean-Claude Landry, André Sutter, Denis Robert, François Guye, André-Georges Borel, Marcel Maumary, Blaise de Montmollin, Denis Borel, François Bovet, Kurt Kreis, Bernard de Montmollin et Louis-Philippe de Coulon.

La délivrance de diplômes de membres d'honneur et de membres honoraires fut un acte émouvant. M. Louis-Edouard Roulet, vice-président, présenta successivement les candidats avec entrain et enthousiasme, leur rendant un vibrant hommage de reconnaissance et déclarant : En les honorant tous les quatre, la Société d'histoire s'est honorée elle-même. M^{lle} Gabrielle Berthoud et M. François Faessler ont été nommés membres honoraires tandis que le titre de membre d'honneur était décerné à M. Henri Meylan, professeur à l'Université de Lausanne, et à M. Paul-Edmond Martin, de Genève, qui n'a malheureusement pas pu venir à Neuchâtel pour y recevoir son diplôme.

La remise du Prix Bachelin de littérature 1964 à M. Roger-Louis Junod, professeur à Neuchâtel depuis une dizaine d'années, fut aussi un moment apprécié. M. Charly Guyot, rapporteur du jury, dégagea les mérites du lauréat et parla de son roman *Parcours dans un miroir* qui lui valut l'attribution du prix.

Brièvement, mais en termes aimables et cordiaux, M. Junod exprima sa reconnaissance au jury, non sans dissimuler sa surprise d'avoir retenu l'attention des historiens.

M. Henri Meylan avait fort aimablement accepté l'appel du comité qui songeait à intéresser les membres de la Société d'histoire en évitant de leur présenter une conférence destinée avant tout à des spécialistes. Le distingué président de la Société générale suisse d'histoire sut faire bénéficier son auditoire de sa longue carrière professorale ; il présenta sous le titre *Métier d'historien* une remarquable conférence que chacun espère voir publiée dans le *Musée neuchâtelois*.

Le métier d'historien n'est certes pas facile : la société est un sujet extrêmement complexe ; on ne peut le connaître et l'approfondir qu'en examinant avec la plus grande minutie chacun des organes qui en font la vie. Pour un jour de synthèse... il faut des années d'analyse. L'histoire est une enquête, mais elle est aussi une perpétuelle confrontation avec le présent ; chaque génération doit la refaire à la lumière de ses réussites et de ses échecs. L'histoire examine des documents qui se trouvent dans des archives, des bibliothèques, des greniers, des coffres. Tout peut servir, même des faux. Pour déchiffrer les textes, la paléographie est l'outil indispensable ; elle doit s'accompagner de sens critique, d'imagination et de connaissances étendues. Nul ne lit s'il ne comprend... nul ne comprend s'il n'a bien lu : c'est là le cercle où se meut l'historien, habitant du monde, au service seulement de la vérité.

Troisième acte. C'est au Casino de la Rotonde que se terminèrent les manifestations du Centenaire. Le menu choisi avec soin — car le Comité avait estimé que les choses devaient être bien faites en pareille occasion — donna entière

musées et les particuliers qui ont mis à disposition pour la circonstance de nombreux ouvrages, tableaux, portraits, estampes, manuscrits et autres documents de valeur tels que l'original de la Charte de 1214 et la charte de combourgeoisie de 1406. M^{lle} Gabrielle Berthoud, ainsi que MM. Fernand Loew et Philippe Gern, ont pris la peine de réunir tous les documents qui seront exposés jusqu'au 6 novembre 1964.

M. Jean Courvoisier adressa des remerciements au Conseil communal de Neuchâtel, à la direction de la Bibliothèque de la Ville et aux organisateurs de l'exposition. Il se plut à relever la joie de la Société d'histoire qui célèbre tout à la fois 1214 - 1814 et en outre un double centenaire : le sien propre et celui de son organe, le *Musée neuchâtelois*.

Puis M. Paul-Eddy Martenet souligna en termes excellents les bonnes relations qui existent entre la Ville et la Société d'histoire ainsi que le rôle éminemment utile que joue cette dernière dans la vie neuchâteloise. « L'histoire, tout à la fois science et art, suscite et éveille les vocations et les talents ; elle nous enseigne la fidélité, la clairvoyance, le sens critique et nous amène à mettre en valeur notre riche patrimoine » déclara le président de la Ville qui invita ensuite ses hôtes à déguster le vin d'honneur offert par les autorités communales.

Deuxième acte. Nul lieu ne pouvait mieux convenir, pour la célébration solennelle du Centenaire, que l'Aula de l'Université où se déroula une séance d'une haute tenue, présidée par M. Jean Courvoisier.

Après avoir salué la présence de MM. Gaston Clottu, conseiller d'Etat, P. E. Martenet, président de la ville de Neuchâtel, Jean-Blaise Grize, représentant de l'Université, Louis de Montmollin, président de l'Institut neuchâtelois, Alfred Schnegg, archiviste de l'Etat et président du Comité de rédaction du *Musée neuchâtelois*, ainsi que celle des représentants des sociétés sœurs et amies, M. Courvoisier prononça une allocution au cours de laquelle il fit l'histoire de la société, décrit l'intense activité qui s'est manifestée par de nombreuses initiatives, études et conférences, et insista particulièrement sur le travail considérable des membres qui, en tant qu'historiens, ont animé la vie neuchâteloise.

Remontant aux origines de la société, M. Courvoisier rappela la séance de constitution du jeudi 7 juillet 1864, tenue à l'hôtel de ville de Neuchâtel, dont la première page du procès-verbal est reproduite sur la splendide carte de fête de 1964 ; puis il jeta un coup d'œil rétrospectif sur le premier siècle d'existence de la société et passa notamment en revue : les fêtes annuelles — dites fêtes d'été — au sujet desquelles il rapporta quelques anecdotes ; les assemblées administratives ou séances de printemps, tenues à Valangin dès 1895 ; la présence des dames (dès 1910) et l'entrée au comité, en 1935, d'une des leurs qui accéda par la suite à la charge de présidente ; l'édition de diverses publications, y compris celle du *Messageur boiteux* qu'il fallut malheureusement abandonner en 1962 ; les fouilles archéologiques, qu'il est nécessaire de continuer ; la protection des monuments et des sites, qui doit être soutenue et encouragée ; la première apparition en public, lors de la Fête de Bevaix en 1885, des armoiries aux chevrons ; la loi sur les Communes de 1888 qui permit à plusieurs communes de faire figurer les chevrons dans les armoiries qu'elles eurent l'obligation de se créer ; les divers échecs enregistrés lors des campagnes pour le rétablissement des chevrons historiques ; les automates Jaquet-Droz ; le château de Valangin.

L'allocution présidentielle, très goûtée, a été suivie de la réception — aux applaudissements de l'assemblée — des 36 nouveaux membres suivants :

M^{mes} Ruth Ecklin, Alice Steudler, Simone Liaudet, Eugène Terrisse et Irma de Chambrier ; M^{lles} Madeleine Ducommun et Suzanne Perret ; MM. René Sandoz, Jean-Louis Béguin, Pierre Godet, Jean Henrioud, Pierre Hofstetter, Aloys de Montmollin, Etienne Lardy, Pierre-André Steiner, Jean-Jacques Pages, André Schüpbach, Maurice Favre, Pierre-André Friedli, Jean-Pierre Wille, Jean-Pierre de Chambrier, Pierre-Henri Matile, Maurice Bionda, Louis Schleucher, Jean-Claude Landry, André Sutter, Denis Robert, François Guye, André-Georges Borel, Marcel Maumary, Blaise de Montmollin, Denis Borel, François Bovet, Kurt Kreis, Bernard de Montmollin et Louis-Philippe de Coulon.

La délivrance de diplômes de membres d'honneur et de membres honoraires fut un acte émouvant. M. Louis-Edouard Roulet, vice-président, présenta successivement les candidats avec entrain et enthousiasme, leur rendant un vibrant hommage de reconnaissance et déclarant : En les honorant tous les quatre, la Société d'histoire s'est honorée elle-même. M^{lle} Gabrielle Berthoud et M. François Faessler ont été nommés membres honoraires tandis que le titre de membre d'honneur était décerné à M. Henri Meylan, professeur à l'Université de Lausanne, et à M. Paul-Edmond Martin, de Genève, qui n'a malheureusement pas pu venir à Neuchâtel pour y recevoir son diplôme.

La remise du Prix Bachelin de littérature 1964 à M. Roger-Louis Junod, professeur à Neuchâtel depuis une dizaine d'années, fut aussi un moment apprécié. M. Charly Guyot, rapporteur du jury, dégagea les mérites du lauréat et parla de son roman *Parcours dans un miroir* qui lui valut l'attribution du prix.

Brièvement, mais en termes aimables et cordiaux, M. Junod exprima sa reconnaissance au jury, non sans dissimuler sa surprise d'avoir retenu l'attention des historiens.

M. Henri Meylan avait fort aimablement accepté l'appel du comité qui songeait à intéresser les membres de la Société d'histoire en évitant de leur présenter une conférence destinée avant tout à des spécialistes. Le distingué président de la Société générale suisse d'histoire sut faire bénéficier son auditoire de sa longue carrière professorale ; il présenta sous le titre *Métier d'historien* une remarquable conférence que chacun espère voir publiée dans le *Musée neuchâtelois*.

Le métier d'historien n'est certes pas facile : la société est un sujet extrêmement complexe ; on ne peut le connaître et l'approfondir qu'en examinant avec la plus grande minutie chacun des organes qui en font la vie. Pour un jour de synthèse... il faut des années d'analyse. L'histoire est une enquête, mais elle est aussi une perpétuelle confrontation avec le présent ; chaque génération doit la refaire à la lumière de ses réussites et de ses échecs. L'histoire examine des documents qui se trouvent dans des archives, des bibliothèques, des greniers, des coffres. Tout peut servir, même des faux. Pour déchiffrer les textes, la paléographie est l'outil indispensable ; elle doit s'accompagner de sens critique, d'imagination et de connaissances étendues. Nul ne lit s'il ne comprend... nul ne comprend s'il n'a bien lu : c'est là le cercle où se meut l'historien, habitant du monde, au service seulement de la vérité.

Troisième acte. C'est au Casino de la Rotonde que se terminèrent les manifestations du Centenaire. Le menu choisi avec soin — car le Comité avait estimé que les choses devaient être bien faites en pareille occasion — donna entière

satisfaction à tous les convives et le repas se déroula très agréablement sous le majorat de table de M. Louis-Edouard Roulet. Les historiens neuchâtelois furent très sensibles aux nombreux témoignages de félicitations et aux vœux adressés à la Société jubilaire. La lecture du télégramme envoyé par les officiers d'état civil, réunis le même jour à Fleurier pour leur assemblée annuelle, fut vivement applaudie. On regretta beaucoup l'absence des délégués de Soleure, toujours fidèles aux rendez-vous annuels, mais le magnifique volume remis à titre de cadeau par la société sœur fut très apprécié.

On entendit avec plaisir les représentants de la Société générale suisse d'histoire, de la Société romande d'histoire, de la Société jurassienne d'émulation, des Sociétés d'histoire de Vaud, de Fribourg et de Berne.

M. Gaston Clottu, conseiller d'Etat, apporta les félicitations officielles du gouvernement neuchâtelois et adressa d'aimables paroles aux membres de la Société d'histoire dont il fait aussi partie. Il releva avec beaucoup d'à-propos l'animation nouvelle donnée au château de Valangin et à ses collections, le bel esprit dont sont empreints les travaux de la société, les joyeuses fêtes d'été qui permettent de visiter tour à tour les différentes régions du canton et de restaurer l'intérêt pour le passé du pays, l'amélioration donnée à l'enseignement de l'histoire — et surtout à l'enseignement de l'histoire neuchâteloise — grâce aux travaux de professeurs hautement qualifiés et à la collaboration active des archives cantonales. « L'histoire nous fait prendre conscience de la précarité des choses et de la vanité de l'homme » conclut l'éminent magistrat en adressant à la Société d'histoire ses souhaits pour un second siècle fructueux qui apporte beaucoup de satisfaction à tous ses membres.

Le concours de la Chanson neuchâteloise avait été retenu, de même que celui de MM. Alex Billeter — qui raconta et dessina notre histoire avec verve et humour — et Bernard Dubois — qui obtint un franc succès avec ses amusantes histoires en vers.

Aussi « in fine » M. Roulet — tout à la fois parfait animateur et conteur badin et enjoué — fit-il applaudir tous ceux qui agrémentèrent la soirée récréative et très spécialement M. Jean Courvoisier qui — avec de dévoués collaborateurs — avait organisé de façon impeccable toutes les manifestations du jubilé.

Epilogue... Toutes ces manifestations qui laisseront d'inoubliables souvenirs chez tous ceux qui les ont vécues et qui se réjouissent de recevoir la plaquette retraçant les cent premières années d'existence de la Société d'histoire. Cette publication historique est due à la plume de M. Léon Montandon ; elle paraîtra — comme annoncé — dans le *Musée neuchâtelois* et fera l'objet d'un tiré à part remis gratuitement à tous les membres, actuellement plus de 900.

D'autre part, les abonnés du *Musée neuchâtelois* recevront à titre de cadeau la table analytique de tous les articles parus dans une revue, centenaire elle-aussi, qui remplit avec vaillance et fidélité une tâche élevée et dont la collection apporte une riche contribution à l'étude du passé neuchâtelois. Cette Table générale, magnifique et précieux instrument de travail, a été préparée par M^{lle} Eliette Buser, sous la direction de M. Louis-Edouard Roulet ; elle témoignera de la diversité et de la richesse de l'effort séculaire de l'organe de la Société d'histoire.

Le secrétaire de la Société d'histoire,

Paul GRANDJEAN.

PRIX AUGUSTE BACHELIN 1964

Au contraire de ce que l'on pourrait croire, il n'est pas toujours facile, en pays neuchâtelois, de décerner un prix littéraire. Et la chose devient particulièrement malaisée, lorsque les conditions requises pour son attribution limitent étroitement le nombre des possibles bénéficiaires. Pour le prix que nous décernons aujourd'hui il n'avait pas été, cette année, ouvert de concours. Réuni le 29 avril, le jury, composé de MM. Jean Courvoisier, Louis-Edouard Roulet, François Faessler et votre serviteur, procéda à un tour de notre horizon littéraire. Il y vit briller un nom et une œuvre dignes de retenir son attention : M. Roger-Louis Junod, auteur d'un roman intitulé *Parcours dans un miroir*, paru aux éditions Gallimard, Paris, en 1962. L'auteur n'est pas neuchâtelois, mais d'origine vaudoise et né dans le Jura bernois. Cela ne saurait faire obstacle à l'attribution du prix, M. Junod étant depuis plus de dix ans professeur à Neuchâtel. Reste la condition d'âge : M. Junod est né en 1923. Il a donc, cette année, 41 ans. Fallait-il, pour cette raison, lui refuser notre couronne ? Non. Fin 1963 en effet, il n'avait pas dépassé l'âge de 40 ans ; d'autre part, l'œuvre qui lui vaut aujourd'hui de recevoir le Prix Bachelin a paru en 1962, alors qu'il avait 39 ans. Et c'est dans sa 40^e année qu'il publia aux éditions Payot, Lausanne, une anthologie, *Ecrivains français du XX^e siècle*, dont je tiens aussi à dire les remarquables qualités.

Si Auguste Bachelin, l'auteur de *Jean-Louis*, revenait au monde et pouvait lire *Parcours dans un miroir*, on imagine son effarement. De l'esthétique romanesque commandée par la devise chère à Philippe Godet : « Art et Patrie » à l'esthétique de nos jeunes romanciers, édités aujourd'hui à Paris, quelle évolution, je dirais même : quelle révolution ! Le renversement des valeurs est quasi total. Au caractère autrefois strictement régional de nos lettres voici que se sont substitués un besoin d'expression plus libre, une curiosité plus vaste, le sens, en somme, de l'universel. L'intrigue romanesque que développe M. Roger-Louis Junod peut bien se situer en des lieux que nous croyons reconnaître — quand bien même l'auteur semble avoir pris plaisir à brouiller les pistes. Nous sommes dans une Orbe qui, sans doute, est en réalité Neuchâtel ; nous nous trouvons aussi, par moments, dans un vallon du Jura bernois. Jérôme, personnage principal plutôt que héros du roman, s'en va, dans sa petite VW, à Genève, à la poursuite de sa fiancée, Hélène, qui l'a fui. Mais tout cela n'est que très secondaire : données extérieures assurant un minimum de vraisemblance à une œuvre dont le véritable intérêt est bien au-delà de l'intrigue qu'elle développe. Jérôme, jeune professeur, s'efforce depuis des années d'écrire un roman. Il tient le journal de ce travail en cours. On y lit : « Aussi profondément que je plonge dans le temps à la recherche de moi-même, je retrouve le souvenir d'une présence intérieure du monde plus réelle que le monde matériel ; sans doute est-ce à solliciter cette présence que je m'épuise vainement — comme si je croyais parvenir un jour à en capter, par les mots écrits, au moins *le reflet*. » Ce dernier mot, que je souligne, nous renvoie immédiatement au titre du roman : *Parcours dans un miroir*. L'œuvre, de construction savante, recourt à une technique qui ne va pas sans rappeler celle des *Faux-Monnayeurs* de Gide. Jérôme, rêvant de ce que devrait être son roman,

note dans son Journal : « Il faudrait que les choses se créent une à une, s'ajoutant les unes aux autres dans un ordre imprévisible mais secrètement nécessaire, qu'elles *arrivent* comme tout arrivait en ce temps-là [c'est-à-dire : dans son enfance], et de toutes ces choses réunies s'élèverait enfin, comme un chant qu'aucune voix ne peut chanter, cette musique intérieure que j'ai perdue et que j'appelle, à travers la mémoire, mon enfance. » Ailleurs Jérôme s'interroge sur les conditions nécessaires à la création d'un « roman qui soit *authentiquement* œuvre d'art ». Il s'agit de réussir l'« organisation autonome d'un espace et d'un temps » ; de « saisir le personnage *en même temps* dans tous les moments de sa durée, *en même temps* dans tous les lieux qu'il lui est possible d'occuper au cours du récit ». Les ambitions de l'écrivain, on le voit, ne sont pas petites et la structure sur laquelle M. Roger-Louis Junod a édifié son roman en fait une œuvre attachante certes, mais d'une lecture par endroits difficile. Sur Jérôme pèse une sorte de terrible fatalité. Sa mère, après l'avoir mis au monde, est demeurée à demi folle ; quant à son père, il s'est suicidé. Jérôme cherche à échapper à l'emprise torturante de ce passé. Il ne s'en délivrera, lui semble-t-il, que s'il réussit à le transposer, par l'écriture, en un roman : « Mon passé, dit-il, ne deviendra un objet détaché de moi que sous la forme d'une œuvre d'art. » C'est seulement après la mort de sa mère que, délivré de ce qu'il éprouve avoir été son « péché originel », Jérôme pense, enfin pouvoir vivre de sa vraie vie. Mais il est trop tard : il ne réussit pas à résoudre le conflit qui l'oppose à Hélène, celle dont il avait songé à faire sa femme. La scène finale du roman, hallucinante, nous montre les deux amants, en voiture, sur une autoroute, mais engagés sur la piste réservée à la circulation dans le sens inverse. L'accident inévitable se produit. C'est au ciel sans doute — ou à l'hôpital — que Jérôme connaîtra la fin de son tourment. Achevé ce « parcours dans un miroir », le lecteur demeure perplexe. Il se peut même qu'il soit mal satisfait. Mais l'auteur a voulu provoquer cette perplexité, susciter en quelque sorte cette insatisfaction. Perplexité et insatisfaction qui sont, à travers l'expérience qu'il fait de sa jeunesse, les sentiments mêmes éprouvés par Jérôme. Ainsi donc l'écrivain a réussi, subtilement, ce qu'il voulait faire. Et mieux que Jérôme, qui renonce, qui échoue, il a su aboutir « à la création d'un roman qui est authentiquement œuvre d'art ».

L'activité littéraire de M. Roger-Louis Junod ne s'est pas bornée à ce seul ouvrage. Elle est aussi celle d'un critique, dont on peut lire dans divers journaux — *Coopération*, *La Vie protestante*, par exemple — les articles. Mais ce que je voudrais, en terminant, signaler surtout, c'est l'anthologie que j'ai déjà mentionnée : *Ecrivains français du XX^e siècle*. Il y a, certes, des histoires — plus ou moins bonnes — de la littérature française contemporaine. Mais l'ouvrage de M. Roger-Louis Junod, moins ambitieux, me paraît être un guide plus utile pour ceux qui souhaitent s'initier à cette littérature. Il se limite à la présentation de neuf auteurs principaux — Gide, Proust, Ramuz, Martin du Gard, Mauriac, Saint-Exupéry, Malraux, Sartre, Camus — présentation où des extraits fort bien choisis sont introduits par d'excellentes notes biographiques et de non moins bonnes analyses des principales œuvres de chaque écrivain. A cela viennent s'ajouter, plus brièvement, sous le titre *Vers et Proses*, quelques textes de poètes, allant d'Apollinaire, via Aragon, à Ponge ; suivent quelques textes de prosateurs, d'Alain Fournier au « nouveau roman ». Les « sciences de l'homme » ne sont pas oubliées : trois textes d'André Siegfried, de Raymond Aron et d'Alfred Sauvy les

illustrent. L'ouvrage se termine sur un Appendice comportant un *Tableau*, fort précis, *de la littérature française contemporaine*, une *Chronologie* des auteurs et des œuvres, mis en rapport avec les événements historiques contemporains, une brève bibliographie d'*Ouvrages à consulter*. En conclusion de ce sec résumé, je ne saurais trop dire à quel point cette anthologie me paraît bien conçue et tout aussi bien réalisée.

Que M. Roger-Louis Junod, critique et romancier à la fois, à qui je fais des vœux pour une suite brillante de sa carrière littéraire, veuille bien recevoir le modeste Prix que notre Société lui décerne en ce jour. En l'acceptant, il nous honore tout autant que nous l'honorons.

Charly GUYOT.

PRIX FRITZ KUNZ 1964

Le jury du Prix Fritz Kunz s'est réuni le mardi 12 mai 1964 afin de désigner le lauréat de la saison 1963-1964.

Le jury a jeté son dévolu sur le travail présenté par M. Philippe Gern, le jeudi 21 novembre 1963, sur le sujet : *La principauté de Neuchâtel et l'alliance française au XVIII^e siècle.*

L'auteur analysa la situation politique de Neuchâtel devant le Corps helvétique et la France et s'attacha à montrer comment et pourquoi les sujets du roi de Prusse ne parvinrent pas à faire reconnaître leur qualité d'alliés des cantons lors du renouvellement de l'alliance franco-suisse en 1777.

M. Gern avait étudié de nombreux documents sortis des archives suisses et des bibliothèques étrangères ; il présenta un travail fouillé, bien ordonné, riche en renseignements inédits, exposé avec clarté et précision, dans un style chatié et facilement compréhensif.

En lui décernant le Prix Fritz Kunz, le jury a été heureux de lui témoigner aussi sa reconnaissance pour son dévouement à la Société d'histoire et la compétence avec laquelle il a présidé la section de Neuchâtel pendant l'année 1963-1964.

J. P. MICHAUD.

MUSÉE NEUCHATELOIS

Le doyen du comité de rédaction, M. Paul de Pury, est décédé en septembre dernier à Poschiavo. Très attaché à notre revue, il lui a apporté une importante contribution sur laquelle nous reviendrons.

LE COMITÉ.

*Ce cahier du « Musée neuchâtelois », p. 145 à 220,
est dédié à M. LÉON MONTANDON, secrétaire de rédaction,
à l'occasion de son quatre-vingtième anniversaire*



LÉON MONTANDON

LÉON MONTANDON SON ŒUVRE ET SA CARRIÈRE

Le comité du *Musée neuchâtelois* en nous demandant de retracer la carrière de M. Léon Montandon qui, le 8 décembre prochain, célébrera son quatre-vingtième anniversaire, nous donne l'occasion bienvenue d'apporter publiquement à cet homme de mérite et de conscience, le témoignage de notre gratitude et de notre admiration. En cette époque bruyante où s'échafaudent tant de systèmes historiques aussi prétentieux que rapidement périmés, l'œuvre continue et savamment burinée de ce probe artisan de l'histoire locale doit, effectivement, être signalée ou, plutôt encore, rappelée à l'attention de nos lecteurs.

D'ici quelques mois, ceux d'entre eux qui, feuilletant la table de notre publication aujourd'hui centenaire, s'arrêteront au nom de M. Léon Montandon, trouveront mention de quelque quatre cents articles, notes, comptes rendus et chroniques émanés de sa plume, et consacrés aux sujets les plus divers de notre longue histoire régionale. Archéologie romaine ou médiévale, numismatique, généalogie, héraldique ont sollicité sa curiosité, au même titre que l'histoire proprement dite envisagée sous ses aspects politiques, économiques et sociaux.

Qu'on n'attende pas de nous l'inventaire circonstancié de cette importante contribution à notre vieux *Musée neuchâtelois*, mais parmi tant d'articles, on voudrait rappeler qu'entre 1926 et 1933, il publia les lettres adressées par Dubois de Montperreux à Ferdinand Keller, document capital de notre historiographie neuchâteloise. En rappelant cette publication, osons exprimer le regret du fait qu'elle soit demeurée éparpillée entre huit années de notre collection, alors qu'elle aurait amplement mérité l'honneur d'un volume muni de tables et d'index.

L'apport si généreusement consenti par M. Léon Montandon à notre revue, ne l'a pas empêché de faire bénéficier de son érudition, le *Journal suisse de l'horlogerie*, la *Schweizerische numismatische Rundschau*, ainsi que la *Généalogiste suisse* dont il assumait la rédaction française durant de nombreuses années. Nous n'aurons garde d'oublier la fructueuse collaboration qu'il a fournie au *Dictionnaire historique et biographique suisse*; la plupart des notices concernant l'histoire de notre canton, de sa dynastie, de ses villes et de ses villages, de ses familles aristocratiques ou plébéiennes, de ses hommes marquants figurant dans cette publication, sont revêtues de ses

initiales. Et le moins qu'on puisse dire de ses articles, c'est que pour être succincts, comme l'impose une publication de ce genre, ils n'en vont pas moins au fond du problème.

* * *

La numismatique et la généalogie ont plus particulièrement retenu l'attention de notre jubilaire. Au titre de la première, il publiait en 1939, sous les auspices de la Société d'histoire et d'archéologie, l'*Histoire monétaire de Neuchâtel*. William Wavre avait réuni une première documentation à l'intention de cet ouvrage ; quand il mourut en 1909, la société s'en remit à Eugène Demole, le célèbre numismate genevois, du soin de sa rédaction. En dépit de sa diligence, ce dernier, à son décès survenu en 1928, ne laissait qu'un manuscrit incomplet, et encore était-il trop volumineux pour qu'on pût en envisager la publication intégrale.

Publier et remanier l'œuvre d'autrui est toujours tâche délicate, voire même ingrate, d'autant plus que concernant l'œuvre susdite, il y avait lieu encore de la faire bénéficier de toutes les acquisitions réalisées par la science depuis 1928. M. Léon Montandon, auquel la Société d'histoire avait confié la mise au point et l'édition de cette œuvre mise en chantier en 1887, justifia les espoirs qu'on avait mis en son savoir et en sa délicatesse, de sorte que son histoire monétaire ne dépare pas la collection inaugurée en 1923 par les *Traité d'alliance et de combourgeoisie* du regretté Jules Jeanjaquet.

Ce volume de 354 pages, s'illustre de 16 planches en héliogravure, nous représentant 81 types de monnaies émises dans notre pays entre le règne du comte Louis († 1373) et celui du prince Alexandre (1806-1814) ; il constitua le riche cadeau offert à ses membres par la Société d'histoire et d'archéologie, à l'occasion de son 75^e anniversaire.

Quant à l'œuvre généalogique de M. Léon Montandon, outre les articles parus dans les revues sus-mentionnées, elle comporte le volume qu'il a consacré à la famille Barrelet, avec la collaboration de Georges Wavre et de Jules Barrelet¹. Mais encore, en sa qualité d'archiviste et de paléographe, c'est lui qui a fourni les matériaux qu'ont utilisés Hermann H. Borel et Frédéric J. Montandon pour l'histoire de leurs familles respectives². Selon le second, ce n'est pas moins d'une « prodigieuse quantité d'extraits de reconnaissances et de registres » que lui a fournie son collaborateur et homonyme.

Relevons également que pour la publication des deux volumes de leur *Armorial neuchâtelois*³, MM. Léon et Michel Jéquier ont recouru avec le même profit à son obligeance aussi éclairée que désintéressée.

Evoquons-nous, pour compléter l'inventaire de son œuvre, les nombreux comptes rendus qu'il a consacrés aux ouvrages traitant d'histoire neuchâteloise? D'aucuns — nous ne l'ignorons pas — se sont offusqués de la sévérité dont il lui arrivait de faire preuve dans ses appréciations. Selon nous, ils n'avaient à s'en prendre qu'à eux-mêmes, car nous pouvons témoigner que le fiel n'a jamais imbibé sa plume, et que sa critique ne s'est jamais ressentie d'aucun parti pris ni de quelque inavouable sentiment de rancune personnelle. Dans les rigueurs qu'il lui est arrivé d'exercer, il n'a jamais eu autre chose en vue que les droits imprescriptibles de la science et l'intérêt du lecteur, lesquels doivent avoir le pas sur la susceptibilité de l'auteur.

* * *

Telle est l'œuvre. Elle met en lumière le caractère de l'homme, son amour du travail, la rigueur de son esprit et la pleine possession des méthodes scientifiques auxquelles, dès son entrée aux archives de l'Etat, le 17 janvier 1910, l'avait initié ce maître bienveillant et redoutable qu'était notre maître à tous, Arthur Piaget. Mais ici, risquons une hypothèse, encore que notre jubilaire n'en soit pas friand: n'est-ce pas son apprentissage de la photogravure qui développa chez lui cette remarquable mémoire visuelle qui nous a toujours frappé et à défaut de laquelle on n'excelle pas en paléographie?

Aide-archiviste en 1910, la retraite d'Arthur Piaget en 1935, le fit accéder au poste d'archiviste-adjoint auprès de son fidèle ami de toujours, le regretté et distingué Louis Thévenaz. Quand celui-ci fut à son tour atteint par l'inexorable limite d'âge en 1948, M. Léon Montandon recueillit pour deux ans sa succession d'archiviste cantonal. Mais quelque poste qu'il ait occupé au sein de notre vénérable « Trésor des chartes », il faut insister sur l'obligeance qu'il mit toujours à accueillir, à guider, voire à aider le chercheur. Il n'était pas de ces archivistes qui mettent tout en œuvre pour décourager le lecteur afin de régner sur un dépôt vide, dans une solitude aussi confortable qu'érudite...

Ses travaux et son caractère lui ont valu de nombreux honneurs dans nos sociétés savantes. Mais encore: *honus onus*, comme disaient les Romains de la République, et M. Léon Montandon s'acquitta avec une rare conscience des charges qui lui incombèrent de la sorte. Son secrétariat de notre Société d'histoire et d'archéologie (1923-1956) ne connut qu'une seule interruption entre 1935 et 1938, et ce pour la simple raison qu'il fut appelé à la présider; mais son mandat expiré, il reprit la plume en toute simplicité. Membre du comité de la Société d'histoire de la Suisse romande et de la Société des études généalogiques suisses, il présida cette dernière de 1940 à 1948.

Le 31 janvier 1950, à l'occasion de sa retraite, l'Université de Neuchâtel lui conféra son doctorat *honoris causa*, et nous croyons ne pas enfreindre la loi du secret qui couvre ses délibérations sénatoriales, en révélant que cette distinction lui fut accordée à une très flatteuse majorité.

Veritatem unice dilexit: c'est ainsi qu'Hippolyte Taine résumait sa carrière. Celle de Léon Montandon s'est conformée à cette belle devise.

Eddy BAUER.

¹ *La famille Barrelet. Neuf tableaux généalogiques*, Neuchâtel, André Seiler, 1920.

² Hermann H. BOREL, *Les Borel de Bitche, originaires du Val-de-Travers en Suisse*, Genève, Kundig, 1917. Frédéric J. MONTANDON, *Les Montandon*, Genève, Kundig, 1913.

³ Neuchâtel, La Baconnière, 1939-1944.

LES VIGNES DU SEIGNEUR DE VALANGIN

Dans la série des registres comptables conservés aux archives de l'Etat figure, sous la cote N° 100, un épais volume intitulé sur l'étiquette dorsale : *Rentier de la seigneurie de Valangin 1485*. Titre trompeur, ou dans tous les cas insuffisant, car la première partie du registre est tout autre chose que ce qu'on désigne ordinairement sous le terme de *rentier*¹ : il s'agit d'un inventaire des titres appartenant au seigneur de Valangin, Guillaume d'Arberg, dressé en juin 1427 par Jehan de Beaussault, clerc impérial de Besançon. Sur la genèse de cet intéressant document nous manquons, malheureusement, de tout renseignement positif. Dans le préambule², l'auteur affirme que les titres répertoriés se trouvent déposés « en ung coffre appartenant audit seigneur (Guillaume d'Arberg) ou tresor de leglise Monseigneur saint Estienne de Besancon fremant (fermant) a deux clefz dont ledit Guillaume conte et seigneur dessus nommé a une et lautre est en la main de... (blanc) ». Ces chartes, confiées par le seigneur de Valangin à la garde de l'église métropolitaine de Besançon ne nous sont connues, pour un bon nombre d'entre elles, que par l'analyse qu'en a faite Beaussault dans le document cité. Analyse à vrai dire très sommaire, le temps ayant manqué sans doute au notaire impérial pour donner à son inventaire une forme parfaite³. Parmi les titres cités, nous nous arrêterons plus particulièrement à ceux qui concernent des acquisitions de vignes. Les plus anciens actes de ce genre ont trait à des parchets sis au lieu-dit *Boffontaine*. Il s'agit d'un terroir bien connu aujourd'hui encore, et repris par la nomenclature cadastrale sous la forme *Boffetanna*⁴. Il se place dans le territoire communal d'Auvernier, à l'est de ce village, soit dans l'ancienne mairie de la Côte. Ces acquisitions s'échelonnent du 24 octobre 1347 au 6 mai 1371⁵. Plus tard seulement, soit à partir du 16 décembre 1372, viennent des vignes situées *ou Parc*, soit sur le territoire de Neuchâtel⁶.

Le laconisme de l'inventaire ne nous permet aucune conclusion quant à l'étendue des vignes acquises. Celles du Parc devaient être alors les plus importantes, ou les plus productives, car Beaussault les a placées en tête de son énumération, soit juste après le titre introduisant l'énoncé des actes en question : « Enssuit toutes lectres dacquisicions de vuignes et aubmentacions de seignoriez appartenant audict seigneur de Valengin. Premier une lectre dacquisicion de vuigne gesant ou Parc vendue a Monseigneur par Menio filz czaenarier⁷ Willemin Faucillon et autrez par le pris de vj^{xx} et

x florins dor⁸... » Les mentions éparses que nous livrent dans la suite les comptes de la seigneurie, ainsi que quelques inventaires, prouvent bien d'ailleurs que le vignoble du Parc constituait à l'origine le principal domaine viticole des seigneurs de Valangin. Notons que toutes les acquisitions citées se rapportent au règne de Jean II d'Arberg (1339-1383), père de Guillaume. En l'absence de preuve contraire, on peut donc admettre qu'avant ce dernier les seigneurs de la maison d'Arberg-Valangin, cantonnés dans leur domaine jurassien ou, comme Gérard, guerroyant au loin au service de l'empereur, ne s'intéressaient pas au vignoble neuchâtelois et n'y possédaient rien. Jean II, seigneur évolué par rapport à ses devanciers, cesse d'être l'esclave du seul idéal chevaleresque. Bien qu'il ait guerroyé lui aussi, on le voit vouer à la terre un intérêt intelligent, et, pour en accroître la richesse et s'en attacher la population, multiplier les concessions à ses sujets : octroi de foires au bourg de Valangin, extension à des villageois non-résidants des privilèges des bourgeois, franchises de la Sagne, franchises surtout des habergeants des Montagnes. L'intérêt économique de ces concessions d'ordre politique est bien évident. L'achat de vignes ressortit également à des préoccupations de cette nature : ce faisant, le seigneur de Valangin se libère de la servitude onéreuse que constitue pour lui l'achat renouvelé de vin, pour son usage, celui de sa petite cour et le service des cures dont il a la charge. Cela moyennant une mise de fonds unique et le paiement annuel du terrage sur la récolte et parfois d'un cens foncier, puisque les vignes sont sur un sol étranger à sa seigneurie.

Les soins de la vigne incombent à des vigneron qu'on rétribue en général en leur laissant la moitié de la récolte : c'est le principe de la culture à *moiteresse* ou à *mi-fruit*, d'un usage assez constant dans le Vignoble neuchâtelois quand la terre n'est pas cultivée directement par son propriétaire. D'autres vignes sont soignées par un vigneron à gages. La récolte faite, il s'agit de l'engranger, c'est-à-dire de charrier la vendange jusqu'au pressoir du seigneur et à sa cave, soit jusqu'au château de Valangin. Entreprise laborieuse, vu la distance, et surtout la déclivité des pentes, la mauvaise qualité des chemins et la médiocrité des moyens de transport. Il y faut donc une main d'œuvre considérable. Le seigneur la trouve tout naturellement dans le service de la corvée. Quand il en exempte ses sujets, élevés à la condition supérieure de bourgeois (de Valangin), il réserve le charroi de son vin, alors qu'il libère les nouveaux affranchis de tous les autres transports et journées de travail normalement dus⁹. Ainsi, en 1362, concédant à quelques-uns de ses sujets du Val-de-Ruz les franchises dont jouissent déjà les bourgeois, Jean II rappelle les devoirs de ces derniers : « Item que li devant dit nostre bourgoys ou leurs hoirs sont tenuz az nous faire une foys lan a touz

jour mais (désormais), cil qui aura beste a la charue, la corvee a amener et charreyer nostre vin de la Coste de Neufchastel dedens nostre dit chastel de Vaulengin ¹⁰... » « Une fois l'an » : il s'agit naturellement de l'époque des vendanges, seule exception, à part le cas de guerre, à l'abolition de la corvée seigneuriale ; et encore cette obligation ne concerne-t-elle que les possesseurs de bêtes de trait. Si minime soit-elle, cette servitude devient à la longue importune, elle aussi. Sous le règne de Jean III (1427-1497), un conflit oppose le seigneur à ses sujets quant à leurs devoirs réciproques : un arbitrage de Berne, rendu le 4 décembre 1476, met fin à cette longue querelle, en définissant les droits litigieux. Ainsi, les sujets se plaignent d'être obligés de porter, de charger et de charrier le vin de leur seigneur. La sentence de Berne donne droit à ce dernier, qui devra en revanche nourrir les hommes et fourrager leurs attelages ¹¹.

Les mentions du pressoir et des celliers de Valangin sont rares dans les documents de l'époque ¹². Quelques indices donnent à croire qu'il existait, dès le XV^e siècle, un cellier au vignoble même de Neuchâtel, et que seul le produit des vignes de la Côte prenait d'emblée le chemin de Valangin. Ainsi, le 24 novembre 1456, le boursier de l'hôtel seigneurial note que Madame a remis 2 sols demi « pour demis milliez de clavins pour recovy ou Parc » ¹³ ; en 1459 : « le jour de la feste Conceptions Nostre Dame a delivré Madame a Jehan Baux et Jehan Bram sur lovraige du grant Parc et a cest compaignons j escut de roys ¹⁴. » Le mot « ouvrage » évoque bien, suivant le sens qu'il a à cette époque, les travaux de l'artisan du bâtiment, non ceux du viticulteur. Il y avait donc une maison au quartier du Parc, au voisinage, ou au milieu même, des vignes de Valangin. Impossible de la localiser mieux. Notons cependant qu'en 1381, Jean II avait fait l'acquisition de deux vignes, situées au Parc « près de Vaulseyons », contiguës à celles qu'il possédait déjà dans ce quartier ; sur l'une d'elles s'élevait une maison, dont le seigneur acquérait le tiers (« ensemble le tier de la maisons seant en ladite vignye ». B 18, N^o 4). Cette maison fut-elle aménagée pour le traitement de la vendange seigneuriale ? Il n'est pas interdit de le supposer. Quoi qu'il en soit, au début du XVI^e siècle un nouvel édifice est érigé au Parc. Dans un inventaire dressé le 21 janvier 1531, sous le règne de René de Challant, le vignoble en question est décrit ainsi : « Item ou vignoble dudit Neufchastel ou lieudit ou Pard ung grand morcel contenant a quatre vingtz hommes de vigne au dessus puquel morcel de vigne y a une maison nouvellement faicte a quatre pans deux pommeaulx et deux banderetes (girouettes) armoyés des armes de Mondit Seigneur ¹⁵. »

Depuis le XIV^e siècle, le domaine viticole des seigneurs de Valangin s'est accru considérablement, par achats et échanges, et couvre maintenant

la partie occidentale du vignoble du Parc, soit le quartier qu'on nomme maintenant les *Valangines*¹⁶. Les documents de l'époque le désignent ordinairement sous les noms de *Grand Parc*, *Parc de Valangin*, ou *Parc-Dessus*. Ce dernier terme s'explique naturellement, les dites vignes se situant pour la plupart au-dessus du « chemin public », soit de l'actuelle rue des Parcs, alors que les parchets inférieurs demeurent la propriété de divers bourgeois de Neuchâtel. Une exception pourtant : la vigne des Bercles.

Une *bercle* est une vigne en treille, ou en espalier, grimpant contre une muraille¹⁷. Il en existait une à cette époque au-delà du quartier du Neubourg : escaladant du côté du Parc la pente abrupte dominant la ville, elle touchait à sa base le cours du Seyon. Comme la vigne s'avancait en pointe du côté du *râteau* et du four de la ville (au bas de la rue des Chavannes), on la nommait aussi *bercle(s) derrière le grand four*. Jean III d'Arberg en fit l'acquisition en 1459 (nouveau style), comme en font foi les mentions suivantes empruntées à un registre de dépenses du seigneur de Valangin : « Le tier jour de mars lan lvij a delivré Monseigneur ad André Bergiez sur lachet des bercles derriez le grant fours de Neuschastel j florin dor... A delivré Madame a André Bergiez pour lachet de la vigne de André Bergiez ij florins dor et j pot de vin pour les puez (la taille) de la dite vigne, et pour le vin dudit marchiez Monseigneur a delivré a Vautier v gros¹⁸ ». Dans la suite encore, la caisse seigneuriale remet à André Bergier, bourgeois de Neuchâtel, un reliquat de paiement de huit florins d'or, puis de dix sols petits « sur lachet des bercles que Monditseigneur a heut de luy¹⁹ ». Ces versements échelonnés indiquent de la part du seigneur de Valangin une certaine impécuniosité, dont on pourrait citer d'autres exemples. Par des documents postérieurs on apprend que la vigne des Bercles a appartenu précédemment à un autre bourgeois de Neuchâtel, Henry le Favre. Sa superficie est de sept fossuriers, soit l'équivalent d'une trentaine d'ares. Les impositions fiscales comprennent un terrage d'un setier par muid de récolte, plus trois deniers lausannois, et un cens annuel de onze deniers²⁰. Le vendeur appartenait à une famille aisée de la bourgeoisie de la ville. Il exerçait à Neuchâtel les fonctions de *mazelier*, soit de maître de la boucherie. Il avait épousé en 1453 une femme originaire de la seigneurie franc-comtoise de Vercel, Symonette Cordier. Il semble que Bergier ait eu avec le seigneur de Valangin d'autres rapports que la simple cession de sa propriété des Bercles : ainsi, en 1459, Jean d'Arberg lui fit remettre 25 sols petits « quant il ally a Salins » : nous ignorons le but de cette mission, qui pourrait bien être de nature politique²¹.

La vigne des Bercles, cultivée dès lors par un vigneron particulier²², produisait un vin de choix que René de Challant, pourtant habitué aux crus plus doux du Midi, ne dédaignait pas d'offrir à ses hôtes. Dans une lettre

du 10 août 1538, envoyée de « Maville », soit d'Aymaville dans le Val d'Aoste, au gouverneur George de Rive, le seigneur de Valangin donne à son correspondant des nouvelles de la duchesse de Longueville (Jeanne de Hochberg) qu'il a rencontrée à Nice, où elle s'était rendue pour voir le saint suaire. Un post-scriptum autographe, tracé de la large écriture du maréchal de Savoie, ajoute ces mots : « Je veulx bien que ma grosse mere (soit : ma grand'mère, Guillemette de Vergy) sache que je ne lay mis en obly ny ma belle voysigne (Madame de Prangins) en souvenance de petix cas d'Espagne (fruits ?) que je vous porteray bien tost moy mesme set yvert la ou nous boyron du vin des Bercles ²³. » Ce vin des Bercles servait à l'occasion de gage aux bourgeois de Neuchâtel, qui ne craignaient pas de s'en emparer lorsque des contestations d'ordre financier les opposaient à René de Challant ²⁴. La présence aux Bercles mêmes d'une source alimentant la ville en eau potable devait poser parfois de délicats problèmes de voisinage ²⁵.

Le débordement catastrophique du Seyon, le 8 octobre 1579, n'épargna pas les Bercles du seigneur de Valangin, dont les parties inférieures furent « gâtées », dit un récit du temps ²⁶. Les berges emportées durent être refaites, et un mur pour les protéger construit probablement à cette époque ²⁷.

Le seigneur de Valangin dont il est question ici est le comte Joseph de Torniel, époux de Philiberte, fille aînée de René de Challant. Dépossédée par le testament de son père au profit de sa sœur cadette, Isabelle comtesse d'Avy, Madame de Torniel était parvenue, à force de démarches, à faire reconnaître les droits de son mari sur la seigneurie de Valangin. Une sentence des Trois-Etats de Neuchâtel en adjugea la souveraineté au comte de Torniel, le 15 septembre 1576. Deux jours plus tard, le nouveau seigneur vint prendre possession de son fief, en commençant par le domaine en vignes du château de Valangin. Le procureur général du comté, au nom du tribunal des Trois-Etats, lui remit le bien suivant les formes judiciaires du temps, et procès-verbal en fut dressé. Vu l'intérêt de ce document, nous reproduisons ici le passage concernant les vignes des Bercles et du Parc :

Le xvij^e jour de septembre 1576 en presence de honeste Claude Bergeret originel de Bonvillars residant a Consisse, de Guillame Paris dudict Consisse a la requisition de Monseigneur le comte Torniel par la bouche de Messire Ruffin le sergent premier de Messeigneurs estans sus la possession prins un sept (cep) de vigne le mis entre les mains dudict seigneur comte signe de la mise en possession selon forme et coustume du paÿs. Apprès ledict seigneur procureur general au nom de Messeigneurs a institué et mis ledict seigneur comte en possession de la vigne des Bercles que fait Jehan Varnier près les murs de la ville de Neufchastel disant ses mots suivant le contenu du passement obtenu le xv^e de cedit mois il le mettoit au nom de Messeigneurs en vraye reelle et actuelle saisine et possession sauves touteffois en tout et par tout les droicts de Mesdicts Seigneurs en leur

souverainetés preheminences et auctorités. De mesme a esté fait aux deux vignes du Part, disant ledict seigneur comte par la bouche du Sieur Ruffin son advocquat que daultant quil entendoit que lesdictes pieces estoient et mouvoyent de l'hoirie et bien delaissez par feu de bonne memoyre Messire René comte de Chaland insistoit que en execution du passément par luy obtenu desdictes possessions par devant les seigneurs des estas il fut mis et institué au possessoire et jouÿssance d'icelles ce que ledict seigneur procureur audict nom a fait par la tradition dung sept de vigne. Aussy a esté fait le semblable de la maison estant en ladicte vigne avec ses appartenances par la tradition d'ung eschantillon et piece de bois prins a la porte ²⁸.

A cette époque, le domaine viticole des seigneurs de Valangin a atteint sa plus grande extension. Sur le territoire de Neuchâtel, outre la vigne des Bercles estimée dans le document cité de 1531 à 12 hommes (ouvriers de vigne) et celle du Parc qui en contient 80, on en compte une autre de 4 hommes au quartier des Saars (*ou Sard*), dont la provenance nous est inconnue. Dans la mairie de la Côte, les pièces sont très dispersées. La plus importante reste celle de Boffontaine (« la grand vigne du clos autrement appelée a Boffontane », 1569), limitée au nord par le chemin public (l'ancienne route de Serrières à Auvernier) et au sud par le lac. Depuis son origine (voir plus haut), elle a été arrondie par diverses acquisitions dont la dernière est datée de 1459. Mais son étendue n'est pas indiquée. A Auvernier encore, les seigneurs de Valangin possèdent des parcelles aux lieux-dits *la Bedolla*, derrière le village, *en la Revena*, le long du Ruau, et *en Cortey* « maintenant appelée Corberaye ». D'autres sont situées à Cormondrèche, à Corcelles et à Peseux. Outre les fonds, le domaine du château dispose encore de certains cens en vin assignés sur diverses vignes de la région ²⁹. Les données manquent pour estimer la surface totale des vignes seigneuriales. Ou plutôt, les documents dont nous disposons, et qui sont de provenance et d'époques diverses, et de plus fragmentaires souvent, présentent entre eux des contradictions rendant illusoire une estimation numérique exacte. Les procédés d'arpentage du temps, fort primitifs, et le peu d'intérêt qu'on attache visiblement à une cadastration rigoureuse expliquent ces lacunes de la documentation. Ainsi, un document de 1577 estimé à « environ cent journées d'hommes » la surface du vignoble de Neuchâtel ³⁰. En 1596, l'étendue du « Parc de Valangin, qui est au vignoble de Neufchastel » se chiffre à « six vingtz » (120) hommes, sans qu'aucun agrandissement du domaine n'ait été signalé entre temps ³¹. Agrandissement que rien d'ailleurs n'aurait justifié, puisqu'à cette époque la seigneurie de Valangin avait perdu son autonomie. Quant aux vignes de la Côte, elles comprennent « environ cent et cinquante journées d'hommes », d'après le dénombrement de 1577. Le produit de ce vignoble devait être,

comme de nos jours, très variable. A titre d'indication, citons les chiffres donnés pour le revenu net en vin de l'année comptable 1594-1595 : 1642 livres, alors que le produit total de l'ancienne seigneurie de Valangin s'élève pour la même période à 25.712 livres ³².

En 1592, un traité signé entre le duc de Wurtemberg, en tant que comte de Montbéliard, et la comtesse douairière de Neuchâtel, Marie de Bourbon, fit disparaître le dernier obstacle juridique qui s'opposait encore à la réunion au domaine direct du souverain de Neuchâtel du fief de Valangin. Si la seigneurie cessait d'exister comme entité politique, ses cadres administratifs et fiscaux demeurèrent en place. Les vignes des anciens seigneurs restèrent donc attachées au domaine du château de Valangin qu'administra dorénavant un receveur nommé par le souverain de Neuchâtel. Pourtant, l'accroissement considérable du domaine viticole que valait à ce dernier la réunion du fief de Valangin n'allait pas sans inconvénient pour l'administration neuchâteloise. Cela d'autant plus que le rachat, en 1563, de la seigneurie de Colombier avait doté le prince d'un vignoble bien suffisant. Celui de Valangin, conservé dans son intégrité, devenant une charge, le gouverneur du comté, François d'Affry, donna l'ordre au Conseil d'Etat, le 18 novembre 1644, de mettre en vente par montes publiques les vignes du *Parc-Dessus*. L'échute eut lieu le 29 novembre suivant. Les acquéreurs devaient payer à la recette de Valangin un cens annuel de 5 sols faibles pour chaque homme de vigne ³³. Treize lots furent constitués qui se vendirent à des bourgeois de Neuchâtel pour un prix moyen de 650 livres, à part un d'entre eux, plus étendu que les autres sans doute, ou comprenant l'ancienne maison seigneuriale ; cette dernière parcelle fut adjugée pour la valeur de 6555 livres au trésorier général Samuel Chambrier, en association avec le conseiller de ville François Marval. A la demande des intéressés, le Conseil admit, le 5 décembre de cette même année, que la mise en possession se ferait globalement, moyennant une association des acquéreurs qui se partageraient ensuite les vignes sans payer de lods ³⁴ : l'autorité avait visiblement hâte de faire entrer dans les caisses de l'Etat le produit d'une vente aussi importante ! Ou plus exactement, non le capital équivalant à la vente, mais sa rente, car conformément aux usages d'une époque pauvre en numéraire, les acheteurs souscrivaient simplement une obligation à la Seigneurie, affectée d'un cens annuel payable à la recette de Valangin. Le produit total de ce cens, compte tenu de la redevance foncière indiquée ci-dessus, s'éleva à 800 livres. On garda les vignes de la Côte, proches de celles de Colombier, pour en affecter le revenu au traitement du gouverneur et à celui du secrétaire d'Etat. Certaines aliénations durent avoir lieu dans ce secteur également ; en 1649, à la suite d'une visite qu'y fit l'intendant des vignes, Pierre Pury, un procès-

verbal (*rôle*) fut dressé et présenté au Conseil : suivant ce document, les vignes dépendant de la recette de Valangin n'occupent plus alors qu'une surface de 70 hommes ³⁵.

A l'époque où le graveur bâlois Matthäus Merian publie sa précieuse *Topographia Helvetiae, Rhaetiae et Valesiae* (1642), le vignoble du Parc de Valangin forme encore un tout homogène. La maison de son vigneron, bâtie au XVI^e siècle, le domine, bien visible sur la planche représentant Neuchâtel vu de l'est ³⁶. Longtemps d'ailleurs ce quartier restera vierge de toute autre habitation, perpétuant sous le nom de *Valangines* le souvenir de ses anciens possesseurs. En un temps où toutes les vignes ont disparu, remplacées par des maisons, des jardins et des friches que guette la spéculation immobilière, on a peine à réaliser que croissait jadis dans ce quartier, maintenant urbanisé, un vin qu'appréciaient les Neuchâtelois. Dans sa *Mairie de Neuchâtel*, Samuel de Chambrier, né en 1744, le caractérise ainsi :

Le quartier le plus élevé (du vignoble de Neuchâtel), appelé *les Valangines* parce qu'il avait appartenu aux seigneurs de Valangin, et dont la rapidité exige la multiplication des murs pour soutenir les terres, a un sol peu profond, mêlé en abondance de cailloux et de menus débris du rocher qui forme la colline ; cette circonstance, ainsi que son exposition au midi, y favorisent la culture du raisin rouge, que l'on croit provenir du duché de Bourgogne en grande partie. Le produit en est peu abondant, mais la qualité en est supérieure par son parfum, sa couleur foncée, son velouté, sa force spiritueuse et la facilité qu'il donne de le garder durant un certain nombre d'années, sans autre altération, qu'au bout de ce temps se dépouillant de sa couleur, il prend le goût d'un vin d'Espagne amer et ses qualités stomachales ³⁷.

Il nous reste à parler d'une vigne sortie du domaine public avant les autres, et dont le destin, lié plus étroitement au développement urbain de Neuchâtel, peut se suivre jusqu'à nos jours : celle des Bercles. Au début du XVII^e siècle, elle est cultivée à moiteresse pour la seigneurie par Pierre Favre, dit de Thielle, conseiller de Neuchâtel et capitaine. Il en obtient la cession, en 1609, en échange de deux pièces de vigne d'une contenance totale un peu supérieure (9 hommes), l'une au Parc-Dessus, l'autre au Parc-Dessous. La Seigneurie lui abandonne la culture à moiteresse de ces dernières, et l'autorise en outre à convertir sa nouvelle acquisition des Bercles en jardin et en verger. Il pourra ainsi « y entiffier arbres fruictiers qui seront audict lieu de meilleur rapport que la vigne a cause que le lieu est humide et presque du tout a l'ombrage des bastimentz de ladicte ville, occasion dequoy lesdictz arbres s'y nourriront mieux ³⁸ ». L'argument allégué pour contestable qu'il soit, car seule apparemment la partie inférieure des Bercles souffrait

d'un défaut d'insolation, est intéressant : ajouté à d'autres témoignages, il prouve que les pouvoirs publics favorisaient à cette époque une certaine contraction du vignoble. Preuve en soit la décision prise à réitérées fois par le Conseil d'Etat, en ce XVII^e siècle, de faire arracher des vignes plantées soi-disant sans son autorisation. La gravure de Merian, déjà citée, montre en tout cas que Pierre de Thielle mit à exécution son dessein : dans le triangle formé par la rangée nord de la rue des Chavannes et le cours du Seyon qu'on devine au pied des maisons de la rue des Moulins, des arbres se pressent nombreux qu'entoure un mur de clôture. C'est le verger succédant à la vigne. Aucune maison n'y est visible encore.

Par son union avec le capitaine Abram Pury-la-Pointe, maître-bourgeois et hôte du *Singe*, Elisabeth de Thielle, fille de Pierre, porte le bien des Bercles dans la famille de son mari. En 1667, Alphonse Pury, son fils, reconnaît devant les commissaires Marquis et Martenet posséder un verger d'environ sept « fossuriers », situé sur les terreaux de la ville, derrière les Chavannes, bien « que fut autresfois en vigne et bercles ³⁹ ». Après son décès (1675), le domaine échoit aux enfants d'Alphonse Pury qui, dès la fin du XVII^e siècle, sont appelés dans les documents « Pury des Bercles » : une demeure s'élève donc en cet endroit, fréquemment cités dès lors ⁴⁰. Un acte de 1748 précise que la propriété appelée les Bercles se compose d'une maison d'habitation, d'un jardin, d'une petite maison, d'un petit jardin et d'une grange : c'est donc tout une exploitation rurale. S'il n'est pas question du verger, c'est par une omission involontaire, car ce dernier est cité fréquemment dans les actes ultérieurs ⁴¹. L'inondation du 14 septembre 1750, pas plus que celle de 1579, n'épargna les Bercles, avant de ravager la ville. Dans ses souvenirs inédits, le justicier Jonas-Henri Berthoud raconte que le Seyon, ce jour-là, « emporta la digue des moulins, une partie de la possession des Bercles avec une tour qui était auprès (celle du *râteau*) ⁴² ». A cette époque, les Bercles appartiennent à la veuve de Samuel Pury, le troisième fils d'Alphonse. Après la mort de cette dernière, ses héritiers cèdent la propriété à François Bonhôte, membre du Grand Conseil de Ville et hospitalier ⁴³ ; puis le bien passe à un marchand tanneur, Daniel Roulet ⁴⁴, qui y installe son industrie et ouvre un débit de vin, ou *pinte*. Cet établissement, assez mal famé semble-t-il, donne lieu à des rapports de police. En 1794, par exemple, on rapporte à la Commission patriotique, organe secret du gouvernement, qu'on y chante des chansons séditieuses, et que des menaces de mort y sont proférées contre « tous ces bougres d'aristocrates ⁴⁵ » ! Le fils aîné du tanneur, François Roulet, négociant établi à Marseille, se défait du bien paternel en 1815 ⁴⁶. L'acquéreur est Jean-Jacques Huguenin, ancien lieutenant de la cour de justice du Locle. Nous ne reviendrons pas sur la carrière féconde de ce personnage, pionnier

dans notre pays du génie civil, de l'activité industrielle et des entreprises coloniales. Louis Favre l'a abordée jadis dans les colonnes de notre revue ⁴⁷. A l'époque qui nous intéresse, Huguenin, associé avec un épicier de la ville, Henri Fleury, installe aux Bercles une raffinerie de sucre de canne, industrie nouvelle en Suisse, à laquelle il ajoute la fabrication du rhum et une vinaigrerie. L'entreprise en ses débuts est prospère. Soutenue par les capitaux de la maison Vaucher, Du Pasquier et C^{te}, elle est favorisée par le Conseil d'Etat qui s'efforce de lui obtenir des débouchés dans les Etats de la monarchie prussienne par des faveurs douanières. Huguenin emploie une dizaine d'ouvriers, fabriquant 78 quintaux de sucre par semaine. Le combustible de ses fours lui est fourni par la tourbe du Rondet, soit de la région marécageuse qui s'étend entre les lacs. Mais bientôt la concurrence du sucre de betterave fait périlcliter l'affaire. Après un marasme de quelques années, la faillite est déclarée en 1830. Jean-Jacques Huguenin, ruiné, part pour l'Amérique, et la ville de Neuchâtel se porte acquéreur de l'ensemble du bien ⁴⁸. Les vastes bâtiments des Bercles — le dernier propriétaire les a considérablement agrandis — sont occupés maintenant par un atelier de lithographie (Weibel-Comtesse, puis Gendre), le laboratoire de physique et de chimie du professeur Henri Ladame (jusqu'en 1836), les classes de l'école gratuite et des appartements, alors que les locaux industriels échoient en location à des négociants de la ville. Dans la partie supérieure de la propriété, deux ouvriers plantés en verger sont cédés en 1837, quant à leur usage, à l'œuvre de l'Ecole des petits enfants, fondée par M^{lle} Sophie-Adèle Du Pasquier ⁴⁹. Le bâtiment construit sur ce terrain, agrandi d'un étage en 1838, abritera en outre, jusqu'en 1875, une chapelle de quartier, dénommée Oratoire des Bercles. En février 1871, ces locaux sont réquisitionnés par l'autorité militaire fédérale qui y installe un lazaret pour les soldats de l'Armée française de l'Est atteints de fièvre typhoïde : les mesures sanitaires prises n'empêchent pas la maladie de se répandre dans le quartier, où on enregistre plusieurs décès. Le sol sur lequel s'élève l'Oratoire des Bercles est donné par la commune, en 1879, à l'œuvre des écoles enfantines (fonds D Pasquier), laquelle à son tour, s'étant dissoute faute d'objet en 1901, le cède avec le bâtiment à la fondation de la Crèche qui en est aujourd'hui encore propriétaire ⁵⁰.

Quant à la partie inférieure de la propriété des Bercles, elle va subir un remaniement complet. Transformés à plusieurs reprises, au fur et à mesure que changent leurs successifs occupants, les bâtiments de l'ancienne raffinerie se dégradent et ne laissent qu'un faible rapport à l'administration bourgeoise. La population de la ville augmentant, l'idée s'impose vers le milieu du siècle d'édifier sur le terrain qui s'y prête un quartier locatif, tout

en assurant par une nouvelle rue une communication directe entre la route de l'Ecluse et celle qui mène à la gare du Sablon, alors en construction. Avant même d'en être propriétaire, la municipalité fait approuver par le Conseil d'Etat un plan d'alignement de ce quartier et de celui de l'Ecluse (13 décembre 1860). La cession par la commune de la propriété des Bercles à la municipalité de Neuchâtel a lieu quatre ans plus tard seulement. L'acquéreur, exonéré des droits de mutation, a dû s'engager à exécuter les travaux de terrassement nécessaires et à démolir les constructions existantes. S'il réalise, par la vente des sols à bâtir, un bénéfice sur le prix d'achat qu'il paie à la commune (30.000 francs), il en devra les lods à l'Etat ⁵¹.

Une photographie partielle des Bercles, prise peu avant la démolition des maisons, nous a été conservée par l'ouvrage de Quartier-La-Tente, *Le Canton de Neuchâtel* ⁵² : l'aspect extérieur de ces bâtiments semi-ruraux paraît n'avoir guère changé depuis leur origine. Articulées en équerre par un passage couvert, deux maisons d'inégale hauteur commandent une cour s'étendant jusqu'à la nouvelle rue du Seyon. La plus grande, couverte d'un vaste toit à pans brisés, orne sa façade d'une vigne en espalier, alors que le bâtiment de l'ouest, plus bas, semble par la disposition et la forme de ses fenêtres correspondre à la maison d'habitation primitive. Derrière les toits, on aperçoit les vignes s'élevant en étage du côté des Parcs, ponctuées déjà de quelques habitations isolées. Seule, sur la gauche, l'énorme façade élevée en 1862 par le brasseur François-Auguste Vuille (l'immeuble qui porte actuellement les numéros 32 à 38 de la rue du Seyon) semble écraser de sa masse les vétustes demeures et annoncer l'avènement d'un autre âge.

Divisé en lots d'égale grandeur vendus à des particuliers dès le mois d'octobre 1864, le terrain à bâtir se couvrira de maisons locatives au gabarit uniforme, jusqu'à l'achèvement en 1866. Pour conserver au moins le souvenir de l'entreprise de Jean-Jacques Huguenin, le Conseil municipal décida, le 26 mai 1865, qu'une des rues nouvelles porterait le nom de la Raffinerie, l'autre étant baptisée rue de l'Oratoire. A l'angle supérieur du massif, un espace libre fut aménagé en square public. Un lavoir s'y installera en 1890, transformé en 1947 en atelier de menuiserie. Quant à la route prévue — la rue des Bercles — elle nécessita des travaux considérables que retardèrent encore le mauvais état du terrain, des fuites d'eau et un éboulement du rocher mis à nu. Elle fut livrée à la circulation au printemps de 1866. L'année suivante, en dépit de nombreuses protestations, on démolit la tour des Chavannes qui en gênait l'issue.

Nous sommes bien loin, certes, du domaine viticole du seigneur de Valangin. Cette digression sur l'aménagement de l'ancienne vigne des Bercles aura constitué du moins une petite contribution à l'histoire d'un

quartier de Neuchâtel. Sur un plan plus général, elle aura servi à montrer comment se modifie, au cours des générations, le cadre traditionnel d'une ville.

Alfred SCHNEGG.

¹ *Rentier* : rôle des rentes ou cens dus à un seigneur.

² *Rentier* de la seigneurie de Valangin, vol. 100, fol. 2.

³ Le bas des pages est resté blanc ; de nombreux feuillets, vierges de toute écriture, étaient sûrement destinés à être remplis dans la suite. Guillaume d'Arberg mourut pendant cette année 1427, après avoir dicté au même Beaussault son testament. Dans ce document, conservé aujourd'hui en original aux Archives de l'Etat sous la cote U 5, N° 4 (b), le notaire se nomme ainsi : Jehan de Beaussault dit Dumont « du Neuschastel de Nicourt » (Neufchâteau en Lorraine ?). Sous le règne de Jean III, Beaussault fut également fermier des mairies de Valangin, de la Sagne et du Locle. Matile, *Histoire de la seigneurie de Valangin*, p. 162.

⁴ Sans doute : *crapaud-fontaine*, nom qu'on pourrait interpréter ainsi : le *crapeau gluant*, ou le *crapeau qui crache*, désignation ironique d'un mince filet d'eau surgissant sur les bas coteaux du vignoble.

⁵ Vol. 100, fol. 43 v°, 44, 45, 45 v°. Une de ces vignes est dite simplement « à Auvergnier ».

⁶ *Ibidem*, fol. 42, 42 v°, 43 ; cette dernière, dont la date d'acquisition par le seigneur de Valangin n'est pas précisée, se localise « ou fenage de Neufchastel » : il s'agit certainement aussi, dans ce cas, du quartier du Parc.

⁷ C'est-à-dire : fils de feu.

⁸ Un Menod Fucelion, possesseur d'une maison à la rue du Seyon (Moulines) et de vignes à la Maladière, est cité dans l'*extente* de 1375, dressée par Nicolet de Grandson, vol. 33, fol. 46.

⁹ Boyve cite dans ses *Annales* (t. I, pp. 331-332) la lettre de bourgeoisie accordée par Jean II à la famille Guyot, de Boudevilliers. Le pasteur de Fontaines a certainement vu cet acte du 3 novembre 1358, aujourd'hui disparu semble-t-il, qui contient la disposition ci-dessus.

¹⁰ MATILE, *Monuments*, t. II, p. 847 ; acte du 26 décembre 1362.

¹¹ MATILE, *Histoire de la seigneurie de Valangin*, p. 134.

¹² En voici une de la fin du XV^e siècle, concernant des travaux au pressoir : « A missionner et delivrer ledit recepveur a Estevenin Michier pour vingt huit journee qui a fait en la maison de Valengin tant pour le truille es vendanges comme pour plusieurs aultres journee... » Compte de Challe de Champagne, receveur de Valangin, 1490. Recette de Valangin, vol. 155, fol. 232 v°.

¹³ Comptes de dépense courante de Jean seigneur de Valangin, A 16, N° 3, fol. 15.

¹⁴ *Ibidem*, fol. 55 v°.

¹⁵ « Cest la declaration des terres et seigneuries de Valengin appartenantes a treshaut, puissant et redoubté seigneur Monseigneur Regné conte de Challant et de Vallangin ». O 5, N° 2, fol. 50.

¹⁶ Notons que le nom même de *Valangines*, soit les vignes de Valangin, n'apparaît pas dans les documents du moyen âge. La première mention qu'en a relevée William Pierrehumbert dans son consciencieux dépouillement toponymique date de 1716 : « tirer de la terre sur les Vallangines ». Même en admettant que le terme est employé plus tôt dans l'usage oral, il ne semble pas très ancien.

¹⁷ Voir l'article *bèrklya* du *Glossaire des patois de la Suisse romande*, t. II, p. 343, avec de nombreuses références.

¹⁸ Comptes de dépense courante de Jean seigneur de Valangin, A 16, N° 3, fol. 44 v°, 45 v°.

¹⁹ *Ibidem*, fol. 46, 46 v°.

²⁰ Reconnaissances de Neuchâtel, par Lemoyne et De Thielle, 1463, vol. II, fol. 38 v°.

²¹ Olivier Clottu, *Familles éteintes du Conseil de Neuchâtel*, dans *Le Généalogiste suisse*, 1948, p. 62. A 16, N° 3, fol. 47.

²² Les comptes de la recette de Valangin nous livrent le nom d'un d'entre eux, « Jehan Varnyer, de Neufchastel, vignollan de la vigne des Bercles près dudit Neufchastel », qui reçoit en 1588 une gratification de 15 livres « pour luy donner moyen a continuer de tousjours bien

faire et cultiver ladite vigne au contenu de l'ordonnance ». Recette de Valangin, 1579-1590, vol. 160, année 1588.

²³ R 5, N° 10 (r).

²⁴ MATILE, *Histoire de la seigneurie de Valangin*, pp. 255, 256.

²⁵ Diverses mentions de la « fontaine des bercles » dans les Comptes de la bourserie de Neuchâtel, dès 1461 : en particulier, vol. III, fol. 10 v° ; vol. VII, fol. 388 v°, 393 ; vol. XI, fol. 196 : « neuffz livres pour avoir amenez la fonteinne hors des bercles derrier le rattel » (1571).

²⁶ *Neuchâtel et le Seyon*, p. 93.

²⁷ Un marché de construction de la ville de Neuchâtel, du 25 février 1581, stipule l'établissement le long du Seyon d'un mur allant au-delà du *vâteau*, « jusques a la muraille des bercles de Vallangin ». Archives de la ville de Neuchâtel, Marchés faits, B 11, fol. 45.

²⁸ « La mise en possession de Monseigneur le comte de Torniel et aultres parties concernant Monseigneur de Brion » (minute). Q 5, N° 1 (ii). Passage résumé par Matile, *op. cit.*, p. 311.

²⁹ Reconnaissances de la Côte, par Hory. Auvernier, 1569, fol. 667 v° à 678.

³⁰ « Dénombrement du revenu de Valangin, des censes vieilles et nouvelles, avecq plusieurs autres traictés, pasches et conventions ». P 5, N° 11.

³¹ « Role de ceux qui tiennent vignes moiteresses de Madame riere ce comté de Neuchastel fait en lan 1596 ». Y 26, N° 5.

³² « Contereau abrégé du revenu de la seigneurie de Vallangin pour l'an 1594 commençant, et finissant a la Saint Martin de l'an 1595 ». P 5, N° 5.

³³ Manuel du Conseil d'Etat, vol. 12, fol. 176.

³⁴ *Ibidem*, fol. 177 v°. Nous ne possédons plus le registre du notaire Maurice Tribolet qui passa les actes après les montes. Les détails donnés ici proviennent d'un volume de comptes de la recette de Valangin (N° 166), pour l'année 1645.

³⁵ *Ibidem*, vol. 14, fol. 102.

³⁶ Ouvrage cité, p. 72.

³⁷ Samuel DE CHAMBRIER, *Description... de la mairie de Neuchâtel*, p. 19.

³⁸ Actes de chancellerie, vol. 6, fol. 232 ; 17 mars 1609 : « la vigne... de toute ancienneté (!) appelée les Bercles de Valangin ». Manuel du Conseil d'Etat, vol. 5, fol. 433 v°.

³⁹ Reconnaissances de Neuchâtel, fol. 471 v° ; 9 mai 1667.

⁴⁰ Registre mortuaire de Neuchâtel, 17 octobre 1698 : « on a ensevely Monsieur Jean Henry Pury fils de Monsieur Alphonze Pury des Bercles ». Registre civil de Neuchâtel, 10 mars 1713 : le maire réclame le châtiment de deux individus qui ont insulté Samuel Pury « chez luy aux Bercles ».

⁴¹ D. Brenet, notaire, vol. 4, p. 16 ; 28 mai 1748.

⁴² Copie dactylographiée aux archives de l'Etat, p. 10.

⁴³ A.-J. Lambelet, notaire, vol. I, p. 692 ; 21 novembre 1767.

⁴⁴ S. Monvert, notaire, vol. 2, p. 140 ; 15 janvier 1782.

⁴⁵ *Musée neuchâtelois*, 1898, p. 114.

⁴⁶ J.-F. Steiner, notaire, vol. 3, p. 108 ; 7 septembre 1815.

⁴⁷ *Musée neuchâtelois*, 1898, pp. 77, 125.

⁴⁸ I.-H. Clerc, notaire, vol. 4, p. 150 ; 29 septembre 1830.

⁴⁹ Archives de la ville de Neuchâtel, Manuel du Conseil, vol. 35, p. 606 ; 23 janvier 1837.

P.-L. Jacottet, notaire, vol. 8, p. 23 ; 7 juillet 1828.

⁵⁰ Edouard Petitpierre, notaire, vol. I, p. 211 ; 15 novembre 1901.

⁵¹ C. Favarger, notaire, Actes perpétuels, vol. I, p. 35 ; 12 avril 1864.

⁵² *District de Neuchâtel*, t. I, p. 191.

NOTES SUR L'ÉCOLE DE NEUCHÂTEL A L'ÉPOQUE DE LA RÉFORME

Terrain idéal de propagande pour les idées nouvelles, puis instrument de formation des futurs ministres et *régents*, les écoles, dès le début de la Réforme, ont réclamé l'intérêt constant des prédicants, et leur histoire se trouve étroitement liée à celle de l'Eglise naissante. La création, l'organisation, le développement des collèges, en constituent tout un chapitre intéressant, mais encore plein d'inconnues, tant la documentation reste pauvre et fragmentaire.

Ainsi, malgré toutes les études, tous les travaux consacrés à cette période, ignore-t-on à peu près tout de l'école de Neuchâtel au moment où la Réforme l'appelle à un complet renouvellement. Aussi bien les notes que voici ne prétendent-elles pas à en retracer l'histoire suivie ; elles apportent seulement quelques précisions, quelques renseignements nouveaux sur ses vingt premières années.

« Faites que vos enfantz ayent bons et fideles instructeurs » recommandait Farel dans son *Summaire*, en 1525, et l'on sait qu'alors déjà il avait cherché, par l'intermédiaire de Zwingli, à introduire à Neuchâtel, comme prédicant ou maître d'école, son ami Jean Védaste, un Lillois réfugié à Strasbourg pour sa foi. Il espérait, de cette manière « faire lever quelque lumière sur la malheureuse France ¹ ». Sa tentative, cependant, n'aboutit pas, et il faut attendre le moment où le nouvel évangile est solidement installé dans la ville pour y trouver mention d'un premier maître d'école réformé, bien connu par ailleurs : Olivetan. Longtemps incité à venir prêter main forte à Farel, il avait, par modestie, par sentiment de son insuffisance, été long à s'y décider. On l'en priait déjà alors qu'il séjournait à Strasbourg, en 1528. L'année suivante, il promettait son concours, mais c'est à l'automne 1531 seulement qu'à la demande des Quatre Ministraux il arrive à Neuchâtel ². Il n'y resta, semble-t-il, que six mois, sans que nous connaissions les raisons d'un départ aussi prompt, ni les effets d'un enseignement aussi court ³.

De 1532 jusqu'à l'arrivée de Mathurin Cordier, en janvier 1539, « nous ne savons pas », dit Jules Le Coultre, le savant biographe de Cordier, si bien informé à l'ordinaire, « ce que devint l'école de Neuchâtel. Nous trouvons seulement, dans les comptes de la Bourserie, la mention d'un magister qui vint de Berne pour « recorder les enfans » ⁴. Plusieurs historiens en ont conclu que l'école avait été complètement abandonnée pendant sept ans et ils n'ont

pas manqué d'accuser d'incurie les autorités neuchâteloises, tant civiles qu'ecclésiastiques.

Reproches immérités. On s'en convainc aisément en dépouillant, non pas le choix trop souvent arbitraire d'extraits de comptes de la Bourserie publié par William Wavre⁵, mais les registres originaux eux-mêmes. Avec le complément de quelques livres de comptes et de diverses pièces d'archives, on arrive à percer un peu l'obscurité qui enveloppe la vie de l'école durant ces années et à la suivre dans ses grandes lignes.

De 1532 à 1534, rien qui concerne un « magister » à Neuchâtel dans les documents officiels. Serait-ce donc qu'après le départ d'Olivetani on n'a pas cherché à le remplacer aussitôt et que les classes sont vraiment restées fermées pendant deux ans au moins ? Une lettre publiée par Herminjard permet, je crois, de répondre par la négative à ces questions.

En effet, le 13 décembre 1532, Jacques Le Coq, un réfugié de Paris, écrit, de Corcelles, à Farel, alors à Morat, et termine par ces lignes : « Joannem optarim diutius apud me perstare, ni rei tenuitas vetaret ; nam admodum diligens est in instituendis parvulis, quorum ad nos ingens copia adfluit. Quare, si alicubi opus esse pedagogo sentias, huic inopi fratri provideas⁶... »

Que ce « Joannes » soit Jean Martel, plus tard régent à Genève, ou Jean Cutraeus qui, à une date indéterminée, demande à être adjoint au principal de Neuchâtel, importe peu. On préférerait savoir quelle était exactement l'activité de Le Coq, et connaître l'endroit où elle s'exerçait. On a toujours considéré, d'après le texte précité, Jacques Le Coq comme le premier pasteur de Corcelles. Or nulle part ailleurs on ne trouve une mention précise de son ministère dans le comté, et Herminjard lui-même reconnaît que la lettre du 13 décembre, seul témoignage de son travail à cette époque, « n'indique pas clairement quelle était la nature des fonctions qu'il remplissait »⁷. Elle me paraît cependant révélatrice. Le Coq n'y use-t-il pas du langage propre au magister qui doit entretenir chez lui (apud me) un bachelier chargé de l'instruction des petits (parvuli), mais dont les ressources sont trop maigres pour lui permettre de supporter ces frais ? L'expression « ad nos » à propos des enfants qui affluent n'est-elle pas significative aussi, et un ministre s'exprimerait-il de la sorte ? Il semble bien, d'après ce texte, que Le Coq ait été, en 1532, maître d'école plutôt que pasteur. Mais encore, où enseignait-il ? A Corcelles ? On l'admettra d'après la souscription de sa lettre, mais il est clair qu'elle n'indique pas nécessairement une résidence permanente. D'autre part, on imagine mal à Corcelles, modeste village, une école florissante où les enfants seraient accourus en masse, alors qu'en ville le collège aurait périclité, sans personne de suffisant à sa tête. Au reste, si tel avait été le cas, Le Coq aurait-il cherché plus loin une place pour son protégé ?

Il paraît donc pour le moins très plausible que Le Coq et son compagnon aient régenté, en 1532, l'école de Neuchâtel. Cette hypothèse se renforce du fait qu'en 1535 le magister de la ville se nomme précisément : Jaques. A cette date, il songe à quitter son poste, et Messieurs lui baillent 15 sols « pour passer son chemin ⁸ », puis un « teston » « pour s'en aller ⁹ ». Mais ce départ semble avoir été retardé. L'année suivante, en effet, on verse « au magister... assavoir maistre Jaques, 4 livres, 13 sous, 4 deniers sur ses gages ¹⁰ ».

Dans la suite, plus trace de maître Jaques dans les comptes de la Bourserie, mais la même année, comme le relevait J. Le Coultre, un maître vient de Berne « pour recorder les enfans ¹¹ » et l'on délivre 10 sous « à ung maistre de Flandres qui vouloit estre maistre d'escolle ¹² ». Il est difficile dès lors de ne pas établir une correspondance entre la disparition de maître Jaques, la présence de ces remplaçants effectifs ou possibles et le fait qu'en 1536 également, Jacques Le Coq, encore « imberbis » et trop jeune de l'avis de certains de ses collègues, est nommé pasteur à Morges ¹³.

Maître Jaques parti, l'école ne resta pas démunie pour autant, mais on ignore, pour les années suivantes, le nom de son recteur. Les comptes de la ville ne mentionnent, pour 1536, qu'une délivrance de 6 livres au « magister ¹⁴ » et un marché fait avec le maçon Claude Quartier pour réparer « la mayson du magister ¹⁵ ». L'année suivante encore, de même qu'en 1538, le « magister des enffans » reçoit 20 livres ¹⁶.

Après cette date, on ne relève plus dans les gros registres de la Bourserie, et pendant plusieurs années, de salaire versé au maître d'école, mais on sait qu'au début de 1539 un nouvel arrangement était intervenu entre la Seigneurie et les bourgeois quant aux traitements des ministres et des *régents*. C'était avec les revenus des biens d'église qui lui avaient été attribués que la ville devait désormais les régler ¹⁷. Celui du « recteur de l'école » était fixé à 4 muids de froment, 4 muids de vin, un muid d'avoine et 100 livres en argent ¹⁸. Maigre lot. Il sera celui de Mathurin Cordier, arrivé chez nous de Genève, en janvier 1539, et qui va enseigner pendant six ans pour le plus grand profit des écoliers neuchâtelois. Qu'était devenu son prédécesseur ? Les documents ne le révèlent pas, ni les raisons de son départ.

Les débuts du savant pédagogue furent suivis de près d'un changement de locaux scolaires. On a dit et répété qu'avant 1539, les Quatre Ministraux devaient louer en ville un immeuble à des particuliers pour y loger école et magister ¹⁹, en se référant à un article des comptes du boursier : « Item delivré quarante solz à la femme Loys Esseler pour ung cartemps de louer de leur maison que tient le magister d'escolle ²⁰... ». Mais c'est une base fragile d'affirmation, bien antérieure à la Réforme et unique pour une période de plus de vingt ans. On peut même se demander si la maison Esseler

abritait vraiment les classes ou le maître d'école seulement. La ville aurait payé son loyer, partie de son salaire. Plus tard, en tout cas, les comptes parlent de la « mayson du magister » et de la « mayson de l'escolle », d'où l'on pourrait conclure qu'elles étaient deux.

Quoi qu'il en soit, une maison d'école se trouve, tôt après la Réforme, à la charge de la ville. En piètre état ce bâtiment, à en juger par les réparations qu'il nécessite. En 1534, Loys le verrier en répare les fenêtres, tandis que Pierre Paillard et le « cachellare » de Boudry « ralloient » et refont le « fornet ²¹ ». Deux ans plus tard, on fait « une clef à la porte » ; « M^{tre} Andres le Saunyer » y effectue des travaux dont on n'a pas le détail, Claude Quartier la « refait et racoutre » ; des « lahons », de la chaux et du sable sont employés pour « l'adouber ²² » et, en 1538, une fois encore, on refait « les fenestres de l'escolle ²³ ». Il semble donc bien que, dès 1534 au plus tard, l'entretien lui en incombant, la ville est en possession officielle ou non d'une maison d'école. Mais encore, où était-elle située ?

Des actes de 1539 nous en informent. Le 10 mai de cette année, en effet, Jeanne de Hochberg abandonnait aux bourgeois, outre l'hôpital, les deux maisons des prédicants ²⁴ et une « autre maison de la prebende saint Guillaume », de même que le *treuil* du chapitre ²⁵. Cette remise ne faisait que ratifier la sentence rendue le 21 février de la même année par les arbitres chargés de statuer sur la vente des biens d'église, imprudemment consentie par la comtesse en 1538. Ils avaient alors décidé que « toutes les maisons des ... prévôt et chapitre, enfants de chœur et chapelains » resteraient à la souveraine, à l'exception « de la maison de l'hôpital et de celle dont les predicants et maîtres d'école sont pourvus, avec le treuil, place et ustensiles appartenants audit treuil ²⁶ ».

La maison dont est « pourvu » le maître d'école, l'acte du 10 mai le révèle, c'est donc celle de la « prébende saint Guillaume », et l'on peut dès lors admettre avec vraisemblance que c'est de son entretien que la ville avait la charge depuis 1534. Sans doute lui avait-elle été attribuée en même temps que les deux cures, une fois les biens d'église disponibles.

La situation de la « maison saint Guillaume » est connue : elle s'élevait à l'extrémité sud-ouest de l'actuelle rue du Pommier, à côté de la porte de l'Oriette, dominant le lac dont la séparait le chemin de l'Oriette ²⁷. Chose curieuse, le 10 mai 1539, au moment où la comtesse en reconnaissait la propriété définitive aux bourgeois, la maison d'école ne leur appartenait déjà plus. Malgré les frais tout récents engagés pour la réparer ²⁸, ils l'avaient échangée, le 25 février, contre un immeuble « sous le cimetièrre », à côté du logis des prédicants, une ancienne maison de chanoine, le bâtiment correspondant aux N^{os} 6 et 8 de la rue de la Collégiale d'aujourd'hui. Cet échange

a fait penser que « la maison saint Guillaume était impropre à devenir une école » et n'avait pas été occupée par la ville. Le fait que les Quatre Ministraux s'en défont avant même que sa possession leur soit définitivement reconnue montre bien plutôt qu'ils s'en considéraient comme les propriétaires depuis longtemps.

Le nouveau bâtiment destiné aux classes était sans doute plus vaste, moins délabré que l'ancien, mieux situé aussi, plus proche du quartier général ecclésiastique. Transformé, agrandi au cours des siècles, il abritera des élèves jusqu'en 1835. C'est là que Cordier dispensera, de 1539 à 1545, un enseignement dont on connaît la qualité et les excellents résultats, tandis que l'Eglise, de son côté, s'occupera de plus près de l'école et travaillera avec bonheur à son développement. J. Le Coultre a consacré à l'activité du fameux pédagogue à Neuchâtel et à cette période de notre vie scolaire des pages auxquelles il ne reste rien à ajouter ²⁹.

On a aussi étudié de près les événements qui déterminèrent le départ de Cordier pour Lausanne et les années difficiles que vécut alors notre collège ³⁰. Je n'y reviendrai donc pas et ne ferai ici que corriger quelques menues erreurs qui ont cours sur les successeurs de Cordier.

Le premier, Erasme Cornier, auparavant *régent* à Montbéliard, était arrivé à Neuchâtel avant le 3 novembre 1545, mais pour s'en aller poursuivre sa carrière à Genève en février 1546 déjà ³¹. D'après J. Le Coultre, il aurait été remplacé par un certain « Schwarz, fils de Diebold Schwarz, pasteur à Strasbourg... puis par Guillaume Philippin » ³². Cela n'est pas tout à fait exact si l'on s'en rapporte, encore une fois, aux comptes de la Bourserie. On y lit, en effet, pour l'année 1545-1546 (du 2 février au 2 février) : « au filz Guy Philippin tenant icy l'escolle, II escuz... à Erasme son compaignon IIII escuz » puis, « ... pour despence faicte » en la maison de Guillaume Caille « par Erasme le maistre d'escolle quand il vint ycy ensamble aucun de Messieurs, VI livres », et enfin : « au magister Filipiny », 1 écu ³³. Il apparaît donc que, sitôt après le départ de Cordier, l'école eut deux responsables : Philippin, un enfant du pays, originaire de Cormondèche, peut-être ancien aide de Maître Mathurin, et Cornier, celui-ci pour quelques mois seulement. Si Philippin reçut l'aide de Schwarz, comme on le suppose, ce ne fut pas pour longtemps ³⁴, mais en 1546 et 1547, on relève encore, dans les comptes, des paiements de gages à Guillaume Philippin « recteur d'escolle » ³⁵. Plus rien en 1548 et 1549, quoique Philippin soit certainement encore en fonctions. C'est, en effet, en 1550 seulement qu'il est nommé pasteur à la Sagne, sans avoir exercé le ministère auparavant. Pierre Clément lui succéda comme *régent* pendant une année, pour être chargé ensuite de la paroisse d'Engollon. Mathurin de la Brosse, enfin, reprit en mains le collège en 1552.

Avec cet homme cultivé — il avait exercé la médecine à Paris — bon latiniste et excellent pédagogue qui deviendra pasteur de Môtiers et mourra martyr à Sens en 1562, l'école de Neuchâtel retrouvera pour six ans une qualité d'enseignement et une stabilité dont elle avait grand besoin.

Gabrielle BERTHOUD.

- ¹ A.-L. HERMINJARD, *Correspondance des Réformateurs...*, t. I, pp. 381 et 382.
- ² *Ibid.*, pp. 114, 170, 176, 377 et A. PIAGET, *Documents inédits sur la Réformation dans le Pays de Neuchâtel*, Neuchâtel, 1909, p. 521.
- ³ *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, t. VIII, Genève, 1946, pp. 105 et suiv., H. DELARUE, *Olivetan et Pierre de Vingle à Genève*.
- ⁴ *Mathurin Cordier*, Neuchâtel, 1926, p. 138.
- ⁵ *Musée neuchâtelois*, t. 42 à 46, 1905-1909.
- ⁶ HERMINJARD, *ouvr. cité*, t. II, p. 472.
- ⁷ *Ibid.*, p. 470, n. 1.
- ⁸ Par « passer son chemin », il faut entendre : faire route. Les comptes de la Bourserie, p. ex., vol. 10, 1547, fol. 206 v^o, mentionnent un don de deux écus d'or « à M^e Blaise Hollier, docteur en médecine, pour certains services qu'il a fait durant le temps qui a esté en ceste ville, et affin de tant mieulx passer son chemin ».
- ⁹ Comptes de la Bourserie, vol. 9, 1535, fol. 94 v^o et 95.
- ¹⁰ *Ibid.*, 1536, fol. 130.
- ¹¹ *Ibid.*, fol. 128 v^o.
- ¹² *Ibid.*, fol. 135 v^o.
- ¹³ HERMINJARD, *ouvr. cité*, t. IV, pp. 92 et 153.
- ¹⁴ Comptes de la Bourserie, vol. 9, 1536, fol. 142 v^o (entre le 5 et le 26 octobre).
- ¹⁵ *Ibid.*, fol. 148 v^o.
- ¹⁶ *Ibid.*, fol. 161 et 219.
- ¹⁷ C'est dans les comptes aujourd'hui disparus de l'hospitalier qu'on aurait pu trouver, pour cette période, mention des salaires versés aux ministres et aux maîtres d'école.
- ¹⁸ Archives de l'Etat. M 26, N^o 28, résumé avec bien des inexactitudes par J. Boyve dans ses *Annales*, Neuchâtel, 1854-1855, t. II, pp. 388 et suiv.
- ¹⁹ *Mathurin Cordier*, p. 143 et n. 1, et *Guillaume Farel*, Neuchâtel, 1930, p. 154.
- ²⁰ Comptes de la Bourserie, vol. 7, 1516, fol. 47 v^o.
- ²¹ *Ibid.*, vol. 9, 1534, fol. 45 v^o, 46 et 49 v^o.
- ²² *Ibid.*, 1536, fol. 138 v^o, 145, 151 v^o et 152.
- ²³ *Ibid.*, 1538, fol. 208 v^o.
- ²⁴ L'une est le N^o 10 de la rue de la Collégiale d'aujourd'hui, l'autre s'élevait sur l'emplacement de l'actuel N^o 6 des Escaliers du Château.
- ²⁵ Arch. de l'Etat M 26, N^o 28.
- ²⁶ BOYVE, *ouvr. cité*, t. II, p. 388.
- ²⁷ Archives de la ville M (Acquisitions), Case 1, liasse 2, N^o 17 ; voir aussi Arch. de l'Etat, M 6, N^o 28, reproduit par Boyve, t. II, p. 392 (y lire : « gravier » au lieu de « grenier »).
- ²⁸ Arch. de la ville, Comptes du Vautravers, Admodiation du Comté, 1530-1541, N^o 2, année 1539-1540, Délivrances extraordinaires : « Item mais icy delivré à messieurs neufz douzainnes de lahons que vaillent lad. douzainnes ung teston, lesquels lahons sont estez employer à faire l'escolle à saint Guillaume, à Neufchastel. Pource IX testons. » A cette dépense s'ajoute le prix du transport de ces planches avec trois chars et six hommes, deux jours de suite.
- ²⁹ *Ouv. cité*, p. 135 à 156.
- ³⁰ *Ibid.*, pp. 157 et suiv., et *Guillaume Farel*, pp. 518 et suiv.
- ³¹ *Calvini Opera*, Brunsvigae, 1874, t. XII, col. 207 et 266.
- ³² *Mathurin Cordier*, p. 170.
- ³³ Comptes de la Bourserie, vol. 10, fol. 140 bis, 141 et 143.
- ³⁴ *Mathurin Cordier*, p. 170.
- ³⁵ Comptes de la Bourserie, vol. 10, fol. 166 v^o et 211 v^o.

UN AGENT SECRET DE MM. DE BERNE: LE CURÉ DU VAUTRAVERS, PIERRE BARRELET

Dans une note de son admirable *Correspondance des réformateurs*¹, note dont la virulence contraste avec l'habituelle sérénité de l'historien, Aimé-Louis Herminjard a dénoncé, il y a plus de quatre-vingt ans, la cupidité et l'hypocrisie d'un curé du Val-de-Travers, dépossédé par la Réformation, qui n'a pas craint d'offrir ses services à MM. de Berne en qualité d'agent secret. « Son nom étant sans importance pour le moment, il nous suffira de l'appeler le curé-espion. »

Chose singulière, personne jusqu'ici ne s'est avisé de percer le secret de ce curieux personnage, en recherchant à Berne les rapports autographes signalés par Herminjard. Personne non plus n'a consulté le prodigieux trésor des copies et notes du « Bénédictin » vaudois, conservé au Musée de la Réformation, à Genève. Arthur Piaget, lui-même, qui avait amassé un certain nombre de fiches sur Barrelet, après avoir publié dans ses *Documents inédits sur la Réformation dans le Pays de Neuchâtel*² le contrat de mariage de l'ex-curé (1546), n'a fait que mentionner (sans doute d'après l'excellent catalogue de Bloesch) deux ou trois rapports écrits, conservés à la Bibliothèque des Bourgeois à Berne. Qu'il me soit donc permis, dans ce fascicule du *Musée neuchâtelois* offert à M. Léon Montandon, d'apporter quelques précisions sur un membre de la famille Barrelet, dont il a dressé jadis les tableaux généalogiques³, avec la patience et l'érudition qu'on lui connaît.

* * *

Pierre Barrelet, ou Barrilliet, comme il est souvent appelé, appartient en effet à cette famille de Boveresse, dont on peut suivre la descendance dès le début du XV^e siècle. Des cinq fils de Guillaume Barrelet, fils lui-même de Vuillemin Barrelet et neveu de Guyot, un seul, le nôtre, a embrassé l'état ecclésiastique.

« Curé du Vautravers », ce titre, Pierre Barrelet l'a porté sa vie durant, après même que la Réformation l'eût privé de son bénéfice en 1535 ou 1536. Encore faut-il préciser qu'il ne posséda l'église paroissiale de Notre-Dame de Môtiers que comme amodiataire, le curé en titre étant un chanoine de Neuchâtel, Benoît de Pontareuse. L'acte d'amodiation ne nous est pas parvenu, en sorte que nous ignorons la date à laquelle il fut passé⁴. En revanche,

grâce aux registres des notaires de Neuchâtel et de Lausanne, nous avons la mention d'une série assez impressionnante de sous-locations. Certes, la pratique d'affermir une église ou une chapelle à un desservant qui en assure le service, cela pour une période de trois ans, est chose commune à la fin du moyen âge, en Suisse romande⁵ aussi bien qu'en Normandie ou au Pays de Liège. Mais j'avoue n'avoir jamais rencontré pareille cascade de fermiers pour un seul et même bénéfice. Voyons plutôt : le 4 juillet 1530, par devant le notaire Claude Baillo⁶, messire Pierre Barrelet, curé de Corcelles près Belmont, met en son lieu messire Claude Griffon, des Verrières, dans l'amodiation qu'il a de messire Benoît de Pontareuse de sa cure du Vautravers, pour le terme de trois ans, moyennant 7½ muids de froment et 23 écus d'or par année, sans oublier la truite et les deux pots de beurre, dus au premier titulaire, Benoît de Pontareuse.

Mais comment concilier ce bail, valable pour trois ans, avec l'acte passé l'année suivante par le notaire Jean Perrier⁷, de Lausanne, en vertu duquel frère Pierre Borel, religieux, qui avait amodié l'église paroissiale du Vautravers de dom Pierre Barrelet, juxta la forme d'amodiation faite par le révérend Benoît de Pontareuse audit Barrelet, l'amodie à son tour à dom Thomas Petitpierre⁸, prêtre dudit lieu ?

Au moment où ces actes sont passés, Pierre Barrelet ne réside plus au Val-de-Travers ; il a réussi à se faire attacher à la clergie de Lausanne, en qualité de chapelain de l'autel Saint-Georges⁹, à la cathédrale.

A partir de 1526 au moins, il habite Lausanne, et devient propriétaire d'une maison à la Cité, « dans la rue qui mène de la cathédrale à l'église Saint-Maire » (aujourd'hui Cité-derrière), à côté de la maison du chanoine Claude de Prez¹⁰. Deux ans plus tard, il revend cette maison à Claude de Montfaucon, un parent de l'évêque, Drès droits, chanoine et official, ce qui lui permet de rembourser une somme de 50 florins d'or qu'il devait à la cure du Vautravers, en raison de la fondation faite par feu Renaud Berthod, de Fleurier, pour la chapelle Saint-Barthélemy¹¹.

Et ce qui montre bien que notre homme s'acclimatait sur les bords du Léman, c'est qu'à l'automne de cette même année 1528, on le voit amodier de dom Jacques Pojal, prêtre du diocèse de Genève, l'église de Pully, pour trois ans¹². Selon la règle, inventaire est dressé des meubles et bijoux de l'église, ce qui nous vaut de connaître les reliques qui s'y trouvaient.

Chapelain de la cathédrale, Pierre Barrelet apparaît en quelques occasions comme représentant, lui quatrième, de la clergie de Lausanne. Tels sont les maigres renseignements que l'on peut recueillir sur notre personnage¹³.

La conquête du Pays de Vaud par les Bernois en 1536, la fin du culte catholique en pays vaudois comme en pays neuchâtelois, la dispersion des chanoines et de toute la clergie de Lausanne, ont mis fin, nul n'en doute, à la carrière ecclésiastique de Pierre Barrelet. Qu'allait-il devenir, au lendemain de la Dispute de religion (octobre 1536), à laquelle il semble bien avoir assisté¹⁴ avec la plupart de ses collègues? On serait tenté de penser que, comme l'intendant de la parabole, notre homme s'est posé la question de savoir comment faire pour subsister. Mais nulle part il n'a fait confidence de ce qui s'est passé dans son for intérieur.

Un fait est certain, il a travaillé dans le Chablais conquis, pour le compte du bailli bernois de Thonon, en particulier au livre des reconnaissances du prieuré de Ripaille. Tout en gardant de bonnes relations avec les chanoines réfugiés à Evian, et même avec le duc et la duchesse de Savoie, qui le tenaient pour bon catholique, il n'allait pas tarder à fournir des renseignements sur les « occurrents »¹⁵, comme on dit alors, à MM. de Berne. Dans l'été 1539, il entre au service de la puissante république, à laquelle il jure fidélité. Rétribué par le bailli de Thonon, puis par celui d'Yverdon, il sera envoyé en mission secrète à l'étranger, en France et aux Pays-Bas, en Provence, en Italie, en Allemagne¹⁶.

Le curé du Vautravers, c'est ainsi qu'il continue de se nommer, est bien aux ordres de MM. de Berne. Le *Welschmissiven-Buch* nous a conservé¹⁷, par bonheur, le texte d'un de ces ordres de marche qui lui étaient adressés, selon les événements :

« Nous avons advisé de vous envoyer a la court de l'empereur, pour experimenter les nouvelles que illec sont touchant ceste presente esmotion et tumulte de guerre qu'est ès Allemaignes. A ceste cause est nostre voulloir que incontinent disposés vous affaires de vostre maison, et après vous transporter ver nous pour entendre ce que vous chargerons de faire ledit voyage. Datum, ix julii 1546. »

Pour des raisons que j'ignore, ce n'est pas en Allemagne, auprès de Charles-Quint, qui commençait alors les opérations militaires contre les princes protestants de la Ligue de Schmalkalde, mais bien en Italie, à Milan, puis à Trente, que Barrelet fera son voyage. De retour à Berne, le 14 août, il rédige un rapport circonstancié, dont seule la traduction allemande, de la main d'un des secrétaires de la chancellerie bernoise, nous a été conservée.

Il touche un salaire régulier, 200 florins par an, qui lui sont versés, de 1542 à 1549, par le bailli d'Yverdon¹⁸. 200 ff., c'est l'équivalent de ce que reçoit, en argent du moins, un pasteur ou un professeur de l'Académie de Lausanne. Je dis bien : en argent, car il s'y ajoute des prestations en

froment, avoine et vin, dont il n'est pas question dans le cas de notre personnage. Aurait-il en outre été remboursé de ses frais de route, ce n'est pas impensable, mais je n'en ai pas trouvé la preuve.

A-t-il travaillé aussi pour le compte de la souveraine de Neuchâtel, c'est peu probable ; en tout cas, Piaget n'en a relevé nulle trace. Lors des voyages de 1540, Barrelet a noté ceci : « Item, pour plus facilement et sûrement aller et venir par la France, j'ai obtenu lettres de madame de Longueville, comme son sujet, adressées a Monseigneur de Prangin. » Mais rien de plus, car Georges de Rive lui avait répondu que Madame avait tant donné que de deux ans à venir, elle était payée de son compte. « Je me suis contenté d'avoir les lettres », conclut Barrelet, « et sa bonne volonté¹⁹ ». Il n'empêche que dès 1544, l'ex-curé du Vautravers touchera une pension de 20 écus d'or, sur les revenus de l'abbaye de Fontaine-André²⁰, affermés, comme on le sait, aux Quatre Ministraux de Neuchâtel. Le seigneur de Colombier, Jean-Jacques de Watteville serait-il intervenu en faveur de l'agent de MM. de Berne, je ne sais.

Assurément le métier n'allait pas sans risques. Il s'en était fallu de peu, au début de sa carrière, que Barrelet ne fût démasqué²¹. Arrivant à Evian, en avril 1540, au retour de son voyage de France, il apprend du prévôt de Lausanne, François Mayor de Lutry, que des bruits fâcheux couraient sur son compte. Deux chanoines du jadis-chapitre, le prieur de Lutry et M. de Corcelles (Claude de Prez), étaient allés en Aoste, auprès du duc, et lui avaient dit « qu'il était le plus grand luthérien du monde ». Fort heureusement pour Barrelet, le prévôt n'en croyait pas un mot, car il s'offrit à écrire une grande lettre à son cousin le sire de Lullin, alors gouverneur de Verceil, fort en faveur auprès de Charles II, pour sauver son crédit. Or cette lettre, nous l'avons : « Le souci de sa bonne fame et renommée, qu'est l'honneur que chacun cherche à préserver », dit-il, était la seule raison qui déterminait le curé d'entreprendre ce lointain voyage, « en son décrépit et vieil âge, de plus spolié de tous biens pour être perseverant et constant en sa vocation ecclésiastique ».

Et notre homme d'empocher la lettre, « tout joyeux » d'avoir un aussi bon prétexte de se rendre à Bruxelles, pour l'assemblée des princes qui devait s'y faire, le 15 mai. En chemin, alors qu'il se trouvait déjà à Reims, il apprit que la conférence prévue n'aurait pas lieu. Il s'en revint donc chez lui, à Môtiers et afin ne pas donner lieu aux soupçons, il renonça à se rendre à Berne pour y conter son exploit. Mais écrivant à M. de Watteville, il ne manqua pas de lui communiquer la lettre du prévôt de Lausanne. Ce qui explique comment cette pièce originale, qui excita si fort l'indignation d'Herminjard contre notre espion, se trouve dans les archives de Berne.

Au reste, Barrelet ne manquait pas de prendre ses précautions. Auprès de ses interlocuteurs, telle la chauve-souris de la fable, il changeait son langage. A Marseille en 1542, on le verra, il se présente en pèlerin, venu pour accomplir un vœu, à la Major, où l'on conservait le précieux chef du « glorieux saint Lazare ». Mais à Montbéliard, il se réclame de maître Guillaume Farel, pour s'introduire chez Pierre Toussain, le réformateur du pays.

* * *

Le dossier le plus fourni que nous ayons de ses activités est celui de 1539-1540, au moment où Charles-Quint traverse le royaume de François I^{er} pour aller châtier les rebelles de Gand. La réconciliation spectaculaire des deux rivaux et les projets de mariage qui devaient la sceller durablement, ne laissent pas d'inquiéter fort leurs voisins, le roi d'Angleterre aussi bien que MM. de Berne. On comprend que ceux-ci aient tenu à être renseignés sur ce qui se tramait, en particulier sur les allées et venues du duc de Savoie, qui allait faire le voyage des Flandres dans l'espoir fallacieux de recouvrer ses Etats ²².

Dans le second mémoire, rédigé en mars, le curé du Vautravers raconte qu'arrivé à Paris, il y trouva un serviteur de M. de Granvelle, avec lequel il s'en alla jusqu'à Saint-Quentin, où ils arrivèrent le 20 janvier. L'empereur ne fit qu'y passer la nuit, pour s'en aller à Cambrai, escorté par le Dauphin (le futur Henri II), le duc d'Orléans, et le connétable de Montmorency, avec la plupart de la noblesse de France.

Au retour, notre homme aura la compagnie de gens de la Vau-d'Aoste, fort bien renseignés apparemment sur les faits et gestes de René de Challant ²³, l'un des plus fidèles serviteurs de la maison de Savoie. Cela nous vaut des détails qui ne manquent pas de saveur. Les interlocuteurs de Barrelet se trouvaient en effet avec M. de Challant quand l'empereur lui dit qu'il n'était pas question de parler de l'affaire du duc de Savoie jusqu'à la journée de Cambrai, qui devait se tenir le 8 mars, « là où se videront tous les différends du passé. Et alors ne falliés pas de vous y trouver ».

Et encore les paroles échangées lorsque Challant vint faire sa révérence au roi. Celui-ci l'interpelle familièrement : « Et puis, M. de Challant, m'avez vous rien apporté de lettres ? — Sire, non, répond le gentilhomme. — Et en avez-vous, pour mon frère, l'empereur ? — Oui, dit l'autre. — Alors, reprend le roi, apportez-les lui. Et je vous promets que mon oncle, le duc de Savoie, a refusé un parti que je ne lui ferai jamais. » Là-dessus il lui fit assez maigre chère, conclut le narrateur.

Quant aux entretiens des deux princes portant sur la politique européenne, voici ce que Barrelet tient du serviteur de Granvelle. Charles-Quint

aurait pressé le roi de renoncer à l'alliance des Suisses, et particulièrement des cantons protestants, « de ceux qui tenaient la loi moderne ». Mais le roi s'était retranché derrière le fait qu'il avait juré l'alliance, et que celle-ci devait durer encore dix ans après sa mort. D'ailleurs, que s'il était une fois « oppressé » de ses ennemis, le Turc ou tout autre, il ne serait mieux ni plus promptement servi que par ses alliés, les Suisses.

Il est aussi question des affaires de Gand²⁴, où la mention, d'ailleurs erronée, de la clémence de l'empereur, qui leur aurait rendu leur privilège et les aurait exemptés de la gabelle, est suivie de la nouvelle, trop certaine, celle-là : « Il se dit qu'il a fait couper des têtes à aucuns de ceux qui étaient cause de la mutinerie. » C'est encore la rencontre de Charles-Quint et de son frère Ferdinand, le roi de Hongrie, qui se rend à Bruxelles avec sa femme et ses enfants. Les nouvelles de l'Orient ne sont pas bonnes : « L'empereur et le roi ont été avertis que le Turc a fait de grosses cruautés en Hongrie, à cause de quoi l'empereur tâche tant qu'il pourra d'appointer avec les princes d'Alemagne ; et est grand bruit que, si le Turc laisse l'empereur en paix, que celui-ci fera la guerre ès parties de par deçà, et même contre ceux qui tiennent l'Évangile. »

* * *

De tous les rapports que nous possédons, le plus savoureux, sans aucun doute, est celui qui relate le pèlerinage de Marseille, au moment où François I^{er} vient d'ouvrir les hostilités avec l'Empire²⁵, en déclarant la guerre, le 12 juillet 1542. Le voici intégralement transcrit. J'en ai respecté scrupuleusement l'orthographe quasi phonétique, en dépit des difficultés qu'elle présente pour le lecteur moderne. Elle n'est, il faut le dire, guère plus aberrante que celle des grands seigneurs ou des grandes dames de l'époque, Diane de Poitiers, par exemple, ou Marie Stuart.

« S'ensuy le voage que je aye fayt, du comandement de mes tresredoté signiur.

« Et premierement, de Thonon je suys alé a Liun, et depuys ledi Liun m'en suys alé per ya²⁶ jusques en Avinion, et depuys Avinion, pour se que toute la Provese est plene d'aventurié et autre jens de gayere, pour se que [a] esté bruy que le marquis du Vastte²⁷ yd devoy venir a tout une grosse armee, et pour allé surement, suys esté contrin allé en postaz jusque a troys luye dudi Marsalle, et depuys la suys allé avec des muletier qui venœen de Lion, jusque au portes dudi Marselle. La ung yd liad grosse garde, car en autre la garnison ordineyre, le Roy luy ad envoyer deux conpanie de home d'armes, asavoyer selle du prinsse de Marffe²⁸ et selle du conte de Mon Revars²⁹.

« Et a lad. pourte je fu interogué don j'estoye et que je aloye fere audi lieuz, et je lur repondi que je estoye suget du marquis de Rotelin, et que je aloye rendre

ung voyage au glorieus senc Lasare. Et la je fu mené per ung companion de ladi garde en la meson du gouverneur de Provese, qui se nomme monsr. de Grinian³⁰, lequel moy interoga comme desu, et se je pourtoye point de letres, et sy j'avoye jamès esté audi lieu, et sy ji conesoie persone. Et je luy di que non. « Or bien, fayte votre voayege, et puyz vous en alé ». Et pour mieux entendre ledi affere, je moy fiz mené au près de la gran eglise³¹, a l'ensenie du dafin, et lendemen au matin je alli en ladite eglise et me fi motré le chez dudi Lasere, que Dieu resusita come yd dise et a fame.

« Et pour plus surement m'en retourné, je lur priez qui me fisse une sartification come je y avoye rendu mon voage, se que volentier yd fire, come verez, sy vous playe³².

Et pour se que ma charge prinsipalle estoy de savoyer sy yd li avoyet poin d'armée du Tour ès pour de mer, ny autre par contre Exepanie, au sy ledi Tur avoye poin envoyé de tresor audi Roy, mes tresredoté sigr., je vous fay savoyer que ny a Tolon, ny Ague Marte, ny a Montpellier, ny du coté de Narbone, yd ny en ad rien, resarvé au par de Marselie une na grande dudi Tur qui amena les chevaux que ledi Tur a fay presen au Roy et ses effans, avec deux galeres dudi Turc, qui atenden l'enbasadur dudi Tur qui est a la cor.

Yd liad ausy catre galeres qui sont a ung qui s'apele le conte d'Anguyla³³ lequé est Romain, de la meson des Orsin, et depuys ung moys en sa ad laysé le sarvisse de l'enpereur et s'est venu rendre audi Roy; ses ensenie et gran etendar sont blan et rouge.

« Item, je vous averti que l'enbasadur dudi Roy qui estoy alé a Constantinoble pour solisité ledi Tur pour venier en Ytallie, a tou troys galeres ariva le dernier jour de o adi Marsales, et je lyu vy fayre son entree, et croy que yd fu tiré plus de deux cen co d'artilirie. Ledi enbasadeur est ung chevalier de Rodes, qui se nome le chevalier d'Aous³⁴.

« Et au logié la ung je estoye, yd ly en veuz viii logé de seux qui estion venu su lesdites galeres, la ou pliseur de la ville viendre baqueter avec eux; et per eux entendi que ledi Tur lur di que ny luy ny Barberose ne luy povion poin donner sequor pour le presen, car le Sofy luy doneoyt de la facherie³⁵, mès qui l'etoy après de fayre treves avec luy, et que sont cosin le Roy du envoyer ses enbasadeur a Venise³⁶, le premier jour de fevreye, et que le se ferat toute conclusyon de nous entreprise.

« Item, les munissyun que le Roy avoye faict fer a rivage de la mer, je aye entendu que ledi Roy les fayt mené au can en partie. Le can du Daufin est devan Perpinian, et le Roy est a Bisier³⁷, aupré de Narbone.

« Mes très redoté Siniur, je vous suplie m'avoyer tojour en votre bone grasse, et votre bon playsir [soit] de moy remetre rire vous siniorie a Losanne en une mayson que je avoye acheté de la clergie, et le revenu de ma chapele de sinc George. Je n'avoye une bonne a Marge, que vous ad plu doné a ung prete dudi Marge³⁸.

« Mes très redoté Siniour, quand je fi le serement a vous siniorie, yd moy fu promis deux cen florin de toute l'anné passé. Je n'en aye euz que sen, pourquoy vous suplie moy fayre queque bien pour pasé mon yver.

« Item, ausy me fuz promy catre ecu et ung teseton, que j'avoye deborsé pour les lyvre de reconnesance de Ripalie.

« Ladite chapele de sinc George, come j'aye entendu, ne sep amodie que carante et deux florin. Et autan de sarvisse et plus vous poré fayre audi Lausane que autre par. »

Le souhait exprimé par Barrelet, à la fin de ce rapport, de recouvrer sa maison de Lausanne, où il pourrait faire autant de service et plus à MM. de Berne, ne fut point entendu. Peut-être estima-t-on qu'il était préférable de le laisser à l'ombre des cluses jurassiennes, sur les terres de la vieille marquise de Rothelin, dont il pouvait se réclamer à l'occasion. C'est donc au Val-de-Travers, où il était né, qu'il se fixa durablement³⁹, épousant sa chambrière Jacqua Lequin, de Fleurier, dont il avait un fils. C'est là qu'il vécut dans une relative aisance, prêtant de l'argent à droite et à gauche ; c'est là qu'il est mort, peu avant 1559, date à laquelle le notaire grossoya, à l'intention de ses hoirs, le contrat de mariage de 1546.

* * *

Que penser du curé du Vautravers et de la double existence qui fut la sienne ? Je me garderai de le juger trop sévèrement, car, après tout, que savons-nous de ses sentiments intérieurs, de son comportement envers sa femme et ses enfants ?

Et je me garderai tout autant de condamner MM. de Berne qui ont eu recours à ses services. C'était l'usage alors de recourir à des ecclésiastiques. Charles-Quint, on le sait, ne se faisait pas scrupule d'employer des religieux, et particulièrement des frères de l'Observance franciscaine, à ce que prétendait l'ambassadeur de France à Venise, Guillaume Pellicier⁴⁰. Annonçant à Guillaume de Langey, gouverneur du Piémont français, la prochaine venue d'un nommé frère Jean, qui s'était vanté d'aller faire sauter les dépôts de poudre à Turin, Pellicier ajoute : « Je desirerais fort que telles menées fussent apertement et par effet decouvertes et touchées au doigt, et que ces maitres *Fratres* pussent estre happés. Parquoy je vous prie faire prendre bonne garde, pour quelque temps, à ceux qui entrent, non pas seulement à Turin, mais encores en toutes les villes de votre gouvernement. Car eux estant bien avertis du doubte et soupçon que l'on a sur ceux de leur profession, ils seront bien gens pour changer leur robe et prendre autre habit, soit d'autre religion, ou du tout desguisés. Dont estes requis faire bon guet et ne laisser entrer en ville de votre charge homme qui ne soit bien defublé et visité de tous cotés, car s'ils pouvoient une fois être surpris, ils découvrieroient bien leur pot aux roses. »

Sages avis assurément, et dont les gouvernements de tous les temps pourraient faire leur profit. On peut être certain que MM. de Berne étaient conscients de la nécessité d'être sur leur garde⁴¹. Mais, à ma connaissance, personne encore n'a suivi l'exemple de M^{lle} Jeanne Niquille, qui a eu le mérite de montrer comment MM. de Fribourg ont organisé, dès le XV^e siècle,

leur service de renseignements ⁴². D'autant plus faut-il souhaiter que cet aspect de la politique, par trop négligé de nos historiens, retienne l'attention d'un jeune chercheur. Mais peut-être faudrait-il pour cela avoir passé sa vie dans un dépôt d'archives bien fourni, comme M^{lle} Niquille à Fribourg, ou M. Montandon à Neuchâtel ?

Henri MEYLAN.

N.B. : J'exprime ici mes remerciements à M. Alfred Schnegg, archiviste de l'Etat, et à son adjoint, M. Jean Courvoisier, qui ont mis à ma disposition les fiches d'Arthur Piaget et qui ont facilité de toutes manières mes recherches.

¹ HERMINJARD, *ouvr. cité*, t. VI, p. 214, note. Pierre Barrelet n'est mentionné qu'une seule fois par son nom, au t. IX, p. 92, note.

² Arthur PIAGET, *ouvr. cité*, p. 453, note.

³ LÉON MONTANDON, *La famille Barrelet. 1424-1912*. Neuchâtel, 1920.

⁴ Le plus ancien document qui fasse mention de lui est une supplique des Archives vaticanes, analysée par Wirz (*Regesten*, t. VI, p. 277) : Petrus Barilech, chapelain de l'autel saint Antoine dans l'église N.-D. de Môtiers, demande la faculté de recevoir les ordres sacrés, y compris la prêtrise, des mains de n'importe quel prélat résidant à la curie. Le « Fiat » d'Alexandre VI est daté du 25 mai 1501.

Les Archives de l'Etat ont conservé sous la cote S 15, N° 24, un acte notarié sur papier, contenant une lettre de J. B. de Aycardis, official de Lausanne, en date du 16 juin 1515, prescrivant de donner leur plein effet à des lettres apostoliques, datées de Rome, le 9 avril 1515, par lesquelles Léon X conférait à Pierre Barrelet, prêtre du Vautravers, l'église paroissiale Notre-Dame de Môtiers, vacante par la résignation en mains du pape de son commensal Hugues Falliod. On peut bien supposer que Benoît de Pontareuse, chanoine de Neuchâtel et de Lausanne, prieur du prieuré du Vautravers, ne s'est pas laissé impressionner par ces lettres pontificales, et qu'il a maintenu ses droits sur la paroissiale ; mais comment Barrelet avait-il obtenu cette grâce, a-t-il résidé en cour de Rome, et à quelle occasion ? Il subsiste bien des obscurités, on le verra, dans la vie mouvementée de notre personnage.

⁵ Le sujet est à traiter, je n'ai fait que l'effleurer dans une communication au Congrès des sciences historiques de Rome, 1955. Cf. *Atti del X Congresso...* Roma, 1957, pp. 793 et suiv.

⁶ Archives de l'Etat, reg. de Claude Baillod, fol. 43.

⁷ Archives cantonales vaudoises, reg. du notaire Jean Perrier, fol. 11 (16 août 1531).

⁸ Thomas Petitpierre, frère de Jacquet Petitpierre dont on connaît les démêlés avec les Quatre Ministraux de Neuchâtel, en 1533 (PIAGET, *ouvr. cité*, pp. 118 et suiv.), passera à la Réforme en 1536, épousera sa servante et deviendra prédicant de Buttes et Saint-Sulpice.

⁹ L'autel Saint-Georges, fondé en 1317 par Oton I^{er} de Grandson, avec deux chapelains, en comptera un troisième dès le XV^e siècle. Cf. Emmanuel DUPRAZ, *La cathédrale de Lausanne*. Lausanne, 1906, pp. 147 et suiv. Barrelet est, de plus, chapelain à Morges.

¹⁰ Arch. cant. vaud., 1^{er} minutaire du notaire Claude Thovacii, p. 19 (10 avril 1526).

¹¹ Arch. cant. vaud., 5^e reg. du notaire de Neschel, Dg 90, fol. 108 et suiv.

¹² Arch. cant. vaud., reg. du notaire Brocard, H, fol. 27.

¹³ Ernest CHAVANNES, *Extraits des manuels du Conseil de Lausanne (1512-1536)*, dans les *Mémoires et documents* publiés par la Société d'Histoire de la Suisse romande, t. XXXVI, p. 109.

¹⁴ « Messire Barrilieti » figure en effet au milieu des ecclésiastiques lausannois dans le rôle des gens d'Eglise cités à la Dispute. Cf. PIAGET, *La dispute de Lausanne. 1536*. Neuchâtel, 1928, p. 429.

¹⁵ Barrelet dit les « ocorans ». L'expression est courante au XVI^e siècle. Cf. les deux lettres de M. de Saint-Mauris à Charles-Quint, 1547, publiées par Ch. PAILLARD, dans la *Revue historique*, t. V, 1877, p. 110.

¹⁶ Les rapports et lettres de sa main conservés aux Archives de Berne, dans les volumes des « Unnütze Papiere », ainsi qu'à la Bibliothèque des Bourgeois, permettent de dresser un tableau de son activité. En voici la liste, qui ne prétend pas être exhaustive :

Si l'on peut assigner à l'année 1539 la lettre de Barrelet au Secrétaire de la ville de Berne, datée d'Evian, le 17 mars (U. P. vol. 13, N° 126), nous aurions là le plus ancien de ses rapports. La Nüwe Zytung du 14 juillet 1539 (U. P., 44, N° 66) contient, avec ses offres de service, le récit d'un voyage à Nice, au mois de mai.

En 1539-1540, au moment du passage de Charles Quint à travers la France, lettre à J. J. de Watteville, d'Evian, le 24 décembre 1539 (Bibl. de Berne, ms. Helv. III, 258, N° 33), mémoire rédigé en février 1540 (Arch. de Berne, U. P., 13, N° 98), mémoire rédigé à Cambrai, mars 1540 (*ibid.*, U. P., 13, N° 97), lettre à M. de Watteville, du Vautravers, 25 mai 1540 (Bibl. de Berne, Helv. III, 258, N° 32). A Marseille, en 1542 : Rapport sur le voyage de Marseille, en août, lu au Conseil le 18 septembre (Arch. de Berne, U. P., 67, N° 123). En Italie, 1543 : Rapport sur son voyage d'Italie (Arch. de Berne, U. P., 67, N° 136). En Italie, 1546 : Rapport sur son voyage d'Italie, en juillet, en traduction allemande (Arch. de Berne, U. P., 67, N° 218). A Montbéliard et en Alsace, fin 1546 : Rapport non daté (Arch. de Berne, U. P., 59, N° 55). A la diète d'Augsbourg, 1548 : Rapport allemand « Exploratio der Pfaffenheit reformierung, zu Augsburg beschlossen », signalé par Herminjard.

¹⁷ Arch. de Berne, Welschmissiven Buch, C, fol. 102.

¹⁸ Arch. cant. vaud., comptes du bailli d'Yverdon, de 1542 à 1549, d'abord au poste des « livrées extraordinaires », puis au milieu des prédicants du bailliage.

¹⁹ Rapport de février 1540, à MM. de Berne (U. P., 13, N° 98).

²⁰ Outre les comptes de Georges de Rive, cités par PIAGET, *Documents inédits...*, p. 454, note, les Archives de l'Etat possèdent plusieurs autres pièces comptables relatives à cette pension, en particulier le reçu de Barrelet pour l'année 1552.

²¹ La lettre à M. de Watteville de mai 1540 (Helv. III, 258, N° 32) est le commentaire obligé de la lettre du trop confiant prévôt de Lausanne à son cousin, Georges de Lullin.

²² Cf. Jacques FREYMOND, *La politique de François I^{er} à l'égard de la Savoie*. Lausanne, 1939, pp. 161 et suiv.

²³ Il manque une bonne monographie sur René de Challant, maréchal de Savoie et seigneur de Valangin. Ses lettres, publiées en 1957 par M. Giovanni FORNASERI dans les belles collections de la Deputazione subalpina di Storia patria, ne contiennent malheureusement presque rien pour les années 1539 et 1540.

²⁴ Sur la rébellion des Gantois et la terrible vengeance qu'en tira l'empereur, voir H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. III, pp. 117 et suiv.

²⁵ Sur les opérations militaires de l'été 1542, voir les *Mémoires de Guillaume et Martin du Bellay*, lib. 9, éd. BOURRILLY, t. IV, pp. 64 et suiv.

²⁶ Entendez « par eau ».

²⁷ Le marquis de Vasto, gouverneur du Milanais pour Charles-Quint, l'éternel adversaire des Français au Piémont.

²⁸ Il s'agit du prince de Melfi, Jean Carraccioli, de Naples, chevalier de l'Ordre, plus tard maréchal de France, un des bons serviteurs du roi. Cf. BRANTÔME, *Des capitaines étrangers* (50).

²⁹ Le comte de Monrevel est, sans doute, Jean de la Baume, alors gouverneur de Savoie, Maurienne, Bresse, Bugey et Valromey.

³⁰ Louis d'Adhémar de Monteil, seigneur de Grignan, cumulait depuis peu les fonctions de gouverneur de Marseille avec celles de lieutenant général en Provence (Cf. *Catalogue des actes de François I^{er}*, Nos 24.585 et 24.619, t. VII, pp. 278 et 284).

³¹ Fernand BENOIT, *L'abbaye de Saint-Victor et l'église de la Major à Marseille*. Paris, 1936.

³² Le certificat latin, dressé par un notaire de Marseille, J. Alphant, au nom du prévôt Martin Guaffier et du sacristain Symon Agarni, se trouve en effet aux archives de Berne, U. P., vol. 82, N° 44.

³³ Virginio Orsini, comte dell'Anguillara, n'était certes pas le premier venu. Voici comment M. de la Roncière le présente : « Amenant quatre galères à notre service, le comte dell'Anguillara se jugea en droit de poser des conditions : il reçut d'emblée la capitainerie générale de la flotte du Levant... L'esprit ouvert et délié, assez connaisseur pour se faire le Mécène de Benvenuto Cellini, assez bon ingénieur pour dresser le devis d'une embarcation plus rapide que les galères, il était de ces rares marins qu'intéressaient les recherches d'un nouveau propulseur poursuivies à Venise et à Barcelone par Lascaris et Blasco de Garay » (*Histoire de la marine française*, t. III, 1923, pp. 372 et suiv.).

³⁴ Cet envoyé du roi peut être identifié avec le chevalier Pierre d'Aux, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qui recevra un peu plus tard la charge de chef et surintendant des galères du roi en Normandie (*Cat. des actes*, t. VIII, p. 760). Il avait été chargé de missions secrètes en 1537 et 1538 déjà (*Ibid.* Nos 30.669 et 31.216, t. VIII, p. 152 et 211). Paul Jove, au

dire de CHARRIÈRE, *Négociations de la France dans le Levant*, t. I, p. 555, est seul à mentionner dans ses *Histoires* (lib. 41), cette mission à Constantinople et son insuccès : « Quum Dexius e Rhodia militia trierarchus, ad evocandam classem Byzantium missus, indeque revector Massiliam, certum negatae classis nuntium retulisset... » JOVIUS, *Historiarum sui temporis...*, éd. Lyon, 1561, t. III, p. 486. Denis Sauvage, l'historiographe du roi, dans sa traduction, a rendu Dexius par Décé, ce qui a empêché de le reconnaître.

³⁵ On sait que les guerres menées sur les confins orientaux de l'empire ottoman contre le souverain de la Perse, le Sofi de nos textes, ont souvent contrecarré les progrès des armes de Soliman sur le Danube.

³⁶ Sur les négociations menées à Venise par l'ambassadeur de France, Guillaume Pellicier, et le capitaine Polin, voir Jean ZELLER, *La diplomatie française vers le milieu du XVI^e siècle d'après la correspondance de G. Pellicier... (1539-1542)*, Paris, 1881, pp. 283 et suiv.

³⁷ Le siège de Perpignan, commencé le 23 août, dut être levé le 15 septembre déjà, non sans pertes pour l'armée du Dauphin. Le roi séjourna à Béziers du 29 août au 5 septembre, puis à Sallèles, près de Narbonne, de rechef à Béziers, fin septembre, avant de s'en aller à Toulouse, puis à Nérac et à Angoulême.

³⁸ Sur la chapelle Saint-Georges de la cathédrale de Lausanne, voir plus haut. Je n'ai pas trouvé d'acte notarié concernant cette chapelle dans l'église de Morges.

³⁹ Le dossier de l'affaire Trimond, dans les papiers de la Classe (portefeuille 9, liasse 4), actuellement déposés aux Archives de l'Etat, contient une lettre du curé Barrelet à Jean Fathon, de Môtiers, le 21 mai 1548. Cf. *Guillaume Farel*, Neuchâtel, 1930, pp. 526 et suiv.

⁴⁰ ZELLER, *ouvr. cité*, pp. 78 et suiv. Même affirmation dans les lettres d'Eucharis Stehelin à MM. de Bâle, en 1546 : « Der Kaiser hat all sin kundtschafft von München, Pfaffen und vilen vom Adel ». Paul BURCKHARDT, *Die Lebensschicksale des Eucharis Stehelin und seine Zeitungsberichte aus dem Schmalkaldischen Krieg (1543-1547)*, dans le *Basler Jahrbuch*, 1947, p. 57.

⁴¹ Et naturellement MM. de Genève. Henri HAUSER a publié jadis dans la *Revue historique*, t. 74, 1900, p. 318, cinq lettres d'un marchand français, Jean Arpeau, à MM. de Genève, dans l'été 1546. La comparaison de ces lettres avec les rapports de notre Barrelet est fort instructive : de part et d'autre, ce sont des nouvelles, des on-dit, qui parfois se révèlent faux, mais l'homme, un Français de convictions ardemment protestantes, est d'une autre trempe.

⁴² Jeanne NIQUILLE, *Espions fribourgeois*, dans la *Revue suisse d'histoire*, 1960, pp. 497-514.

QUELQUES ASPECTS DE LA VIE ARTISANALE AU LOCLE AUX XVII^E ET XVIII^E SIÈCLES

Quand on parle d'artisans loclois, on pense immédiatement aux artisans horlogers, monteurs de boîtes, émailleurs, etc. qui ont fait la réputation des Montagnes neuchâtelaises dès le milieu du XVIII^e siècle. Mais il est évident qu'il y eut, avant cette période de développement économique, une vie artisanale active, quoique modeste, fort mal connue jusqu'ici, faute de documents.

Il m'a paru intéressant pourtant de grouper les rares renseignements que nous possédons de façon à nous faire une idée, au moins approximative, de ce que fut la vie artisanale au Locle avant l'introduction de l'industrie horlogère.

Le premier dénombrement de la population du pays mentionnant la profession des habitants date de 1750, au moment précisément où les émules de Daniel JeanRichard ont compris l'intérêt de la nouvelle industrie et où ils commencent à faire de leur localité le centre horloger que l'on connaît. Or, avant de s'adonner à la fabrication de la montre, que faisaient les habitants de la Mère Commune des Montagnes, en marge du temps qu'ils consacraient à leur train de campagne ? La seule possibilité d'en savoir davantage m'a paru de relever, dans les documents de l'époque, les noms d'artisans et de commerçants alors en activité. Cela ne donnera, bien entendu, qu'une idée approximative de l'importance et de la valeur des métiers pratiqués puisqu'il se peut fort bien que quelques-uns d'entre eux n'aient jamais eu l'honneur, ou la malchance, de figurer dans un acte officiel. Mais la valeur relative des professions, ainsi que leur évolution doivent ressortir de ce tableau.

Trois sources principales sont susceptibles de nous fournir les renseignements que nous recherchons :

1. Les *plumitifs* ou « Procès-verbaux des actes et délibérations de l'honorable communauté du Locle », années 1649 à 1750.
2. Les registres des actes, montes et marchés, ainsi que les comptes de la communauté, de la même époque.
3. Quelques minutes de notaires du Locle, qui mentionnent, à l'occasion, la profession de l'un ou l'autre de leurs clients.

Il faut cependant d'emblée remarquer que les scribes et secrétaires de l'ancien temps ne péchaient pas, dans leurs comptes rendus, par excès de détails. Ils peuvent mentionner des listes entières de citoyens sans indiquer

jamais leur profession. On peut s'étonner que, devant la difficulté qu'il y avait souvent à distinguer des Huguenin, des Montandon ou des Ducommun d'autres communiens portant le même prénom, et issus souvent de la même filiation, on n'ait pas recouru plus souvent à la mention de la profession pour les déconnaître les uns des autres !

Autre particularité : suivant les années et les travaux mentionnés, on désigne de noms différents un seul et même métier. On a longtemps enregistré les artisans de la construction sous le nom de maçons, qu'on a, peu après, pris l'habitude de nommer aussi entrepreneurs et même architectes. Les tailleurs de pierre sont aussi chargés d'élever des constructions, et les tailleurs d'habits se font à l'occasion marchands-drapiers.

Si la liste qu'il m'a été possible de dresser ne donne de toute évidence qu'un aperçu approximatif de la situation, elle ne doit pourtant pas s'éloigner beaucoup de la réalité, car on constate que bon nombre de ces artisans sont cités dans plusieurs documents de la même époque, ce qui ne se produirait pas si beaucoup d'autres travailleurs du même métier avaient pratiqué en même temps.

Le tableau suivant des principales activités relevées au Locle avant 1750 indique, par demi-siècle, le nombre d'artisans noté dans chacune des professions, entre 1650 et 1750. Pour permettre des comparaisons, deux colonnes suivantes donnent les chiffres correspondants des dénombrements officiels de la population de 1750 et 1799.

Les comparaisons qu'on peut faire sur la base de ce tableau doivent tenir compte du fait que, dans les deux premières colonnes, il s'agit du dénombrement d'artisans dont l'activité s'est exercée dans une période d'une cinquantaine d'années, chiffres qui restent, sans doute, au-dessous de la réalité ; tandis que dans les deux colonnes suivantes, il s'agit du résultat officiel des recensements des années 1750 et 1799.

La première constatation qu'on ne manque pas de faire, c'est l'importance de l'accroissement de la population enregistré au cours de la période étudiée. Un document de 1629 nous donne, pour le Locle, le chiffre approximatif de 2300 habitants. Un siècle plus tard, le recensement de la seigneurie fait état de 2471 habitants et celui de la fin du siècle cite 4216 habitants. L'augmentation a donc été d'abord lente, puisque au cours du premier siècle, de 1650 à 1750, l'accroissement n'a été que de 8 %, tandis qu'il passe brusquement à 75 % au cours des cinquante dernières années du XVIII^e siècle. C'est évidemment l'arrivée au Locle de Daniel JeanRichard, en 1705, et son influence sur ses contemporains qui explique cette remarquable poussée démographique. Les transformations intervenues dans les divers secteurs de l'artisanat local en sont la conséquence directe.

Professions	Nombre d'artisans relevé au cours de la		Dénombrement officiel	
	2 ^e moitié du XVII ^e siècle	1 ^{re} moitié du XVIII ^e siècle	1750	1799
Maçons, tailleurs de pierre	29	12	19	14
Charpentiers, menuisiers	20	19	10	35
Serruriers, maréchaux	8	14	8	11
Armuriers	12	5	9	5
Cordonniers	9	7	24	41
Tailleurs, couturiers	9	5	25	32
Négociants, marchands	13	7	44	75
Meuniers	12	5	15	12
Bouchers	4	2	4	10
Boulangers	—	—	4	19
Médecins, apothicaires, notaires .	10	6	8	13
Horlogers	—	12	77	825
Maisons	391		476	528
Habitants	2300 (en 1629)		2471	4216

Dans aucun des documents du XVII^e siècle consultés, nous ne trouvons mention d'un artisan spécialement désigné sous le vocable « d'horloger ». Nous savons pourtant qu'alors déjà plusieurs artisans se vouaient à la construction d'horloges de clocher et même d'appartement, mais ils étaient rares et peu connus. Dans les cinquante premières années du siècle suivant, douze personnes sont mentionnées dans la fabrication de la montre : 1 maître-horloger, 5 monteurs de boîtes, 2 graveurs, 2 faiseurs de cadrans, 1 émailleur et 1 faiseur de ressorts. Au recensement de 1750, leur nombre est déjà de 77, mais c'est à la fin du siècle surtout que la progression est remarquable : 831 Loclois sont classés dans l'artisanat horloger. Ils sont ainsi onze fois plus nombreux que cinquante ans auparavant et représentent le 85 % de l'ensemble des artisans de la localité.

Ce brusque développement d'une classe d'artisans a entraîné, en un laps de temps relativement court, des transformations dans toute une série d'autres activités : les armuriers, les serruriers, les forgerons ont naturellement évolué vers la nouvelle industrie. Les marchands et négociants, qui

ne jouaient qu'un rôle effacé avant la fin du XVII^e siècle, prennent tout-à-coup une importance plus grande ; ils passent de 13 à 44, puis à 75 à la fin du siècle suivant. Les différentes professions de l'équipement et de l'alimentation : tailleurs, cordonniers, boulangers et bouchers profitent de l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble de la population et voient leurs effectifs augmenter sensiblement. En outre de nouvelles classes d'artisans paraissent dans les publications officielles dès 1750. C'est le cas, par exemple, des paysans qui ne sont jamais mentionnés dans les documents antérieurs. C'est que tout le monde, au début, est, sinon laboureur, du moins possesseur d'un petit train de campagne qu'on ne se donne pas la peine de mentionner. Une note au bas du premier dénombrement officiel dit bien, après avoir signalé la présence d'une classe de « laboureurs », que dans les autres professions ci-dessus « il y en a encore qui sont laboureurs. » Mais il est impossible de savoir dans quelle proportion ces artisans partageaient leur temps. Rappelons-nous que les journées de travail étaient longues, ce qui permettait à beaucoup d'avoir sans difficulté cette double activité. On ne compte pas non plus, au début, parmi les artisans les femmes qui confectionnaient de la dentelle. Une note dit simplement au bas d'une liste de métiers : « il est à noter que presque toutes les femmes et filles, depuis l'âge de cinq ans en haut, de même que quelques garçons, travaillent à faire de la dentelle. »

On n'a jamais connu au Locle les corporations de métiers qui, ailleurs, sauvegardaient les intérêts des différentes classes d'artisans, mais, par diverses mesures, la commune concourait à limiter la concurrence d'éléments étrangers : elle n'accordait l'habitation, c'est-à-dire le droit de s'établir, qu'à des conditions sévères : production de certificats de bonnes mœurs, preuves de solvabilité, cautions, et souvent attestation de compétence dans le métier exercé. Elle va même jusqu'à interdire l'engagement, fût-ce momentanément, de gens du dehors. Ce fut le cas en 1685 lorsqu'elle désigne les comuniers chargés de fournir les charrois nécessaires au déménagement du ministre Marquis, entrant en fonction au Locle. En séance de la Générale Communauté, « il a été résolu de faire défense à ceux qui ont été choisis pour aller quérir le bagage à Monsieur Marquis de ne point prendre ni mettre de personnes en leur place qui ne soient pas de cette commune. Ceux qui enverront (*sic*) des Bourguignons seront châtiés. »

Si nous cherchons à nous faire une idée de ce qu'était le travail des artisans avant l'avènement de l'époque horlogère, nous devons d'abord mentionner ce qui se passait dans la classe des ouvriers du bâtiment. En un temps où l'argent était rare, ils étaient surtout occupés par les services de la commune. Au cours des cent ans qui précèdent le premier recensement, les quelques documents consultés permettent de relever les noms d'une

quarantaine de maçons, d'autant de menuisiers, charpentiers et de vingt-deux serruriers ou forgerons.

Le Locle, qui était encore, au début du XVII^e siècle, la plus importante commune des Montagnes, avait à entretenir une série de bâtiments qui lui donnèrent pas mal de soucis au cours des années dont nous parlons. C'est d'abord la Maison de ville avec son corps de garde, ses logements, son école, ses boutiques et son « mazel » (boucherie). Ce sont ensuite les moulins, deux grands et un petit avec huilerie au Verger, et un à la Jaluse. Ce sont enfin, l'église et la cure, qu'elle entretient d'entente avec la Seigneurie. Les *gouverneurs* de la communauté au nombre de deux étaient responsables de l'entretien des bâtiments et de leur surveillance. Ils étaient secondés par des suppléants, les *commis*, souvent aussi actifs que les gouverneurs eux-mêmes. Ceux-ci signalaient dans une séance de la *Justice et Conseil* les réparations, transformations ou acquisitions qu'ils jugeaient nécessaires. Leurs propositions étaient ensuite soumises à la *Générale Communauté* (le Général ou la Générale, dans le langage populaire) réunie au temple le dimanche, après le culte. Enfin le *Maire* devait encore sanctionner la proposition au nom de son Altesse sérénissime, le prince de Neuchâtel. C'est seulement après ces formalités que les gouverneurs pouvaient mettre les travaux en soumission. « La besogne ayant été exposée par cri public, elle est attribuée à celui qui la fera à meilleur marché ». Un délai était ensuite fixé pour l'exécution des travaux, après quoi la *Justice et Conseil* désignait des experts qui, une fois assermentés, étaient chargés, avec les gouverneurs, de contrôler le travail terminé. Le boursier n'intervenait qu'alors pour le règlement du compte.

Nous apprenons ainsi qu'en 1686 les sieurs Abram Brand et Pierre Renaud, charpentiers, sont chargés d'établir, à la Maison de ville, dans une chambre, une table avec son trépied croisé d'environ cinq pieds, un châlit de quatre pieds et demi de large et six pieds et demi de long, avec un *tableau* (rayon) au-dessus de la porte. A la cuisine, une dépense close et fermée avec une porte au bas, devers uberre, pour y entrer (*sic*), des tableaux pour mettre les étains et dessous une liste avec des chevilles pour pendre les pots. Il arrive que l'artisan chargé du travail ne donne pas satisfaction, comme ce fut le cas d'Isaac Mathey, charpentier qui avait accepté de faire les travaux de sa profession à la Maison de ville, reconstruite après l'incendie de 1683. Le bois lui était fourni par la commune qui désignait dans une de ses forêts (Commun, Dazenet ou Sombaille) les plants qu'il pouvait abattre et qu'on lui livrait à pied d'œuvre. La besogne terminée, les gouverneurs, accompagnés des experts Jacques Huguenin d'Hôtiaux et Abram Brand, maîtres charpentiers, se rendent sur place et trouvent « que dans le logis, les fenestrages ne sont pas bien revêtus, à dire de bon maître, les portes

grossièrement faites et mal relistées en beaucoup d'endroits ; les degrés qui viennent depuis la cuisine au porche sont très mal revêtus par dessus et un banc à côté très mal mis ». Après quoi ils concluent quand même : « quant au reste, ils trouvent que le tout est bien fait ». Mais, après avoir fait leur rapport au maire on a tout de même trouvé « qu'il y a de la perte pour la commune à la besogne du bâtiment, du côté de vent pour n'être pas faite, à dire de bon maître, la somme de vingt livres comprenant aussi les bandes de fenestres mal faites¹ ». Isaac Mathey se défend alors en expliquant qu'il a chargé David Jeannot des Brenets d'une partie de son travail et que c'est lui le responsable des malfaçons. Comme Jeannot, contrairement à ce qu'on attendait, « s'est déclaré content et s'est soumis par attouchement sur la main de M^r le Maire », on pouvait penser que la question était réglée. Mais le Conseil de commune en jugea autrement : réuni en assemblée à l'église le samedi suivant, après avoir le tout bien considéré et se méfiant sans doute d'une connivence entre Jeannot et Mathey, il arrêta « de ne recevoir aucun argent dudit Jeannot mais de l'obliger de raccomoder ce qu'il n'a pas bien fait et il lui sera montré où on a trouvé de la manque ». Preuve qu'on ne transigeait pas sur la qualité du travail !

Et pourtant le souci d'économies apparaît constamment dans l'attribution des travaux aux maîtres d'état. Pierre Droz, maçon, est chargé de *cruler* (creuser) et approfondir la cave. Au lieu de lui laisser débarrasser les déblais, on lui prescrit de mettre de côté « ce qu'il en faudra pour faire le pavement, le reste sera mis hors et devers bise des galeries que l'on veut faire ». Lorsqu'elle attribue du bois aux charpentiers, la commune précise que la *débrosse* (déchets de bois) lui reste acquise, et avant de fournir les clous nécessaires à certains travaux, elle précise que « les vieux clous seront redressés par les maîtres ». Enfin, quand la *Justice et Conseil* délègue à Neuchâtel deux de ses membres pour discuter des réfections à faire à l'église et à la cure, il leur est prescrit de ne demeurer absents que le moins qu'ils pourront².

En 1689, des réparations à l'église sont confiées à Pierre Renaud, charpentier, pour cinquante livres faibles. Il lui est demandé de « faire et tailler la ramure, la vieille étant pourrie ; en outre sera mis et levé trois chenaux, deux sur l'église et une (*sic*) sur le piquet des portes du cimetière, et si le grand chevron a besoin de refaire, la commune paiera ce que l'on jugera que cela peut valoir ». C'est elle aussi qui fournira les nonante-deux milliers six cent cinquante clous de clavins à onze batz le millier et les quatre cents clous de plancher valant six livres³.

En général, les travaux exécutés dans les bâtiments appartenant à la commune sont confiés à des artisans de l'endroit. Occasionnellement pourtant,

elle recourt à un maître d'état du dehors. C'est le cas en 1761 à propos du marché conclu avec Pierre-Antoine Grandemanche, des Bassots, maître charpentier, qui s'engage à bâtir et édifier pour le compte de la commune du Locle au lieu dit la Sombaille, rière la Chaux-de-Fonds, « dans l'endroit qui lui sera montré, une maison conforme au plan pour ce dressé, et à lui montré, et cela entre cy et la fin de l'année ».

Nous savons, par contre, que de nombreux artisans loclois allaient travailler au dehors. En 1686, Moïse et Jean-Jacques Perret, maîtres serruriers, fournissent toutes les ferrures pour la maison de Montmollin à Neuchâtel et Jacques Mathey, les espagnolettes de fenêtres et diverses serrures de l'hôtel du Banneret ⁴.

Il en est de même pour de nombreux charpentiers et menuisiers. Un ébéniste loclois, cité comme réfugié pour cause de religion, s'offre à fournir la chaire et la table de communion du temple du Bas, bâtiment lui-même partiellement construit par un maître maçon du Locle. D'autres artisans s'en vont encore à Lignièrès, à Dombresson, à Saint-Blaise, chargés de la charpente ou de la maçonnerie d'églises surtout, ou de bâtiments publics.

Après les gens du bâtiment les plus nombreux, semble-t-il, viennent les négociants et les meuniers. Nous connaissons ces derniers par les *montes* (mises) des moulins que la commune organise tous les trois ans, en même temps que la location des locaux de la Maison de ville. Ces diverses amodiations sont décidées « par résolution prise en Conseil de l'honorable communauté du Locle et confirmées par le Général d'icelle le dimanche suivant, et par permission de Noble et Vertueux Sr Pierre Tribolet, bourgeois de Neuchâtel et Maire pour son Altesse S^{me}, audit Locle ». Les conditions de la location sont énumérées dans le détail et prouvent le soin qu'on mettait à sauvegarder les intérêts de la communauté. Le preneur d'un moulin de la Combe-Girard, doit s'engager non seulement à entretenir, mais à changer les canalisations au moins une fois au cours des trois ans ; on lui rappelle même qu'il ne doit pas distraire l'eau du moulin pour la mettre « sur prés, champs ni autre part ». Les monteurs du logis de la Maison de ville devront rendre « les portes, les ferrures, clefs, fenêtres, fourneaux, four, grenier, bancs, tableaux et tables, bons et entiers comme le tout leur aura été remis ». Aucun bail n'est conclu, aucune vente n'est valable avant que le preneur n'ait fourni une caution qui s'engage, sur l'ensemble de ses biens, pour le montant prévu, payable en « monnaie coursable en ce pays ». C'est sans doute aussi pour s'éviter les mauvais payeurs que la commune arrête que « ceux qui ne seront pas communiers ne pourront pas se présenter pour monter ou acheter des bois, ni personne en leur nom, ainsi ils en seront exclus et aucun communier ne pourra revendre du bois qu'il aura monté ou acheté à des étrangers ».

Comme personne ne pouvait monter ni acheter du bois pour plus de quarante livres faibles, on se demande comment les pauvres étrangers arrivaient à se chauffer en hiver. Le marché noir doit vraisemblablement dater de cette époque !

La classe des marchands, qui comprend dès le début le 10 % de l'ensemble des artisans, est formée des boutiquiers installés au village pour subvenir aux besoins quotidiens de la population. Les merciers et épiciers sont les plus nombreux. Ils offrent les divers tissus pour la confection des vêtements, depuis le droguet ordinaire au drap plus fin et à la futaine, les bas et, peut-être, quelques pièces de sous-vêtements. Mais ils sont loin d'être achalandés comme nous pourrions le croire, les besoins de la population étant encore fort modestes. Le sieur David Calame marchand-épiciier, que nous connaissons par un travail de M. Léon Montandon, offrait dans sa boutique, à part les précieuses épices : poivre, safran, clous de girofle (denrées rares à cette époque), des chapeaux, des marteaux, des éperons, du papier, des psaumes et même des fourrures.

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, la classe des tailleurs d'habit est, proportionnellement à la population, plus nombreuse au XVII^e siècle que de nos jours. Ils sont 9 au début de la période étudiée et 25 lors du premier recensement. Ne pouvant recourir à la confection, il faut bien s'en remettre à l'artisan du lieu, pour les vêtements d'homme surtout. Pratiqué d'abord par de purs Neuchâtelois, des du Boz, du Commun, Perret-Gentil, Mathey-Junod, etc. on voit peu à peu le métier passer en mains d'étrangers : un Jacques Everard, de Montbéliard, un Pierre-Christophe Tournier, de Genève, font place bientôt à des Löffler, Schmidli, Schultz, Heinzelmann, Wasser et même à un Fredrich Heger, du Wurtemberg, qui viennent sans doute occuper des places vacantes.

Le nombre élevé de médecins et de chirurgiens mentionné dans les actes pourrait faire croire à une population particulièrement éprouvée par la maladie. Le Locle n'en a pas compté moins de 13 cités dans les actes avant 1750. Mais il faut bien se dire que tous n'ont pas fait fortune, car leur clientèle ne recourait à leurs services qu'en dernière extrémité. En 1682, l'un d'entre eux est obligé de demander secours à la *Justice et Conseil*, qui lui verse « par charité, une livre et huit gros ». Les chirurgiens sont obligés de faire valoir leurs talents : Joseph Tissot-Vougeux s'offre pour guérir fractures, dislocatures et membres refroidis. Claude Borle, de Renan, opérateur expert, a pratiqué dans la région des opérations de chirurgie, particulièrement celle « de couper des gens atteints de rupture et de descente de boyaux⁵ ». Un notaire peut attester qu'il a, par son art, sauvé la vie d'un enfant d'une année, à Fenin. Ces traitements plutôt sévères n'étaient probablement pas

très populaires et ne faisaient guère concurrence aux guérisseurs anonymes, probablement fort nombreux. A partir de 1695, le Locle aura aussi son apothicaire : le sieur Bénédicte Michel de Genève, y sollicite l'habitation, qu'on ne lui accorde, du reste, qu'avec circonspection et sur présentation de certificats dûment contrôlés des pasteurs de Genève, des syndics de la ville et de la faculté de médecine ⁶.

Les bouchers sont connus par la location du *mazel*, la boucherie établie au rez-de-chaussée de la Maison de ville. Tous les trois ans, on renouvelle le bail, toujours au plus offrant. Un certain contrôle est exercé par l'autorité sur les conditions d'hygiène à observer dans le bâtiment. Les réparations nécessaires y sont faites régulièrement : séparation entre le local de vente et celui d'entreposage de la viande, installation d'une armoire avec un rate-lier et des chevilles « pour pendre la chair ». Le locataire doit s'engager à payer la taxe « que sera faite des bêtes qu'il bouchoiera » ; il doit prêter le serment de la boucherie et remettre les langues dues au maire. Le nombre relativement modeste des bouchers relevé dans la période étudiée ne doit pas surprendre ; dans la plupart des ménages, on faisait boucherie, sans doute plus souvent que de nos jours à la campagne. Il semble aussi que les bouchers ne fournissaient pas que de la viande, et que leur *mazel* faisait parfois concurrence aux autres boutiquiers de la Maison de ville. En 1698, nous apprenons qu'on a « payé à Abram Mayre, onze quarts d'écus pour de la chair de vache, pour épices, corde et autres marchandises achetées de lui ».

Il est aussi typique de constater qu'aucun boulanger n'est mentionné dans les documents consultés. Il faut admettre qu'avant 1750 chacun cuisait encore son pain, soit au four banal, soit au four familial admis depuis peu dans la principauté.

La question de la valeur du travail accompli par ces artisans de l'ancien temps reste des plus difficiles à apprécier. Les comptes des boursiers ne mentionnent en général que le prix global attribué à un travail dont on ne connaît exactement ni l'importance réelle, ni la durée. Voici pourtant un exemple de la rétribution à la journée d'un maçon-entrepreneur et de ses aides : Le 16 juin 1699 le boursier déclare que « toutes les journées que ledit Renaud a mis à ragrapir et rejoindre ladite tour (du Temple), tant lui que deux personnes qui l'ont servi, se montent à trente-trois, savoir : pour lui dix batz suivant le susdit marché, et pour les deux personnes qui l'ont servi sept batz et demi par jour. Et les 33 journées reviennent à 206 livres et 3 gros ». Ce qui leur aurait permis de miser, chacun, cinq sapins aux montes de bois de la commune !

Les quelques détails qu'il m'a été possible de donner sur cette période artisanale montrent que la vie, dans nos Montagnes, s'est développée à un

rythme relativement rapide, même avant l'introduction de l'horlogerie, mais que l'expansion a été surtout importante à partir de 1750. Et nous pouvons dire qu'avec quelques à-coups, il est vrai, elle n'a cessé de croître puisque le Locle compte aujourd'hui 14.404 habitants, 3974 horlogers et 6932 autres personnes actives.

François FAESSLER.

¹ Plumitifs. G, 89, fol. 16.

² Comptes. 17.1.86.

³ Actes et marchés 1689, fol. 60.

⁴ J. COURVOISIER, *Monuments d'art et d'histoire*, t. I, pp. 265, 296.

⁵ Abram Dubois, notaire.

⁶ *Musée neuchâtelois*, 1898, p. 50.

RECHERCHES :
DE JEAN-FRÉDÉRIC OSTERVALD (1663-1747)
A FRITZ BERTHOUD (1812-1890)

Quatre lettres inédites

En tribut de reconnaissance au rédacteur des notices *Berthoud, Ostervald* et *Vust* du *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, la Bibliothèque publique de la Ville de Neuchâtel présente quatre lettres, probablement inédites, acquises en 1955 :

1. Jean-Frédéric Ostervald à Jacques Lenfant, pasteur de l'église française à Berlin. Neuchâtel, 12 juillet 1728.
2. Auguste Berthoud à son frère Jean-Louis à Fleurier. Paris, 3 décembre 1825.
3. Abram-Louis Vust, pasteur, à son beau-frère Jean-Louis Berthoud à Fleurier. Boudry, 29 novembre 1825.
4. Fritz Berthoud à sa mère, M^{me} Jean-Louis Berthoud, née Perrin, à Fleurier. Boudry, 27 novembre 1825.

Prévenons d'emblée toute équivoque : l'auteur de cette note descend de la famille de Boudevilliers ; il ne saurait par conséquent être suspecté d'intention apologétique à l'égard de la famille de Fleurier dont il sera question.

Certaines de ces lettres soulèvent des problèmes que nous ne sommes pas parvenu à résoudre au cours d'une première et rapide investigation. C'est que le « temps » des recherches d'archives et de bibliothèque — mis à part la joie de la découverte et d'un travail librement accepté — ne correspond jamais à la notion commune et officielle de l'heure. Si quelque moderne Ferdinand Berthoud (un Covasson celui-là !) s'avisait, sous le contrôle du Laboratoire de recherches horlogères, d'adapter le chronomètre de marine à l'usage de l'archiviste et du bibliographe, il lui faudrait sans doute attribuer à la seconde la valeur de soixante minutes. En tout cas, pour telle institution qui ne peut guère supporter plus d'un demi-jour de recherches sur dix d'administration, c'est l'inverse qui lui permettrait d'être intellectuellement rentable. Jean Bonnerot, qui fut bibliothécaire de la Sorbonne, avouait en 1937 dans la préface du premier tome de sa *Bibliographie de l'œuvre de Sainte-Beuve* : « Pendant des mois, tous les instants de liberté que laissait le service de la Bibliothèque furent, dès lors, consacrés au travail nouveau : dimanches, fêtes, vacances, disparurent engloutis par les recherches (p. VIII). »

Nous sommes loin du compte à Neuchâtel, Dieu merci, pour les quelques lettres qui sont tombées sous nos yeux ! Mais l'auteur du *Catalogue de la correspondance de J.-J. Rousseau conservée à la Bibliothèque de la Ville de Neuchâtel*, M^{lle} C. Rosselet, toute libérée qu'elle est de sa charge de directrice (1951-1957), sait mieux que nous ce que signifie la remarque sereine de Bonnerot. Il n'en reste pas moins qu'à défaut des chercheurs qualifiés — non bénévoles — que lui refusent les servitudes budgétaires, le bibliothécaire-bibliographe se tourne vers l'érudit, l'historien de métier, comme si eux-mêmes pouvaient s'accorder les loisirs studieux qu'il leur envie !

D'autre part, et si ce n'est pas enfreindre l'usage, il réitère aussi, en l'étendant aux papiers de famille encore inaccessibles, l'appel de Charles-Henri Godet à la générosité du public en matière d'ouvrages : « Nous recevrons particulièrement avec intérêt et reconnaissance tout ce qui aurait rapport directement ou indirectement à l'histoire de notre ville et de notre canton (Notice du 4 mai 1861, p. IX, *Catalogue de la Bibliothèque de Neuchâtel*, [I], Neuchâtel, impr. H. Wolfrath et Metzner, 1861). »

* * *

Achetée à un antiquaire allemand lors d'une vente, l'intéressante lettre d'Ostervald propose au curieux d'identifier le traité de morale qu'on lui attribue, imprimé à Londres à son insu. Nous n'avons eu sous les yeux ni la lettre du correspondant, ni le désaveu public du théologien. A défaut, on devrait rechercher la citation latine en cause, déformée, dans les ouvrages imprimés à Londres avant 1728. Il s'en trouve à la Bibliothèque des Pasteurs et à celle de la Ville.

La lettre, bel exemple d'un style où l'homme se livre, libéré des entraves de la Discipline ecclésiastique, nous apporte aussi le témoignage d'une longue amitié : celle qu'à l'âge de dix-sept ans (1680) il noua avec Jacques Lenfant, né à Bazoches en 1661, son cadet de deux ans, lorsque tous deux commencèrent leur théologie à l'académie de Saumur. Pasteur de l'église française de Berlin dès le jour de Pâques 1689, Lenfant devait y exercer son ministère jusqu'à sa mort, le 7 août 1728, dans sa soixante-huitième année, moins d'un mois après le message d'Ostervald. Sur la vie et les œuvres de Lenfant, on gagnera à lire la notice très détaillée de la *France protestante*. Nous y relevons ce passage : « On s'accorde à reconnaître que ses ouvrages historiques, surtout ses histoires des conciles de Constance, de Pise et de Bâle, sont écrits d'un style pur, clair, sobre, grave ; que la matière y est traitée avec une impartialité remarquable, et les faits rapportés avec une exactitude scrupuleuse ou discutés avec autant de sagacité que d'érudition. »

Les trois lettres suivantes — celle du pasteur Vust reliée à Ostervald par la Vénérable Classe — forment un ensemble familial autour de la Maison Berthoud père et fils, à Fleurier, et Berthoud frères, à Paris. Nous les avons trouvées parmi les papiers commerciaux, années 1781 à 1862, devenus propriété de la Bibliothèque par un curieux concours de circonstances. Poursuivant ses recherches sur l'affaire Rousseau-Montmollin, M^{lle} C. Rosselet alla consulter en 1955 les documents laissés à Fleurier par Fritz Berthoud, auteur des célèbres études, dans la maison qu'occupe aujourd'hui son arrière-petit-fils, M. Olivier Clément, professeur à Paris. On sait par l'étude de James Courvoisier sur le charmant auteur de *l'Histoire de la maison de mon père* (Fleurier, impr. et lithogr. Montandon frères, 1860) qu'ayant épousé une Française, veuve et mère de deux enfants, F. Berthoud maria sa fille adoptive à son meilleur ami, Charles Clément (*Musée neuchâtelois*, 1891). Cet homme de lettres et critique d'art n'est autre que le grand-père de M. O. Clément, propriétaire de la maison de famille à Fleurier. La directrice de la Bibliothèque aperçut alors dans le galetas une corbeille de documents relatifs à l'entreprise commerciale et en obtint le don de la famille Clément. Ainsi, c'est aux études sur le Citoyen de Genève que les Neuchâtelois en sont redevables, d'autant plus que M. O. Clément avait présenté en séance de la Société d'histoire à Môtiers une communication sur l'écrivain, après la célèbre thèse que M^{lle} C. Rosselet venait de défendre dans la même réunion (publiées dans le *Musée neuchâtelois*, 1934). M. Léon Montandon a fait paraître un compte rendu de la séance la même année (pp. 171-172).

Le hasard d'une lecture a dirigé notre intérêt sur ce fonds d'archives désormais publiques. M. O. Clément a publié en effet quatre lettres inédites sous le titre : *Les événements de 1789 vus par des horlogers suisses*, avec une utile mais trop brève introduction. « Nous avons eu la chance de retrouver ces documents, en avril 1959, dans la maison même qui a abrité les destinées de la famille Berthoud, sans interruption, de la première moitié du XVII^e siècle jusqu'à la fin du XIX^e », nous apprend l'auteur (*Annales historiques de la Révolution française*, 34, 1962, pp. 77-85). Les trois premières lettres, de Jonas Berthoud, la quatrième de son frère Henri sont envoyées de Paris à MM. Berthoud père et fils (Jean-Jacques-Henry, 1736-1811, et Jean-Louis, 1764-1842), à Fleurier, siège du comptoir d'horlogerie. Dans une note, l'auteur se réfère à une cinquième lettre signée J. Berthoud, du 23 novembre 1789, sans indiquer où elle se trouve.

Ce que le lecteur des *Annales* ne peut pas savoir par les lettres découvertes en 1959 et l'introduction de 1962, c'est pourquoi et quand le commerce de montres et de dentelles installé rue de Seine en 1785 par Jonas, à l'âge de seize ans, s'élargit en une banque au service d'émigrants sous la Terreur.

Les documents conservés à Neuchâtel permettent en partie de suivre les vicissitudes de l'entreprise, mais aussi de pénétrer dans la vie de cette « Forsyte Saga » qui a trouvé en quelque sorte son Galsworthy en Samuel Berthoud (1891-1957), auteur du passionnant *George Berthoud, 1818-1903* (Neuchâtel, Attinger, 1919) — son grand-père — qui réunit en fait toute la famille, avec des portraits et un précieux arbre généalogique. Ces pages, qui n'étaient « destinées qu'à des parents et à des amis », ont servi huit ans plus tard de fondement à la notice historique de Jean-Louis Courvoisier : *De la vieille Maison Berthoud à la Banque Courvoisier, 1785-1925* (Paris, 1927). On y relève que Louis, fils de Jonas (alors retiré à Fleurier), entré à Paris dans les affaires de son père en 1827, une année avant son cousin Fritz, « travailla sous la direction de son oncle Auguste et, par correspondance, sous celle de son père. Cette correspondance, plus qu'hebdomadaire et reliée en de nombreux volumes qui portent les dates de 1827 à 1853, est vraiment touchante par les sentiments d'intimité et de confiance qui liaient le père et le fils ». L'auteur de la notice en a publié des extraits et nous avons trouvé à la Bibliothèque quelques lettres de Jonas antérieures à 1827.

Mais c'est Auguste (1781-1862) qui nous intéresse surtout par la lettre que nous publions de lui, cinquième fils de Jean-Jacques-Henry, frère de Jean-Louis l'aîné (1764-1842, père de Fritz et de George), d'Henri, Jonas et Charles. Plusieurs des lettres conservées à Neuchâtel sont d'Auguste. Le père mort en 1811, c'est à Jean-Louis qu'il envoie, d'une vigoureuse écriture qui contraste avec la fine anglaise de Charles, des nouvelles commerciales, financières, politiques et familiales. La lettre du 3 décembre 1825, reproduite plus loin, commence par des comptes de Charles que nous avons laissés de côté. La plume du frère nous révèle un homme de cœur et de bon sens, le plus sensible des cinq frères, celui qui, peu avant de se retirer des affaires en 1828, se montrera le plus naturellement prêt à venir en aide à Henri, rentré ruiné d'Angleterre où il a dû laisser sa femme et sa fille. Ayant fait fortune en Guyane hollandaise où il s'est marié, Auguste s'associe avec ses frères et arrive à Paris, rue Richer N° 3, le 3 novembre 1804. Dans une lettre du 9 novembre, où Jonas écrit que « les affaires d'horlogerie vont très tristement, en montres communes il est impossible de soutenir la concurrence de Breguet et autres de Besançon », Auguste ajoute ces lignes : « Malgré tout ce que j'ai dit à notre frère Jonas à l'égard de mon âge, il veut absolument que j'aie 24 ans au lieu de 23 suivant vos avis à tous. Veuillez donc passer chez Monsieur Courvoisier pour savoir ce qui en est et me le marquer par votre première. » La lettre qu'Auguste écrit vingt et un ans plus tard, à l'âge de 44 ans, en pleine possession de lui-même, n'est pas entièrement inédite. Nous en avons publié le dernier paragraphe, sur l'intérêt pécuniaire des

Neuchâtelois, dans notre premier rapport d'exercice de la Bibliothèque, lettre attribuée anonymement à Berthoud frères (*Bibliothèques et Musées de la Ville de Neuchâtel*, 1958, p. 21). L'occasion nous est donnée aujourd'hui de rendre justice à la mémoire de cet honnête homme, en souhaitant que ses lettres soient recueillies un jour ou étaient une monographie.

Pour situer la lettre du pasteur Abram-Louis Vust (1785-1851), nous avons la notice du *Dictionnaire historique* et sa référence : Jean Grellet, *Le doyen Vust (Musée neuchâtelois, 1912)*. La présence de nombreuses lettres de lui dans les papiers de la Maison Berthoud père et fils s'explique par son mariage avec Emilie, sœur cadette de M^{me} Jean-Louis Berthoud, née Perrin, filles du pasteur Abram Perrin de Saint-Sulpice.

Pasteur aux Bayards en 1810, à Môtiers en 1813, puis à Boudry dès 1823, Vust est pour la première fois doyen de la Vénérable Classe en 1829. Il le sera à plusieurs reprises, contrairement à l'usage, à cause de l'estime dont il jouit et de la situation en vue qu'il occupe pendant les années d'agitation que traverse le pays de 1830 à 1848. Le sens des affaires que lui reconnaît J. Grellet et la haute idée que Vust a de sa charge donnent un caractère très original à sa correspondance. Son neveu Fritz Berthoud, en pension chez lui à Boudry, à l'âge de onze ans, écrit à son père, Jean-Louis, le 12 avril 1823 : « D'après ce que vous m'avez dit de demander à mon oncle sur ma sagesse, il m'a dit que cela allait passablement, mais que nous ne faisons que de nous mettre en train. Mon oncle a été tout capot de voir que ses bouteilles n'étaient pas arrivées par Jacob... » Cinq ans après, Vust écrit à sa belle-sœur le 29 novembre 1827 : « Fritz va bien et se conduit sagement. » Le jeune homme part pour Paris au printemps suivant.

La vie et l'œuvre de Fritz Berthoud — certaines lettres de Paris sont signées Frédéric — sont trop connues pour que nous y insistions. Samuel Berthoud a signalé un portrait inédit, peint par Ricard, propriété de la famille Clément, « une des meilleures œuvres du peintre français », exécutée entre 1850-1860, Berthoud ayant alors une quarantaine d'années. C'est l'époque où, après s'être exercé aux affaires sous la conduite de son oncle Auguste dès l'âge de seize ans (1828), il les abandonne pour se livrer à ses études de peinture. S. Berthoud note qu'« il est impossible de retrouver dans la copie de lettres de F. Berthoud ou dans ses manuscrits aucune trace de ses relations avec Ricard (*Musée neuchâtelois, 1926, p. 177*) ». Nous n'avons pas poussé nos recherches pour retrouver cette trace, mais les lettres originales auxquelles nous avons accès permettraient sans doute de compléter sur certains points précis ce que nous savons déjà par James Courvoisier et la monographie d'Albert Vuille, de 1894, qui ne fait d'ailleurs que s'appuyer sur celui-là pour l'essentiel. Il paraît peu probable, en outre, que le copie de

lettres ait consigné la correspondance de l'enfant, en particulier la lettre reproduite plus loin, rédigée d'une anglaise encore gauche à l'âge de treize ans. J. Grellet ne parle pas du jeune pensionnaire de Boudry, mais Fritz annonce à sa mère que le petit Paul Vust « a été sevré il y a quelques jours ». Le biographe du père relève que « par une curieuse coïncidence le propre fils du doyen, victime du changement de régime ecclésiastique, M. Paul Vust, a été le premier pasteur consacré (en note : le 6 novembre 1850), encore du vivant de son père, par le nouveau synode républicain ». Le *Livre d'or* de Belles-Lettres (1962) précise que P. Vust, né à Boudry le 23 février 1825, est mort à Hambourg le 20 mars 1895.

Pour conclure, s'il fallait justifier le choix apparemment arbitraire de ces quelques lettres, nous rappellerons qu'il résulte d'une politique d'acquisition de la Bibliothèque, constamment soucieuse depuis 1788 d'encourager l'étude des sciences morales au pays de Neuchâtel. Nous dirions volontiers aussi que d'Ostervald au doyen Vust nous passons d'un régime ecclésiastique à l'autre, pour ne pas dire politique et civil, mais surtout d'un style épistolaire religieux à un autre, suffisamment explicites par eux-mêmes dans les deux exemples que nous en donnons. On s'accordera en outre à reconnaître, contre l'étroitesse de vue d'un La Rochefoucauld sur la condition humaine, que la charité et le sens des affaires du banquier-négociant Auguste Berthoud ne se contredisent ni chez lui, ni non plus dans l'âme des deux théologiens. Enfin, l'affaire Rousseau-Montmollin, liée elle aussi à la Discipline ecclésiastique, devait réunir par deux fois, en 1934 et 1955, une bibliothécaire et un professeur, M^{lle} C. Rosselet et M. O. Clément, pour que des papiers de famille nous livrent une partie de leurs secrets. L'ancienneté même de ces documents leur conférait le caractère d'un fonds d'utilité publique, d'un de ces monuments de notre patrimoine national qui font de notre histoire « une force de vie dans le présent », selon le mot de M. Alfred Lombard (*Musée neuchâtelois*, 1952, pp. 163-164). Ainsi, les ombres vaporeuses du galetas de la « maison de mon père », évoquées par Fritz Berthoud en 1860, pouvaient comme malgré lui recouvrer avec leurs noms historiques les traits précis et distincts de visages qu'apparentait encore une vertu aussi rare qu'universelle : la fidélité à soi-même, à ses amitiés, aux principes de l'honnête homme. A vrai dire, il suffit de cette vertu de terroir, saveur de quelques pages manuscrites, pour qu'à toute époque et à tout âge se renouvelle l'alliance séculaire que l'érudition a conclue avec l'imagination.

Eric BERTHOUD.

I

A Monsieur

Monsieur Lenfant,
Pasteur de l'Eglise Française,
à Berlin.

Monsieur et très honoré Frère,

Vous ne sauriez me faire un plus grand plaisir, que de me donner de temps en temps des assurances de la continuation de votre bonne amitié, et de me fournir des occasions de vous marquer combien j'en fais de cas, et à quel point je vous suis dévoué. J'ai vu arriver ici avec bien du plaisir Monsieur Godefroi, et je puis vous dire en toute sincérité, que je lui trouve un degré de mérite, et du côté des lumières et du bon sens, et du côté de la sagesse et de la vertu, qu'on ne rencontre pas souvent dans les personnes de son âge. Mais il sort de vos mains, et vous lui avez donné votre affection et votre estime, c'est tout dire. Soyez bien persuadé, Monsieur et très honoré Frère, que je lui rendrai tous les services qui dépendront de moi, et qu'il ne tiendra pas à moi qu'il ne trouve quelque agrément dans cette ville. Mais il perdra beaucoup d'avoir quitté Berlin, pour venir dans notre petit Neufchâtel.

Vous me parlez, mon cher Monsieur, d'un Traité de Morale qu'on m'attribue. En gros je vous dirai que le fond de l'ouvrage est de moi ; mais je n'en avoue pas les différentes copies qui courent ; et même, comme on l'a imprimé à Londres à mon insu, et contre les prières que j'avais faites pour l'empêcher, j'ai été obligé de désavouer cette édition, ainsi que vous pourrez l'avoir vu dans les nouvelles publiques, et dans le journal de Leipzig. Ce traité n'est proprement que le canevas, ou le texte, de mes leçons de morale ; mais il est arrivé que les proposants l'ont écrit, chacun à sa manière ; aussi m'y fait-on dire des choses qui ne viennent point de moi. Témoin un endroit des périodes qui étaient transcrites dans votre lettre, où l'on me fait dire *Cui talis amicus assurgit*, au lieu d'*obtiget*, ce qui est une expression ridicule et impertinente. Vous savez, au reste, que quand on écrit pour son usage particulier, on n'est pas aussi exact, ni pour les choses, ni pour le style, que quand on écrirait pour le public. Mais en voilà trop sur un article d'aussi petite conséquence. Je finis en vous conjurant de me regarder toujours comme un de vos plus anciens amis, puisqu'il y a quarante-huit ans que nous étions ensemble à Saumur, et comme un ami qui vous honore, et qui sera jusqu'à sa fin avec un attachement tendre, et la plus parfaite considération,

Monsieur et très honoré Frère,

Votre très humble et très obéissant
serviteur,

J. F. Ostervald

à Neufchâtel le 12 juillet
1728

Paris, le 3 décembre 1825.

Monsieur
J. Ls Berthoud
à Fleurier
Canton de Neuchâtel en Suisse
par Pontarlier.

.....
En réalisant pour toi le bénéfice ci-dessus nous croyons avoir saisi le moment favorable et fait une très bonne opération, mais notre attente a été cruellement trompée et cette affaire nous a donné beaucoup de regrets de n'avoir pas attendu plus longtemps pour réaliser un bénéfice 5 fois plus fort, mais qui pouvait s'attendre à la crise survenue si promptement et à la baisse énorme qui a eu lieu et qui fait perdre à notre place plus de 100 millions dont la plus forte partie à charge heureusement des fortes maisons qui presque toutes avaient donné dans le système insensé du ministre. Cette baisse a cependant déjà occasionné la chute de maisons secondaires et on peut encore en craindre d'autres, en sorte qu'il me paraît peu probable que la hausse sur les fonds publics puisse revenir de sitôt en raison de la gêne qui doit naturellement être la suite de si grosses pertes.

Nous avons expédié par M. Broye fils qui le remettra à un de ses amis qui doit partir incessamment, un paquet à ton adresse et celle de Ch. Jeanrenaud à Pontarlier, qui contient les schals [châles] que tu as demandés pour coût desquels nous te débitons de f. 80.

Louise Vaucher te prie de mettre [tout] de suite sa maison en vente, elle voudrait au moins ravoir le prix qu'elle a payé.

Nous avons ici dans ce moment un de nos compatriotes qui est dans la plus grande misère par suite d'un accident qui a obligé de lui amputer la jambe. C'est un nommé Abram Auguste Borel serrurier à Couvet et bourgeois de Neuchâtel. Les secours qu'il obtient ici par la charité de ses compatriotes ne sont pas suffisants dans l'état déplorable où il est. C'est d'ailleurs, dit-on, un brave homme. Ne pourrais-tu pas lui procurer des secours suffisants soit de Couvet ou de Neuchâtel, car à quoi bon cette bourgeoisie si ses membres n'en reçoivent pas le nécessaire en pareil cas? Tu feras un acte de charité bien méritoire en t'occupant de cela si la chose est possible. Je te préviens qu'il n'a nulle connaissance de cette demande et que c'est l'examen de ses papiers qui m'en a donné l'idée.

Pour en revenir à la rente je viens d'apprendre avec une bien grande surprise que presque tous les Neuchâtelois, mal conseillés par M. Meuron (qui ne voit que par les yeux de M. Laffitte), avaient fait convertir en 3% tous leurs 5% en sorte que non seulement ils perdent le 5^e de leur revenu sacrifié volontairement, mais encore 20% sur leur capital. Je croyais les Neuchâtelois plus adroits que cela, et surtout qu'en matière d'intérêt ils n'avaient besoin des conseils de personne, mais seulement de leur propre jugement étrangement en défaut dans cette circonstance.

Très pressé je te renouvelle mon amitié sincère.

A. B.

A Monsieur

Monsieur Jean Ls Berthoud
à Fleurier

Monsieur,

Je ne puis m'empêcher de vous confier le mécontentement que j'éprouve à l'égard de notre beau-frère, qui, ce me semble, commence assez mal le paiement de ses intérêts, et ne justifie que trop les appréhensions que j'ai toujours ressenties à son égard. Il m'est fâcheux à moi, père de 5 enfants, et me tuant de travail et de peine, pour pouvoir les élever, d'être obligé d'attendre si longtemps mes modiques rentrées. Il se figure apparemment que je suis riche et puis me passer de ces bagatelles. Je suis mécontent aussi de voir que nos titres ne soient point mis en règle. Je lui avais écrit en mars pour lui annoncer la naissance de Paul et j'avais réclamé sur une petite erreur d'une 40^e de batz pour un prorata d'intérêt. Il ne m'a répondu à rien. Je vous prie donc, Monsieur, quand vous lui écrirez, de ne pas lui déguiser le désir et le besoin que j'ai d'être payé régulièrement. Mes rentes sont trop peu de chose pour que je puisse les laisser en arrière.

Pendant que j'en suis sur le chapitre de l'argent, je veux vous prier de m'envoyer, par première occasion, la note de ce que je vous dois, y compris le café que vous avez payé, afin que je puisse régler votre compte pour la fin de l'année. Je vous recommande aussi les cisailles que le maréchal doit échanger.

Voilà nos filles qui nous quittent de nouveau pour quelques semaines, et qui ne manqueront pas de faire du vide à leur mère, qui a assez de besogne, ainsi que moi, mais il nous fâchait de les priver d'un si grand plaisir, et j'ai préféré ce moment, où à raison des catéchumènes, je puis moins m'occuper d'elles.

Quand ferez-vous la dédicace de votre temple de Jérusalem? J'ai trouvé, comme bien des gens, qu'il y aurait toute convenance qu'il y eût deux sermons ce jour-là, quitte à faire vos bons dîners après le second. C'est ainsi que font les Eglises protestantes de France quand elles consacrent des temples. Vous avez assez de communiers de Fleurier, ministres, dont l'un aurait pu faire le 2^d service. Il me semble qu'on ne peut imprimer un caractère trop solennel à un jour semblable. Ne pourrait-on suggérer à M. Moll d'en faire la proposition? Si c'était un homme moins chatouilleux, rien de plus aisé. Je voudrais que la Classe une fois pour toutes décidât la chose ainsi. — Nous mettons ici presque autant de temps à repeindre notre Eglise, que vous à bâtir la vôtre (et c'est beaucoup dire). Je ferai aussi dimanche une espèce de petite dédicace, quoiqu'on n'ait cessé d'y faire le service, au milieu des ponts et des échelles; il y a 7 semaines que cela dure. — Bonjour, Monsieur, recevez avec Mad. Philippine nos amitiés les plus tendres, nous embrassons vos enfants,

Tout à vous
Vust past^rBoudry, Mardy matin 29 9^{bre} 1825.

Boudry, le 27 novembre 1825.

A Madame

Madame Berthoud
née Perrin
à
Fleurier

Ma chère maman,

Je profite avec empressement de l'occasion de mes Cousines pour vous écrire une petite lettre, car je crois qu'elles sont trop insignifiantes pour les envoyer par la poste.

J'ai été aujourd'hui à Colombier pour savoir comment se portait tante Marianne, à qui on a fait la ponction mercredi passé, elle va beaucoup mieux, mais elle ne peut pas encore se lever.

J'ai commencé de lire l'Histoire de France qui est bien intéressante et qui m'amuse beaucoup.

Depuis que nous avons fini les leçons de danse, nous allons aux leçons de religion des catéchumènes, j'y donne toute mon attention afin d'en profiter.

J'ai été à la foire de Neuchâtel où j'ai couché chez Monsieur Sandoz de Chamblon, qui m'avait invité quelque temps auparavant, ce qui m'a procuré le plaisir de voir plusieurs personnes de Fleurier.

Je vous prie de m'écrire quelque temps avant le nouvel an, afin de me dire comment j'irai au Val de Travers. Si je n'ai point d'occasions, je pense que j'irai à pied jusqu'à Brot et qu'on viendra me chercher là.

Si Constant Clerc est de retour de Langnau, je prie George de lui dire bien des choses de ma part et que je me réjouis beaucoup de le voir. Je m'adresse à Georges pour cela, car je pense qu'il le voit quelquefois.

Oncle Vust est un peu enrhumé depuis quelques jours, mais j'espère qu'il sera bientôt guéri. Ma tante se porte bien à présent, ainsi que le petit Paul, il a été sevré il y a quelques jours.

Je vous prie de présenter mes respects à tous mes parents de St-Sulpice ainsi qu'à mon Oncle et tante Berthoud et mes autres parents.

Je vous prie de faire mille amitiés de ma part à mes sœurs et de leur dire que je fais des cartons pour elles et pour Adeline. Embrassez de ma part Georges.

Recevez avec papa chère maman les respects de votre très dévoué et reconnaissant fils

Ftz Berthoud

P. S.

Je vous prie de dire bien des choses de ma part à Henriette et Augustine ainsi qu'à Jacob.

LES ÉVÉNEMENTS DE 1831 A SAINT-SULPICE

Comme 1831 fut une année politiquement agitée pour tout le pays de Neuchâtel, il nous a paru intéressant de relever, dans les procès-verbaux de la commune de Saint-Sulpice¹, quelques faits caractéristiques. Ceux-ci méritent d'autant plus d'attention que personne ne s'en est soucié jusqu'ici.

Depuis le 25 février, les *communiers* rassemblés discutaient un projet d'abolition des Audiences générales qui devaient être remplacées par un Corps législatif ; ils approuvèrent la séparation des pouvoirs et la publicité des débats parlementaires, mais écartèrent un sixième article, peu clair, sur la liberté de la presse. Il fallut répondre par écrit sur ces points à l'invitation des communes de Bevaix, Cortaillod, Bôle, Rochefort et Brot, car la convocation reçue par le président [Daniel-Antoine] Divernois était restée sans réponse, à la suite d'une négligence peut-être volontaire. Les 27 février et 3 mars, la commune débattit les points soumis par les quatre bourgeoisies en les modifiant quelque peu, puis elle envoya un extrait des délibérations à celle de Boudry. L'atmosphère s'était échauffée entre temps, comme dans d'autres localités.

A la date du 7 mars, le procès-verbal dit en effet que la communauté fut assemblée par devoir et serment, à 19 heures, parce que le président avait reçu « un billet de Monsieur le Châtelain qui requiert formellement la communauté d'habattre le drapeau fédérale posé sur la tour de l'église la nuit du samedi au dimanche de hier, soit le 6. La communauté a délibéré unanimement de se rendre sur les lieux pour l'habattre ». Après avoir donné la liste des assistants, le secrétaire Abraham-Louis Juvet ajoute : « A neuf heures et demy, la commune est rentrée avec le drapeau fédérale qui a été enlevé par Louis Reymond et Ulisse Dubois, les deux charpentiers, auxquels la communauté leur a acorder unanimement chacun une pièce de 36 batz 1 crutz, au moyen de quoi la séance a été levée. » Que pensaient au fond d'eux-mêmes les assistants ? Etaient-ils favorables à cette manifestation aussi révolutionnaire que pro-helvétique ? Vraisemblablement la réprouvaient-ils en majorité. Le passage portant la mention que le pasteur Jacques de Géliou fut installé le 13 mars est en effet assortie d'une remarque trahissant un regret : « Le dimanche précédent, 6 du courant, il [le pasteur] fut installé à Buttes ; sans ce drapeau il aurait été le même jour installé à Saint-Sulpice. » Le prestige local avait subi une atteinte sensible. Hisser le drapeau suisse avait été un coup d'éclat mûrement médité par quelques républicains

bénéficiant de complicités locales aussi indispensables qu'anonymes. Les archives judiciaires restent muettes sur les auteurs.

La version officielle de l'incident, rapportée par le Manuel de Justice du Val-de-Travers², diffère par quelques détails seulement. Le procès-verbal de l'installation du pasteur Jacques de Géliou, choisi par la Vénérable Classe ou Compagnie des Pasteurs pour occuper le poste de Buttes et Saint-Sulpice, relate en effet que tout se passa normalement dans le premier village. En revanche, le châtelain Louis Courvoisier, accompagné du greffier David-François Borel et du grand *sautier* Daniel-Henri Coulin, fut informé dès son arrivée à Saint-Sulpice, à 11 heures 1/2, « que des individus travestis et qui sont restés inconnus se sont introduits dans le temple pendant la nuit, qu'ils y ont travaillé et qu'ils ont élevé au haut du clocher un arbre soit disant de la liberté, auquel un drapeau fédéral est attaché. Comme dans l'état d'agitation où se trouve maintenant le pays cet acte ne peut être envisagé que comme séditieux et attentatoire à la fidélité due à Sa Majesté », le châtelain refuse de se rendre dans le temple « tant que cet emblème criminel subsisterait ». L'arbre de la liberté, plus que le seul drapeau suisse cité par le secrétaire de commune, avait suscité la réaction des autorités. Il est significatif de constater le décalage existant dans l'optique des parties en cause, à propos de l'élément principal du délit. Le châtelain du Val-de-Travers se retira en accord avec le juré du colloque, le pasteur de Couvet Charles-Henri Courvoisier, et avec le pasteur de Géliou. Le procès-verbal prend ensuite acte, qu'en raison d'une délibération unanime de la commune, l'emblème a été enlevé le 7 mars. L'installation pastorale a eu lieu le 13 « avec beaucoup d'ordre et en présence d'un auditoire nombreux et attentif ». L'honneur de la commune, docile, était sauf. Cette première escarmouche n'eut pas de suites. Il ne paraît point y avoir eu d'enquête, le Conseil d'Etat ayant simplement chargé le châtelain de procéder à l'installation manquée au moment jugé le plus convenable.

La vie continua normalement au village. En mai, la commune fut blâmée, par le directeur des Forêts de la principauté, d'avoir accordé du bois de construction à un des siens domicilié à Fleurier, le maçon Auguste Lambelet du Gay. Il est piquant de voir l'insistance avec laquelle on dénonça plus tard l'ingratitude manifestée par le bénéficiaire de cette largesse inusitée. Constant Meuron, alors domicilié à Neuchâtel, qui allait se signaler à l'attention des autorités par son activité révolutionnaire, fit publier ses annonces de mariage avec Emilie Fasnacht, de Montilier; il obtint une nouvelle lettre d'origine pour lui et sa femme, le 26 juin. En juillet, la commune discuta un projet que les huit localités du Val-de-Travers voulaient présenter au Corps législatif; le 11 septembre, elle nomma une commission

pour préparer la lutte contre une épidémie de choléra apparue en France. Le 13, jour où la colonne républicaine d'Alphonse Bourquin atteignit le château de Neuchâtel, tous les particuliers de Saint-Sulpice furent réunis à la maison de commune. « Les circonstances ayant été exposées, on a résolu unanimement de faire crier le guet suivant l'usage, et on s'est engagé unanimement de se secourir mutuellement en cas de besoin et de maintenir l'ordre et la tranquillité du village. » Tout était prêt pour juguler les troubles que laissait prévoir cette mesure extraordinaire. A en croire les mémoires de Louis Grandpierre (p. 166), le Val-de-Travers, peu disposé à la révolte, fut représenté à la prise du château du chef-lieu par environ trente citoyens de Buttes et cinquante de Travers. Ce fait explique peut-être le silence des procès-verbaux de Saint-Sulpice sur cette époque. Il s'était produit néanmoins des incidents. On apprend par une enquête judiciaire des 29 octobre et 12 novembre 1831 que des soldats suisses occupèrent Saint-Sulpice jusqu'au 17 octobre à midi. Deux de ces militaires logeaient chez Daniel-Henri Divernois, ancien officier. L'après-midi suivant leur départ, des énergumènes, parmi lesquels on nomma Marius Junod et Jean-Jacques-Henri Reymond de la papeterie, tirèrent à balle sur les pommeaux de la maison Divernois et sur l'enseigne de l'auberge du Soleil, au même Divernois. Excitation ou vengeance, rien n'indique le motif de ces actes imbéciles.

Il faut attendre le 21 décembre 1831 pour connaître la suite des événements. En effet, c'est à peine si la démission de *communier* offerte par le doyen de la Justice, Daniel-Antoine Divernois, l'annonce de la venue possible de troupes suisses, la pose d'une garde de nuit et un débat sur la séparation de Neuchâtel d'avec la Suisse (octobre-novembre) rappellent que Saint-Sulpice a réagi au soulèvement de Bourquin et des républicains, en septembre. En décembre, cependant, le secrétaire prend la plume et note, dans une langue pas toujours très limpide, le récit du second soulèvement des républicains, le 17 décembre, parce qu'il a été l'occasion d'événements inouïs dans les annales de la commune.

« Du 21 décembre 1831.

La communauté de S[ain]t Sulpice assemblée sous la présidence du sieur Daniel Antoine Divernois, doyen et just[icier].

Le 17^e du courant, la comune de S[ain]t Sulpice reçut une réquisition signée Ch[arles] Renard, demandant à la dite commune qu'elle eût à livrer dans une heure 20 armes en bon état et de la munition à proportion. Cette réquisition étant parvenue au sieur Divernois gouverneur qui se trouvoit absent, sa femme ne sachant que faire communiqua cette réquisition au sieur Daniel Henry Divernois dit de Ce[y]lan qui, vu l'absence des deux sieurs gouverneurs, du président de commune et du justicier Reymond prit le pa[r]ti de se rendre à Fleurier, afin

d'obtenir dudit Renard que cette réquisition fût retirée ; à quoi Auguste Lambelet maçon, se disant lieutenant du château, persista en insultant le sieur Divernois et lui ordonnant impérieusement que dans une heure les armes et les munitions soient rendues ou que la commune verrait ce qui lui arriverait. Sur quoi, Ch[arles] Renard s'étant avancé annonça que c'était lui qui avait fait la réquisition et qu'elle aurait son effet, mais cependant qu'il renonçait à la fourniture des munitions, moyennant que dans une heure les armes soient rendues à Môtiers, et qu'à défaut de cela le village serait brûlé.

Après quoi le dit sieur Divernois se rendit à S[ain]t Sulpice et fit commander la commune. La réquisition communiquée, les communiens présents déclarèrent unanimement n'avoir ni munition ni armes à leur remettre, et cette réponse fut envoyée au dit Renard et Lambelet à Fleurier, par écrit, qui renvoyèrent une seconde réquisition portant que, si dans une heure les armes n'étaient pas remises, il enverrait une occupation militaire à laquelle on ne pourroit faire aucune résistance.

La communauté voyant cette extrémité renvoya deux délégués qui n'obtinent que le terme jusqu'à dix heures du soir pour faire la remise, et qu'après les 10 heures écoulées, si la commune ne s'était exécutée, l'occupation militaire du village serait effectuée. Ce dernier message(r) arrivé qui était rendu verbalement, il fut décidé que point d'arme ne serait remise. Deux délégués s'étant encore rendus à Fleurier obtinrent, mais difficilement, que cette exécution militaire n'eût point lieu pendant la nuit. George Louis Vaucher prit sur lui et promit que l'exécution ne se feroit que le lendemain matin et de jour.

La nuit se passa dans l'anxiété, et le dimanche lendemain matin Auguste Lambelet arriva à la tête d'un détachement armé, tambour battant, entra dans la maison du sieur Doyen [Daniel-Antoine] Divernois, président de la commune, où il ne trouva que deux femmes, les somma de lui présenter le sieur Doyen qu'il disait être à la maison. Ces femmes (qui sont son épouse et sa fille) tremblantes et éfrayées lui déclarèrent qu'il n'étoit point à la maison ; après bien des propos injurieux, des menaces de vengeance disant que c'était lui qui l'avait décrété de prise de corps, (puis) [Lambelet] enfin les requis audacieusement de leur remettre des armes, entautres celles provenant du château ; ne pouvant les remettre, on lui offrit de faire la fouille de la maison, s'il trouvait des armes, qu'il pouvait les prendre ; sur quoi, il s'en alla, se remit à la tête de sa troupe, se rendit chez le gouverneur Reymond qui était absent, entra dans la maison, requis qu'il lui fût remis des armes, à quoi il lui fut répondu qu'il n'y en avait point ; il sortit, se remis à la tête de sa troupe, entra chez Henry Louis Reymond qui était absent. Il requis la femme de lui remettre des armes ; il ne s'y trouva qu'un fusil de chasse chargé qui, au moment où on le lui montre, le coup partit dans la chambre. Lambelet prit le fusil, l'examina, le rendit.

Après quoi [Lambelet] se remit à la tête de son détachement, montant le village tambour battant, se rendit avec sa troupe devant la maison du sieur Justicier Reymond où il entra en lui demandant la remise d'armes et après plusieurs propos menaçant, entr'autres que 300 hommes étaient là pour nous remettre à l'ordre, il sortit de chez le dit Reymond, de là se remit à la tête de sa troupe, se rendit devant l'auberge du Soleil, entra chez le sieur Divernois dit de Ce[y]lan, le requis de lui remettre des armes ; celui ci répondit, voilà mes armes en les lui montrant ; il y a un fusil de guerre et un fusil de chasse ; c'est mon armement,

quoique je sois hors d'âge de service ; elles sont là pour ma défense et la nôtre à tous ; les ayant regardées il dit, je ne suis pas ici pour vous désarmer, vous n'avez que les armes nécessaires à votre usage, prit un verre de vin qui lui fut offert et sortit.

Un instant après, il plaça deux de ses hommes armés vis-à-vis la maison, rappela le sieur Divernois et lui dit : j'ai quelque chose à vous dire ; je viens d'être prévenu dans le moment que vous avez dans votre maison un dépôt d'armes, mon devoir veut que je m'en assure, rentra dans la maison, fit une fouille assez exacte dans le bas de la maison, monta accompagné du sieur Divernois dans l'appartement du haut en lui disant qu'il s'en rapporterait bien à sa parole, mais qu'ayant été prévenu par un homme qui était là devant la maison, il devait faire ce qu'il faisait ; [Lambelet] fit une fouille assez légère, mais Divernois voulut et exigea qu'il fît une fouille sévère, puisqu'il disait être son devoir, mais que cela aussi serait la décharge du fouillé.

Le sieur Jean Jaques Henry Berthoud se trouvant devant l'auberge du Soleil fut acosté par Lambelet, le somma de lui remettre deux fusils qu'on venait de l'avertir qu'il en avait trois dans sa maison, en ajoutant qu'il aye à les lui rendre ici sur place à la tête de son détachement. Berthoud lui répondit que cela était faux, qu'il n'en avait que deux, l'un de guerre et l'autre de cibe. Lambelet le requis de nouveau de les rendre et les lui porter dans un quart d'heure. Berthoud répondit encore que c'était son armement et qu'il n'appartenait point à Lambelet ni à d'autres, que s'il voulait les lui voler qu'il devait aller les chercher lui-même. Sur quoi Lambelet envoya un garçon mineur à qui ledit Berthoud remis un fusil de guerre. Le messenger revenu avec l'arme la remis à Lambelet. Lambelet et son détachement se remit en marche pour redescendre le village. Etant arrivé au bas du village, il entra dans la maison de Charles Jonas Daniel Reymond qui se trouva absent, requis la femme de lui remettre des armes, qu'ils en avoient ; la femme éfrayée lui montra un fusil de chasse qu'il prit et s'en alla ; dernier la maison du dit Reymond, à l'entrée du village, sur la grande route, était un rassemblement armé venu de Fleurier pour appuyer l'opération de la fouille que faisait Lambelet. Lambelet retourna à Fleurier avec son détachement et ses troupes d'observation.

Le présent verbal a été dressé en commune et approuvé pour valoir au besoin, ou comme un mémoire contre Auguste Lambelet, maçon, à qui la commune a donné cette année 20 plantes de bois à écarri et une pour planches, pour lui aider à édifier le bâtiment qu'il s'était proposé de faire. On voit de quelle manière la commune et les particuliers ont été récompensés par le dit Lambelet. »

Dans les grandes lignes, un extrait des enquêtes secrètes de la Justice du Val-de-Travers³ confirme et précise les données du procès-verbal de la commune. Daniel-Henri Divernois, ancien officier militaire, à Saint-Sulpice, dépose que le 17 décembre, à 15 heures environ, la femme de son frère Charles-Théodore lui dit qu'en l'absence de son mari, un petit garçon avait apporté un ordre signé Charles Renard. Cet ordre demandait à Saint-Sulpice vingt fusils de guerre, et de la munition à proportion. Daniel-Henri se rendit à Fleurier auprès de Lambelet du Gay « qui s'appelloit lieutenant du château⁴ » et lui exposa que la commune ne possédait rien de tout cela. Lambelet,

placé à la tête de 80 à 100 hommes armés, près de l'auberge de la Couronne [l'actuel Cercle démocratique], répondit : « Il faut désarmer les trente coquins qui sont à Saint-Sulpice et forment la garde urbaine. » Renard s'étant rapproché, dit renoncer aux munitions, mais déclara « il faut que les vingt fusils soient rendus à Môtiers dans une heure, à défaut votre village sera brûlé ». Divernois demanda « si c'étoit le feu en quoi consistoit la liberté ». Renard renonça alors à la menace d'un incendie, en annonçant une exécution militaire par 300 hommes, si les fusils n'étaient pas livrés. La commune de Saint-Sulpice assemblée par Divernois refusa les armes exigées. Renard prévenu par écrit donna un délai jusqu'à 22 heures. Jonas Divernois et Louis Meuron se rendirent à titre personnel à Fleurier pour apaiser les révolutionnaires. Georges-Louis Vaucher leur déclara qu'on n'irait pas de nuit, pour ne pas épouvanter les femmes et les enfants, mais que l'exécution aurait cependant lieu. Le dimanche 18 septembre, vers 9 heures, Lambelet du Gay se rendit devant la maison de Divernois avec environ 12 hommes, un tambour et un sapeur en tête. Il finit par accepter un verre de vin, remit en place deux fusils de la maison après les avoir examinés, déclara chercher un dépôt d'armes, fouilla le rez-de-chaussée et l'étage correctement, puis s'en alla. Divernois ne connaissait pas les hommes présents. On lui dit que le sapeur était charpentier de Lambelet.

Des autres dépositions, on ne peut retenir que quelques détails. Parmi les hommes de Lambelet du Gay, les témoins nomment Frédéric Lequin des Raisses qu'on appelle le Coq, Louis fils de Jean-Pierre Vaucher dit Vandame le tambour, et le fils de Louis Jequier chasseur. Charles-Jonas-Daniel Reymond « qui a crié le guet » dans la nuit du 17 avec Louis Reymond, charpentier, a croisé deux fois Henri, fils de la veuve Reymond papetier, Henri, fils de feu François Reymond et Jean Vuillemin « qui patrouilloient armés dans le village de Saint-Sulpice et à l'insçu de la commune, et qui correspondoient avec les patrouilles de Fleurier » — c'étaient donc des républicains. Jonas Divernois confirme les dires de Daniel-Henri Divernois et ajoute qu'à Fleurier, il fallait répondre « Ami de Bourquin » aux patrouilles, mais que de l'autre côté (les Bayards et les Verrières) « les patrouilles qui descendoient la Tour exigeoient qu'on leur répondît au mot *qui vive*, Ami du Roi ». Dans ces circonstances, la commune renonça à établir une garde et nomma huit guets. Selon les déclarations de Salomé Divernois (femme de Daniel-Antoine Divernois) et d'Octavie, sa fille, Lambelet du Gay entra comme un furieux dans la maison et se fâcha encore plus d'apprendre que le doyen de la Cour de Justice avait fui. Il proféra des jurons terribles et déclara qu'il allait décréter Divernois de prise de corps, comme Divernois « l'avoit décrété ». Lambelet renonça cependant à une fouille, malgré l'avis

exprimé tout haut par la troupe. « Les royalistes craignant que les insurgés ne leur enlevassent leurs armes résolurent, vu leur petit nombre, de s'éloigner ; les uns allèrent rejoindre la compagnie de Monsieur [le capitaine Charles-Gustave] Jequier, d'autres restèrent dans les bois », déclarèrent enfin les dames Divernois. Le *justicier* Charles-Jonas Reymond apprit que le 17, vers 14 heures, « Constant Meuron venoit d'arriver monté sur un cheval blanc », mais il est le seul à rapporter cet on-dit. Pour le reste, il confirme les dires des autres responsables de la commune en précisant les heures ; il ajoute que son fils et d'autres particuliers de Saint-Sulpice rejoignirent « le piquet des Verrières », au Haut de la Tour. Notons encore, à propos de la modération de Georges-Louis Vaucher, que le 19 novembre déjà, le Conseil d'Etat avait ordonné des enquêtes secrètes « sur un convoi de cinq cents fusils qui [devait] être parti de Genève pour les insurgés neuchâtelois et qui [devait] avoir été rendu à Fleurier dans la maison du sieur George Louis Vaucher ». Inutile de dire que les républicains auraient été très heureux de bénéficier de cet imaginaire envoi. Celui-ci leur aurait évité de vaines et maladroites réquisitions à Saint-Sulpice ⁵.

De ces récits, il ressort donc que la commune de Saint-Sulpice et ses autorités étaient composées d'hommes en majorité favorables à l'ancien régime, et suspects aux républicains. Divers habitants et des hommes jeunes, pas encore membres de la commune, étaient toutefois partisans de Bourquin. A Fleurier, devenu un centre d'opérations, la majorité penchait dans le sens de la révolution. Pris entre deux feux, puisque les gens des Verrières restaient loyalistes, les 450 habitants de Saint-Sulpice s'abstinrent sagement de prendre parti ; seuls les royalistes affirmés prirent le large pour éviter des ennuis. La menace terrible des républicains, pour appuyer les réquisitions d'armes, manqua absolument son but et finit par se délayer en opérations mineures démontrant une totale impuissance. Lambelet ne fut menaçant qu'à l'égard du *justicier* qui avait procédé antérieurement à une formalité judiciaire contre lui ; pour le reste, il chercha vainement à en imposer. Après une vive émotion bien compréhensible tout s'arrangea sans geste irrémédiable. Les républicains, dans l'impossibilité de prendre le dessus, eurent la sagesse de s'effacer sans bruit.

Le soulèvement de 1831 eut les suites judiciaires que l'on sait. La commune de Saint-Sulpice prit connaissance de l'ordre du commissaire royal de Pfuel interdisant d'héberger les hommes qui avaient pris part au combat du 18 décembre à Couvet. Elle reçut l'ordre de les arrêter, nommé-ment Edouard Bovet, de Chine, et le maçon Lambelet du Gay, de Fleurier. Un comité de sûreté fut formé sous la présidence du doyen de la Justice, Daniel-Antoine Divernois ; il reçut le *justicier* Charles-Jonas Reymond pour

vice-président, le gouverneur Charles-Théodore Divernois, Abraham-Louis Juvet, secrétaire de commune, et Daniel-Henri Divernois pour assesseurs. Daniel Dubois, chef de district militaire, devint commandant de la garde.

La veille de Noël, la commune — formée des chefs de famille originaires du lieu — expulsa définitivement de son territoire le papetier Eugène L'Eplattenier et engagea une demi-douzaine d'habitants à faire leur soumission, sous peine de renvoi. Elle s'adressa cependant au notaire Daniel-Henri Reymond, fixé à Neuchâtel, « pour le prier de s'intéresser pour faire sortir Théodore Lambelet détenu parmi les prisonniers d'Etat à Neuchâtel ou Vallengin, saisi par les soldats de La Sagne à Fleurier », le lundi précédent, car il n'avait jamais troublé l'ordre légal, ni pris les armes ; le malheureux se trouvait chargé d'une nombreuse famille indigente.

Encore sous le coup des événements, la commune unanime décida, le 1^{er} janvier 1832, de remercier le général de Pfuel « pour le triomphe qu'il a obtenu dans la journée du 18 décembre dernier et suivantes qui a délivré notre pays des insurgés et rebelles qui voulaient nous détruire ou nous rendre malheureux ». Dans l'assemblée solennelle (ou générale) du 6 janvier, les *communiers* décidèrent d'exiger un permis de séjour des habitants qui avaient troublé l'ordre. Les intéressés auraient quinze jours pour se procurer ce document auprès de l'officier de juridiction. C'étaient la femme de Pierre-David Cochand, Jean Eberhard et Christian Gseller, meuniers, Charles-Louis Dubois, poëlier, Charles-Henri Petitpierre, Antoine Senevay, Henri Lambert, et enfin Jean Vuillemin, papetier, Jacques-David Donnier et la veuve Junod née Lambelet, tous trois « absents par ordre supérieur ». Le 22 janvier, on communiqua ces noms au Conseil d'Etat en ajoutant que Charles-Louis Dubois avait « assisté au feu de joye de la fête du 13 septembre dernier, coupant, dévastant sans permission la forêt de la commune, contre le serment prêté le 2 février 1785 et a[vait] assisté à la grande journée de la fête de Bourquin à Saint-Sulpice [le secrétaire a biffé : revue de Bourquin à Longereuse], rapport à l'émancipation de la Prusse, autant qu'on se rappelle le dernier jour d'octobre ». Ce passage fait en partie allusion aux manifestations observées par le pasteur Bernard de Géliou à son passage au Val-de-Travers⁶, le 12 septembre 1831. Des drapeaux rouges et jaunes pendaient aux fenêtres des auberges de Travers et de Couvet. Si Boveresse se révéla fort tranquille, une compagnie de fusiliers exécutait des décharges devant le stand de Fleurier, près du pont de la Roche. A 23 heures, Géliou fut réveillé à Saint-Sulpice, où il logeait, « par de fortes décharges de pétards ; c'étaient les révolutionnaires du Val-de-Travers qui, indignés de ce que les gens de Saint-Sulpice ne montrassent pas grande envie de prendre part au complot, voulaient du moins les avertir duement de leur départ ».

Après la levée de l'état de guerre du 27 janvier 1832, la commune fit signer, dans son registre, les habitants qui avaient dû se munir d'un permis de séjour. Le 9 février, « ayant pris en considération que Auguste Lambelet maçon [avait] violé ses serments au prince et au gouvernement, elle l'exclu[t] des secrets de cette commune à perpétuité ». Les gens de Saint-Sulpice ne refusèrent toutefois pas un acte d'origine sollicité par la femme du coupable, Marie-Louise Loup, née à Fleurier le 20 novembre 1792. Les remous dus aux républicains, mal organisés et peu préparés à assumer la relève des autorités établies, semblent s'être apaisés dès lors dans la commune. Certes, le jour de Noël 1831, le général de Pfuel annonça au Conseil d'Etat qu'il avait fait occuper le Val-de-Travers par 300 hommes, sous les ordres du capitaine Eugène de Roulet qui allait recevoir le brevet de major. Les frais seraient mis, autant que possible, à la charge des révolutionnaires⁷. Dans le cas particulier de Saint-Sulpice, on ne sait rien de plus, sinon que quelques particuliers furent désarmés. Lorsque la commune fut avisée, en 1834, que les armes séquestrées pouvaient être réclamées à Neuchâtel, le capitaine Heinzely répondit « qu'aucun des objets réclamés [n'était] entré dans l'arsenal ». Cette réponse mettait vraiment le point final à une pénible année.

Jean COURVOISIER.

¹ Pour l'ensemble de l'article, voir, aux dates indiquées, les procès-verbaux déposés aux archives de Saint-Sulpice, volume 1818-1841, pp. 231, 234, 238, 244, 254-259, 1831 ; pp. 260-263, 274, 1832 ; pp. 343, 349, 1834. Pour le cadre général dans lequel se déroulent les événements, voir : Arthur PIAGET, *Histoire de la Révolution neuchâteloise*, notamment, t. III, pp. 200 et 230.

² Archives de l'Etat, Manuel de Justice du Val-de-Travers, 1830-1832, sans pagination, 6 mars 1831. Manuel du Conseil d'Etat, vol. 180, p. 176, 7 mars 1831.

³ Archives de l'Etat, Justice de Neuchâtel, Enquêtes secrètes, 1831-1832. Le dernier cahier donne l'extrait d'un plumitif d'enquêtes secrètes de la Justice du Val-de-Travers concernant les événements de Saint-Sulpice (27 décembre 1831).

⁴ Le Conseil d'Etat venait de renoncer à poursuivre « le nommé Lambelet se qualifiant d'officier du château » qui avait tenu des propos séditieux, le 13 novembre (Manuel du Conseil d'Etat, vol. 181, p. 1277, 12 décembre 1831). Auguste Lambelet du Gay, maçon, est mentionné à plusieurs reprises dans les enquêtes secrètes de Môtiers, Boveresse, Fleurier, Couvet et du Val-de-Travers, pour 1831. Prénomé Charles-Auguste, fils de Jean-Jacques, il était né à Fleurier le 1^{er} mars 1792 ; il épousa Marie-Louise Loup, du même âge que lui, à Saint-Sulpice le 2 novembre 1816. Il quitta visiblement le pays ; je n'ai rien retrouvé sur son existence ultérieure.

⁵ Archives de l'Etat. Manuel du Conseil d'Etat, vol. 181, p. 1078, 19 novembre 1831.

⁶ Arthur PIAGET, *Le 12 septembre 1831 au Val-de-Travers*, dans *Musée neuchâtelois*, 1931, pp. 191-193. Le 16 octobre 1831, les patriotes, en civil et sans armes vu les ordres de l'autorité, furent passés en revue par Alphonse Bourquin sur la place de Longereuse dans le plus grand ordre. Il y avait près de 2000 personnes affirme le D^r Alphonse Petitpierre. Voir le *Journal de Neuchâtel*, N^o 45, 21 octobre 1831, p. 206.

⁷ Manuel du Conseil d'Etat, vol. 181, p. 1342, 25 décembre 1831.

L'ÉTONNANTE AVENTURE DE NUMA DESCOMBES (1856)

Numa Descombes vint au monde, à Lignièrès, le 22 mars 1835, vers huit heures du matin¹. C'était le premier jour du printemps. Si, dans ce village, quelque diseuse de bonne aventure eût annoncé l'avenir, après consultation des astres, elle aurait peut-être prétendu que le signe du Bélier incitait ses natifs à la turbulence ou à la révolte. Mais, dans la première moitié du XIX^e siècle encore, la Vénérable Classe n'aurait guère toléré qu'on décidât des lendemains réservés à Dieu. Et puis, à Lignièrès, il y avait autre chose à faire. Dans cette agglomération, sise aux confins de la Principauté et à proximité de l'ancien Evêché de Bâle, réuni à Berne vingt ans plus tôt, on vivait des produits du sol. Le labeur quotidien était honorable mais pénible ; les loisirs et les jeux peu fréquents. Pour élever une famille souvent nombreuse, il fallait trimer dur.

Indépendamment de toute constellation, le petit Numa était né sous une mauvaise étoile. Par le simple fait qu'il n'avait pas de père. Sa mère, Marianne Descombes, âgée de vingt-cinq ans et demi, avait accouché d'un enfant illégitime. A dire vrai, ce n'est pas la première fois que pareille mésaventure arrivait à la famille. En 1830, donc cinq ans auparavant, Marie-Charlotte Descombes, âgée de dix-huit ans et sœur cadette de Marianne, avait donné le jour à un garçon appelé Louis-Auguste². Le père putatif, comme on aimait à dire, avait heureusement reconnu l'enfant. Il s'agissait d'un certain Louis-Auguste Rochat des Bioux, demeurant à Treycovagnes³, et qui le 10 septembre, soit quarante jours après la naissance, s'était annoncé au juge de paix de Champvent. Il ne promettait pas le mariage mais s'engageait à subvenir financièrement à l'entretien de son fils. Cette assurance, si elle ne suffit à apaiser entièrement l'ire du vieux Jean-Daniel Descombes, grand-père du bâtard, apporta néanmoins un baume précieux. Jean-Daniel Descombes, il convient de le préciser, avec ses deux fils et ses sept filles, était plus riche en enfants qu'en écus.

* * *

Marianne Descombes accepta d'être marraine du petit Louis-Auguste⁴. Cette responsabilité d'une part, le faux pas de sa sœur de l'autre auraient dû apparemment lui éviter de connaître la même humiliation. Mais dans

la forêt vierge des sentiments, les conseils d'autrui n'ont que rarement servi de boussole. Quoi qu'il en soit, Marianne en 1834 travaillait à la Sarraz, dans le canton de Vaud, lorsqu'elle fit la connaissance d'un compatriote, un certain Albert Nicoud, de Vaumarcus. On peut imaginer un roman d'amour avec le séducteur sans scrupules et la fille abandonnée. Mais on doit à la vérité de rappeler que la demoiselle comptait vingt-cinq printemps et le galant tout juste vingt. Sans prétendre renverser les rôles, il n'est pas impossible d'avancer que Marianne se montra peu farouche dans l'espoir de se faire épouser devant le pasteur aussi. Car Albert Nicoud était indiscutablement un « bon parti ». Surtout pour la fille d'un petit agriculteur de Lignièrès. Fils de Charles Nicoud, propriétaire enrichi et membre de la cour de justice de Gorgier, il avait pour parrain Jean-Charles-Albert de Büren, dernier seigneur de Vaumarcus⁵.

Lorsque le jeune homme fut informé de l'état de son amie, il prit peur. Ni son âge, ni sa situation familiale ne l'autorisaient à envisager une mésalliance. N'osant avouer son infortune à son père, il quitta la Sarraz sans crier gare, séjourna quelque temps à Auvernier, s'engagea dans le bataillon des tirailleurs de la garde et, en juillet 1834, partit pour Berlin⁶. Cette décision ressemblait trop à une fuite pour ne pas prendre valeur d'aveu. Certes, en créant ce corps de troupe, Frédéric-Guillaume III n'avait guère songé à cette forme de recrutement. Le fait demeure que pour de nombreux Neuchâtelois il fut une espèce de légion étrangère qui permettait d'enterrer le passé et de se refaire une vie.

* * *

La loi exigeait que les filles enceintes fissent part de leur situation au ministre du Saint-Evangile. En date du 21 août, Marianne Descombes, qui habitait encore La Sarraz, informa le pasteur suffragant de Lignièrès. Elle incrimina formellement Albert Nicoud, précisa qu'elle ne demandait pas le mariage, mais seulement une reconnaissance de paternité⁷. Comme le jeune homme avait quitté le pays, l'affaire s'annonçait mal.

Sous l'ancien régime neuchâtelois, une naissance illégitime demeurait un événement pour le moins fâcheux. Il couvrait de honte toute une famille et abandonnait la fille à la désapprobation générale. Le plus frappé était l'enfant. La commune d'origine de sa mère ne l'admettait point parmi ses ressortissants. En cas de mariage et de légitime descendance, il ne pouvait tester. Cette survivance, au début du XIX^e siècle, des entraves de la mainmorte était d'autant plus péniblement ressentie que pour les autres sujets de l'Etat les derniers vestiges de cette condition servile avaient disparu quelque deux cents ans plus tôt.

Ainsi, venir au monde sans que le père fût connu, c'était juridiquement, moralement et socialement s'aventurer dans l'existence avec un boulet au pied. Cette inégalité de traitement peut choquer. A l'époque, plusieurs magistrats et une partie de l'opinion estimaient encore que les descendants devaient porter, du moins partiellement, le péché de leurs ancêtres.

Mais avant d'être livrés à l'opprobre public, la mère et l'enfant conservaient une chance. Celle de faire avouer au responsable la faute commise. Dans un temps où il était impossible de prouver une filiation par des analyses de laboratoire, c'était bien souvent difficile. Il n'y avait guère que la procédure judiciaire, au demeurant dûment établie. Lorsque la sage-femme de Lignières fut avertie que Marianne Descombes était sur le point d'enfanter, elle informa Jean-Jacques Chiffelle, président de la cour de justice du lieu. Ce dernier accompagné du sautier et du secrétaire se rendit sur place. Le procès-verbal dans sa précision demeure exemplaire. « Ils ont réellement trouvé la prénommée sur le petit lit, pressée des maux qui précèdent l'accouchement. Mon dit Sieur Chiffelle l'aurait exhortée de donner gloire à la vérité et de déclarer le véritable père de l'enfant auquel elle allait donner le jour ⁸. » Vu les circonstances de l'instant et les conséquences du lendemain, la fille n'avait guère intérêt à se taire. Une nouvelle fois elle prononça le nom de son amant.

Jean-Daniel Descombes, le père de Marianne, qui sans doute ne croyait plus à la vertu de ses filles, comprit bien vite que cette seconde naissance illégitime était en réalité plus redoutable que la première. La différence sociale entre les deux familles apparaissait aussi impressionnante que la distance entre Lignières et Berlin. Pourtant il n'abandonna pas la partie et, avec l'entêtement et la magnifique assurance de l'homme de la terre, s'adressa directement au Conseil d'Etat ⁹. Il raconta l'histoire, prétendit qu'Albert Nicoud avait promis le mariage et demanda ce qu'il convenait de faire pour que l'enfant fût reconnu et matériellement pris en charge par son père. En fait, Jean-Daniel Descombes, pas plus que sa fille, ne croyait le mariage possible. Mais en homme averti, il estimait que la bonne œuvre sans effacer le péché en réduisait les conséquences.

* * *

Le Conseil d'Etat s'occupait de la requête le 15 avril 1835 ¹⁰. On répondit à Descombes qu'il convenait de plaider en cour de justice de Gorgier dont relevait le défendeur.

C'était juridiquement incontestable, mais humainement délicat en ce sens que parmi les justiciers siégeait Charles Nicoud, père du prévenu.

Jean-Daniel Descombes ne s'embarrassa pas de ces subtilités. Demeuré robuste, en dépit de ses soixante ans bien sonnés, fort de son bon droit, il quitta Lignières le 1^{er} mai, fit le trajet à pied, et le 2 se présenta à l'audience ordinaire de Gorgier¹¹. En l'absence du châtelain d'Ivernois, le lieutenant François Guinchard présidait. Descombes conta l'aventure de sa fille. On le renvoya à la loi sur la paternité promulguée le 14 octobre 1829. Ce qui signifiait qu'il devait faire tenir le procès-verbal des couches de Marianne au père présumé, demander une reconnaissance naturelle et en cas de refus intenter une action en recherche de paternité. Jean-Daniel Descombes obtempéra et n'ayant point eu de nouvelles du tirailleur Nicoud, l'invita à comparaître en justice en date du 16 mai¹². Sans succès bien sûr, ce qui nécessita une citation dite en seconde séance du 27 juin¹³. A nouveau le défendeur fit défaut. Descombes, qui une fois encore avait pris son bâton de pèlerin, obtint de convoquer en tierce pour le premier plaid. L'audience eut lieu le 11 juillet¹⁴. Albert Nicoud ne se présenta pas. Mais Charles Nicoud abandonnant sa qualité de justicier déclara vouloir parler au nom de son fils. Il fit savoir qu'il ignorait tout de cette affaire, rappela que le prévenu habitait Berlin, précisa qu'en dépit des lettres qu'il lui avait envoyées, aucune réponse n'était parvenue. Il ajouta qu'avant d'avoir obtenu des renseignements et reçu une procuration, il ne pouvait répliquer que par la négative aux accusations portées.

* * *

En croyant que son engagement dans l'armée prussienne le mettait à l'abri de toute poursuite, Albert Nicoud avait oublié qu'en 1835, comme aujourd'hui, la justice avait le bras long. Le 24 août, le Conseil d'Etat écrivit au ministère pour lui demander qu'à Berlin ledit suspect fût interrogé par les autorités compétentes¹⁵. Une telle démarche était favorable au plaignant. Mais le ton de la missive laisse apparaître la bonne réputation dont jouissait le justicier Nicoud. On l'appelait un homme recommandable à tous égards. On faisait l'éloge de sa loyauté. Marianne s'en tirait moins bien. Elle n'était que la fille Descombes.

Le tirailleur Nicoud comparut devant le tribunal civil royal de Berlin, le 28 septembre 1835. Cette fois, il n'avait guère été possible d'ignorer la loi. Devant le magistrat chargé de l'interroger, le jeune homme adopta l'attitude la moins courageuse, mais la plus efficace. Il nia avoir eu un commerce amoureux avec la jeune fille en question, refusa donc d'endosser une paternité jugée impossible et donna procuration à son père pour qu'il défendît ses intérêts¹⁶.

Quatre jours plus tôt, à Neuchâtel, l'affaire s'était corsée. La chancellerie d'Etat avait donné l'ordre au châtelain d'Ivernois de suspendre l'action en cours, dans l'attente des renseignements demandés à Berlin ¹⁷. D'Ivernois avait transmis cette volonté au lieutenant Guinchard. Ce dernier chercha à atteindre Descombes. Trop tard. Le vieux paysan, le 25 septembre, avait quitté Lignièrès pour plaider. Arrivé le soir à Gorgier, il refusa de se soumettre, faisant valoir que le renvoi lui avait été signifié trop tard et qu'il n'y avait pas de déclaration écrite du Conseil d'Etat. Le lendemain, il se présenta donc à l'audience ordinaire de la cour et obtint, en l'absence du châtelain, une décision de passément par défaut contre le défenseur défaillant ¹⁸. C'était marquer un point très important sur l'échiquier de la procédure. Désormais le procès risquait d'être perdu pour Albert Nicoud. Son père le comprit si bien qu'il réussit à obtenir du Conseil d'Etat que l'action fût cassée pour vice de forme ¹⁹. Tout était à recommencer.

C'est ainsi que le 13 février 1836, Marianne Descombes, accompagnant son père, comparait en personne devant la justice de Gorgier ²⁰. Une nouvelle fois, les opinions et les intérêts s'affrontèrent. Puis, comme par miracle, l'intervention du châtelain d'Ivernois apaisa les esprits. Jean-Daniel Descombes déclara qu'il renonçait à toute action, à condition que les frais engagés lui fussent intégralement remboursés. Sa fille Marianne promit qu'elle s'occuperait de l'éducation de l'enfant. Le justicier Nicoud, pour sa part, s'engagea à verser à la mère, dans les quatre ans et avec intérêt, la somme de 336 francs or, ce qui représente environ 2000 francs de nos jours. On convint aussi qu'en cas de mariage entre les deux jeunes gens, partie au moins de l'argent serait restituée. Précaution inutile, car la noce bien sûr n'eut jamais lieu. Dans cette affaire où le vieux Descombes s'était montré extraordinairement tenace, sa fille Marianne étonnamment maîtresse d'elle-même, et le justicier Nicoud remarquablement adroit, seul le tirailleur avait perdu la face.

* * *

De l'enfance de Numa Descombes on ne sait rien. Sans doute fut-elle comparable à celle des garçons de son village, bruyante et laborieuse. Comme ses petits camarades, il avait été baptisé ²¹. Mais on ne relève aucune trace de sa première communion. Ce qui signifie qu'à seize ans, il avait quitté Lignièrès. Le vrai demeure qu'il était entré en apprentissage. On voit que sa mère ne l'avait pas oublié. D'autant moins qu'en lui offrant la possibilité de devenir horloger, elle engageait son fils dans une industrie en plein essor. Numa découvrit les exigences et les joies du métier à Peseux, chez un certain Henri-Louis Humbert-Droz ²². Entre le patron et l'apprenti les relations

furent correctes. Mais de son séjour dans la mairie de la Côte, le jeune homme retint des impressions mitigées. Fut-il montré du doigt? Lui reprocha-t-on ses origines obscures? Le fait demeure qu'il conçut quelques animosités solides. Sans importance apparemment, puisque une fois sa formation achevée Numa s'engagea comme horloger au Locle. Un ouvrier parmi des centaines, voire des milliers. Rien de particulier ne semblait devoir lui être réservé désormais.

* * *

Le destin en avait décidé autrement. A l'âge de vingt et un ans, Descombes fut jeté dans le courant de l'histoire. Sans idée préconçue, sans préparation aucune. Quelles étaient ses idées politiques? Le procureur général de la Confédération l'a accusé de complicité dans la tentative de restauration de l'ancien régime neuchâtelois²³. Mais Numa était-il vraiment un royaliste convaincu? On peut en douter. Personne en tout cas ne l'informa de l'imminente prise d'armes. Aucun chef ne fit appel à ses services. Ce qui semble bien démontrer que l'homme demeurait tiède, fortement engagé ni d'un côté ni de l'autre.

L'insurrection éclata dans la nuit du 2 au 3 septembre 1856. A Neuchâtel, les hommes du lieutenant-colonel de Meuron occupèrent le château et l'hôtel de ville. Partis de la Sagne et de la Brévine, les contingents du colonel de Pourtalès s'emparèrent du Locle. La surprise avait payé. Mais, dès le 3 septembre, la situation évolua en faveur des républicains²⁴.

Numa Descombes devait entrer en service fédéral, le 4 septembre, à la caserne de Colombier, en qualité de *frater*, c'est-à-dire de soldat sanitaire au bataillon d'infanterie 6²⁵. C'était son premier cours de répétition. Il avait décidé de partir le 3 déjà et, bien entendu, de faire le trajet à pied. Mais le 3 au matin, le Locle était occupé par les insurgés qui évacuèrent l'agglomération vers midi. Descombes fit-il route commune avec les royalistes dès le départ? Fut-il rejoint plus loin? Devait-il être, au contraire, plus rapide que les autres? Décida-t-il, en cours de chemin seulement, de se mettre au service du roi? A-t-il été entraîné peu à peu par des camarades loclois, comme il l'a prétendu? Impossible de connaître la vérité après coup²⁶. Mais une constatation demeure irréfutable. Arrivé aux Grattes, il ne bifurqua pas en direction de Rochefort et de Colombier. Bien au contraire. S'incorporant définitivement à la colonne royaliste, il traversa Montmollin et Corcelles, et pénétra dans Peseux.

* * *

Les événements qui se déroulèrent à Peseux, dans l'après-midi du 3 septembre, sont trop connus pour qu'il soit question de les narrer une

fois encore ²⁷. Rappelons simplement qu'ils laissent apparaître une confusion assez redoutable, doublée d'une animosité qui confine à la haine. Une certitude aujourd'hui paraît acquise. En entrant dans le village, les insurgés subirent non seulement le feu des carabiniers installés à l'auberge des XIII Cantons, mais aussi, selon toute vraisemblance, celui de quelques francs-tireurs républicains cachés par les arbres ou abrités par les murs. D'où une réaction très brutale, la mise en batterie d'une pièce d'artillerie, le départ d'un ou deux coups de mitraille, l'assaut, la capture de quelques prisonniers, le pillage de la maison Bouvier, le meurtre de son propriétaire, et la mort d'un certain Claude Roulet tué d'une balle en plein cœur.

Numa Descombes assista à tous ces événements sans y prendre une part active. Est-ce à dire qu'il demeura entièrement à l'écart, désireux de ne point se mêler d'une affaire qui décidément prenait vilaine allure? Point du tout. Jamais au cours de toute son existence, Descombes n'a été aussi décidé, aussi dynamique. Jamais deux heures de sa vie n'ont été remplies aussi intensément. C'est qu'en marge des grands événements, et profitant d'eux, il jouait à sa petite guerre. A titre personnel. Le destin semblait lui offrir l'occasion de venger une jeunesse trahie et un apprentissage difficile. C'est à Peseux qu'il avait vécu plusieurs années. Remémoré les rebufades, les allusions perfides, les regards sournois. Autant de plaies mal fermées. Et voici que s'annonçait le règlement de comptes. En moins de temps qu'il ne faut pour l'écrire, Numa comprit qu'à son tour il pouvait faire peur.

* * *

Il n'est pas aisé de reconstituer intégralement l'activité de notre homme. Il est difficile surtout de la rétablir en respectant l'ordre chronologique. Devant le juge d'instruction, Numa n'a cessé de prétendre qu'en sa qualité de soldat sanitaire il s'était occupé d'un homme blessé ²⁸. C'est possible. Lors du combat de Peseux, les royalistes ont eu trois miliciens atteints, l'un mortellement, les deux autres grièvement ²⁹. Ces deux derniers ont fait une déposition écrite sans préciser qu'ils auraient été soignés par Descombes ³⁰. L'omission en soi ne signifie rien et, concernant ce point précis, on abandonnera à l'intéressé le bénéfice du doute. Son dossier demeure suffisamment lourd par ailleurs.

Après la reddition du lieutenant Ulysse Humbert-Ramus et de ses soldats, les insurgés convaincus que plusieurs carabiniers avaient réussi à s'enfuir, organisèrent une véritable chasse à l'homme. C'est à ce moment précis qu'intervint Descombes. Il s'introduisit chez le forgeron Ramseyer, brandit son sabre et fit mine de vouloir égorger son adversaire. L'autre, la mort dans l'âme, balbutia quelques mots : « Est-ce toi Numa qui vient me

tuer chez moi? » Le tutoiement parut intempestif. « D'où venez-vous? » hurla Descombes. « J'étais dans ma forge, en habit de travail. » Au dernier moment l'arme s'éloigna. Ramseyer en fut quitte pour la peur ³¹.

Très excité, Numa sortit et informa une escouade de Sagnards que, selon toute vraisemblance, des soldats républicains s'étaient réfugiés dans le cabaret de G. A. Bonhôte. On perquisitionna sur-le-champ, ce qui entraîna quelques déprédations et permit de vider une ou deux bouteilles. Le procès-verbal de la justice de paix d'Auvernier précise que la facture, non payée, se montait à 74 fr. 30, de nos jours quatre fois plus ³². A dire vrai, ce n'était point là un pillage en règle, comme celui qui devait dévaster la maison Bouvier. L'épisode apparaît plus bruyant que meurtrier. Mais il permit à Descombes de se mettre en vedette. Devant le juge d'instruction, Louise Flückiger, citée en qualité de témoin, jura qu'elle avait vu le prévenu « au centre d'un groupe de quelques hommes », clamant à tue-tête « qu'il savait que Bonhôte cachait chez lui des carabiniers et qu'il les trouverait bien pour apporter leurs cervelles au château de Neuchâtel » ³³. La vantardise est de bien mauvais goût. Mais en évoquant irrésistiblement l'image du scalp, elle prouve que la vengeance de Numa s'opérait au niveau des jeux d'Indiens. C'était l'adolescence retrouvée avec le pouvoir mortel en plus. Le tout plongé dans l'ambiance d'une guerre civile.

On se résigne mal à abandonner volontairement un état d'euphorie ou d'exaltation. Il en alla de même pour notre homme. Avant de quitter Peseux, il fit encore une visite à une vieille connaissance, un certain J. P. Berruex, et sans doute fut le dernier royaliste qui déambula dans les rues du village ³⁴. Un habitant du lieu, Frédéric Widmann, qui avait couru jusqu'au corps de garde, afin de voir si son fils était demeuré sain et sauf, rencontra Descombes qui descendait la grand-rue alors que la troupe venait de partir ³⁵. La sortie de scène assurément était digne d'un héros. Mais il devenait difficile, après coup, de passer inaperçu.

Pour l'instant pourtant, rien n'arriva à notre homme. Il put rejoindre la colonne commandée par Pourtalès et, au crépuscule, avec ses camarades, se mêla à la garnison royaliste qui depuis une quinzaine d'heures occupait le château. On sait que le moral des insurgés était gravement atteint. Déjà les bruits de capitulation circulaient. Déjà se produisaient les premières désertions. Numa sans doute jugea que la situation était perdue. Il estima inutile de jouer au martyr. D'autant moins que l'ordre de marche reçu demeurerait valable. Sans demander son reste, le soldat Descombes s'engouffra dans la nuit, gagna rapidement Colombier et dès l'aube du 4 septembre entra au service de la Confédération ³⁶.

* * *

L'espoir de rester impuni dura très exactement trois jours. Numa fut arrêté le dimanche 7 septembre. Dans des conditions dramatiques. Sa compagnie occupait la ville de Neuchâtel. Lui passait près de la poste, à la rue du Seyon. Il fut reconnu, sans doute par des habitants de Peseux. Immédiatement un attroupement se forma. Descombes sérieusement malmené risqua de subir l'effroyable loi de Lynch. Commencé en vaudeville, continué en farce, l'intermède menaçait de s'achever en tragédie. Au dernier moment le député Louis-Constant Lambelet, futur conseiller d'Etat, intervint. Il fit arrêter le suspect et ordonna qu'on le conduisît au château ³⁷. Vu les circonstances du moment, c'est ce qui pouvait lui arriver de mieux. Désormais Numa, comme les autres conjurés, appartenait à la justice fédérale.

Interrogé par le juge d'instruction, il reconnut avoir été entraîné par quelques camarades loclois. Mais là s'arrêtèrent ses aveux. Concernant les voies de fait sur la personne du forgeron Ramseyer, la fouille du cabaret Bonhôte et les menaces de mort à l'endroit des carabiniers républicains, notre homme ne pipa mot. Il se contenta de prétendre que tout cela demeurerait faux ³⁸. Vingt et un ans plus tôt, à Berlin, un jeune homme du même âge, nommé Albert Nicoud, lui aussi avait nié l'évidence.

Le cas de Numa Descombes n'était pas simple à trancher. La rumeur publique faisait de lui le grand responsable des désordres de Peseux. On l'accusait d'avoir provoqué l'assassinat de Paul Bouvier et on lui attribuait même la responsabilité des coups de mitraille. Pour un seul homme, c'était beaucoup. Duplan-Veillon, le juge d'instruction fédéral, hésitait. Dans le comportement du rebelle, quelle était la part de la vengeance personnelle ? Fallait-il considérer que les délits retenus relevaient du droit commun, comme on l'avait fait pour Gustave Jeanneret qui, le 3 septembre, aux Eplatures, avait abattu la femme Bessert ³⁹ ? Finalement le prévenu fut maintenu dans la catégorie des inculpés politiques. Ce qui lui valut de bénéficier de l'amnistie décidée par le Traité de Paris.

* * *

Numa Descombes est rentré dans l'ombre aussi brusquement qu'il en était sorti. Il retourna au Locle, épousa une Française et fonda une famille ⁴⁰. Dès la fin des événements de septembre, son existence se confond avec celles de milliers d'horlogers des Montagnes. Elle n'offre plus rien de particulièrement intéressant.

Mais pendant quelques jours le comportement de l'homme a été largement révélateur. Le psychologue y verra l'absence d'une autorité paternelle,

le sociologue la violence d'une révolte dirigée contre une société injuste. Pour l'historien, le problème demeure à la fois plus simple et plus délicat. C'est l'aventure d'un homme quelconque lâché dans la jungle des révolutions et des coups d'Etat. Tout a failli lui arriver. Il a presque été un insurgé, presque un déserteur, presque un pillard, presque un assassin. On l'a presque lynché et presque condamné à une lourde peine de prison. Manque de courage ou sagesse suprême, en définitive rien ne s'est passé. Cette suite d'événements à la fois lourds de menaces et privés de conséquences tient du rêve. Le 22 mars 1835, Numa Descombes était peut-être né sous une mauvaise étoile. Le moins qu'on puisse ajouter c'est que le 3 septembre 1856, les astres lui furent propices.

Favorable aussi désormais l'opinion publique. Devenu père à son tour, le garçon illégitime de Lignièrès eut la fierté de voir son fils accéder à la condition de fabricant d'horlogerie⁴¹. Cette remarquable ascension sociale, due à la volonté d'un homme, mais aussi à la générosité de ses anciens adversaires, méritait bien un coup de chapeau, au passage.

Louis-Edouard ROULET.

¹ Registre des Actes de baptême et des admissions à la Sainte Cène, dans la paroisse de Lignièrès, 28 novembre 1835.

² *Ibidem*, 25 septembre 1830.

³ Manuel de Justice de Lignièrès (1823-1835), 29 juin 1830.

⁴ Registre des Actes de baptême et des admissions à la Sainte Cène, dans la paroisse de Lignièrès, 28 novembre 1835.

⁵ Registre des baptêmes de Saint-Aubin (1786-1823), p. 108.

⁶ Manuel du Conseil d'Etat, séance du 26 août 1835.

⁷ Gorgier. Registre civil, audience du 27 juin 1835.

⁸ Manuel de Justice de Lignièrès (1823-1835), 25 mars 1835.

⁹ Manuel du Conseil d'Etat, séance du 15 avril 1835.

¹⁰ *Ibidem*.

¹¹ Gorgier. Registre civil, audience du 2 mai 1835.

¹² *Ibidem*. Audience du 16 mai 1835.

¹³ *Ibidem*. Audience du 27 juin 1835.

¹⁴ *Ibidem*. Audience du 11 juillet 1835.

¹⁵ Lettres à Sa Majesté, 24 août 1835.

¹⁶ Lettres de Sa Majesté, réponse d'Ancillon du 15 octobre 1835. Cf. aussi : Manuel du Conseil d'Etat, séance du 28 octobre 1835.

¹⁷ Gorgier. Registre civil, audience du 26 septembre 1835.

¹⁸ *Ibidem*. Même audience.

¹⁹ Manuel du Conseil d'Etat, séance du 25 novembre 1835.

²⁰ Gorgier. Registre civil, audience du 13 février 1836.

²¹ Registre des Actes de baptême et des admissions à la Sainte Cène, dans la paroisse de Lignièrès, 28 novembre 1835.

²² Dossier : Soulèvement royaliste 1856. Affaire Descombes.

²³ *Rapport du procureur général de la Confédération suisse à la Chambre d'accusation fédérale*, Neuchâtel, 1856, p. 100.

²⁴ Cf. Louis-Edouard Roulet, *Aspects neuchâtelois d'une contre-révolution*, dans le *Musée neuchâtelois*, 1956, p. 103.

- ²⁵ Soulèvement royaliste, 1856. Affaire Descombes.
²⁶ *Ibidem.*
²⁷ Cf. Louis-Edouard ROULET, *Les victimes de l'insurrection royaliste de 1856*, dans le *Musée neuchâtelois*, 1963, p. 152.
²⁸ Soulèvement royaliste, 1856. Affaire Descombes.
²⁹ Voir note 27.
³⁰ Soulèvement royaliste, 1856. Affaire de Peseux.
³¹ *Ibidem.* Affaire Descombes.
³² *Ibidem.* Affaire de Peseux.
³³ *Ibidem.*
³⁴ *Ibidem.* Affaire Descombes.
³⁵ *Ibidem.*
³⁶ *Ibidem.*
³⁷ *Ibidem.*
³⁸ *Ibidem.*
³⁹ Voir note 27. *Musée neuchâtelois*, 1963, p. 143.
⁴⁰ Registre des décès du Locle (1895-1897), page 191.
⁴¹ *Ibidem.*
-

TABLE DES MATIÈRES DE L'ANNÉE 1964

TROISIÈME SÉRIE - PREMIÈRE ANNÉE

	<i>Pages</i>
<i>Bauer, Eddy</i> . Léon Montandon, son œuvre et sa carrière	145
<i>de Beer, Sir Gavin</i> . Neuchâtel : refuge d'Anglais sous Napoléon	13
<i>Berthoud, Eric</i> . Histoire et archéologie. Quelques instruments de travail de la salle Félix-Bovet de la Bibliothèque de la ville, à Neuchâtel	80
— Recherches : de Jean-Frédéric Ostervald (1663-1747) à Fritz Berthoud (1812-1890). Quatre lettres inédites	189
<i>Berthoud, Gabrielle</i> . Notes sur l'école de Neuchâtel à l'époque de la Réforme	162
<i>Burger, Michel</i> . Trois versions d'une chanson de « veillée » en patois des Montagnes neuchâteloises	113
<i>Centlivres, Pierre</i> . Voir de <i>Meuron, Guy</i> .	
<i>Courvoisier, Jean</i> . Notes sur le temple des Verrières	52
— Les événements de 1831 à Saint-Sulpice.	199
<i>Delhorbe, Cécile</i> . Journal de Frédéric Jacottet (extraits)	30
<i>Faessler, François</i> . Quelques aspects de la vie artisanale au Locle aux XVII ^e et XVIII ^e siècles	179
<i>de Meuron, Guy</i> et <i>Centlivres, Pierre</i> . Le cabinet d'histoire naturelle du général Charles-Daniel de Meuron	97
<i>Meylan, Henri</i> . Un agent secret de MM. de Berne : le curé du Vautravers, Pierre Barrelet	168
<i>Montandon, Léon</i> . Les deux premières églises catholiques de la Chaux- de-Fonds	21
— Les attaques de l'évêque de Bâle et ses alliés contre le Landeron	43
<i>Petitpierre, Jacques</i> . « Descente au lac de Neufchâtel en Suisse. »	6
<i>Roulet, Louis-Edouard</i> . L'étonnante aventure de Numa Descombes (1856)	208
<i>Schnegg, Alfred</i> . Rajeunissement	3
— Jean-Antoine de Tillier et Neuchâtel	69
— Les vignes du seigneur de Valangin	149
<i>Vuille, Paul</i> . L'avènement de Rodolphe I ^{er} et la naissance du royaume de Bourgogne transjurane (6 janvier 888)	40
— L'inscription de la cloche fondue en 1503 pour la collégiale de Neu- châtel	49

BIBLIOGRAPHIE

Jean COURVOISIER, <i>Panorama de l'histoire neuchâteloise</i> (Eddy Bauer)	46
Jean COURVOISIER, <i>Les monuments d'art et d'histoire du canton de Neu- châtel</i> , tome II : <i>Les districts de Neuchâtel et de Boudry</i> (Alfred Lombard)	89

- Notes bibliographiques: Pietro Giannone à Genève et la publication de ses œuvres en Suisse au XVIII^e et au XIX^e siècle*, par Georges Bonnant. *Le château de Boudry*, par Jean-Pierre Bailod. *Brèves notes sur l'histoire du château de Boudry*, par Jean Courvoisier. *Le psautier huguenot du XVI^e siècle*, par Pierre Pidoux. *Etudes et documents relatifs à Jean-Jacques Rousseau*, par Claire Rosselet (Eric Berthoud) 96

CHRONIQUE

Chronique des sociétés savantes 1962-1963 (Eric Berthoud), p. 120. — Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel: Séance administrative tenue au château de Valangin samedi 6 juin 1964 (Paul Grandjean), p. 130. Centième anniversaire de la fondation de la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel (Paul Grandjean), p. 136. Rapport sur le Prix (de littérature) Auguste Bachelin 1964 (Charly Guyot), p. 141. Rapport sur le Prix Fritz Kunz 1964 (J.-P. Michaud), p. 144. — Musée neuchâtelois (décès de Paul de Pury), p. 144.

PLANCHES HORS TEXTE

« Descente au lac de Neufchâtel en Suisse » par Emmanuel Curty, vers 1785	6
Collégiale de Neuchâtel, cloche de 1503	49
Tapa polynésien: pièce de vêtement faite d'écorce pilée	97
Céramique chinoise: « magots » de porcelaine; tasses de verre coulé . .	97
Etiquette d'un tapa	97
Léon Montandon	145

